Au conseil des ministres

L'action sociale en faveur des personnes âgées

LIRE PAGE 46



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Tarif des abonnements page 30
5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

COMPROMIS AU PAKISTAN

…nfin ouvert, à l'issue d'une …se qui a duré trois mois et …porté le pays au bord de la …rre civile, le « dialogue » entre … gouvernement et l'opposition, … Pakistan, s'est achevé, mardi … juin, par un accord de prin…e. Comme le réclamait l'op…ition, de nouvelles élections …islatives auront lieu, sans …ite en septembre.

…assemblant tous les courants …tiles au régime de M. Bhutto, …lliance nationale pakistanaise …imait que le scrutin du 7 mars …ait donné la majorité au parti …pulaire pakistanais avait été … « farce complète ». Elle …ycottait, depuis, les travaux … la nouvelle Assemblée, et avait …té le débat dans la rue en …gant un grand mouvement de …obéissance civique qui condui… le gouvernement à réagir …c brutalité et à proclamer, à … fin avril, la loi martiale dans … trois grandes villes du pays. …is devant la détermeination, …on l'obstination, de ses adver…res, appartenant le plus sou…t à la droite mais bénéficiant … soutien de diverses couches …iales mécontentes, le premier …nistre a dû lâcher beaucoup de … pour ne pas avoir à démis…nner, comme il lui était de…ndé. Aussi bien a-t-il accepté …s les « préalables » à l'ou…ture des négociations exigés …r l'A.N.P. Il a levé la loi mar…ale, ordonné la libération des …igeants de l'opposition empri…nés, et fait verser des indem…s aux familles de quelque deux … cinquante victimes — sans …pter les milliers de blessés …es troubles de ces derniers …

…e M. Bhutto n'aurait-il pas … pour garder la possi…é de conserver le pouvoir ! …rait-il pas, auparavant, pour …ndre aux revendications d'une …lition à dominante reli…use et réactionnaire, annoncé … la législation pakistanaise …ccorderait à l'avenir avec la … coranique, et que de petites … moyennes entreprises nationa…ées seraient rendues à leurs …opriétaires ! Le régime, qui a …nsi cédé sur toute la ligne à …e opposition hétéroclite mais …ie, n'est plus le même qu'aupa…vant.

Ce dénouement n'aurait pu être …uvé sans la médiation de quel…es amis musulmans du Pakistan … notamment, de l'Arabie Saou…e, à la fois créancier d'Isla…bad et sympathisant des mou…ments islamiques qui dominent …lliance antigouvernementale. …utres facteurs ont également …ité le premier ministre pakis…nais à se prêter à un règlement …litique au lieu de poursuivre …preuve de force. L'économie a …ffert des trois mois d'agitation, … l'Etat va devoir supporter le …it des augmentations de salaire …ordées à certaines catégories …iales soutenant le régime. …utre part, et bien que M. Bhut… ait placé des hommes de …fiance à sa tête, l'armée était … encline à se lancer dans une …litique répressive, la détournant … sa « mission sacrée » : la …fense du pays face à l'Inde. …fin, l'« image » du Pakistan — … celle de son chef — à l'exté…ur commençait à souffrir de … difficultés intérieures.

…a crise a incontestablement …rté ombrage à la politique …bitieuse de M. Bhutto, notam…nt lorsqu'elle a pour objectif … réunir une conférence des …efs d'Etat du tiers-monde ou … doter le Pakistan d'une capa…é nucléaire. Les pressions …ercées par les Etats-Unis pour …re annuler l'achat d'une usine … retraitement de déchets ato…ques à la France, le refus de …dministration Carter de vendre … Islamabad les appareils d'appui … sol A-7, ont conduit le pre…er ministre à accuser les Amé…ains d'adopter une « attitude …scriminatoire » à l'égard de son …uvernement et même d'encou…ger la « conspiration » popu…re qui l'a mis à mal. Celle-ci …nt de déboucher sur un règle…ent aux conséquences considé…bles puisqu'il impose — pour …mbien de temps ? — le rétablis…ment des libertés fondamentales … de la démocratie à un régime …i, jusqu'alors, en faisait fi.

VIENT DE PARAITR…

Une déclaration de M. Brejnev au « Monde »

« La lutte idéologique ne doit pas conduire à une confrontation politique et militaire »

La fin du mois de juin est marquée par plusieurs événements diplomatiques importants. Ce mercredi 15 juin s'engage à nouveau à Belgrade le dialogue Est-Ouest sur la sécurité et la coopération en Europe. Jeudi et vendredi, M. Giscard d'Estaing et le chancelier ouest-allemand, M. Schmidt, se rencontreront à Bonn, où ils parleront notamment des problèmes nucléaires.

Enfin, M. Brejnev est attendu à Paris lundi prochain. Il aura jusqu'au 22 juin, à Rambouillet, des entretiens avec M. Giscard d'Estaing.

Dans des déclarations au Monde, le secrétaire général du P.C. soviétique se félicite de l'heureuse évolution des relations entre Paris et Moscou. Il estime, d'autre part, que « la lutte idéologique ne doit pas conduire à une confrontation politique et militaire ».

— *Monsieur le secrétaire général, c'est votre seconde visite en France depuis que M. Valéry Giscard d'Estaing est président de la République. Pouvez-vous nous dire quels changements sont intervenus dans les relations entre nos deux pays depuis la rencontre de Rambouillet, en décembre 1974 ?*

— Le temps écoulé depuis la rencontre de Rambouillet ne constitue qu'une partie du long chemin parcouru ensemble par l'Union soviétique et la France. Ce chemin a débuté par la rencontre qui a eu lieu, en 1966, entre les dirigeants soviétiques et le général de Gaulle. C'est à ce moment que l'on a assisté à un tournant dans les relations entre l'Union soviétique et la France, que l'on s'est orienté vers le développement de la coopération entre les deux pays, dans les domaines les plus divers. Depuis, des résultats satisfaisants ont également été obtenus dans le domaine des relations bilatérales, ainsi qu'en ce qui concerne la concertation de nos deux pays dans les affaires internationales.

» Je note avec satisfaction que ce processus positif s'est poursuivi également après la rencontre de Rambouillet.

» Parmi les divers accords et protocoles que nos pays ont signés entre eux durant cette période, je voudrais mettre en relief l'accord sur la prévention d'un déclenchement accidentel ou non autorisé de l'arme nucléaire. Cet accord n'est pas seulement important pour nos deux pays. On peut dire très justement qu'il s'agit d'une contribution sérieuse à la cause de la paix universelle. Nous souhaiterions que cet acte soit suivi d'autres tendant à conjurer le risque de conflit nucléaire, à freiner et à faire cesser la course aux armements.

» J'ai été amené à parler du développement positif des relations économiques soviéto-françaises. Elles constituent en quelque sorte la base matérielle des relations entre les pays. A l'époque, nous nous sommes fixés pour tâche, et nous l'avions accomplie, de doubler le volume de nos échanges commerciaux. Maintenant, nous allons plus loin, nous voulons qu'ils triplent. Si l'on en juge d'après le bilan des deux dernières années, nous y arriverons aussi.

» Je ne peux, toutefois, passer sous silence le fait que, dans l'ensemble, la part de la France dans le commerce extérieur de l'U.R.S.S. et la part de l'Union soviétique dans le commerce extérieur de la France ne correspondent toujours pas aux possibilités de nos pays.

» On peut dire un grand nombre de bonnes paroles sur les relations scientifiques, techniques et culturelles entre nos pays. Elles enrichissent mutuellement les peuples des deux pays, contribuent à l'amélioration de la compréhension mutuelle et à la création d'une atmosphère amicale entre eux. Sous ce rapport, nous avons remporté bien des succès. On peut citer parmi ceux-ci les recherches communes dans une série de domaines importants de la science et de la technique modernes, les Semaines de l'U.R.S.S. à la télévision française et de la France à la télévision soviétique qui sont devenues traditionnelles, les échanges réguliers de troupes artistiques importantes et bien d'autres choses.

» Bref, en Union soviétique, nous apprécions d'une façon positive le chemin parcouru et estimons que de bonnes bases ont été jetées pour l'établissement de relations durables et stables à l'avenir. Actuellement, il est important de ne pas perdre la dynamique de développement de notre coopération, de l'intensifier. Pour ce qui est de la partie soviétique, nous le souhaitons sincèrement.

Une course diabolique

— *Depuis cette date, quantité de bouleversements sont intervenus dans le monde. La course aux armements se poursuit. L'Afrique est agitée de violents courants. Escomptez-vous une stabilisation des relations internationales ou croyez-vous la détente menacée ?*

— Je veux tout d'abord souligner : les trois années qui se sont écoulées ont montré que le processus de la détente, le développement d'une coopération diverse, basée sur l'égalité en droit dans l'intérêt de tous les Etats et de tous les peuples, l'instauration des principes de la coexistence pacifique dans les relations internationales sont une réalité qui détermine dans une mesure croissante la marche et le caractère des événements dans l'arène mondiale.

(Lire la suite page 2.)

L'Espagne vote

Les Espagnols désignent ce mercredi 15 juin un Parlement au cours d'élections libres, les premières depuis quarante et un ans. Des queues s'étaient formées dans la matinée devant certains bureaux de vote bien avant leur ouverture fixée à 9 heures. Divers attentats ont eu lieu, notamment à Séville et à Barcelone avant le commencement du scrutin, mais ils ne semblaient pas devoir perturber le déroulement de celui-ci. Le maintien de l'ordre est assuré par l'armée, qui a pris position aux abords des grandes villes.

La Bourse de Madrid, en baisse depuis plusieurs semaines, est remontée de deux points et demi mardi.

(LIRE NOS INFORMATIONS PAGE 6.)

AU JOUR LE JOUR

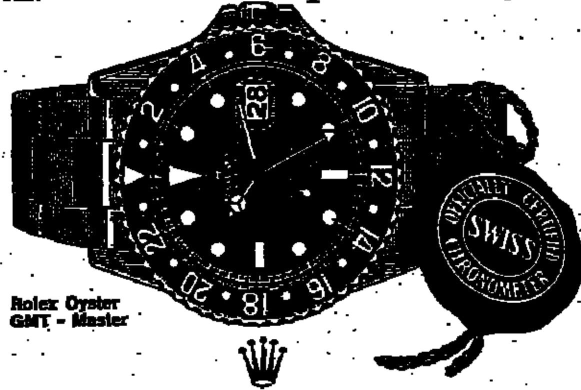
Demain à Madrid

Après quarante ans, l'Espagne rentre en Espagne et se redécouvre, terre promise à elle-même, au bout du long voyage immobile d'un peuple exilé dans sa patrie.

Beaucoup de chemin a été parcouru au cours de ces années. C'est un autre peuple espagnol qui retrouve une autre Espagne, l'un et l'autre jeunes, d'une histoire séculaire.

Reconquête et découverte : quelques mois auront suffi à refaire ces deux gestes par lesquels l'Espagne existe — reconquête d'un monde ancien, découverte d'un nouveau monde.

ROBERT ESCARPIT.



L'élection du Parlement européen

M. Debré accuse le gouvernement de commettre une « faute constitutionnelle »

Au terme de la discussion générale du projet de loi portant élection du Parlement européen au suffrage universel direct et après l'intervention de M. Chirac, M. Raymond Barre devait engager, mercredi après-midi 15 juin, la responsabilité du gouvernement sur le vote du projet.

La première journée du débat a été dominée par l'intervention de M. Michel Debré, qui a vivement combattu le projet et a affirmé que, en engageant sa responsabilité, le gouvernement commettrait « une faute constitutionnelle ».

Cet « engagement », s'il n'est pas suivi du dépôt et du vote d'une motion de censure, a pour effet de faire adopter le projet sans que les députés aient à se prononcer.

On savait fort bien et depuis longtemps déjà qu'il n'y avait dans le cœur des gaullistes, et notamment des « gaullistes historiques », aucune tendresse pour M. Giscard d'Estaing, mais jamais encore leur méfiance à l'égard du président de la République ne s'était exprimée avec une vigueur et une sincérité comparables à celles que M. Michel Debré a manifestées mardi après-midi au Palais-Bourbon.

Visant le chef de l'Etat à travers son premier ministre, celui qui avait dirigé, du 8 janvier 1959 au 14 avril 1962, le premier gouvernement de la Ve République a développé contre le projet d'élection du Parlement européen au suffrage universel direct un réquisitoire fondé du début à la fin sur un postulat : le pouvoir en place en France, qui est « isolé » au sein de la Communauté des Neuf, ne sera capable ni d'imposer à cette Communauté sa thèse des compétences limitées de l'Assemblée européenne ni de résister aux « débordements » de cette assemblée.

M. Michel Debré ne s'est pas borné à reprendre longuement l'argumentation qu'il avait déjà développée à maintes reprises, il est allé beaucoup plus loin. Non seulement en faisant planer le risque, si ce n'est la menace, d'une « division qui se prolongerait longtemps, peut-être jusqu'à la prochaine élection présidentielle », mais en dénonçant comme une « faute constitutionnelle » l'engagement de responsabilité du gouvernement par la mise en œuvre de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (le texte proposé est « considéré comme adopté » sauf si lui est opposée une motion de censure votée à la majorité des membres composant l'Assemblée).

Rédacteur de cet article de la Constitution lorsqu'il était garde des sceaux du général de Gaulle, M. Debré s'avise quelque dix-neuf ans plus tard qu'il est intolérable de « faire approuver sans vote un texte capital ».

Pour se défendre contre ceux qui pourraient songer à l'accuser de brûler ce qu'il avait adoré, l'ancien premier ministre élabore une thèse ingénieuse : chaque fois que l'article 49 a été utilisé depuis 1959, le Parlement a été « de nouveau saisi » du texte qui avait été précédemment « considéré comme adopté ». Dans le cas présent, il s'agit au contraire d'un « engagement international » irréversible « dont on peut se demander quelle sera la valeur s'il n'a pas donné lieu à un vote ». Il y a donc lieu de stigmatiser « un détournement de procédure ».

C'est assurément une grande audace de prétendre qu'une Assemblée n'est vraiment violée que lorsque la possibilité ne lui est pas laissée de faire appel de ce viol, mais ce n'est pas le seul problème que soulève l'intervention de l'ancien premier ministre.

M. Michel Debré est bien souvent apparu, et il a tenu à le rappeler lui-même, comme un minoritaire ou un isolé, mais tel n'est pas le cas aujourd'hui. Le récent durcissement du R.P.R. s'explique dans une très large mesure par l'accroissement de l'audience dont l'ancien premier ministre dispose au sein d'un groupe qui l'a vigoureusement applaudi mardi, et à plusieurs reprises. Le grief de « détournement de procédure » avait, d'autre part, été formulé, dès le 7 juin, par M. Chirac.

C'est donc à l'ensemble du groupe parlementaire gaulliste et au R.P.R. tout entier que doit être posée une question douloureuse, mais fort simple : à partir du moment où l'on accuse un gouvernement de ne pas respecter la Constitution, est-il rationnel, conséquent et courageux de ne pas aller jusqu'à le censurer ?

RAYMOND BARRILLON.

(Lire pages 10 et 11.)

La politique scolaire

par ALFRED GROSSER

Bienheureux les simplificateurs ; ils savent que l'adversaire a entièrement tort, puisqu'il est l'adversaire, et que tout deviendra possible par sa défaite, puisque seule sa présence entrave la marche vers des solutions évidentes. Il se trouve cependant que les choses ne sont pas simples, en matière d'enseignement encore moins que dans les autres secteurs de la réalité sociale.

Ainsi, la réforme Haby comporte assurément des aspects institutionnels, financiers, pédagogiques que l'on peut contester, que l'on peut rejeter au nom de telle ou telle conception de l'école, de la justice sociale, de l'efficacité. Mais la condamnation absolue, le rejet total ne sont vraiment possibles que si les intentions et les textes ont d'abord été caricaturés.

La suppression des filières, le changement des rythmes scolaires, la participation, la décentralisation, l'ouverture de l'école au monde extérieur : les idées sont peut-être dénaturées par les textes, leur réalisation est peut-être rendue impossible par le manque de moyens, mais elles correspondent dans une large mesure à ce que bien des organisations mobilisant contre la réforme réclamaient depuis longtemps, au point que d'autres voient déjà dans le ministre un dangereux sous-marin donnant une victoire tardive aux projets révolutionnaires de la Libération.

Il ne faudrait pas non plus faire comme si tout était sur le même plan. Il n'y aura jamais assez de ressources pour que s'installe la meilleure pédagogie concevable. Il vaudrait donc mieux distinguer entre les insuffisances qui rendent impossible tout changement positif et les manques qui font que la réalité, même transformée, demeurera à distance de l'idéal. De même, si les enseignants ont raison de se battre pour l'école, il n'est pas vrai que tout refus, que toute revendication de leur part, aille nécessairement dans le sens de l'intérêt des élèves. De même encore, la gauche, par définition, veut créer un ordre meilleur et la droite préserver l'ordre existant. Mais la volonté d'amener la gauche au pouvoir peut aller de pair avec la crainte du changement dans la vie scolaire. Et, partout où une gauche est au pouvoir, elle éprouve bien du mal pour résoudre les problèmes fondamentaux.

(Lire la suite page 18.)

UN ENTRETIEN AVEC MARGUERITE DURAS

La voie du gai désespoir

Chaque fois que Marguerite Duras réalise un film, une même violence oppose l'enthousiasme d'un public fidèle à l'exaspération — non moins fidèle — de ses détracteurs. « Le Monde » a toujours souligné l'importance de cette œuvre cinématographique qui ne peut ressembler à aucune autre puisqu'elle ne cesse d'être en avant, à côté, du cinéma français. « Le Camion » (qui a été choisi pour représenter la France au Festival de Cannes) et « Baxter, Vera Baxter », sont sortis presque en même temps. Le scénario du « Camion » vient d'être publié aux éditions de Minuit, car les films de Marguerite Duras sont d'abord des textes.

Marguerite Duras a, pour la vie et les gens, une attention généreuse, elle a une philosophie à elle et parle du passage de l'écrit à la mise en scène de telle façon qu'on ne peut plus, après elle, regarder la télévision, aller au cinéma, écouter la radio, aussi sereinement. Dans l'entretien que nous publions page 21, elle ne dit rien des difficultés matérielles, des budgets dérisoires. Cela fait presque vingt ans qu'elle écrit ses scénarios (« Hiroshima mon amour », c'était en 1959), cela fait onze ans qu'elle est cinéaste. Elle a réalisé onze films, de « la Musica » au « Camion » ; on mise sur sa passion pour la laisser se battre, et faire avec peu ce que les autres n'ont pas su inventer avec des millions. A propos de cet entretien, qui aurait pu s'intituler « le cinéma et la politique, c'est pareil », elle dit qu'« il faut sortir du désespoir mome et arriver au gai désespoir ».

CLAIRE DEVARRIEUX.

DIPLOMATIE

Une déclaration de M. Brejnev au « Monde »

(Suite de la première page.)

» Bien plus, graduellement l'atmosphère de la détente s'étend à la vie quotidienne des gens, devient habituelle. Il suffit de voir combien les liens économiques, culturels, sportifs et autres entre les dizaines de pays ont grandi, à quel point le tourisme international s'est développé pour se rendre compte d'une façon tangible des progrès accomplis dans l'œuvre du développement de la coopération pacifique par rapport à la période dite de la « guerre froide » et de la confrontation aiguë.

» Toutefois, nous n'avons jamais estimé que tout a déjà été fait et que l'on peut tranquillement cueillir les fruits de la détente. Nous n'en sommes qu'au début de la réorganisation des relations internationales que nous devons réaliser tous ensemble. Je dis *« tous ensemble » parce que la* détente doit être universelle et générale. Car, à notre époque, alors que la technologie se développe si impétueusement, y compris la technologie militaire, le lien mutuel entre les diverses régions du monde devient de plus en plus étroit, tout conflit local peut facilement dégénérer en conflit mondial.

» *Vous parlez de la course aux* armements. Malheureusement elle se poursuit et s'intensifie. Les dernières recommandations de l'OTAN tendant à accroître les dépenses militaires des membres de cette organisation, le gonflement continu du budget militaire des Etats-Unis, les efforts constants déployés par ce pays pour créer des types d'armes sans cesse nouveaux, tout cela montre que l'on prépare le terrain pour faire effectuer une nouvelle boucle à la course aux armements. Nous sommes profondément *convaincus que la tâche consis*tant à limiter les armements est essentielle pour le maintien de la paix et le développement de la détente. Si l'on ne met pas fin à cette course diabolique, nous nous trouverons de nouveau à la limite de l'imprévisible, comme dans les années de la « guerre froide ».

» C'est la raison pour laquelle notre pays demande avec tant de persévérance et d'obstination que l'on adopte des mesures réalistes tendant à faire cesser la course aux armements, et, en définitive, à arriver au désarmement. Sous ce rapport, aucun pays dans le monde n'a pris tant d'initiatives variées, n'a fait tant de propositions que l'Union soviétique. C'est parfaitement conscient de ma responsabilité que je déclare que nous sommes prêts à soutenir toutes les propositions menant effectivement à la cessation de la course aux armements. Mais nous nous refusons catégoriquement à soutenir des propositions qui ne contiennent que des paroles sur la réduction des armements et ne constituent en fait rien d'autre que des tentatives de rompre l'équilibre des forces, d'obtenir des avantages militaires unilatéraux, mettant ainsi en danger la sécurité des autres pays.

» Nous sommes des réalistes, et nous avons donc parfaitement conscience de la difficulté de résoudre ces problèmes. Mais c'est précisément en tant que réalistes que nous affirmons : il existe actuellement dans le monde des conditions tangibles pour donner *à la détente un caractère stable,* irréversible, pour concentrer les efforts des Etats sur la réalisation d'un tournant radical dans l'œuvre du désarmement.

» Evidemment, dans ce domaine beaucoup dépend de l'opinion publique. Nous savons que dans tous les pays, y compris la France, les milieux les plus larges prennent très à cœur la tâche du désarmement. Depuis longtemps ils militent avec insistance pour que les déclarations en faveur du désarmement soient consolidées par des actes concrets, pour qu'un tournant en matière de désarmement devienne la réalité de la vie politique mondiale. En Union soviétique, c'est avec un grand respect que nous écoutons la voix de ces milieux. Elle incarne, en fait, les espoirs des peuples de la planète et doit être entendue partout.

La cause de l'instabilité en Afrique

» Vous avez mentionné l'Afrique. Et vous y faites allusion comme si les « violents courants » qui la traversent nuisaient à la détente, engendraient l'instabilité dans les relations internationales. Mais c'est qu'il en va tout autrement.

» Les peuples du continent africain luttent activement pour leur liberté et leur indépendance, pour le droit à choisir eux-mêmes leur voie de développement. Ils combattent des phénomènes honteux : le racisme et l'apartheid. C'est une lutte juste. Notre pays a toujours soutenu et soutiendra les luttes de ce type.

» L'instabilité en Afrique est due à autre chose. Elle est le fait de forces extérieures qui cherchent à empêcher les peuples africains de choisir la voie qu'ils considèrent comme étant la plus adaptée pour eux. Ces forces tentent d'opposer les Etats africains les uns aux autres, elles sèment et encouragent les divisions, provoquent des discordes à propos de problèmes que l'époque coloniale a laissés en héritage aux peuples africains. C'est précisément cette politique qui est contraire aux impératifs de la détente, aux principes de la coexistence pacifique : c'est elle qui pourrait engendrer de nouveaux foyers de tension internationale. Voilà où nous voyons la cause de l'instabilité en Afrique.

» L'Union soviétique est fermement opposée à toute ingérence dans les affaires intérieures des pays africains. Nous ne recherchons en Afrique ni avantage ni privilège. Sur ce continent également, notre politique vise à établir des relations pacifiques et amicales avec tous les peuples, à les aider à progresser avec succès dans la voie de l'indépendance et du progrès qu'ils ont choisie.

— Le sentiment se répand de plus en plus en Occident que la solution à la crise économique et morale dont souffrent nos sociétés passe par la recherche d'un nouvel ordre économique mondial, c'est-à-dire par une transformation des raports entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Partagez-vous cette opinion ? Dans quelle mesure l'Union soviétique serait-elle disposée à participer à la recherche et à la garantie de ce nouvel ordre ?

— Une précision pour commencer : vous voulez apparemment parler de la crise dont souffrent les pays capitalistes. Ni l'Union soviétique ni les autres pays socialistes ne traversent de crise. Dans une certaine mesure, il est vrai, nous ressentons indirectement les effets des bouleversements économiques qui secouent le monde capitaliste ; ainsi, pour les opérations de commerce extérieur, il nous faut tenir compte du phénomène de l'inflation. Mais c'est déjà un tout autre problème.

» La restructuration des relations économiques internationales sur une base démocratique, l'élimination, dans ces relations, de la discrimination, du « diktat » et de l'inégalité en droits constituent l'une des exigences importantes de l'époque contemporaine. L'Union soviétique s'efforce avec constance de l'obtenir. Comme chacun le sait, nous avons avancé des propositions concrètes à ce sujet, notamment au sein de l'Organisation des Nations unies. Notre pays *base ses relations économiques* avec les Etats d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, comme avec tous les autres pays, sur le strict respect de l'égalité en droits, de l'avantage mutuel, de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Nous accordons toute l'aide possible à de nombreux Etats libérés pour qu'ils surmontent un retard économique hérité du passé.

» Nous sommes convaincus que le développement des relations économiques internationales sur la base juste de l'égalité en droits et de l'avantage mutuel, le refus de la discrimination, seraient conformes à l'intérêt de chaque peuple, à l'intérêt du renforcement de la paix et de la sécurité internationale, bien que cela ne *puisse sauver le capitalisme* des crises.

» Je voudrais souligner encore autre chose : tout comme les autres pays socialistes, l'Union soviétique ne porte naturellement pas la responsabilité ni des conséquences du colonialisme ni de l'influence néfaste pour les pays en voie de développement qu'exerce l'inégalité encore présente dans les relations économiques.

— Etes-vous satisfait de l'application des accords d'Helsinki ?

— Je pense qu'aujourd'hui il ne fait aucun doute pour personne que les accords d'Helsinki renferment un important potentiel d'influence positive sur les relations entre les Etats, sur la situation en Europe et hors d'Europe. Bien plus, l'acte final signé à Helsinki est déjà devenu une réalité politique tangible dans la vie internationale qui se réalise d'une façon assez active. Beaucoup a déjà été fait, bien que les progrès obtenus soient, bien entendu, inégaux dans les différents domaines. Car l'acte final — et tous les participants de la Conférence européenne sont d'accord sur ce point — constitue un vaste programme d'activité des Etats pour la consolidation de la paix en Europe, un programme conçu pour une longue période. Je veux souligner tout particulièrement : ce programme sera d'autant mieux réalisé que les tentatives d'envenimer l'atmosphère des relations entre les Etats seront moins nombreuses. »

— Les deux parties de l'Europe vivent actuellement dans un état de coexistence pacifique sur le plan militaire et politique, de collaboration sur le plan économique, et d'antagonisme sur le plan idéologique. Cette situation vous paraît-elle pouvoir durer longtemps ?

— Effectivement, des progrès importants ont été réalisés au cours des dernières années en Europe dans le développement d'une coopération basée sur l'égalité en droit et mutuellement avantageuse. D'importants pas en avant on été faits dans la voie de la transformation de l'Europe en un continent d'une paix durable et de la sécurité. Et, à notre avis, cet objectif peut être atteint. Cependant, et nous en sommes convaincus, même à ce moment, *la lutte idéologique, c'est-à-dire* la lutte des idées ne cessera pas. Et il n'y a là absolument aucune contradiction. Puisque sur terre existent, plus précisément coexis*tent des Etats à régimes sociaux* différents, les différences d'opinions, d'idées, d'idéologies inhérentes à ces régimes se maintiendront et aucun accord ne saurait les éliminer. Mais à notre époque, il est inconcevable et dangereux de tenter d'assurer la victoire de telles ou telles idées, de telle ou telle idéologie par la force, par les armes. La lutte idéologique ne doit pas dégénérer en « guerre psychologique », elle ne doit pas être utilisée comme un moyen de s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats et des peuples, ou conduire à une confrontation politique et militaire.

» Autrement, ce débat idéologique peut se transformer en catastrophe dans laquelle, avec des millions d'hommes, pourrait-on dire, périraient également leurs conceptions.

» Seule la vie, la pratique historique et la vérification par les actes peuvent apporter une réponse *à ce débat entre les deux* systèmes sociaux et entre leurs idéologies. Bien entendu, nous, communistes, sommes profondément convaincus de la supériorité du régime socialiste ; nous sommes convaincus que les conceptions socialistes, communistes, répondent mieux aux espoirs et aux intérêts vitaux de la société et de chaque homme en particulier, aux intérêts de la paix universelle et du progrès social. »

— L'U.R.S.S. a quelque peu assoupli ces derniers temps sa position vis-à-vis de la Communauté européenne. Peut-on envisager qu'elle établisse avec elle des relations officielles ?

— Nous n'abordons ce problème qu'en tant que membre, parmi d'autres du Conseil d'assistance économique mutuelle (1). Nous considérons le Marché commun comme une réalité, et nous estimons important que l'Occident adopte un point de vue semblable en ce qui concerne le CAEM.

» On sait que le CAEM, au nom des gouvernements des pays membres, et agissant dans l'esprit de l'acte final de la conférence européenne, a proposé à la C.E.E. d'établir des relations officielles, *et a transmis de nouvelles propo*sitions à ce sujet au mois d'avril dernier. C'est donc maintenant au Marché commun de répondre. »

Un optimisme inépuisable

— D'une élection à l'autre, la gauche a marqué une nette progression au cours de ces derniers temps en France. Son arrivée au pouvoir, l'an prochain, est devenue une éventualité tout à fait vraisemblable. Qu'est-ce que cela changerait dans les relations franco-soviétiques ?

— Cette question concerne des problèmes exclusivement internes à la France. En la matière, la parole est au peuple français et uniquement à lui.

» Quant à l'avenir des relations soviéto-françaises, nous l'envisageons avec optimisme, car nous sommes profondément convaincus que la poursuite de leur développement répond pleinement aux intérêts fondamentaux des peuples de l'U.R.S.S. et de la France.

— Comment voyez-vous l'évolution du Proche-Orient ? Croyez-vous qu'Israël se ralliera à l'idée d'un Etat palestinien ?

— Notre position sur les affaires du Proche-Orient est pénétrée du souci d'éteindre ce dangereux foyer de tension, de rétablir la justice et d'assurer une paix solide dans cette région.

» La tâche du règlement pacifique au Proche-Orient revêt un caractère de plus en plus urgent. Pour cette raison, je pense qu'il convient d'apprécier positivement le fait que l'Union soviétique et les Etats-Unis, qui sont coprésidents de la conférence de la paix de Genève sur le Proche-Orient, se soient mis d'accord pour tendre leurs efforts afin que cette conférence reprenne ses travaux en automne 1977.

» Il va de soi que le règlement au Proche-Orient ne concerne pas seulement les pays participants de la conférence de Genève, mais aussi tous ceux qui sont intéressés par l'élimination du conflit. Nous avons toujours *attaché et nous attachons* une grande importance à la coopération avec la France dans cette question. Nous estimons que la France, compte tenu de son poids international et de son influence, peut efficacement contribuer au règlement au Proche-Orient, participer à ses garanties.

» Quant à la deuxième partie de votre question, il convient apparemment de l'adresser au gouvernement d'Israël.

— Comment voyez-vous l'avenir de l'U.R.S.S. ? Pensez-vous que la croissance plus rapide des populations allogènes puisse entraîner certaines modifications structurelles ?

— De même que tous mes compatriotes, je considère avec certitude et un optimisme inépuisable l'avenir de ma patrie. Cette année est pour nous particulière, remarquable : nous allons célébrer le soixantième anniversaire de la grande révolution socialiste d'Octobre, nous allons adopter la nouvelle Constitution du pays. *Nous procédons* à l'établissement d'un programme à long terme de développement de l'Union soviétique qui va jusqu'à la fin du vingtième siècle.

» Quant à la croissance de la population dans telle ou telle république de notre pays, ce phénomène ne nous inquiète pas. Bien au contraire, il nous réjouit car il reflète en premier lieu le puissant essor du niveau économique de nos républiques : notamment l'immense élévation du niveau de vie de la population des anciennes périphéries de la Russie tsariste, les progrès gigantesques qu'elles ont accompli dans la voie des transformations socialistes. Tout cela renforce en définitive cet alliage unique que *nous appelons la nouvelle commu*nauté historique, le peuple soviétique. »

(1) Organisation économique des pays de l'Europe de l'Est, connue en *Occident sous le nom de COMECON.*

Lors de sa visite officielle

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU P.C. SOVIÉTIQUE NE SE RENDRA PAS A L'HOTEL DE VILLE

C'est une visite officielle que fera en France M. Brejnev du lundi 20 au mercredi 22 juin. A ce titre, il sera accueilli à Orly par le président de la République. Il déposera mardi après-midi une gerbe sur la tombe du soldat inconnu. M. Giscard d'Estaing offrira mardi soir un dîner en son honneur à l'Elysée et le secrétaire *général du P.C. soviétique don*nera un déjeuner mercredi midi à l'ambassade de l'U.R.S.S. en l'honneur de son hôte.

Cependant, la visite habituelle à l'hôtel de ville n'est pas inscrite au programme. L'Elysée a argué de la brièveté du séjour pour la supprimer. L'ambassade soviétique a, en tout cas, fait savoir à M. Chirac que M. Brejnev n'était pour rien dans cette entorse à la tradition.

Invité à accueillir M. Brejnev à Orly, le maire Paris r'est pas convié au dîner de l'Elysée mardi. En revanche il sera au déjeuner de mrecredi parmi les invités du secrétaire général du P.C. soviétique.

La plus grande partie du temps de M. Brejnev sera consacrée à des entretiens avec M. Giscard d'Estaing à Rambouillet, où il résidera.

Le secrétaire général du P.C. soviétique sera reçu avec les honneurs dus à un chef d'Etat, mais ce protocole ne résulte pas d'une fonction nouvelle qu'assumerait M. Brejnev depuis le « limogeage » de M. Podgorny. Son prédécesseur, M. Khrouchtchev, en 1960, et lui-même, lors de ses précédentes visites, avaient fait l'objet des mêmes égards.

● *Deux représentants du « collectif Sergui Paradjanov »* ont été reçus mardi 14 juin au ministère des affaires étrangères par des fonctionnaires chargés de préparer la *conférence* de Belgrade, sur la sécurité et la coopération. Le « collectif » a recueilli quatre mille signatures au cours de sa campagne pour protester contre *« la détention arbitraire et l'état de santé alarmant »* du cinéaste soviétique, condamné à cinq ans de camp de travail en 1974.

● *Manifestations contre la visite de M. Brejnev.* — Plusieurs centaines de personnes ont défilé mardi 14 juin, à Paris, du métro Convention au métro Pasteur, pour protester contre la prochaine visite en France de M. Brejnev. Des militants du Front des étudiants juifs ont également manifesté, avenue de l'Opéra, près du siège de la compagnie soviétique Aeroflot, pour attirer l'attention sur le sort des juifs soviétiques.

● *LE GENERAL MOBUTU,* chef de l'Etat zaïrois, est arrivé, mardi 14 juin à Rabat, pour une visite officielle de quatre jours au Maroc. Il assistera, vendredi 17 juin, aux côtés du souverain chérifien, à un *défilé militaire à Casablanca.* — *(A.P.)*

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● LES DEPUTES DE L'AILE GAUCHE DU S.P.D., qui envisageaient de ne pas voter le projet de réforme fiscale prochainement soumis au Bundestag par le gouvernement *(le Monde* du 10 juin), se sont finalement ralliés à l'appel de MM. Schmidt, Brandt et Wehner, qui leur avaient demandé de ne pas compromettre l'unité du parti et de la coalition gouvernementale. — *(A.F.P.)*

Argentine

● LE GOUVERNEMENT ARGENTIN a rompu mardi 14 juin ses relations diplomatiques avec la Corée du Nord, à la suite du départ, le 5 juin, de tous les membres de la mission nord-coréenne qui résidaient encore à Buenos-Aires. L'ambassadeur nord-coréen, nommé en 1974, avait déjà quitté le pays en mars 1976, après le coup d'Etat militaire qui a mis au pouvoir le général Videla. — *(U.P.I.)*

Belgique

● LE NOUVEAU GOUVERNEMENT TINDEMANS a obtenu, mardi 14 juin, la confiance du Sénat, après la Chambre, par 139 voix contre 24 et 5 abstentions. Le vote était d'ailleurs sans surprise : la majorité du gouvernement de coalition socio-chrétiens, socialistes, Front des francophones, Volksunie, rassemble plus de deux tiers des voix : 146 voix sur 181. — *(A.F.P.)*

Belize

● MM. DAVID OWEN, SECRETAIRE AU FOREIGN OFFICE, ET GEORGE PRICE, premier ministre du Belize (ancien Honduras britannique), ont publié mardi 14 juin à Londres, à l'issue d'un entretien, une déclaration commune réfutant les arguments du gouvernement guatémaltèque qui avait affirmé lundi être prêt à prendre les armes pour *« récupérer le territoire de Belize ».* Ce dernier, qui n'a pas encore reçu une indépendance totale, est rattaché juridiquement à la couronne britannique. — *(A.F.P.)*

Brésil

● MARCOS *TITO,* député appartenant au Mouvement démocratique brésilien *(M.D.B.,* opposition), a été privé de son mandat parlementaire mardi 14 juin pour avoir lu à la tribune un article émanant d'un journal communiste. M. Tito a été privé pour dix ans de tous ses droits politiques par le président Ernesto Geisel.

Etats-Unis

● LE DERNIER PRISONNIER EVADE DU PENITENCIER DE *BRUSHY MOUNTAIN* (Tennessee) encore en fuite a été repris, mardi 14 juin, par la police. James Earl Ray, condamné en 1969 à quatre-vingt-dix-neuf ans de détention pour le meurtre du pasteur Martin Luther King, avait lui-même été capturé dans la nuit de dimanche à lundi. Sept détenus au total s'étaient évadés. — *(U.P.I.)*

Namibie

● « L'AFRIQUE DU SUD N'A PAS L'INTENTION D'ABANDONNER WALVIS-BAY » (seul port en eau profonde du territoire) après l'indépendance de la Namibie, a déclaré, mardi 14 juin, au Parlement, le premier ministre, M. John Vorster. *« Il ne fait aucun doute que Walvis-Bay appartient à l'Afrique du Sud »,* a-t-il précisé, ainsi que les îles Pingouin, au large de la côte namibiennes. Ancienne colonie britannique, Walvis-Bay fut rattaché à la province du Cap jusqu'en 1922, avant d'être confié à l'administration du Sud-Ouest Africain. — *(A.F.P.)*

Nations unies

● TROIS NATIONALISTES CROATES *ont pénétré,* mardi 14 juin, dans les locaux de la mission yougoslave auprès des Nations unies et les ont occupés pendant environ deux heures après avoir blessé un gardien d'un coup de pistolet. Les trois hommes se sont rendus après avoir jeté des tracts réclamant la *« liberté pour la Croatie »* et dénonçait l'Etat fédéral yougoslave comme *« une entité artificielle ».* La vie du gardien n'est pas en danger. — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

● LE *HAUT COMMISSARIAT* DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES a annoncé, mercredi 15 juin, qu'il avait besoin de 16 millions de dollars pour ses programmes d'aide aux réfugiés en Afrique australe. On compte environ cinquante mille réfugiés d'Afrique du Sud, de Namibie et de Rhodésie au Botswana, en Angola, au Mozambique, en Tanzanie et en Zambie. — *(U.P.I.)*

Pays-Bas

● SIX MILLE MOLUQUOIS, selon les estimations de la police, ont assisté mardi 14 juin à Assen aux funérailles des six terroristes tués samedi matin au cours de l'assaut donné au train dans lequel ils avaient séquestré une cinquantaine d'otages pendant dix-neuf jours. Mme Josina Soumokil, veuve du premier président de la République moluquoise, exécuté par les autorités indonésiennes, qui avait été l'une des médiatrices entre les autorités néerlandaises et les terroristes, a assisté à la cérémonie religieuse à l'église évangélique moluquoise. Le « président de *la République libre des Mol*uques du Sud », M. Manusama, a prononcé une allocution. — *(A.F.P.)*

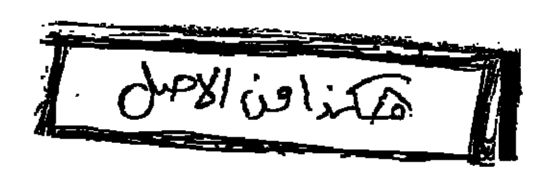
Rhodésie

● M. PIK BOTHA, ministre sud-africain des affaires étrangères, est arrivé mercredi 15 juin à Salisbury *pour une rencontre* impromptue avec le premier ministre rhodésien, M. Ian Smith. — *(A.F.P.)*

Tchécoslovaquie

● UN PHILOSOPHE TCHECOSLOVAQUE, M. Julius Tomin, signataire de la Charte 77, s'est rendu, le lundi 13 juin à Prague, apprend-on à Vienne, dans les locaux du journal *Rude Pravo,* organe central du parti communiste, pour faire la grève de la faim. Dans des lettres envoyées *au préalable* aux directions du journal et de la télévision, M. Tomin déclarait vouloir jeûner pendant une semaine au siège de *Rude Pravo* afin que les journalistes puissent se convaincre de la réalité de cette grève.





DIPLOMATIE

M. Desai, premier ministre indien est l'hôte de M. Giscard d'Estaing

Le premier ministre indien, M. Morarji Desai, était attendu à Paris, mercredi 15 juin dans l'après-midi. Il devait être reçu dans la soirée par M. Giscard d'Estaing qui offre un dîner en son honneur. M. Desai aura, jeudi matin, un entretien avec M. Barre.

Le nouveau premier ministre indien, qui revient de la conférence du Commonwealth à Londres, ne devait faire initialement qu'une escale technique à Paris, mais il est, en définitive, l'hôte du chef de l'Etat, bien qu'on ne veuille pas donner, du côté français, un caractère officiel à sa visite. M. Giscard d'Estaing a voulu, semble-t-il, saisir l'occasion pour faire connaissance avec le successeur de Mme Gandhi, qui, avant qu'elle ne quitte le pouvoir, avait été invitée à se rendre en France cette année.

Le chef de l'Etat avait montré de l'intérêt pour l'Inde lorsqu'il s'était rendu en visite dans ce pays en 1973, alors qu'il était ministre des finances. En 1976, M. Chirac fut le premier et le seul chef de gouvernement d'une démocratie occidentale à apporter sa caution au régime à poigne instauré par Mme Gandhi sous l'état d'urgence, que devait dénoncer M. Desai. La politique étrangère de l'Inde a, à la vérité, été peu affectée par le changement de régime, ce que devraient confirmer les entretiens franco-indiens. Ceux-ci ne devraient donner lieu qu'à des échanges de vues généraux au cours desquels seront abordées les questions d'intérêt commun, comme la coopération nucléaire et le dialogue Nord-Sud.

Le sous-continent constitue l'une des zones où la France, par manque d'ambitions ou de moyens, n'a pas de politique particulière. Mais Paris donne souvent l'impression aux Indiens de « pencher » en faveur du Pakistan, avec lequel ils ont été en conflit à trois reprises. Il est vrai aussi que l'Inde, aux prises avec ses difficultés intérieures, en pleine période de transition, n'a plus dans le monde l'influence morale qu'elle possédait autrefois, à l'époque de Nehru.

L'indépendance qu'elle affirme dans sa politique nucléaire n'est pas toujours comprise en Occident, où parfois l'on a peine à croire que ce grand pays pauvre soit aussi une nation industrielle voulant exploiter ses capacités techniques et conserver autant que possible un rayonnement politique. Cette dualité explique que dans les discussions du dialogue Nord-Sud les Indiens adoptent la politique du juste milieu. M. Desai réaffirmera sans doute, comme il vient de le faire à Londres aux représentants du gouvernement canadien (Ottawa a suspendu toute coopération avec New-Delhi en matière nucléaire), que son pays n'a pas l'intention de fabriquer des armes atomiques et poursuit des buts essentiellement pacifiques. Les Indiens apprécient l'aide technique que leur apporte la France dans ce domaine et souhaitent que cette collaboration continue.

Une coopération bilatérale s'est aussi développée dans plusieurs secteurs à technologie avancée, tandis que les échanges commerciaux marquent plutôt le pas. La commission franco-indienne créée lorsque M. Giscard d'Estaing était de passage à New-Delhi ne les a, pour le moment, guère fait progresser, et l'on constate en général un manque de dynamisme des entreprises françaises sur le vaste marché indien. Le volume des affaires reste limité, il est vrai, par la modestie — 340 millions de francs par an — des crédits-prêts du Trésor et crédits-acheteurs français, et surtout par leur coût élevé d'un point de vue indien par rapport aux conditions financières plus avantageuses offertes par d'autres pays occidentaux (membres comme la France du consortium d'aide à l'Inde formé sous l'égide de la Banque mondiale). Une tranche de crédits spéciaux accordés par M. Giscard d'Estaing à New-Delhi en 1973 n'a pu être utilisée. Les exportations françaises vers l'Inde sont en baisse, alors que les ventes indiennes à la France sont en augmentation, en particulier pour les produits transformés.

GÉRARD VIRATELLE.

Le « sommet » franco-allemand de Bonn

Les questions nucléaires tiendront une grande place dans les conversations entre MM. Schmidt et Giscard d'Estaing

De notre correspondant

Bonn. — Les Allemands n'attendent pas de la visite de M. Giscard d'Estaing, jeudi 16 et vendredi 17 juin à Bonn, des résultats spectaculaires, ni même un de ces « coups de pouce » que les consultations franco-allemandes ont parfois apporté à la construction européenne. Les relations entre les deux gouvernements sont toujours aussi bonnes, dit-on ici, la considération que M. Schmidt éprouve pour M. Barre ne se dément pas, les conceptions des deux gouvernements sont très proches, mais il manque à la France comme à la République fédérale les moyens politiques de les mettre en pratique.

Les milieux gouvernementaux ouest-allemands estiment que dans plusieurs domaines très importants rien ne peut être fait actuellement et qu'il n'est pas nécessaire par exemple de gloser sur l'union économique et monétaire de l'Europe, renvoyée aux calendes grecques.

Sur l'Europe, Français et Allemands devraient se contenter de concerter leur attitude face aux Etats qui ont posé leur candidature. L'entrée dans la Communauté de jeunes démocraties, comme le Portugal, la Grèce ou l'Espagne, est politiquement et moralement souhaitable, estime le gouvernement fédéral, mais il convient de trouver des solutions de compromis pour ne pas rendre encore plus difficile le fonctionnement de la Communauté.

MM. Giscard d'Estaing, Schmidt et Barre — qui aura un entretien particulier avec le chancelier — devraient évoquer aussi la coordination des politiques économiques et monétaires. Ce thème figure à l'ordre du jour de toutes les consultations franco-allemandes depuis plusieurs années. Bien que des rencontres aient eu lieu ces dernières semaines entre le gouverneur de la Banque centrale et le président de la Bundesbank et entre des hauts fonctionnaires, cette coordination appartient plus au domaine des souhaits qu'à la réalité. Les deux gouvernements sont cependant confrontés à des problèmes économiques et sociaux très semblables. Des mesures analogues, sinon communes, pourraient notamment être envisagées dans la lutte contre le chômage.

L'énergie nucléaire devrait constituer un des thèmes essentiels des consultations. Le sujet sera traité au plus haut niveau par M. Schmidt et par M. Giscard d'Estaing, qui sera accompagné de M. Giraud, administrateur général délégué du Commissariat à l'énergie atomique. Sur la poursuite des programmes de surrégénérateurs, sur l'exportation des techniques nucléaires, les positions de Bonn et de Paris sont très voisines face aux exigences américaines.

On souhaite à Bonn que les deux hommes d'Etat fassent d'autre part le bilan critique du dialogue Nord-Sud. Le gouvernement ouest-allemand est mécontent des résultats de la conférence de Paris. Il considère que les pays industriels ont accepté plus de concessions que les pays du tiers-monde. Il s'agit maintenant de savoir comment, et à quel niveau, continuer le dialogue, alors que — contre toute logique, dit-on ici, — les pays sous-développés se sont montrés solidaires des pays pétroliers.

Après les entretiens de M. de Guiringaud et de M. Genscher, à Moscou, le chancelier évoquera avec le président de la République les perspectives de la visite de M. Brejnev en France et l'éventualité d'un voyage du secrétaire général du P.C. soviétique à Bonn à la fin de l'année.

Enfin, on pense dans les milieux proches de la chancellerie que M. Schmidt profitera de ses relations confiantes avec M. Giscard d'Estaing pour l'interroger sur son appréciation de la politique intérieure française et les perspectives de 1978.

DANIEL VERNET.

La reprise de la C.S.C.E. à Belgrade

Les Yougoslaves croient qu'une confrontation Est-Ouest sera évitée

De notre correspondant

Belgrade. — Sur la rive gauche de la Save, à une centaine de mètres en aval du plus beau des ponts reliant la vieille ville à la nouvelle, aux abords mêmes de l'autoroute traversant la capitale du nord au sud, un édifice en verre et en béton, aux lignes droites et harmonieuses, flambant neuf. C'est ici que se rencontrent, à partir de ce mercredi 15 juin, les représentants de trente-cinq pays d'Europe et d'Amérique du Nord qui examineront la mise en œuvre de l'accord d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.).

Appelé Centre des congrès et conçu par l'architecte Stoïan Maksimovitch, le bâtiment a été construit et aménagé en onze mois seulement. Terminé voici plus d'un mois, son coût est évalué à 600 millions de dinars, soit 17,5 millions de francs.

Parallèlement à l'effort financier de la capitale, la diplomatie yougoslave a déployé, de son côté, une intense activité pour assurer le succès de la conférence. Depuis plus d'un an, un organisme spécialement chargé des questions de la conférence a été créé auprès du secrétariat des affaires étrangères. Composé de diplomates de haut rang et dirigé par M. Milorad Pechitch, ancien ambassadeur à Moscou, il a été en contact permanent avec la totalité des participants à la conférence.

D'après ce qui a été révélé de ces contacts, ainsi que des entretiens que les membres du gouvernement — et notamment le secrétaire aux affaires étrangères, M. Minitch, — ont eus entre-temps avec leurs homologues européens, américains et canadiens, on peut penser que les Yougoslaves ne sont pas particulièrement préoccupés par le danger de voir la conférence déboucher sur un nouvel affrontement politique ou idéologique, comme certains le craignent. « *Nous avons obtenu l'assurance de tous les pays*, a déclaré devant l'Assemblée nationale M. Minitch, *qu'ils viendront à la conférence fermement décidés à ce qu'elle ne soit pas transformée en lieu de confrontation et d'accusations réciproques.* »

En réalité, pour les Yougoslaves, la tâche essentielle devrait être la recherche de nouveaux moyens de renforcer la confiance en Europe, sans laquelle aucun des grands problèmes abordés, en premier lieu ceux du désarmement et de la sécurité, ne saurait être réglé durablement. Leur point de vue, déclarent-ils, est partagé par de nombreux pays. Ils ont l'intention de proposer un vaste programme de collaboration culturelle européenne, dont ils ont déjà communiqué les grandes lignes à leurs partenaires. Pour accélérer le processus de désarmement et de sécurité, domaines dans lesquels « *très peu de progrès ont été réalisés* », leurs suggestions vont dans le sens d'une réduction globale des activités militaires.

La conférence de Belgrade a aussi été l'objet de consultations avec les pays de l'Afrique du Nord, qui, tous, ont manifesté à son sujet « *un grand intérêt* ». L'intention de la délégation yougoslave est de proposer à la conférence, dès le début, d'entendre les points de vue de ces pays.

PAUL YANKOVITCH.

A L'ASSEMBLÉE DE L'O.E.A. LES ÉTATS-UNIS RÉAFFIRMENT LEUR INTÉRÊT POUR LES DROITS DE L'HOMME.

Saint-Georges (*A.F.P., A.P., U.P.I.*). — La septième assemblée générale de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) a commencé, mardi 14 juin, dans la petite île de Grenade, dans les Caraïbes, ancienne colonie britannique devenue indépendante le 7 février 1974. M. Cyrus Vance, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a annoncé au cours son pays ramènerait sa participation au financement de l'O.E.A., qui est actuellement de 66 % à 49 % dans un délai de cinq à dix ans. Il a proposé, d'autre part, en assemblée plénière, que la commission interaméricaine des droits de l'homme dispose de pouvoirs, d'un budget et d'un personnel accrus.

M. Oscar Montes, ministre argentin des affaires étrangères, a déclaré de son côté, au cours de la réunion à huis clos que le terrorisme oblige son pays à prendre des mesures sévères, parfois en contradiction avec les droits de l'homme. D'une manière générale, les régimes autoritaires d'Amérique latine ont choisi, pour éviter de faire figure d'accusés, d'insister sur les actes de « *terrorisme* » et de « *subversion* » commis dans le sous-continent. Six pays seulement (Jamaïque, Costa-Rica, Equateur, Pérou, Colombie et Vénézuéla) sur les vingt-cinq que compte l'O.E.A. semblent prêts à suivre le gouvernement américain dans ses efforts en faveur de la défense des droits de l'homme.

LA VISITE DE M. GENSCHER EN U.R.S.S.

Moscou paraît s'intéresser à la conférence Nord-Sud

De notre correspondant

Moscou. — M. Hans Dietrich Genscher, ministre ouest-allemand des affaires étrangères, a terminé, mercredi matin 15 juin, ses entretiens à Moscou. Il avait été reçu la veille par M. Leonid Brejnev, qui lui a confirmé son désir de se rendre en visite officielle en R.F.A. Cette visite, dont les dates n'ont pas encore été fixées, pourrait avoir lieu « *tard en automne* », affirme-t-on du côté allemand, c'est-à-dire entre la mi-novembre et la mi-décembre. Au cours de cette rencontre, M. Brejnev a insisté sur deux problèmes : celui de Berlin et celui des négociations de Vienne sur la réduction des armements en Europe centrale.

Aucun progrès, semble-t-il, n'a été réalisé sur la question de Berlin, qui bloque, depuis longtemps déjà, la conclusion de trois accords soviéto-ouest-allemands concernant la coopération scientifique, les problèmes juridiques et les échanges culturels. Chaque partie serait restée sur ses positions, estimant cependant que cette impasse ne doit pas bloquer le développement des relations entre les deux pays. C'est ce qu'a notamment déclaré le ministre des affaires étrangères soviétiques, M. Gromyko, dans le discours qu'il a prononcé, mardi 14 juin, au cours du déjeuner offert en l'honneur de M. Genscher : « *Il existe certains problèmes dans lesquels les positions politiques de nos pays divergent ou ne coïncident pas entièrement. Il existe aussi des questions pratiques non résolues, mais les difficultés ne doivent pas dresser d'obstacle infranchissable devant l'accroissement de la coopération réciproquement avantageuse si les deux parties y aspirent.* » M. Gromyko s'est également déclaré certain que « *la visite de Leonid Brejnev en R.F.A., ses rencontres et ses entretiens avec les dirigeants de la R.F.A., contribueront à l'élargissement multiforme et à l'approfondissement de la coopération entre nos Etats, au renforcement de la paix en Europe et dans le monde entier, à la compréhension réciproque et à la coopération entre les peuples* ».

A propos des négociations de Vienne, M. Genscher aurait réaffirmé le désir de la R.F.A. de faire son possible, « *en commun avec les alliés* », pour les faire aboutir. Au cours d'une conférence de presse donnée mardi soir, le ministre ouest-allemand a précisé qu'au cours des sept heures d'entretiens qu'il avait eus avec M. Gromyko depuis son arrivée à Moscou, il avait également été question de la conférence de Belgrade et de la conférence Nord-Sud. M. Genscher a eu l'impression que l'Union soviétique aimerait, d'une manière ou d'une autre, participer à ce dialogue entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Cette impression est contraire à celle que M. de Guiringaud avait retirée, la semaine dernière, de ses entretiens avec M. Gromyko.

Après une dernière entrevue avec M. Gromyko, mercredi matin M. Genscher devait quitter Moscou pour se rendre à Léningrad où il ne doit passer que quelques heures. Le but de sa visite est, selon l'expression d'un membre de la délégation ouest-allemande, de « *remonter le moral* » des collaborateurs du consulat ouest-allemand dans cette ville, dont plusieurs ont été récemment attaqués par la presse soviétique.

JACQUES AMALRIC.

AMÉRIQUES

Argentine

LA MORT SUSPECTE D'UNE RESSORTISSANTE OUEST-ALLEMANDE

(*De notre correspondant.*)

Lima. — De passage dans la capitale péruvienne, Mme Diana Houstoun, codirectrice du « Centre chrétien de communications », établi jusqu'à une date récente à Buenos-Aires, a donné des précisions sur le décès de Mme Elizabeth Kaesemann, ressortissante ouest-allemande, fille d'un professeur de l'université de Tubingen, dont le gouvernement argentin a, le 7 juin, annoncé la mort « *au cours d'un affrontement* » avec les forces de répression. Quinze autres personnes ont, selon le communiqué officiel, été tuées dans les mêmes circonstances.

Selon le témoignage de Mme Houstoun, en revanche, Mme Elizabeth Kaesemann a été arrêtée le 8 mars et ne peut donc avoir participé à cet affrontement. Mme Houstoun, qui a été elle-même détenue dans la nuit du 11 au 12 mars, a été longuement interrogée sur ses relations avec la jeune allemande, avant d'être relâchée. — T. M.

EUROPE

Italie

Des mesures exceptionnelles de sécurité sont prises à Milan pour le procès des Brigades rouges

Rome. — Le procès des Brigades rouges ne s'ouvrira pas vraiment ce mercredi 15 juin à Milan. Renato Curcio et ses quatre complices n'y seront jugés que pour des délits de droit commun, toute la partie « politique » du dossier ayant été renvoyée à la magistrature de Turin, chargée de l'enquête sur les activités révolutionnaires de l'organisation. Mais les mesures exceptionnelles de sécurité qui ont été prises autour du tribunal et dans les usines laissent à penser que ce procès peut être, lui aussi, l'occasion d'une démonstration de force des « brigadistes ». On prend à nouveau leurs menaces au sérieux, alors qu'ils paraissaient hors d'état de nuire en 1975, après l'arrestation de leurs principaux dirigeants et la mort de leur égérie, la célèbre Mara.

De notre correspondant

Les Brigades rouges restent le plus actif des groupuscules violents d'extrême gauche. Cela n'a pas empêché que, au cours des derniers mois, elles se soient fait doubler sur leur gauche par les « adeptes du P 38 » qui tirent dans les manifestations de rue. Cette nouvelle vague spontanéiste considère avec quelque commisération les « brigadistes », qui n'en sont venus à la lutte armée que par des détours idéologiques et qui ont fait, selon elle, l'erreur de choisir la clandestinité.

L'histoire des Brigades rouges comporte, en effet, une escalade croissante. Des incendies d'automobiles, ce groupuscule est passé aux enlèvements ; et s'il tue des personnes, ce n'est plus « par accident du travail », comme en juin 1974 après l'invasion d'un siège provincial du parti néo-fasciste, mais dans le cadre d'assassinats froidement prémédités.

Une escalade similaire se manifeste dans les objectifs : alors qu'ils ne visaient, au départ, que les dirigeants de l'industrie, les « brigadistes » se sont progressivement attaqués aux principaux piliers de « l'État impérialiste » (magistrature et police) et, tout récemment, aux « vendus du régime », c'est-à-dire les journalistes. Cette escalade exigeait des moyens de plus en plus importants : pour financer sa « guérilla », le mouvement doit opérer des attaques de banques et des enlèvements plus « alimentaires » que politiques, comme celui de l'industriel Vittorio Gancia.

C'est le 17 septembre 1970 que l'emblème des Brigades rouges — une étoile à cinq branches — est apparu pour la première fois, à l'occasion de l'incendie de l'automobile d'un dirigeant de la SIT-Siemens. Un an exactement après le mariage — à l'église — de Renato Curcio et de Margherita Cagol, étudiants en sociologie à l'université de Trente, l'un des hauts lieux de la contestation de 1968.

La naissance des Brigades rouges s'explique d'ailleurs en grande partie par l'échec du « mouvement étudiant », par les désillusions qu'il a provoquées. Curcio peut en être considéré comme le fondateur. Cet ancien militant néo-fasciste, qui appartient quelque temps à Ordre nouveau, devait passer d'un extrême à l'autre : à Milan, après son mariage, il crée un « collectif métropolitain » la Gauche prolétarienne avant de se transformer en Brigades rouges avec le concours d'anciens militants du P.C. et du parti communiste d'Italie (stalinien).

La nouvelle organisation sera marxiste-léniniste, avec des accents ouvriéristes. C'est en mai 1972 — selon des documents internes saisis par les carabiniers — qu'elle passera « *de la semi-légalité à la clandestinité* », pour des raisons plus stratégiques, paraît-il, que défensives.

Le grand tournant des Brigades rouges sera l'enlèvement du juge Mario Socci, le 18 avril 1974. Le mouvement fera la « une » des journaux pendant tout un mois, puisque ce magistrat de Padoue ne sera libéré qu'après trente-cinq jours de « procès ». Dès lors, tout se précipite. Les carabiniers procèdent à plusieurs arrestations. Curcio lui-même est pris le 8 septembre en compagnie de son lieutenant, Alberto Franceschini. Mais il sera libéré, de manière spectaculaire, le 19 février 1975, par un commando que dirige sa femme, « Mara ». Celle-ci meurt le 5 juin au cours d'une fusillade avec les carabiniers. Curcio, de nouveau, est arrêté dans la banlieue de Milan le 18 janvier de l'année suivante. Il rejoint en prison le numéro deux des Brigades rouges, Giorgio Semaria, ainsi que plusieurs dizaines de militants de l'organisation.

Qui est l'inspirateur ?

Le regain d'activités de ces dernières semaines — alors qu'un tiers des effectifs serait sous les verrous — peut surprendre. Il y aurait trois explications : l'énergie dépensée par les détenus, qui transforment les prisons en poudrières et parviennent à communiquer avec l'extérieur ; un nouveau recrutement dans les milieux d'extrême gauche : enfin l'appui que donneraient aux Brigades rouges d'autres mouvements révolutionnaires, voire certains services secrets.

Ce dernier point relève de rumeurs, difficilement vérifiables. Existe-t-il, comme on l'a affirmé, un « accord opérationnel » entre les amis de Curcio et les Noyaux armés prolétariens (NAP), nés à Naples au début de 1974 et qui sont le pendant méridional des Brigades rouges ? N'a-t-il pas été question d'unifier divers groupuscules pour former un seul « parti combattant » ? Il est encore moins aisé de savoir si les Brigades rouges bénéficient du soutien des nombreux agents étrangers qui opèrent à Rome : Américains, Soviétiques, Allemands de l'Ouest ou Tchécoslovaques... Une chose est sûre : on ne s'infiltre pas facilement dans cette organisation, qui met à l'épreuve ses membres pendant un certain temps avant de les intégrer dans des « cellules combattantes ».

La couleur des amis de Curcio ne fait plus de doute : ils sont bien « rouges », même si des forces du bord opposé peuvent encourager leur action et en profiter. Car les « brigadistes » ont atteint jusqu'à présent aucun de leurs objectifs. Ils n'ont réussi ni à « *faire éclater les contradictions du régime* » ni à organiser « *un pouvoir rouge qui ait ses centres vitaux dans la classe ouvrière des grandes usines métropolitaines* ».

Ces « combattants » — que la droite qualifie de communistes et la gauche de provocateurs — sont isolés. Ils ont perdu le contact avec les masses et, d'une certaine façon, avec la réalité. Si leurs premiers attentats, en 1970, pouvaient correspondre à une certaine exaspération ouvrière, leurs gestes sont aujourd'hui unanimement condamnés. Ce ne sont pas eux qui menacent « *l'ultra-révisionnisme de Berlinguer* ».

Ils semblent, au contraire, l'encourager : comme si les Brigades rouges cherchaient à pousser le P.C.I. dans les bras de la démocratie chrétienne pour montrer à quel point il est compromis. En entretenant un climat d'insécurité, elles espèrent parallèlement provoquer des réactions en chaîne qui généraliseraient la « lutte armée ». S'ils étaient seuls, les « brigadistes » feraient sourire. Mais trop de groupes violents agissent dans le même sens pour qu'un projet aussi fou ne soit pris au sérieux.

R. S.

Union soviétique

Le correspondant du « Los Angeles Times » est toujours interrogé par la police

De notre correspondant

Moscou. — M. Robert Toth, le correspondant du *Los Angeles Times*, à qui les autorités soviétiques ont interdit de quitter l'U.R.S.S. (*le Monde* du 15 juin), s'est rendu une nouvelle fois mercredi matin 15 juin à la prison de Lefortovo, où il est interrogé depuis mardi sur sa prétendue tentative de se procurer « *des informations secrètes à caractère politique et militaire* ». Le journaliste américain, qui aurait dû quitter définitivement Moscou le vendredi 17 juin après un séjour de trois ans en Union soviétique, a été arrêté le samedi 11 juin dans une rue de la capitale alors qu'un scientifique soviétique venait de lui remettre un document traitant de la parapsychologie. Il avait été détenu, ce jour-là, pendant trois heures, et ses interlocuteurs lui avaient affirmé que le document en question, dont il n'a jamais pu prendre connaissance, traitait bien de « *secrets de défense nationale* ».

Mardi matin, un représentant de l'ambassade des États-Unis s'est rendu au ministère soviétique des affaires étrangères pour remettre une protestation contre les incidents de samedi. La note a été refusée par le ministère, qui a fait savoir au diplomate américain que M. Toth ne pourrait pas quitter l'Union soviétique tant que l'enquête en cours ne serait pas terminée. M. Toth, qui est âgé de quarante-huit ans, est marié et a trois enfants. Il devait regagner la Californie en bateau à partir du port de Nakhodka, au nord de Vladivostok.

L'enquête ouverte par les autorités soviétiques à propos de M. Toth surprend beaucoup les milieux diplomatiques de Moscou. Jusqu'à présent, les correspondants américains n'avaient eu aucun démêlé avec les autorités soviétiques, et le nom de Robert Toth n'avait jamais été cité dans la presse. De nombreux autres correspondants étrangers, en revanche, ont été accusés à plusieurs reprises de servir d'intermédiaires entre les services de renseignements américains (C.I.A.) et certains dissidents. Deux de ces correspondants sont encore en Union soviétique. — J. A.

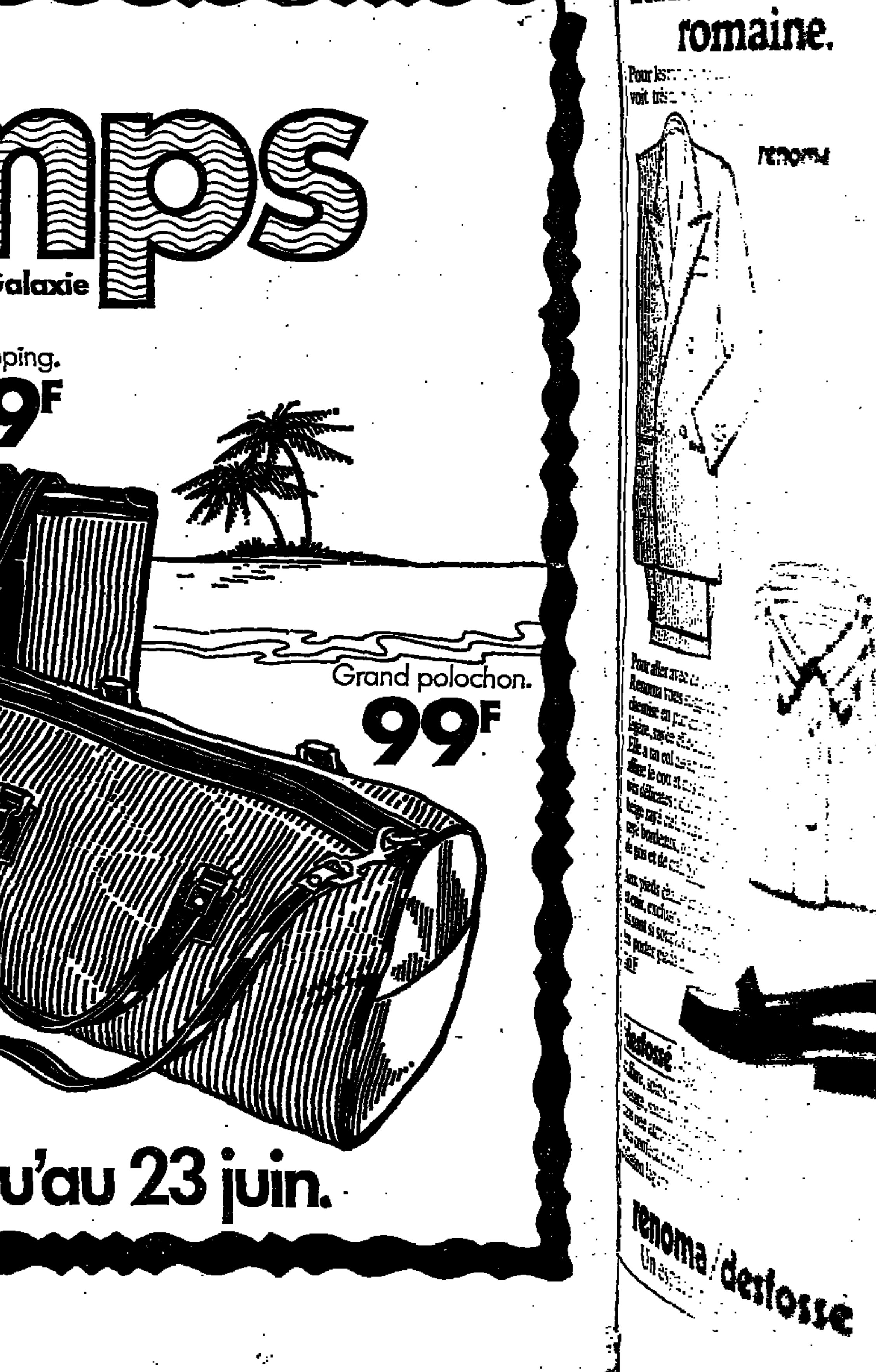
Grande-Bretagne

LE PROJET DE DÉVOLUTION DES POUVOIRS A L'ÉCOSSE ET AU PAYS DE GALLES DOIT ÊTRE REPORTÉ.

(*De notre correspondant.*)

Londres. — La faiblesse du gouvernement travailliste s'est manifestée mardi d'une autre manière : le cabinet a annoncé qu'il renonçait, pour l'instant, à représenter son projet de dévolution des pouvoirs à l'Écosse et au Pays de Galles. Après deux mois d'efforts infructueux, le leader des Communes, M. Michael Foot, a fait savoir que les conversations engagées entre les parties pour tenter de parvenir à un accord n'ont donné aucun résultat. M. Foot a promis que l'affaire serait reprise à l'automne.





L'Irlande entre « socialistes » et « républicains »

II. — Les sirènes de l'athéisme

De notre envoyée spéciale NICOLE BERNHEIM

Les Irlandais vont voter le *16 juin pour élire les cent* quarante-huit députés du Dail (Assemblée nationale). L'inflation et le chômage ont dicté les thèmes majeurs de la campagne électorale, mais d'autres questions sont en jeu. — (« Le Monde » du 15 juin.)

Dublin. — La coalition gouvernementale sortante Fine Gael-travailliste a paru sur la défensive pendant les deux premières semaines de la campagne électorale. Parcourant le pays au pas de charge, M. Jack Lynch, le leader très populaire du Fianna Fail, a rassemblé des foules importantes, particulièrement dans les régions de Galway et de Cork, vieux fiefs « républicains ».

L'opposition est-elle partie « *trop fort et trop vite* », comme on le répétait la semaine dernière à Dublin ? Seul le scrutin le dira. L'une des ambiguïtés de ces élections, c'est la ressemblance entre l'électorat « centriste » du Fine Gael et celui du Fianna Fail. Tout au plus peut-on dire que le premier attire plutôt la bourgeoisie urbaine, tandis que le second reste *populaire dans* le milieu rural. Mais les deux programmes économiques et sociaux ne diffèrent pas profondément. Comme presque toujours en Irlande, il faut remonter dans l'histoire pour comprendre les choix des électeurs. Le Fine Gael, alors parti de la grande bourgeoisie d'affaires pro-anglaise, a signé, en 1921, le traité de partage de l'île avec Londres. Les opposants, regroupés dans le Sinn Fein, ancêtre direct du Fianna Fail, refusèrent ce compromis. Il s'ensuivit une guerre civile sanglante dont le souvenir reste comme une écharde profonde dans la conscience nationale.

On trouve ainsi parmi les électeurs du Fianna Fail de 15 à 20 % de « plus de soixante-cinq ans » qui votent « républicain », pour rester fidèles à leur jeunesse. Mais le parti s'est notablement embourgeoisé depuis ces temps héroïques, et il attire aujourd'hui toute une nouvelle clientèle petite-bourgeoise qui aspire d'abord à un meilleur niveau de vie. Petits agriculteurs, mais aussi commerçants, employés d'administration ou de commerce, constituent un nouvel électorat solide et peu enclin aux aventures.

M. Jack Lynch est très représentatif de cette tendance. Sincère et persuasif, il a gardé tout son charisme, mais des rumeurs persistantes laissent entendre que, si son parti revient au pouvoir, ce n'est pas « Honest Jack », prématurément usé, qui sera premier ministre. Des noms de successeurs possibles circulent. Les plus fréquemment cités sont ceux de MM. Des. O'Malley, un avocat de trente-huit ans, ancien ministre de la justice de M. Lynch, George Colley, ancien ministre des finances, et surtout Charles Haughey. Certains responsables du parti aimeraient voir à sa tête l'actuel président de la République, M. Patrick Hillery, ancien vice-président de la Commission européenne, qui a succédé, l'automne dernier, à M. O Dalaigh, mais qui, *assurent ses supporters*, est encore trop jeune, à cinquante-quatre ans, pour se contenter d' « inaugurer les chrysanthèmes ».

Les fantômes de 1970

Le personnage le plus controversé est M. Charles Haughey, l'ancien ministre des finances de M. Lynch. Depuis le « scandale » de 1970, M. Haughey s'est bien rétabli dans le parti. Les mauvaises langues assurent que sa fortune, autant que son talent, y est pour quelque chose.

M. Haughey mène une vie quasi seigneuriale dans sa gentilhommière du dix-huitième siècle, à une vingtaine de kilomètres de Dublin, où il élève des chevaux de course et du bétail primé. Ses ennemis affirment qu'il « achète » ses électeurs de la circonscription ouvrière d'Artane en réglant libéralement factures et loyers non payés, en subventionnant les équipes sportives et en n'hésitant pas à user des plus vieux trucs démagogiques. *Quoi qu'il en soit*, « Charlie » Haughey est très populaire dans son parti, même s'il inquiète toute une fraction de l'électorat.

Ses points de vue sont d'une simplicité efficace. Il se définit comme « *ni le serviteur de la droite ni le prisonnier de la gauche, mais comme un pragmatique du centre* ». L'Irlande du Nord n'est pas « *une question électorale, mais un problème pour chacun de nous... Le Fianna Fail est partisan d'une approche positive, prudente, sérieuse, avec tout groupe ou organisation décidé à trouver une solution.*

— Même avec Londres ?

— *Avec n'importe qui* », souligne M. Haughey.

Que pense-t-il des lois antiterroristes votées par la coalition sortante?

Avec l'astuce qui fait de lui un redoutable jouteur, M. Haughey répond : « *Ce gouvernement s'est borné à utiliser les menaces venues du Nord comme une arme politique contre le Fianna Fail.* »

En matière de lois sociales, M. Haughey est beaucoup plus prudent *: il admet une certaine* libéralisation de la contraception, mais seulement « *pour les couples mariés* ». Pour lui, le divorce reste un objet d'anathème.

De nouveaux atouts

Ses théories économiques ne sont pas moins conservatrices : il juge, comme beaucoup de candidats, que l'Irlande possède de nouveaux atouts avec ses ressources naturelles, mais il accuse le gouvernement sortant d'avoir « *effrayé, par ses options socialistes, les firmes étrangères qui voulaient investir, notamment dans l'industrie minière et la recherche pétrolière* ».

Le Fine Gael, qui ne se fait pas faute de présenter M. Haughey comme un suppôt de l'IRA, n'a jamais été un parti de masses, mais il rassemble, aujourd'hui, quelques-uns des hommes politiques les plus brillants du pays, ainsi qu'une bonne partie de la bourgeoisie urbaine, hommes d'affaires, membres des professions libérales, enseignants.

Son leader, le premier ministre *sortant, M. Liam Cosgrave*, est austère, plus sérieux que brillant, il a le contact malaisé avec les foules électorales. Mais son bouillant ministre des affaires étrangères, M. Garret Fitzgerald, jouit d'autant de prestige et de sympathie sur la scène nationale que dans les milieux diplomatiques internationaux.

La vedette du parti travailliste reste le ministre des télécommunications, M. Conor Cruise O'Brien. Universitaire distingué, ancien délégué de l'Irlande aux Nations unies et adjoint de M. Hammarskjoeld au moment de la crise du Congo belge, auteur de romans, de pièces et d'ouvrages d'histoire contemporaine, M. O'Brien a peut-être plus de prestige à l'étranger que chez lui.

Dans un pays où le naturel et la fougue assoient les popularités, on le soupçonne volontiers de snobisme intellectuel. *Auteur d'un* livre célèbre, *The States of Ireland (les Deux Etats de l'Irlande)*, M. O'Brien est aussi l'un des théoriciens les moins orthodoxes de la crise nord-irlandaise. Opposé à la politique d'unification à tout prix préconisée par les vieux « républicains », il estime que le Nord, à majorité protestante, restera, politiquement, économiquement et culturellement, encore pour longtemps différent du Sud. Si la réunification de l'île lui paraît inéluctable, il pense qu'elle n'est pas pour demain.

Une « progression raisonnable »

M. O'Brien ne nie pas que l'alliance avec le Fine Gael crée quelques problèmes aux travaillistes. Mais l'allié du Labour, *assure-t-il, n'est pas un parti* conservateur : par exemple, il n'a jamais envisagé, malgré la récession, de lancer un plan de déflation ou de réduire les prestations sociales. M. O'Brien souhaiterait, par sa part, que, reconduite au pouvoir, la coalition ait des positions plus progressistes en matière sociale. Il nous a précisé que la loi sur la contraception serait très vite soumise au Parlement. Mais, dans l'ensemble, il estime que la coalition a gouverné d'une façon « *raisonnablement progressiste* ». Il ne cache guère que, pour lui, ce progressisme-là est le maximum de ce que la très traditionaliste Irlande peut accepter pour l'instant.

Il n'en reste pas moins que les sondages indiquent une baisse de popularité du Labour, auquel une extrême gauche — minoritaire, mais décidée — pardonne mal son alliance avec le Fine Gael. D'autant que M. O'Brien s'est plusieurs fois laissé aller à menacer la presse irlandaise de sanctions pour ce qu'il considère comme ses « complaisances » à l'égard de l'IRA provisoire. Dans un pays très influencé par le libéralisme britannique, on n'a pas manqué de crier au « fascisme »...

La naissance d'une « dissidence » travailliste montre le malaise du Labour. Candidat travailliste « indépendant », dans la circonscription d'Artane, au nord-est de Dublin, le docteur Noël Browne est une personnalité exceptionnelle sur la scène politique irlandaise. Né dans une famille pauvre qui fut décimée par la tuberculose, le docteur Browne a été élevé en Angleterre. Revenu en Irlande, il s'illustre dans la lutte contre la tuberculose, devient ministre de la santé et démissionne avec éclat, en 1951, pour protester contre le rejet, par le Parlement, du premier plan de sécurité sociale familiale. Plan que l'Eglise déclara « immoral » parce qu'il confiait une partie du bien-être des mères et des enfants à l'Etat.

Bâtir une société égalitaire

Socialiste et athée, partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de la sécularisation et de la mixité de l'enseignement, le docteur Browne souhaite que les partis politiques irlandais abandonnent leurs connotations gaéliques qui, estime-t-il, agacent la jeune génération et ridiculisent la politique irlandaise à l'étranger.

Les vues du docteur Browne sur l'Irlande du Nord ne sont pas plus orthodoxes : il juge que la meilleure façon de réunifier l'île est de bâtir, au Sud, une société aussi égalitaire et aussi libérale que la société britannique. De sorte que les vingt-six comtés de la République, qui bénéficieraient alors notamment des mêmes avantages sociaux que les six comtés du Nord (actuellement les prestations sociales sont très inférieures *dans le sud de l'Irlande* à ce qu'elles sont en Ulster), ne constitueraient plus un épouvantail pour les protestants du Nord.

Pour le docteur Browne, c'est la guerre civile de 1921 qui a vidé les partis politiques irlandais de leur contenu idéologique « *Au moment de l'indépendance*, dit-il, *l'Irlande était une société sans classes. Aujourd'hui, 5 % de privilégiés y détiennent 70 % de la richesse nationale. Nous avons une merveilleuse classe ouvrière, qui, dans ma circonscription, va élir : deux milliardaires...* »

Malgré ses théories subversives, le docteur Browne n'a rien d'un extrémiste. C'est un homme posé, au masque serein, très respecté dans tout le pays. Mais il ne représente guère que lui-même. Convaincu que l'avenir de l'Irlande est dans le socialisme, il a lancé un nouveau mouvement : la Liaison de la gauche, avec le parti communiste et le Sinn Fein officiel, devenu, depuis janvier dernier, le Sinn Fein Workers' Party.

Fondé en 1933, le parti communiste d'Irlande présente deux candidats. Son secrétaire, M. Michael O'Riordan, un ancien de la guerre d'Espagne, ne se fait guère d'illusions. La première fois qu'il s'est présenté, en 1945, dans sa ville natale de Cork, il a recueilli 400 voix... C'était, il est vrai, à l'époque où l'évêque avait averti *ses ouailles que « voter communiste est un péché mortel »*. Aux élections de 1973, le P.C. a eu quelque 800 voix. Résolument nationaliste et « orthodoxe », insensible aux sirènes de l'eurocommunisme, M. O'Riordan espère élargir lentement son électorat grâce à l'industrialisation du pays et à l'accroissement de sa population.

La mutation du Sinn Fein

Le troisième partenaire de la Liaison de la gauche, le Sinn Fein Workers' Party (Parti des travailleurs), présente quatorze candidats. *Son évolution est l'une* des innovations de cette campagne électorale. En décidant, en janvier dernier, d'ajouter le titre de « Parti des travailleurs » à son vocable gaélique (Sinn Fein, en irlandais, signifie « *Nous seuls* »), le vieux parti de l'indépendance poursuivait deux objectifs : se distinguer, une fois pour toutes, de son « jumeau », le Sinn Fein provisoire, qui se prétend l'aile « politique » des « Provos », mais que l'opinion a appris, ces dernières années, à assimiler peu ou prou aux poseurs de bombes de l'IRA ; et souligner l'option marxiste *d'une formation que* l'histoire irlandaise a jadis associée à un catholicisme étroitement traditionaliste.

Comme le docteur Browne et M. O'Riordan, M. Tomas MacGiolla, le président du Sinn Fein Workers' Party, veut un Etat laïc, la réforme d'un enseignement « *qui a cinquante ans de retard* », une libéralisation de la politique familiale. Mais il insiste plus que ses alliés sur les réformes économiques : l'Irlande a besoin, dit-il, d'une industrialisation accélérée qui utilise ses ressources naturelles *au lieu de les exporter*. Il faut développer les industries alimentaires, construire des installations capables de traiter le zinc et le plomb que le pays va produire en quantité.

En ce qui concerne l'Ulster, M. MacGiolla a une position un peu équivoque. Il condamne sans ambages le « sectarisme » des « *Provos* » et *les accuse* d'avoir fait du mot « républicain » — qui signifiait jadis « nationaliste » — un terme ambigu et inquiétant. Il préconise la publication d'une déclaration des droits (Bill of rights) qui, selon lui, assurerait à chacune des deux communautés de l'Irlande du Nord des droits égaux... et transformerait leur lutte fratricide en une moderne et fructueuse lutte des classes.

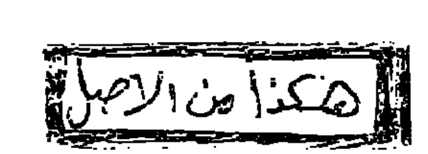
Pour M. MacGiolla, l'échec de la « grève générale loyaliste », lancée en mai dernier par le pasteur Paisley, est le premier indice que cette lutte des classes ne demande qu'à fleurir dans la province très industrialisée du Nord.

Bien que très marginale, la Liaison de la gauche n'en représente pas moins un danger pour les travaillistes. D'autant que son contenu idéologique peut attirer quelques-uns des quatre cent quarante mille nouveaux électeurs de plus de dix-huit ans dont beaucoup sont las des divisions politiques traditionnelles qui datent de la jeunesse de leurs grands-parents...

Ces jeunes électeurs iront-ils aux urnes ? C'est la question que se posent avec angoisse tous les partis. Selon les derniers sondages, il semble qu'ils seront nombreux à s'abstenir : indifférence, manque de formation ? Faut-il croire, comme le signalait une enquête, que ce sont les jeunes célibataires et les sans-emploi qui auront le moins envie de s'exprimer ? A moins que, comme dans la plupart des pays qui ont abaissé le droit de vote à dix-huit ans, les jeunes ne votent tout bêtement comme leurs aînés...

Mais avec l'une des rares populations en expansion dans un pays industrialisé — 48 % de moins de vingt-cinq ans, 35 % de moins de quinze ans — l'Irlande peut, quoi qu'il en soit, s'attendre à des bouleversements politiques et culturels. Sinon le 16 juin, du moins dans les très prochaines années à venir.

FIN



LES ÉLECTIONS EN ESPAGNE

Les bureaux de vote ont ouvert, ce mercredi 15 juin, en Espagne, à 9 heures du matin. 23 530 248 personnes sont inscrites sur les listes électorales pour élire 350 députés et 207 sénateurs. Le roi Juan Carlos et la reine Sophie ont annoncé leur décision de ne pas prendre part au vote, pour demeurer au-dessus des partis.

Deux policiers ont été blessés, mardi dans la soirée, à Barcelone par des manifestants qui attaquaient des locaux de l'Alliance populaire (droite). D'autre part, deux policiers et un passant ont été atteints, ce mercredi matin, par l'explosion d'une bombe placée dans les dépendances du palais de justice à Séville, et la voie ferrée qui relie Madrid à Irun a été endommagée à proximité de San-Sébastian.

Le gouvernement a libéré, mardi, M. Jose Maria Arruabarrena, un prisonnier politique basque, et a annoncé qu'il n'y avait plus actuellement de détenus politiques basques pour des délits commis avant le référendum du 15 décembre 1976. Selon Mᵉ Gonzales Berzosa, défenseur de neuf personnes incarcérées à la prison de *Carabanchel*, et *qui* sont soupçonnées d'appartenir au Groupe révolutionnaire du 1ᵉʳ octobre (GRAPO), il resterait encore en Espagne, quatre-vingt-quinze détenus politiques, la plupart appartenant au FRAP, à l'ETA, au parti communiste (reconstitué), à l'Union démocratique des soldats et à diverses organisations anarchiques.

Les milieux financiers espagnols semblent confiants dans le résultat des élections. La Bourse de Madrid, en baisse depuis plusieurs semaines, a progressé mardi de deux points et demi.

Vingt-trois millions et demi d'électeurs sont appelés à élire un Parlement

De notre envoyé spécial

Madrid. — « *Vous décidez de l'avenir de l'Espagne...* » Le général Gutierrez Mellado, premier vice-président du gouvernement chargé des questions de défense, a adressé mardi 14 juin au soir un appel ferme et solennel aux électeurs qui se rendent aux urnes ce mercredi pour désigner les trois cent cinquante députés et les deux cent sept *sénateurs des nouvelles* Cortès (Parlement). Parlant au nom du gouvernement, le général a condamné l'abstention. Apparemment soucieux de ne pas *froisser les susceptibilités des différentes « nationalités »* qui se sont manifestées avec vigueur pendant toute la campagne électorale, le premier vice-président a pris soin de lancer son appel à tous les « *peuples d'Espagne* ». C'est un signe de l'intérêt et aussi de la préoccupation, suscités au sein du gouvernement par la question des « nationalités », qui prend une acuité particulière au Pays basque et en Catalogne. Il ne fait pas de doute pour personne que les partisans du retour immédiat au statut d'autonomie accordé en 1932 par la République devraient largement l'emporter à Barcelone.

Le général Gutierrez Mellado a également mis en garde ceux qui ont choisi la « *violence fanatique* », affirmant que les forces armées disposaient de tous les moyens de maintenir l'ordre. Sur l'ensemble du territoire, l'armée a occupé mardi toutes les positions stratégiques protégées habituellement par la garde civile et la police armée. Cette opération baptisée « *Ariete* » (bélier), devrait permettre aux forces de l'ordre de faire face à des troubles éventuels.

Les bureaux de vote sont ouverts mercredi de 9 heures du matin à 8 heures du soir. La journée n'est pas chômée. Les entreprises doivent accorder quatre heures payées à leurs employés pour leur permettre de voter. Les journaux, les radios et la télévision ont fait ces derniers jours un effort exceptionnel pour expliquer dans les moindres détails les modalités du vote. Le mode de scrutin est assez complexe et les Espagnols participent à des élections générales pour la première fois depuis quarante et un ans.

Il s'agissait seulement, le 15 décembre 1976, de répondre par oui ou par non au projet de réforme politique. Mais, ce mercredi 15 juin, les Espagnols ont conscience de franchir une étape importante de leur histoire et de participer à une expérience originale : *passer sans heurts* d'un régime autoritaire à un système de démocratie parlementaire, renouant ainsi avec une coexistence rompue il y a quatre décennies par la guerre civile.

MARCEL NIEDERGANG.

Tribune internationale

L'ESPAGNE DÉMYTHIFIÉE

par PABLO DE LA HIGUERA (*)

DEUX mythes tenaces collent depuis trop longtemps à la peau de taureau espagnole : le premier, celui de l'Espagne des castagnettes « y olé », avec tout ce qui s'y attache ; le second — son contrepoint intellectuel et sublime, — celui de l'Espagne noire et sanglante est peut-être encore plus néfaste que l'autre, car il a été accrédité et savamment entretenu par notre intelligentsia la plus représentative à l'étranger. Les deux ont fait pas mal de gloires, de gloriales et de fortunes. Et les deux se confondent, en définitive, en un seul mythe selon lequel les Espagnols seraient des êtres « différents », irrationnels, c'est-à-dire un peu plus fous que les autres.

Voyons ce qu'il en reste.

Il faudra bien comprendre, je crois, si l'on ne veut pas passer à côté de l'essentiel, que les élections du 15 juin et toute la richesse à la fois exaltante et fragile de l'actuel moment politique espagnol sont avant tout le résultat d'un double dépassement fécond : le dépassement du franquisme par une bonne partie de lui-même — la ligne Suarez — et le dépassement de la guerre civile par la plus grande partie de l'opposition (et, en particulier, par le parti communiste). Et, bien entendu, le dépassement de ce double esprit du passé par l'immense majorité du peuple espagnol. Le tout comme un premier aboutissement des luttes du monde du travail et de la culture, du sacrifice de beaucoup d'Espagnols courageux; du travail silencieux et acharné de tous et, finalement, de l'évaluation politique de part et d'autre du rapport des forces au sein de la société espagnole. Sans ce dernier élément d'analyse, tous les autres risquaient d'être lamentablement perdus, une fois de plus.

Premier dépassement : le franquisme. Et le fameux mythe qui tombe : le « fanatisme » des Espagnols, leur prétendue irrationalité. Etant personnellement bien loin des conceptions politiques du président Adolfo Suarez, je ne suis que plus à l'aise pour dire ma grande et agréable perplexité le jour où il s'adressa pour la première fois aux Espagnols. C'était il y a presque un an, et je me trouvais en Espagne à ce moment-là. Sur un ton parfaitement tranquille, comme si cela allait de soi, il expliqua à la télévision que des Espagnols ne pensaient pas comme lui, mais qu'il ne fallait pas conclure qu'ils étaient de mauvais Espagnols ; ils avaient donc le droit d'être traités avec respect. (Je cite par cœur, je me demande encore parfois si j'ai bien compris et comment l'appareil de télévision a tenu le coup sans se détraquer).

Le plus frappant, dans la bouche d'un franquiste, c'était, en plus de l'énormité objective de la chose, la façon de le dire : tout à fait naturelle, sans emphase; sans provocation (en somme, pour les lecteurs espagnols, « sin chuleria »). La forme rejoignait le fond, s'y confondait, était presque plus importante que le fond même du propos. Alors il s'est produit un événement révélateur : ces Espagnols « frondeurs », « fanatiques », irrationnels », « dépolitisés » avaient été sensibles à ce nouveau langage mesuré, rationnel, tolérant, politique. Ils n'en revenaient pas : « Je n'ai jamais entendu des choses pareilles à la télé », « Mais il parle comme une personne normale ! »... Eh oui, il parlait comme une personne normale à un peuple pas plus fou que les autres. Sur le plan du discours politique — mais c'était déjà capital, — les Espagnols avaient l'impression de sortir d'une longue nuit de rhétorique assourdissante et triomphaliste.

CHANGEMENT de pure forme, le franquisme restant « intact », comme certains le soutiennent ? Il semble tout de même difficile d'admettre que ce foisonnement de partis, de syndicats, de drapeaux rouges et de toutes les couleurs, ces urnes du 15 juin, ont quelque chose de commun avec le défunt général Franco, qui retournerait précipitamment dans sa tombe d'un infarctus s'il lui arrivait par hasard de ressusciter.

Reste, il est vrai, le franquisme non dépassé, mais il semble bien minoritaire, mais l'« autodépassement » officiel du franquisme est devenu un élément essentiel et presque imprévu de la fameuse « rupture démocratique », voulue naguère par l'opposition de gauche sans trop savoir comment et quand elle allait se produire. La « rupture » — à peine ose-t-on le croire — ne serait-elle pas ce formidable point de rencontre et de combat politique entre le dépassement de l'esprit de croisade par le pouvoir et le dépassement de l'esprit de la guerre civile par l'opposition, dont la démonstration la plus spectaculaire est celle du parti communiste espagnol ?

Que dit Santiago Carrillo ? Eh bien ! comme Suarez, il s'est livré à une analyse politique — donc rationnelle — de l'Espagne d'aujourd'hui (non celle de 1936) et du rapport des forces. C'est, évidemment, intolérable pour ceux qui entretiennent le mythe. Qu'un politicien espagnol se permette de penser, où va-t-on ? Qu'on essaye d'organiser la vie commune au lieu d'attiser l'éternelle guerre civile espagnole, quelle horreur !

Finalement, que dit Carrillo ? Ceci, me semble-t-il : le débat, en ce moment, n'est pas entre monarchie et République, mais entre dictature et démocratie ; l'Espagne moderne de 1977 ne se trouve pas dans une situation prérévolutionnaire ; et, d'ailleurs, c'est l'armée qui a les armes. Je m'amuse et m'émerveille toujours — en Espagne, en France et partout — d'observer comment des évidences parfaitement compréhensibles par un enfant de treize ans ne peuvent pas être assimilées par des cerveaux adultes et, de surcroît, intellectuellement développés. C'est un mystère de la nature humaine auquel je n'ai trouvé encore aucune explication.

Le peuple, lui, comprend. Il avait été sensible au langage raisonnable de droite de Suarez, il l'a été au langage raisonnable de gauche du P.C.E. : les communistes sont allés de grand meeting en meeting monstre, les Catalans ayant rassemblé une nuit à Barcelone quelque deux cent mille personnes...

CE double dépassement de l'irrationnel et de la haine trouve son point à la fois de tension et de soudure dans le parti socialiste ouvrier espagnol rajeuni. Il y a un an, il portait l'espoir d'un grand nombre d'Espagnols. Il allait perdre une partie de ce capital d'espoir pour n'avoir pas su réaliser l'union de la grande famille socialiste, en particulier avec le P.S.P. de Tierno Galvan, duquel pratiquement rien ne le sépare sinon d'absurdes querelles de personnes. Le jeune et brillant leader du P.S.O.E., Felipe Gonzalez, aurait mieux fait de consacrer ses forces à ce problème que de crier sur les toits un jour sur deux que sa formation est un parti marxiste, révolutionnaire, ouvrier, de classe et de masses — sans doute pour s'en convaincre lui-même. (Il semble que ce genre de décalage entre les déclarations et les faits soit une sorte de maladie commune de croissance des partis socialistes européens...) Heureusement, l'espoir que soulève le socialisme, en Espagne comme ailleurs, est très grand, et le parti qui porte son nom a redressé la situation.

Mais, quel que soit le vainqueur, c'est l'Espagne qui aura gagné cette première manche. Sur elle-même.

(*) Journaliste espagnol résidant en France.

Les pouvoirs des futures Cortès

La loi de réforme politique massivement ratifiée par référendum le 15 décembre 1976 a institué la création de nouvelles Cortès (Parlement), composées d'une chambre de trois cent cinquante députés et d'un Sénat de deux cent sept membres.

Les *nouvelles* Cortès peuvent, selon la loi, exercer réellement un pouvoir législatif. Elles en auront l'initiative et la décision, sous réserve de la sanction royale. — La Chambre des députés et le Sénat éliront leurs présidents respectifs, mais c'est le roi qui désignera le président des Cortès, selon le système hérité du franquisme, sur une liste de trois personnalités proposées au souverain par le Conseil du royaume.

Comme les Cortès de Franco, le nouveau Parlement est privé *du droit de contrôler réellement* le chef du gouvernement désigné par le roi et qui est responsable devant lui. La majorité des formations politiques, y compris l'Union du centre de M. Suarez, président du gouvernement, ont inscrit à leur programme la rédaction d'une nouvelle Constitution, qui devrait logiquement éliminer la plupart des derniers vestiges du régime franquiste.

Voici les principales dispositions de la loi :

Article premier. — La démocratie de l'Etat espagnol est fondée sur la suprématie de al loi, expression de la volonté souveraine du peuple. Les droits fondamentau. de la personne sont inviolables et s'imposent à tous les organes de l'Etat. Le pouvoir d'élaboration et de vote appartient aux Cortès. Le roi sanctionne et promulgue des lois.

Art. 2. — La durée du mandat *des députés*, des *sénateurs* est de quatre ans. La Chambre et le Sénat établissent eux-mêmes leur règlement intérieur et élisent leurs présidents respectifs. Le président des Cortès et du Conseil du royaume est nommé par le roi.

Art. 3. — L'initiative de la réforme constitutionnelle appartient : 1) au gouvernement ; 3) à la Chambre des députés. Toute réforme constitutionnelle doit être votée à la majorité absolue par les membres de la Chambre et du Sénat. Le Sénat délibère sur le texte préalablement voté par la *Chambre. Les conflits* éventuels sont soumis à une commission mixte présidée par le président des Cortès et dont font partie les présidents de la Chambre et du Sénat, auxquels se joignent quatre députés et quatre sénateurs élus par leurs Chambres respectives. Si la commission ne parvient pas à un accord ou si l'accord ne recueille pas l'approbation de l'une *ou* de l'autre Chambre, la décision est prise à la majorité absolue des membres des Cortès, les deux Chambres réunies. *Aśvant de ratifier une loi* de réforme constitutionnelle, le roi doit soumettre le projet à référendum.

Art. 4. — Dans la discussion des projets de loi ordinaires, le Sénat délibère sur le texte préalablement *voté* par la Chambre. S'il n'en accepte pas les termes, les divergences sont soumises à une commission mixte de composition identique à celle *prévue* à *l'article* précédent. Si la commission ne parvient pas à un accord ou si l'accord ne recueille pas l'approbation de la majorité simple de l'une ou l'autre Chambre, le gouvernement peut demander à la Chambre des députés de trancher le différend à la majorité absolue des membres.

Art. 5. — Le roi peut soumettre directement au *peuple « toute option politique d'intérêt national »*, qu'elle soit ou non de caractère constitutionnel, afin qu'il *décide par référendum.* — M. N.

Au Pays basque, les indécis étaient nombreux...

De notre envoyé spécial

Bilbao. — A quelques heures de l'ouverture des bureaux de vote, la fièvre était retombée mardi *soir* au Pays basque. L'Alliance populaire a réaffirmé l'unité de l'Espagne ; l'Union du centre démocratique (le parti de *M. Adolfo* Suarez, *président* du gouvernement) a évoqué dans son programme le régionalisme ; le Parti nationaliste basque (P.N.B., conservateur), *le* Parti *socialiste* ouvrier et le Parti communiste d'Euzkadi (Pays basque) demandent l'autonomie ; l'Euzkadido Eskerra (extrême gauche, encadrée par d'anciens militants de l'ETA qui ont renoncé à l'action violente) réclame l'indépendance de la patrie basque. Le mauvais temps avait littéralement lessivé lundi les façades, entraînant les affiches dans les caniveaux. Sitôt le beau temps revenu, de nouvelles équipes de militants se sont empressées de coller manifestes, appels au vote et proclamations *de foi.*

Dans les états-majors des partis, l'atmosphère était à l'optimisme. On feignait d'ignorer que le parti le plus important pour l'instant était celui des indécis. Les groupes d'extrême gauche et la branche militaire de l'ETA, qui ont appelé au boycottage du scrutin, ne semblaient pas avoir beaucoup de chances d'être entendus. Après quarante ans de silence, les Basques ne veulent pas manquer ces élections. Les jeunes qui ont moins de vingt et un ans (l'âge électoral) ont protesté mardi soir, à Bilbao, en formant un long cortège silencieux. Filles et garçons ont défilé de *la gare de Santander jusqu'à* la place d'Espagne, portant des panneaux sur la poitrine sur lesquels on pouvait lire : « *J'ai dix-huit ans, je travaille et pourtant je n'ai pas le droit de voter* » ou bien : « *Pas de démocratie si les jeunes sont tenus à l'écart de la vie publique.* »

Bilbao n'aura pas de pain pendant deux jours. Les deux mille cinq cents ouvriers des cent vingt boulangeries de la ville sont en grève. Des équipes de cantonniers s'efforcent de remettre en état les chaussées endommagées par les inondations de ces derniers jours. Les forces armées ont été consignées dans leurs casernes. Les militaires devaient assurer ce *mercredi* le maintien de l'ordre... Déjà les soldats *étaient* en place mardi *soir aux* points névralgiques. On voyait beaucoup moins la garde civile et la police.

L'évêque de Bilbao a dénoncé la distribution de tracts et l'affichage à la porte de certaines *églises*. Le porte-parole de l'évêché a précisé : « *Aucun parti ne représente l'Eglise.* »

Mardi soir, la famille de M. Javier de Ybarra, enlevé le 21 mai dernier, a reçu une lettre de la branche militaire de l'ETA annonçant que *l'industriel* basque de Bilbao serait exécuté le jour même du scrutin si les autorités françaises répondaient favorablement à la demande d'extradition du militant Apalategui formulée par le gouvernement espagnol.

LÉO PALACIO.

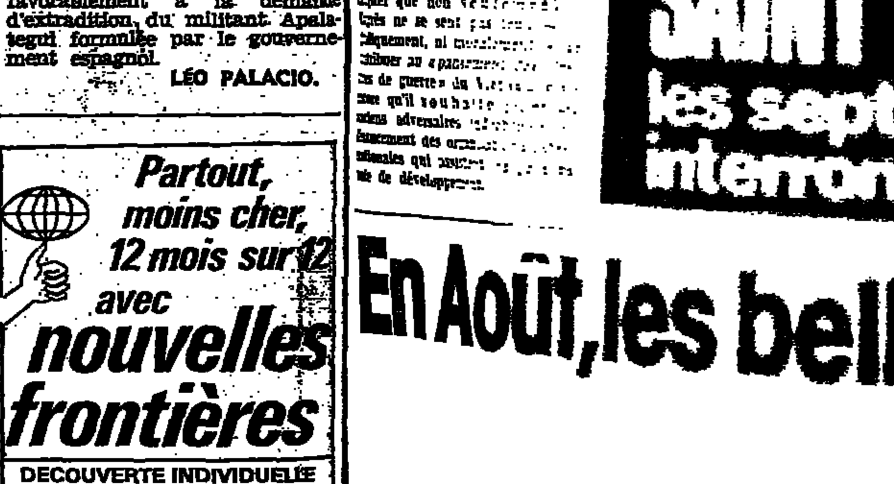
CENT SOIXANTE-DOUZE « PROCURADORES » FRANQUISTES SE PRÉSENTENT

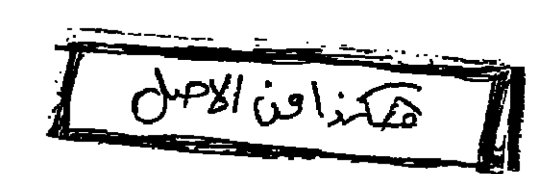
Cent soixante-douze « procuradores » (députés), membres des dernières *Cortès franquistes, se présentent* aux élections. Quatre-vingt-six sont candidats à la Chambre des députés et quatre-vingt-six briguent un fauteuil de sénateur. C'est l'Alliance populaire, dont le secrétaire général est M. Fraga Iribarne, qui accueille sur ses listes le plus grand nombre d'anciens parlementaires du régime. Parmi les plus connus, MM. Lopez Rodo, Arias Navarro, Carro Martinez, *Lopez Bravo, Fernandez de la Mora,* Cruiz Martinez Esteruelas, Licinio de la Fuente, Silva Munoz, Garcia Hernandez, Tomas Allende y Garcia Baxter. Cinq anciens ministres de Franco et cinquante et un anciens « procuradores » sont inscrits sur les listes de l'Union du centre démocrate de M. Adolfo Suarez, chef du gouvernement. Parmi eux MM. Leopoldo Calvo Sotelo, Pio Cabanillas, *Onate Gil, Nemecio Fernandez* Cuesta, Juan Manuel Fanjul.

Un certain nombre de notables et *de hiérarques franquistes, par exemple* Mme Pilar Primo de Rivera, M. Solis Giron, ainsi que tout le clan Oriol, vont cependant disparaître du nouveau Parlement. La plupart des « procuradores » nommés à vie par Franco ne se sont pas hasardés à se présenter aux élections. Il leur reste une chance, minime, d'être nommés à la Chambre basse par le roi, qui a le privilège de désigner *quarante et un sénateurs supplémentaires* pour chaque nouvelle législature.

LA C.N.T. PRONE L'ABSTENTION

La Confédération nationale du travail (C.N.T., anarchiste) a lancé un mot d'ordre d'abstention pour les élections du 15 juin. La C.N.T. justifie cette décision en rappelant son hostilité de principe à toute activité *parlementaire, estimant que* seule l'action directe permet de défendre réellement les intérêts des travailleurs ; toutefois, la C. N. T. *laisse* ses adhérents libres de choisir une autre attitude.





ASIE

Philippines

Quatre-vingt-douze communistes vont être traduits devant une cour militaire

Manille. (*A.F.P.*) — La Chine populaire a expédié aux communistes philippins, en 1972, *« une vaste cargaison d'armes »* afin de leur permettre d'entreprendre leur rebellion, indique une information de source militaire parue samedi 11 juin dans les journaux de Manille. Elle annonce, d'autre part, que quatre-vingt-douze chefs et militants du P.C. clandestin seront traduits devant une cour militaire, le 7 juillet.

C'est la première fois que les autorités désignent officiellement la Chine populaire comme source de cette expédition d'armes. Elles parlaient, jusqu'à présent, de *« puissance étrangère »*.

Cette cargaison, arrivée à bord d'un chalutier, comprenait, notamment, selon les journaux, trois mille cinq cents fusils M-14, cent soixante mille cartouches et des lance-roquettes. Elle avait été découverte en juillet 1972. Deux mois plus tard, le président Marcos proclamait la loi martiale.

Parmi les accusés figurent MM. Jose A. Sison, président du P.C. ; Antonio Zumel, ancien président du Club national de la presse ; le commandant en chef de la *« nouvelle armée populaire »* Bernave Buscayno, dit *« commandant Dante »* ; et plusieurs *« membres du comité central »*.

En juillet 1975, les Philippines ont normalisé leurs relations avec la Chine, et le président Marcos a été reçu à Pékin. Il devait déclarer par la suite que les autorités chinoises s'étaient engagées à ne pas soutenir le mouvement communiste aux Philippines.

D'autre part, des combats ont éclaté la semaine dernière entre troupes gouvernementales et *« rebelles musulmans »* dans la ville de Balabagan, au sud de l'archipel, en dépit du cessez-le-feu en vigueur depuis le mois de décembre dernier. Après l'échec des négociations entre le gouvernement de M. Marcos et le Mouvement de libération musulman sur l'autonomie des provinces du sud, le président du Front Moro avait annoncé son intention de reprendre la lutte armée (*le Monde* du 31 mai).

LE SÉNAT AMÉRICAIN S'OPPOSE A L'OCTROI DE PRÊTS AU VIETNAM, AU LAOS ET AU CAMBODGE PAR DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES.

Washington (*A.F.P.*). — Le Sénat a voté mardi 14 juin, par cinquante-six voix contre trente-deux, en faveur d'un amendement stipulant que le gouvernement américain s'oppose à l'octroi de prêts au Vietnam, au Laos et au Cambodge par des institutions internationales.

L'amendement a été ajouté à un projet de loi adopté par la Chambre des représentants et approuvé par le Sénat autorisant un crédit de 5,225 milliards de dollars sur quatre ans à la Banque mondiale et aux diverses institutions prêtant de l'argent aux pays en voie de développement. *Nous avons laissé assez de notre sang en Asie du Sud-Est. Nous n'allons pas, après notre sang, y laisser notre argent »*, a déclaré le sénateur républicain Robert Dole, auteur de l'amendement.

[Cette décision fait suite au vote de la Chambre des représentants (« le Monde » des 8 et 14 mai) interdisant au gouvernement américain toute aide au Vietnam et toute levée du blocus économique de ce pays. Un vote qui devait se traduire, trois semaines plus tard, par l'ajournement « sine die » des négociations vietnamo-américaines en vue d'une normalisation des relations entre les deux pays (« le Monde » du 4 juin). L'opposition de la Chambre avait servi d'argument aux négociateurs de M. Carter pour justifier leur refus d'accorder à Hanoï les 3,5 milliards de dollars promis par M. Nixon en 1973 au titre des réparations de guerre. Le vote du Sénat semble indiquer que non seulement le Congrès ne se sent pas tenu — ni juridiquement, ni moralement — de contribuer au « pansement des blessures de guerre » du Vietnam mais encore qu'il souhaite priver ses anciens adversaires indochinois du financement des organisations internationales qui assistent les pays en voie de développement.]

AFRIQUE

Ouganda

Incertitudes sur le sort d'un homme d'affaires britannique

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — M. Robert Scanlon, l'homme d'affaires d'origine britannique arrêté jeudi dernier en Ouganda, aurait-il été tué en prison avant même que le maréchal Idi Amin Dada n'annonce sa prochaine comparution devant un tribunal militaire sous l'inculpation d'espionnage ?

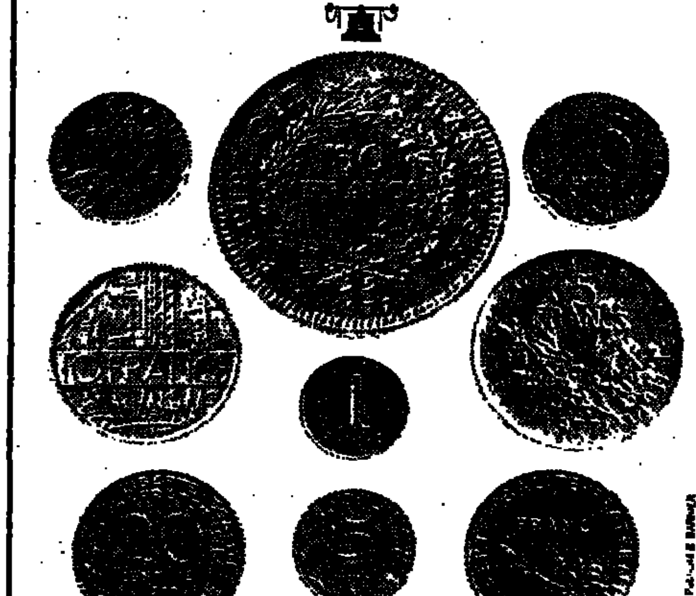
Des « sources sûres », citées mardi par le bureau kenyan de l'A.F.P., ont affirmé que M. Scanlon était mort dans la prison de Nakasero dans la nuit de vendredi à samedi, soit moins de quarante-huit heures après son arrestation. (Nos dernières éditions du 15 juin). Il aurait été arrêté par des agents de la « *State Research Unit* », la police secrète ougandaise, et torturé avant d'être achevé dans des circonstances inconnues. Deux autres étrangers, un Américain et un Britannique, seraient détenus dans la caserne de fusiliers-marins de Bugolobi, où M. Scanlon aurait été battu avant d'être transféré à Nakasero.

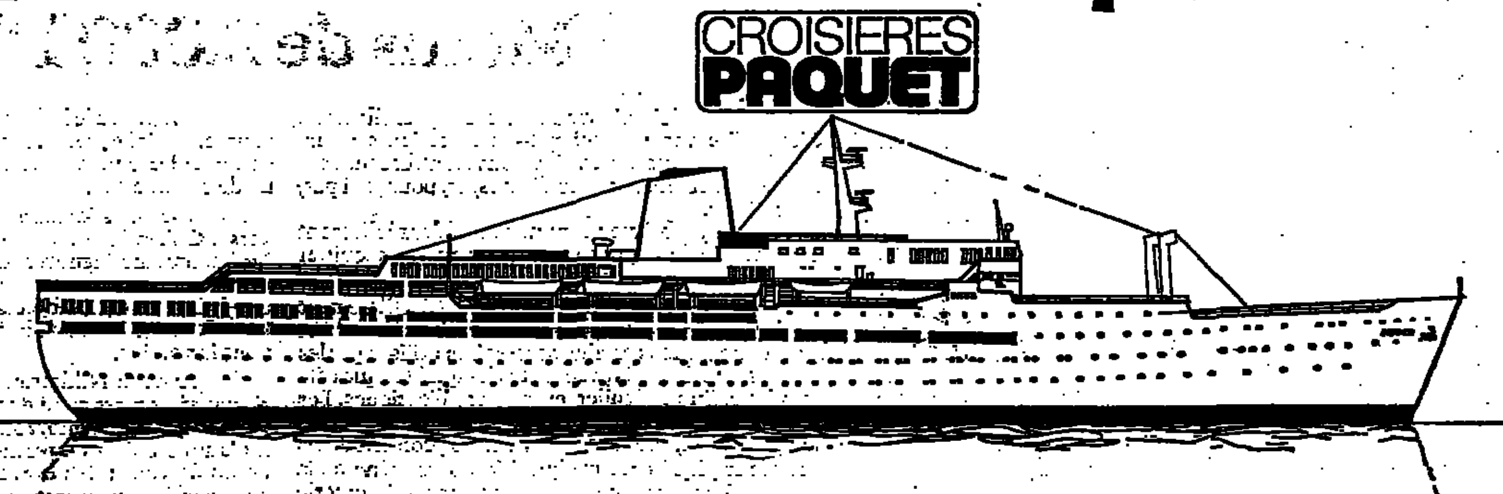
En annonçant l'arrestation de M. Scanlon, qui avait opté pour la nationalité ougandaise voilà deux ans, pourquoi le président ougandais a-t-il cru nécessaire d'ajouter qu'en cas de culpabilité il serait condamné à mort et « *enterré secrètement* » ? S'agissait-il de couvrir un meurtre déjà commis ?

Le seul démenti convaincant que Kampala peut désormais opposer à ces informations troublantes serait de montrer son prisonnier. Faute de quoi, la question de la sécurité des Européens en Ouganda — qu'ils aient ou non opté pour la nationalité ougandaise — deviendrait un sujet d'inquiétude permanente.

JEAN-CLAUDE POMONTI.







AFRIQUE

LES FORAGES PÉTROLIERS DANS LE GOLFE DE GABÈS

La Cour internationale de La Haye devra trancher le différend entre Tunis et Tripoli

De notre envoyé spécial

Tunis. — *Soulagement et optimisme mesuré : tels sont les sentiments qui prévalent ici après la conclusion, vendredi 10 juin, d'un accord avec la Libye concernant la délimitation du plateau continental dans le golfe de Gabès. Le communiqué commun publié à cette occasion précise que* « les deux parties ont signé le texte du compromis par lequel elles soumettent la question de la délimitation du plateau continental entre elles à la Cour internationale de justice ». *Ce texte ne fait cependant aucune allusion à la présence dans la zone contestée d'une plate-forme de forage travaillant pour le compte de la Libye et dont l'installation, le 27 mai, avait été à l'origine de la tension survenue entre les deux pays.*

« *Il s'agit là d'un problème dépassé*, nous a expliqué M. Habib Chatty, ministre tunisien des affaires étrangères. *La présence de cette installation devient incompatible avec la lettre et l'esprit des négociations qui viennent de se dérouler. Il s'agit là désormais d'un fait d'importance secondaire. Le gouvernement de Tripoli reconnaît officiellement que la zone en cause fait l'objet d'une contestation. Le document que nous avons signé a trois mérites : il désamorce une crise qui aurait pu avoir des conséquences très graves. Il officialise le litige. Il met enfin à la disposition des deux parties le compromis qui permettra à la Cour de La Haye d'inscrire l'affaire. (...) Nous avons, cette fois, effectivement entamé la procédure d'arbitrage, et il ne sera plus possible de revenir en arrière. Le congrès populaire libyen doit ratifier la décision prise. Nous échangerons alors les instruments de ratification, puis nous déposerons la demande au tribunal de La Haye.* »

Sur le plan du droit international, le dénouement intervenu renforce indéniablement la thèse de Tunis. Les Libyens, de leur côté, ont dû accepter d'assouplir leur position. Ils n'ont pas cédé pour autant à la vive pression exercée sur eux pour qu'ils retirent la plate-forme installée dans la zone litigieuse et dont l'activité n'a pas cessé.

De nouveaux rebondissements ne sont donc pas à exclure, mais le pire a été évité. Du 28 mai au 4 juin, la tension entre les deux pays avait atteint un seuil de gravité sous-estimée à l'étranger. L'arrivée dans le golfe de Gabès, le 27 mai, d'une plate-forme américaine de la société Reading and Bates, opérant pour le compte du gouvernement de Tripoli, avait été perçue en Tunisie comme une intolérable provocation et une atteinte inadmissible à la souveraineté nationale. Les dirigeants ont eu, de surcroît, l'impression d'avoir été dupés.

La réaction de Tunis avait été très vive. Une unité de la marine de guerre envoyée sur les lieux avait permis de constater que la plate-forme américaine était placée sous la garde de deux escorteurs et d'un sous-marin libyens. Le jeudi 2 juin, le colonel Kadhafi mettait le comble à l'irritation des Tunisiens, en affirmant, dans un discours, que la zone en cause était « incontestablement » libyenne. Que la Tunisie accepte l'union entre les deux pays, disait-il, et il n'y aura plus de problème. Nous exploiterons en commun non seulement le pétrole qui se trouve dans le golfe de Gabès, mais les gisements sahariens. Le rappel de cette pomme de discorde n'était pas faite pour calmer les dirigeants tunisiens, et notamment le premier ministre, M. Nouira, adversaire déterminé de la fusion, qui contribua largement à la remise en cause de l'accord signé à ce sujet, le 12 janvier 1974, à Djerba par le président Bourguiba.

La situation paraissait sans issue lorsque le chef de l'Etat prit, samedi 4 juin, l'initiative de convoquer le haut représentant libyen à Tunis, M. Zentani. M. Bourguiba, après quarante-huit heures de réflexion, déclara alors qu'il trouvait tout à fait positif le discours de M. Kadhafi. Le chef de l'Etat libyen avait pris, en effet, les précautions oratoires d'usage, affirmant sa volonté de conciliation et rendant hommage au *Combattant suprême*. Retenant uniquement ces phrases, ce dernier affirma qu'il était prêt à entamer des négociations.

Le chef de l'Etat a ainsi prouvé qu'il constituait toujours le recours suprême et suivait de près les affaires du pays. Il a désavoué, en outre, l'aile dure du régime, qui voyait dans cette affaire un prétexte pour mobiliser l'opinion à un moment où les libéraux de M. Ahmed Mestiri lançaient une offensive pour le respect des libertés publiques.

M. Mestiri avait d'ailleurs senti le danger. Il avait rendu public, en pleine crise, un appel préconisant l'union de tous les Tunisiens dans une affaire où se trouvait mise en cause la souveraineté nationale.

Commentant pour nous le résultat des récentes négociations, M. Habib Chatty a mis l'accent sur le fait que les deux parties avaient réaffirmé leur volonté de poursuivre leurs efforts pour « *renforcer et développer des relations de fraternité et de coopération* ». Il faudra, sur ce point, repartir de zéro ou presque.

Les déplacements de personnes entre les deux pays sont limités. Les relations commerciales et les échanges économiques officiellement recensés sont nuls. Quelque quarante mille ressortissants tunisiens vivent encore en Libye, parmi lesquels quelques centaines de coopérants techniques. La détente pourra-t-elle se poursuivre ? Il faudrait pour cela qu'à Tripoli les rancœurs nées de l'échec de la fusion soient surmontées, et qu'à Tunis les difficultés extérieures ne soient plus exploitées par certains dirigeants. Il n'est pas certain que ces conditions soient remplies prochainement.

DANIEL JUNQUA.

Map: MER MÉDITERRANÉE — Bizerte — TUNIS — Sousse — Kairouan — Sidi Mansour — Ras Kapoudia — Sfax — ILES KERKENNAH — Gabès — I. de Djerba — TRIPOLI — As-Zawiyah — TUNISIE — LIBYE — 0 km 150

C'est la présence dans le golf de Gabès d'une poche contenant des réserves importantes *de* pétrole — on parle d'une production annuelle de 20 millions de *tonnes* — qui est à l'origine du conflit de souveraineté opposant la Tunisie et la Libye. L'exploitation de ce gisement revêt une importance vitale pour la Tunisie, qui ne produit chaque année que 4 millions de tonnes de pétrole.

Selon des indications fournies par les sociétés travaillant pour le compte de Tripoli, la plate-forme de forage aurait été ancrée par 12° 0' 37" de longitude et 35° 51' 47" de latitude. Les autorités libyennes affirment qu'elle se trouve à 120 kilomètres au nord de la ville libyenne de As-Zawiyah et à 220 kilomètres du littoral tunisien dans une zone relevant de leur souveraineté. Affirmation démentie à Tunis. Les dirigeants tunisiens déterminent, en effet, la ligne de partage des eaux territoriales entre les deux pays en partant d'une « ligne de base » qui englobe les îles Kerkennah et l'île de Djerba. La plate-forme libyenne, disent-ils, se trouve beaucoup plus près de cette ligne que de la côte libyenne. D'après Tunis, le forage se trouverait donc dans la zone tunisienne à 4 kilomètres de la ligne d'équidistance séparant les eaux territoriales des deux pays.

POUR UN REPORTAGE EN RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

Une journaliste de l'Associated Press reçoit le prix Bernard-J.-Cabanes

Le prix international de journalisme Bernard-J.-Cabanes, créé en souvenir de l'ancien rédacteur en chef de l'A.F.P. victime, le 14 juin 1975, d'un attentat, a été décerné, mardi 14 juin, pour la première fois. Il a été attribué à Mme Maureen Johnson, journaliste britannique de l'Associated Press, en poste à Johannesburg, pour une dépêche du 24 mai intitulée : « L'existence dégradante de Mme Mandela, une Sud-Africaine de race noire ». (On lira ci-dessous le texte de cette dépêche.)

Ce prix, qui couronne un journaliste d'agence télégraphique d'information pour une dépêche ou une série de dépêches parues dans les mois précédents, est attribué par un jury international, présidé par M. Jean Marin, ancien P.-D.G. de l'Agence France-Presse (1).

Maureen Johnson collabore à l'Associated Press depuis mars dernier, après avoir été douze ans reporter à Salisbury (Rhodésie), notamment pour le Rhodesia Herald. *Elle a assuré, entre autres, les reportages de la tragédie de la mine de Wankie qui, en 1972, fit quatre cent vingt-sept victimes, de la guérilla en Rhodésie, de la conférence de la paix en Rhodésie à Genève et de l'agitation raciale en Afrique du Sud.*

(1) Le jury comprend, outre M. Jean Marin, MM. Maurice Schumann, de l'Académie française, sénateur; Maurice Bujon, président de la Fédération nationale de la presse française, Jean-Louis Guillaud, directeur général de T.F.1, Pierre Salinger (*l'Express*), Charles Hargrove (*The Times*), Takaski Wada (*Asahis Shim Bum*), Claude Imbert (*le Point*), Pierre Viansson-Ponté (*le Monde*) et Jacques Moalic (A.F.P.).

Proscrite chez elle...

par
MAUREEN JOHNSON

Johannesburg (*A.P.*). — Elle *vit dans une maison sans électricité*, sans salle de bain, sans eau chaude. Les toilettes sont au *fond* d'une cour ensablée. Elle a pour voisins trois mille cinq cents Noirs, dont elle ne parle pas la langue, et mille neuf cents Blancs parmi lesquels elle ne peut pas vivre. Mais leur monde est le sien, parce qu'elle ne peut pas quitter les limites de la ville.

Telle est la nouvelle existence de Mme Winnie Mandela, l'épouse du président du Congrès *national africain* (A.N.C.), M. Nelson Mandela, emprisonné depuis 1964.

Au moment où M. Mondale, vice-président des Etats-Unis, évoquait son cas en mai dernier, lors de ses entretiens de Vienne avec le premier ministre sud-africain, M. Vorster, la préoccupation immédiate de Mme Mandela était de savoir comment conserver sa nourriture.

Son réfrigérateur est au poste de police, le seul endroit de la ville noire où l'on dispose de courant électrique. Mme Mandela est autorisée à se rendre chaque jour dans les *magasins* et à apporter ses denrées périssables au poste de police.

Agée de quarante-trois ans, Mme Mandela n'a pas le droit de parler en public. Comme les *quelque cent cinquante autres* personnes « *proscrites* » en Afrique du Sud, elle ne peut ni être citée dans la presse, ni assister aux réunions publiques, ni quitter la maison la nuit ou durant les week-ends, ni recevoir de visites — sauf celles de ses parents — sans autorisation officielle.

Les restrictions de liberté lui sont imposées depuis son « *bannissement* » en *1970*, après qu'elle eut effectué dix-neuf mois de prison pour « *subversion* ».

Mais, jusqu'au milieu *de mai*, Mme Mandela vivait avec ses filles, Zeni, dix-huit ans, et Zindzi, seize ans, au cœur de l'immense faubourg noir de Johannesburg, Soweto. Sa maison avait l'électricité, des moquettes, une salle de bain, une cuisine équipée d'appareils ménagers modernes, et le téléphone.

Elle était employée — pour 2 000 *francs par mois* — au service de comptabilité d'une société appartenant à des Blancs, *et installées dans le centre de* Johannesburg. Le 16 mai, la police a transféré Mme Mandela, *avec tout son mobilier, dans un* village noir de l'Etat libre d'Orange, à 250 kilomètres de Johannesburg. Aucune *raison* officielle n'a été donnée par la police, qui a seulement déclaré qu'il était *préférable* que Mme Mandela quitte Soweto.

Elle était accompagnée de Zindzi, qui a *déclaré* que leur maison était placée sous la surveillance constante de la police. Celle-ci visite la maison trois ou quatre fois par jour, et un car patrouille régulièrement dans *le quartier, a-t-elle précisé*, en ajoutant : « *Ils ne laissent jamais ma mère en paix.* »

Zeni, enceinte de huit mois, a épousé la semaine dernière, un des fils du roi Sobhuza, le chef d'Etat du Swaziland voisin, unissant la maison royale Swazi et la famille royale Tembu, du Transkei. Le Transkei a été le premier foyer noir à obtenir l'indépendance, sous le régime sud-africain de ségrégation raciale.

Répondant à un appel personnel du cousin de Mme Mandela, le premier ministre du Transkei M. Mantanzima, l'Afrique du Sud a autorisé cette dernière à passer cinq jours au Swaziland. « *C'était merveilleux d'avoir maman libre pour la première fois depuis des années* », a déclaré Zeni.

M. Vorster a fait savoir à M. Mondale que Mme Mandela pouvait quitter l'Afrique du Sud *pour le Transkei ou le Swaziland.*

L'Afrique du Sud la considère comme une citoyenne du Transkei, dont l'indépendance n'a été reconnue par aucun autre pays. *M. Matanzima a immédiatement renouvelé son offre* à Mme Mandela de se fixer au Transkei. Il *a déclaré*, à la fin de la semaine dernière : « *J'ai désespérément tenté de la joindre dans un poste téléphonique de la localité où on m'a laissé entendre qu'elle attendrait un appel de ma part.* »

Même si M. Mantazima parvient à établir le contact, des amis de Mme Mandela estiment peu probable qu'elle accepte de quitter l'Afrique du Sud. Elle a déjà refusé une offre de se rendre au Transkei.

Mis à part le fait qu'elle se considère comme une citoyenne de l'Afrique du Sud et non du Transkei, le départ de Mme Mandela pourrait rendre plus difficiles ses rencontres avec son mari, M. Mandela, cinquante-neuf ans, condamné sur accusations de sabotage en 1964, purge une peine de prison à vie, au pénitencier de l'île de Robben, et le ministre chargé des établissements pénitenciers, M. Jimmy Krüger, a exclu toute réduction de peine.

Selon les responsables des prisons, Mme Mandela a vu son mari pour la dernière fois en *avril. Pour chaque visite, elle* doit obtenir une levée temporaire de son « bannissement ».

PORTAGE EN RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

...ssociated Press reçoit le prix Bernard-J.-Cab...

...scrite chez elle...

...ormat de Nikon.
...s de 2.000 F.

...la richesse de Nikon.

AFRIQUE

Rhodésie

TANDIS QUE LES NÉGOCIATIONS PIÉTINENT

La guérilla marque des points

De notre envoyé spécial

Salisbury. — Les officiels rhodésiens se sont familiarisés avec les graphiques et les calculs qui sont les mêmes pour toutes les « pacifications ». Plus de soixante-dix « villages protégés », sur un total de deux cents, ont été attaqués, expliquait l'autre jour M. Geoffrey Henson, un commissaire provincial. *« L'escalade est récente, et c'est un signe sûr que les villages protégés deviennent un casse-tête majeur pour les terroristes »*, a-t-il poursuivi. Ces centres de regroupement accueilleraient, officiellement, deux cent cinquante mille Africains, soit le douzième de la population des *Tribal Trust Lands*, les « réserves », qui couvrent près de la moitié de la superficie du pays. M. Henson souhaitait également que des « villages protégés » soient formés dans toutes les zones de guérilla, soit près de la moitié de la superficie des « réserves africaines ».

La véritable guérilla, en Rhodésie, n'a commencé que dans les semaines qui ont précédé la fermeture de la frontière du Mozambique au début de 1976. A l'époque, on ne comptait que cent mille Africains regroupés dans des villages dits « protégés ». M. Henson explique, moins de dix-huit mois plus tard, que la guérilla est désormais présente sur le quart du territoire rhodésien au moins et qu'elle est déjà en mesure, dans le tiers des cas, de menacer la sécurité d'Africains placés, de gré ou de force, sous la « protection » du gouvernement. Autrement dit, contraint, le plus souvent, de quitter un hameau d'une centaine d'âmes pour un centre de deux mille cinq cents personnes, de vivre derrière des barbelés, éloigné de son champ, le paysan n'a même pas l'avantage de la sécurité physique. Or, pour bien faire, il faudrait étendre l'expérience à un million et demi de personnes, soit le quart de la population africaine. Après dix-huit mois de *combats seulement !*

L'aveu de M. Henson s'appuie cependant sur des données sérieusement contestées. La population des « villages protégés » aurait déjà franchi, en fait, le cap du demi-million. La guérilla, souvent sporadique, manifeste sa présence sur un bon tiers du territoire. Plus significatif encore : elle est déjà parvenue à ébranler le système de gestion des « réserves africaines » mis en place par le gouvernement de Salisbury.

M. Peter Parsons, un commissaire de district, estime que cinquante parmi les deux cent quarante conseils africains qui gèrent les quatre cinquièmes des « réserves africaines » sont au bord de la banqueroute, en raison des activités de la guérilla. Dans plusieurs secteurs, la collecte des impôts doit se faire sous la garde d'un détachement des forces de sécurité. Quarante-deux conseils africains sont déjà passés sous l'administration judiciaire de commissaires européens de district. *« La mesure a été nécessaire parce que la vie des conseillers avait été menacée et que l'ensemble du conseil était au bord de l'effondrement »*, a expliqué M. Parsons.

Ces conseils tirent le quart de leurs recettes des *Beer Halls*, les débits de bière pour Africains, cible favorite de la guérilla. On en revient ainsi, peu à peu, à une administration directe des « réserves africaines » par les Européens. M. Parsons, qui juge « *essentiel* » le maintien des conseils africains, estime cependant inutile de construire de nouveaux bâtiments publics dans les « réserves ». Ils sont aussitôt attaqués.

Quels que soient les progrès de la négociation, la guerre de Rhodésie suit son propre cours. Les « incidents » de frontière se multiplient avec les trois voisins africains : Mozambique, Botswana et Zambie. L'armée rhodésienne lance de plus en plus fréquemment des « poursuites à chaud » au-delà des frontières, avec l'espoir d'atteindre les *racines du mal*, alors qu'un cancer ronge déjà ces « réserves africaines », dont la disposition donne à la carte du pays l'allure d'un damier.

« La guerre n'a pas commencé »

La guérilla, que coiffe le Front patriotique de MM. Robert Mugabé et Joshua Nkomo, se renforce régulièrement. A Salisbury, on citait, fin mai, des effectifs de deux mille cinq cents à deux mille huit cents guérilleros à l'intérieur du pays, soit un accroissement d'un tiers depuis février dernier. On en parle moins aujourd'hui, mais des centaines de jeunes Africains continuent de transiter par le Botswana en direction des camps d'entraînement de la ZAPU (l'Union populaire africaine du Zimbabwe, de M. Nkomo), installés en Angola et en Zambie. Six mille d'entre eux seraient déjà à l'entraînement. Selon un témoin, l'avion qui décolle quotidiennement de Francistown (Botswana) pour la Zambie *« ne parvient plus à faire face aux arrivages de jeunes »*.

A Salisbury, l'un des adjoints de M. Nkomo nous a dit : *« Smith a tort de ne pas céder sur-le-champ. Pour nous, la guerre n'a pas commencé. Il n'a aucune idée de ce qui l'attend. »* Il faut tenir compte également des quinze mille à vingt mille recrues de la ZANU (l'Union nationale africaine du Zimbabwe), qu'on dit à l'entraînement dans des camps du Mozambique et de Tanzanie. Depuis décembre 1972, Salisbury estime avoir abattu un peu plus d'un millier de guérilleros. Une goutte d'eau...

La guerre devient plus brutale. Lors d'une récente opération de « poursuite » au Mozambique, fin mai, l'armée rhodésienne a dû pénétrer jusqu'à 95 kilomètres à l'intérieur du Mozambique et y demeurer quatre jours pour un bilan de trente-deux adversaires tués. Bien entendu, Salisbury a inévitablement annoncé la destruction d'une chaîne de commandement et la saisie de plusieurs tonnes de munitions.

Début mai, dans une « réserve africaine » excentrique du Sud-Est, trente-cinq civils africains ont été tués et trente et un autres blessés au cours d'un seul incident. Selon Salisbury, une patrouille rhodésienne est tombée sur un meeting du Front patriotique. Les échanges de coups de feu ont duré sept minutes. Le Front patriotique a démenti cette version, affirmant que les paysans qui se trouvaient réunis avaient été « *abattus de sang-froid* » par les forces rhodésiennes. Le 21 mai, quatorze civils africains ont été tués et cinq autres grièvement blessés quand leur camionnette a sauté sur une mine.

« One man, one vote »

Chez les Européens, aussi, une évolution est sensible. Ils se partagent de plus en plus entre « démissionnaires » — ceux qui partent ou songent de plus en plus à le faire — et « jusqu'au-boutistes ». La structure du pouvoir en est déjà modifiée. Le 16 mai, la direction des opérations anti-guérilla a été placée, pour la première fois, entre les mains de l'armée avec la formation d'un haut commandement, présidé par le général de division Peter Walls. Le conseil de guerre, que préside le premier ministre, ne se réunira plus que dans les cas très importants. Le *Rhodesia Herald*, pourtant bien prudent, ne s'est pas trompé en estimant que *« le général Walls est devenu, en fait, le commandant militaire suprême de la campagne anti-terroriste »*.

Même dans la communauté européenne, l'armée devient l'autorité de fait. Les adultes, jusqu'à l'âge de cinquante ans, sont tenus de faire des périodes militaires, c'est-à-dire de participer à la lutte anti-guérilla. M. Rowan Cronje, ministre des affaires sociales, a indiqué, fin mai, qu'il n'était pas question d'assouplir ce système d'appel sous les drapeaux. *« Il est vital, pendant la durée de la nouvelle initiative anglo-américaine* (de paix) *que la sécurité intérieure ne se dégrade pas »*, a-t-il expliqué, en précisant qu'il s'attendait à une « escalade » de la guérilla.

Parmi les Blancs, le débat politique a donc perdu beaucoup de son sens. Les « démissionnaires », sans cesse plus nombreux, laissent le champ libre aux jusqu'au-boutistes, qui représentent assez bien l'esprit du « front ». M. Smith a pu s'en rendre compte lorsque douze députés, sur les cinquante du Front rhodésien, ont refusé de voter, en février, une première entorse à la ségrégation foncière. Un tel désaccord ne pouvait se régler à l'amiable, ce qui semble avoir été fait en mai. Aujourd'hui, le seul vrai débat se passe entre le gouvernement et son haut commandement.

La radicalisation est tout aussi sensible chez les Africains. Mouvements de libération et organisations politiques n'y parlent plus que de « *one man, one vote* » et d'indépendance. Dans un climat d'attente, la politique du fusil devient la seule crédible. *« Les gens n'attendent plus rien de Smith »*, nous a dit un dirigeant de la ZAPU, à l'issue d'un meeting politique à Salisbury, où tous les orateurs avaient dénoncé l'initiative anglo-américaine. Même l'évêque Muzorewa et ses amis du Conseil national africain unifié ne veulent plus entendre parler de « franchise électorale », une condition à laquelle M. Smith semble, de nouveau, s'accrocher. Les derniers ponts entre les deux communautés paraissent coupés. Pour les Africains, seules les modalités d'un transfert du pouvoir sont encore négociables.

L'érosion du « pouvoir blanc » n'a pourtant pas atteint un stade assez avancé pour faire basculer la Rhodésie. Cette dernière ne cède pas encore, ce qui semble logique. On peut donc s'attendre à de nouveaux longs mois de « *talk and fight* », de combats et de discussions, et à un renversement progressif du rapport de forces en faveur de la guérilla. Seules des pressions extérieures pourraient modifier cette perspective. Le feront-elles, comme le souhaitent les Britanniques et les Américains, avant que les attentats atteignent les villes, où vivent les quatre cinquièmes de la population européenne ?

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Un terroriste de dix ans...

Salisbury. — Un membre de la haute cour de justice de Rhodésie s'est déclaré « scandalisé » en apprenant qu'un jeune Africain de dix ans avait été condamné à six coups de bâton et à deux ans et demi de prison avec sursis pour avoir tenté de gagner un camp d'entraînement de la guérilla à l'extérieur des frontières. « Je n'en suis pas revenu de voir qu'un garçon de dix ans pouvait être traduit devant une cour », *a déclaré M. Davies. Le procureur général, interrogé, a fait savoir qu'il n'avait pas autorisé le procès par écrit, mais qu'il l'avait quand même fait par téléphone car il avait eu l'impression que l'enfant était âgé d'au moins quatorze ans. M. Davies a réclamé la suspension de la sentence.*

Les tribunaux européens de Rhodésie n'ont pas la main légère. Sur intervention de M. Davies, la peine de sept ans de prison infligée à un Africain âgé de quatorze ans a été réduite à six coups de bâton et deux ans de prison avec sursis. Celle de huit ans de prison infligée à trois jeunes Africains âgés de seize à dix-huit ans a été réduite à cinq ans de travaux forcés dont deux ans et demi avec sursis. La peine de six ans de travaux forcés infligée à deux jeunes gens âgés respectivement de seize ans et dix-sept ans a été réduite à quatre ans de prison pour le premier et cinq ans pour le second, dont la moitié avec sursis.

La justice rhodésienne fait face à un autre problème : le manque de place, dans les prisons, pour les jeunes « coupables » d'avoir tenté de rejoindre des « camps d'entraînement de terroristes ». *En l'absence de prison à leur intention, quatre garçons âgés d'environ quatorze ans et condamnés à quatre ans de travaux forcés ont bénéficié du sursis. Une fillette âgée de treize ans a été remise en liberté provisoire. Deux jeunes filles, âgées de seize ans et dix-sept ans et condamnées à cinq ans de travaux forcés, ont également bénéficié du sursis. — J.-C. P.*

Candidats pour l'aventure

Salisbury. — Les offres de services viennent du monde entier, — à l'exclusion des pays socialistes, — et l'armée rhodésienne ne paraît pas avoir de problèmes de recrutement, si l'on en croit un porte-parole militaire anonyme de Salisbury, dont les propos ont été reproduits récemment par le « Sunday Mail » de la capitale.

Quatre-vingts pour cent des candidats ont déjà une expérience militaire et 60 % à 70 % des candidatures sont acceptées. La plupart des candidats signent pour une période de trois ans. Leur nombre a atteint un niveau suffisant pour que l'armée ne lance plus de campagne de recrutement. La majorité de ces nouveaux soldats sont Rhodésiens, suivis de près par les Américains, les Britanniques, les Canadiens, les Néo-Zélandais et les Australiens. Des candidatures viennent également de pays comme le Chili, le Japon et le Pakistan. Les candidats sont âgés de seize à soixante-treize ans, mais peu d'hommes âgés de plus de cinquante ans sont engagés.

« Nous avons eu beaucoup d'Américains écœurés par le Vietnam et qui sont rentrés chez eux pour y trouver une société décadente et un manque d'emplois, poursuit le porte-parole. Ils pensent que le Vietnam a été abandonné et veulent venir ici se battre pour de bon. Avec la situation en Irlande du Nord, le soldat britannique a l'impression qu'on ne le laisse pas faire son travail correctement. Il y joue un rôle de gardien de la paix au lieu de faire son métier de soldat. » En résumé, « soit ils sympathisent avec notre cause, soit ils cherchent l'aventure, veulent être de vrais soldats ou, encore, ont perdu toute illusion à l'égard de leurs propres pays ».

Autre motif d'engagement : « Ces gens viennent parce que, disent-ils, c'est le seul pays au monde où ils peuvent être activement engagés contre des terroristes d'inspiration communiste. »

Les candidats étrangers reçoivent une réponse par courrier, et, quand elle est positive, ils paient eux-mêmes leur voyage en Rhodésie, le remboursement intervenant à la signature du contrat sur place. « Malheureusement, indique l'officier, il arrive que nous nous trompions sur un homme, et nous sommes alors obligés de lui payer son voyage de retour.

» Nous ne sommes pas vraiment surpris de recruter sans difficulté car la Rhodésie bénéficie de beaucoup de publicité. La meilleure façon de recruter est encore le bouche à oreille. Un soldat satisfait le dira à ses amis, et nous pensons qu'il y a un réservoir infini de gens d'outre-mer dotés d'une expérience militaire. » Et de conclure : « Les étrangers engagés ont exactement les mêmes conditions de service et de paie que les Rhodésiens. Il n'y a pas de mercenaires dans nos rangs. »

J.-C. P.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE EXAMINE LE PROJET RELATIF

Les députés réformateurs et républicains dénoncent les procès

La rage de vaincre, elle était mardi soir au stade Geoffroy-Guichard. Et Saint-Etienne redonna espoir à ceux que le doute avait saisis.

La rage de convaincre, elle fit cruellement défaut, mardi, au Palais-Bourbon. Et le débat sur l'élection de l'Assemblée européenne sombra dans l'ennui d'une réunion d'austères notaires dissertant sur les avantages et les inconvénients d'un nouveau bail emphytéotique.

Ni fièvre ni passion, donc, et, à défaut d'actes de foi, des actes de froide et lucide raison. Et ce, aussi bien chez ceux que l'on qualifia autrefois de « religionnaires de l'Europe », tel M. DAILLET (réf.), que chez les pourfendeurs de la supranationalité, tel M. Debré (R.P.R.). A croire que l'ancien premier ministre commence à se lasser de « fatiguer le trône et sa patrie de ses avertissements dédaignés ». Certes, l'angoisse qui l'étreignait n'est guère propice aux envolées lyriques mais peut-être, surtout, fut-il victime de son refus d'aller jusqu'au bout de la logique de son propos, d'affirmer clairement sa défiance à l'égard d'un gouvernement accusé d'avoir signé un traité « inacceptable » et soupçonné de n'avoir ni la capacité ni la volonté d'éviter le « piège » que constituerait pour la souveraineté nationale « les débordements » d'une Assemblée supranationale.

M. RIBIERE (N.I.) n'eut pas de ces pudeurs en dénonçant « une politique étrangère sans consistance et sans volonté » et en rappelant

Mardi 14 juin, l'Assemblée nationale examine, sous la présidence de M. Edgar Faure, le projet de *loi relatif* à l'élection des représentants à l'Assemblée des communautés européennes au suffrage universel direct.

Dans un rappel au règlement, M. JUQUIN (P.C.) élève au nom de son groupe « *une protestation solennelle contre l'interdiction faite par le gouvernement d'amender le projet* ». Il proteste également contre « *des manœuvres d'obstruction qui tendent à présenter le texte comme simplement à prendre ou à laisser* ». « *Sous la pression des patriotes*, observe-t-il, *le gouvernement et sa majorité ont dû reculer. Néanmoins, ils restent complices pour museler le Parlement et porter atteinte à la démocratie.* »

M. NUNGESSER (R.P.R.) exprime sa surprise, le bureau de l'Assemblée, réuni le matin, « *ayant constaté à l'unanimité qu'il appartenait au président de statuer sur la recevabilité des amendements* ».

M. EDGAR FAURE rappelle qu'il avait indiqué la semaine dernière que, en vertu de l'article 128 du règlement de l'Assemblée, les amendements étaient irrecevables. « *L'incident est clos* », estime le président, qui ajoute : « *On peut ne pas approuver la Constitution et le règlement, mais ma mission est de les faire respecter. L'Assemblée peut d'ailleurs changer le règlement, mais personne n'a proposé d'engager une telle procédure.* »

Pour M. DEFFERRE, président du groupe du P.S. et des radicaux de gauche, « *il faut distinguer entre le texte du traité, « non modifiable » et le projet gouvernemental qui, lui, l'est. Il relève ensuite que, « contrairement au règlement de l'Assemblée », celui du Sénat prévoit un droit d'amendement* ».

Pour M. ANDRIEUX (P.C.), « *le problème n'est pas d'ordre juridique, mais politique* ».

M. FOYER (R.P.R.), président de la commission des lois, rappelle des précédents qui justifient la décision de M. Edgar Faure. Et il ajoute : « *Si M. Defferre pense que la Constitution a été méconnue, il pourra toujours saisir le Conseil constitutionnel du projet au cas où celui-ci serait adopté.* »

« *Voici venue l'heure de vérité* », déclare le rapporteur M. FEIT (rép.) qui, après avoir rappelé que la commission des affaires étrangères s'est prononcée pour l'ajournement du projet, s'interroge sur l'état de l'opinion publique au sujet de l'élection européenne et se demande s'il n'existe pas un décalage entre sa perception et les commentaires *de la classe politique*. Dans l'examen des sondages, il tire en effet les conclusions suivantes : il y a une évolution croissante de la popularité et de la prise de conscience de l'enjeu de l'élection directe par les opinions des pays membres ; il se dégage partout une nette majorité en faveur de ce principe ; le pourcentage de non-réponse ne dépasse jamais le chiffre de 25 %.

Le rapporteur analyse ensuite les dispositions que le Parlement est appelé à approuver. Il relève qu'il y a vingt-six ans que le principe de l'élection au suffrage direct d'une Assemblée européenne est inscrit dans les traités. Il affirme que l'acte de Bruxelles est incontestablement un engagement international. Il souligne la *fermeté avec laquelle* la France a négocié le nombre et la répartition des sièges de la nouvelle Assemblée.

Après avoir rappelé les raisons qui l'ont incité à proposer l'adoption du texte en discussion (*le Monde* du 15 juin), il ajoute : « *Encore faut-il que la future Assemblée ne soit pas tentée par le vertige du pouvoir qui résulterait, selon certains, de sa consécration par le suffrage universel.* » Il observe toutefois que le projet apporté à cet égard des garanties et que l'exposé des motifs réaffirme que le gouvernemnt français est défavorable à l'extension de compétence de l'Assemblée, contrairement à ce qu'indique le communiqué du Conseil européen du 10 décembre 1974. En conclusion, il note que la plupart des commissaires ayant estimé que l'exercice du droit d'amendement permettrait de renforcer ces garanties, la commission a décidé de demander l'ajournement du projet.

M. DE GUIRINGAUD : le débat sur l'extension des pouvoirs de l'Assemblée européenne est clos

« *Le chemin du traité de Rome ne dessinait pas les contours d'une confédération européenne, mais il en créait les conditions* », déclare d'abord M. DE GUIRINGAUD. *Le traité instituait une* assemblée européenne qui devait être élue au suffrage universel. La France a posé comme condition « *la mise en place d'un exécutif réunissant les gouvernements nationaux pour donner au plus haut niveau une impulsion et une direction à la grande entreprise européenne* ». Le plan d'une union des Etats proposé par le général de Gaulle (plan Fouchet) contenait — rappelle le ministre des affaires étrangères — ces deux institutions. Il fut rejeté en 1962, mais en 1974 la création du Conseil européen (réunion triannuelle des chefs de gouvernement de la Communauté), « *semblable dans son aspiration, dans sa composition, dans ses pouvoirs, au conseil des chefs de gouvernement voulu par le général de Gaulle* », était décidée en même temps qu'étaient jetées les bases de l'accord sur l'élection de l'Assemblée européenne.

Après avoir analysé les modalités de cette élection, M. de Guiringaud examine les objections. Il déclare : « *La première porte sur les menaces que l'élection directe de l'Assemblée ferait peser à l'indépendance nationale (...). Cette inquiétude se nourrit de l'intention exprimée publiquement dans les milieux parlementaires et même gouvernementaux chez plusieurs de nos partenaires de demander une extension des pouvoirs de cette Assemblée. N'a-t-on pas même entendu telle ou telle éminente personnalité exhorter déjà la future Assemblée à se saisir d'elle-même des pouvoirs qu'on hésiterait à lui donner et à s'ériger en une sorte de Constituante de l'Europe ? Qu'on me permette de répondre ceci : le débat sur une extension des pouvoirs de l'Assemblée des communautés au-delà des traités n'est pas ouvert, il n'est pas en train de s'ouvrir ; pour le gouvernement français, il est clos.* » La négociation — poursuit le ministre — s'est achevée le 25 juillet 1975 par la conclusion d'un traité qu'il a été ratifié par l'Assemblée française en décembre dernier.

« *Je demande donc*, continue le ministre des affaires étrangères, *que l'on ne fasse pas ici au gouvernement un procès d'intention en utilisant des arguments qui ont perdu toute valeur (...). Je redis ici de la façon la plus solennelle que le gouvernement n'est pas favorable à l'extension des compétences de l'Assemblée des communautés au-delà des pouvoirs strictement définis par les traités.* »

« *Quelles garanties peuvent être données au Parlement et au pays que cet engagement ne sera pas modifié à l'avenir et qu'il sera opposé à nos partenaires européens ?* », interroge alors M. de Guiringand. Il rappelle d'abord la règle établie par le Conseil constitutionnel selon laquelle aucune extension des pouvoirs de l'Assemblée européenne n'est possible sans une révision des traités qui devraient faire l'objet d'un accord unanime des neuf gouvernements.

Il poursuit : « *Il est vrai que cette garantie n'est qu'une garantie française, et que notre pays se heurte à certains de nos partenaires ouvertement favorables à l'extension des pouvoirs de l'Assemblée. Cette situation n'est ni nouvelle ni plus inquiétante que celles auxquelles, à maintes reprises, les gouvernements successifs de la Vᵉ République ont été confrontés. Souvent, la France s'est trouvée à la table européenne isolée. Jamais, pour autant, elle n'a renoncé à défendre ses convictions. Jamais elle n'a cédé à la pression du plus grand nombre sur ce qui lui paraissait l'essentiel. Or tout ce qui est essentiel, tout ce que l'un quelconque des gouvernements déclare essentiel nécessite l'unanimité.*

» *Quant aux initiatives que prendrait l'Assemblée elle-même, et dont je ne vois pas très bien comment elles pourraient s'imposer à qui que ce soit (...), la France garde le pouvoir de s'y opposer. Elle en ferait usage, si l'Assemblée devait sortir de son rôle.*

» *Certains peuvent souhaiter un texte qui garantisse mieux encore l'évolution future. (...) Si le danger réel réside non pas dans les textes, mais dans les intentions pernicieuses que l'on prête aux uns et aux autres, comment peut-on croire qu'un nouveau texte pourrait offrir plus de garanties et serait davantage respecté que celui qui existe déjà ?* »

Le ministre observe alors que « *la Communauté est devenue indispensable à tous les Etats membres qui en font partie* ». Il énumère les avantages que la France a tirés d'une communauté qui — dit-il — est un *facteur* irremplaçable de stimulation de notre économie, sa meilleure garantie contre la récession et le support de sa modernisation. Certes — poursuit-il, — la Communauté est imparfaite, et il énumère ses faiblesses : entorses à l'unité du marché agricole ; inorganisation du marché du vin et des fruits et légumes ; retard de la politique de la pêche ; insuffisance de la protection extérieure. Et il ajoute : « *Mais croit-on sérieusement que, sans appui populaire, on puisse progresser dans la solution de ces graves problèmes ? L'une des grandes faiblesses de l'Europe vient de ce qu'elle souffre d'une désaffection de l'opinion ; elle apparaît trop souvent, aux peuples et aux Etats, comme une construction technocratique. (...) Les représentants actuels à l'Assemblée parlementaire européenne n'ont pas été choisis par les électeurs en fonction des seuls problèmes européens ; ils ne sont pas en situation de rendre des comptes directement sur des enjeux, sur des thèmes sur lesquels ils se seraient engagés. (...) Pourquoi penser que les élus du peuple français ne défendraient pas — avec succès, — au sein de l'Assemblée européenne nos conceptions et nos intérêts ? Vous ne pouvez partager cette méfiance étonnante et inquiétante à l'égard du suffrage universel.* » Et le ministre conclut : « *Je suis convaincu que l'Europe confédérale qui se dessine a besoin de cette Assemblée pour être une Europe européenne.* »

M. DEBRÉ : renégocier pour enlever l'inacceptable

Pour M. MICHEL DEBRE (R.P.R.), premier orateur inscrit dans la discussion générale, l'enjeu du débat est « considérable », car sont en cause :

— L'indépendance de la France « *qui a été solennellement proclamée par les principaux candidats à l'élection présidentielle, et aujourd'hui encore par le gouvernement* » ;

— La politique européenne de la France, « *fondée sur la coopération avec l'Allemagne et qui suppose que notre pays affirme sa force* » ;

— La construction de l'Europe : « *Qui peut accepter que cette construction soit la destruction de la France ? Il ne peut y avoir de dissuasion nucléaire que nationale. Cette construction doit donc, après l'aventure de la supranationalité, se faire par l'établissement de liens confédéraux entre Etats souverains.* »

Le texte en discussion se situe-t-il dans cette perspective ? « *Là est la grande et grave affaire* », répond l'ancien premier ministre. « *Le gouvernement*, observe-t-il, *assure qu'il n'y a aucune novation et que toutes les précautions sont prises.* » « *Je m'inscris en faux* », affirme-t-il en présentant une réflexion et en posant trois questions.

Une réflexion : « *L'article 138 du traité de Rome est l'expression non d'une exigence démocratique d'un contrôle de la Commission européenne, mais d'une théorie politique, celle de la supranationalité. Les inspirateurs de cet article sont ceux qui ne se consolaient pas de l'échec de la Communauté européenne de défense (C.E.D.), et qui sont animés par une conception toute différente de celle qu'affirment le gouvernement et la majorité des Français.* »

Trois questions :

« 1) *Le gouvernement croit-il que la thèse française des compétences limitées soit acceptée par nos partenaires ? La réponse est négative. Allemands, Italiens, Belges, Hollandais, Luxembourgeois, par la voix de leurs dirigeants les plus autorisés, disent et affirment le contraire. Les Britanniques, quant à eux, sont si préoccupés qu'ils ont affirmé la prééminence de leur Parlement sur toute autre décision.* » Quant à l'affirmation selon laquelle l'interprétation française, au prix de la fermeté du gouvernement, triompherait, « *l'expérience des dernières années la dément* ». M. Debré cite l'exemple de la recartellisation totale de la sidérurgie allemande et les atteintes à la protection du marché communautaire vis-à-vis de l'extérieur.

« 2) *Le gouvernement croit-il que le suffrage universel appliqué sans précaution ni garanties internationales ne va rien changer ?* » « Certes, reconnaît le député, *l'absence de légitimité européenne et la représentation inégale des Etats condamnent tout recours valable à la majorité. Mais regardons les faits : comment imaginer sérieusement qu'une assemblée élue directement, donc indépendante, maîtresse de ses sessions, de son ordre du jour, de ses règlements du statut de ses membres, ne débordera pas tout de suite ?* » « *Elle sera, en fait*, affirme-t-il, *un organe de combat contre les gouvernements et les Parlements nationaux ;*

» 3) *Le gouvernement croit-il que les dispositions incluses dans le texte de loi représentent des garanties sérieuses ?* » « *Elles n'ont pas de valeur juridique*, précise l'orateur, *et elles ne lient aucune institution multinationale, aucun gouvernement étranger. Par ailleurs, les débordements de l'Assemblée peuvent développer leurs effets, indépendamment du Parlement et même du gouvernement.* » Il cite l'exemple suivant : « *L'Assemblée multinationale vote une motion demandant que les armes atomiques tactiques françaises soient installées à la frontière tchécoslovaque. Le gouvernement oppose un refus offensé. Mais un mois plus tard, à Bruxelles, l'accord sur un règlement communautaire ou sur un prix agricole est subordonné, fût-ce par le plus petit pays, à l'acceptation française de cette motion. Voilà le piège.* »

M. Debré poursuit : « *Tout est permis aux Etats qui, n'ayant pas de politique nationale globale acceptent allègrement la supranationalité. Tout est permis aux Etats qui entendent jouer fidèlement et sans écart le jeu d'une grande puissance, c'est-à-dire des Etats-Unis. Tout est permis aux Etats, en fait à l'Allemagne, à qui sa force économique crée une clientèle de débiteurs et de clients. La France, elle, n'entre dans aucune de ces catégories. Elle a une politique nationale globale. Elle ne peut et ne doit s'aligner ni s'intégrer sans disparaître. Nous sommes donc le point de mire d'autant que concrètement et pragmatiquement, nous sommes des Européens plus convaincus que les autres, alors que nos partenaires se plaisent à des apparences qui ne sont que des renoncements.* »

Le député de la Réunion rappelle ensuite qu'il demande une nouvelle négociation. Il conteste qu'en la matière « *la parole de la France ait été donnée* », car « *l'exécutif ne peut engager le pays dans une affaire internationale grave sans autorisation du législatif* ». Il précise : « *Notre Constitution est formelle : l'engagement part de la ratification, laquelle doit être autorisée. Il ne s'agit pas d'un renoncement, mais d'un effort de clarification pour éviter la certitude d'une crise qui éclatera dès la première réunion de l'Assemblée.* » L'orateur estime également « *inconvenant* » que l'on puisse dire que nos partenaires n'accepteraient pas la renégociation. « *Y aurait-il deux poids, deux mesures* », demande-t-il, en rappelant le précédent de la Grande-Bretagne en *1974*.

Pour terminer, M. Debré évoque l'utilisation éventuelle par le gouvernement de la procédure de l'article 49 « *qui conduirait à faire approuver sans vote un texte capital* », procédure qu'il avait *lui-même* appliquée en 1959.

Il déclare à ce sujet :

« *Destiné à éviter une crise gouvernementale provoquée par le refus d'un texte, cet article n'est pas destiné à dessaisir définitivement le Parlement. Ce serait alors un détournement de procédure. Dans tous les cas où il a joué, le Parlement était assuré d'avoir à traiter à nouveau des problèmes en cause, ce qui fut d'ailleurs le cas. Aujourd'hui, il s'agit d'un engagement international dont on peut d'ailleurs s'interroger sur la valeur puisqu'il n'aura pas été voté. Et le Parlement serait, dans ce cas précis, dessaisir d'une manière définitive.* » « *Il y a là*, affirme-t-il, *une déviation constitutionnelle, un abus de droit dont le Conseil constitutionnel aurait dû et devrait être saisi.* » « *La fa-*

Variations sur la procédure

Réduite aux proportions d'un débat parlementaire dans un régime en crise, « l'Europe des peuples » semblait vouée à n'être mardi, entre le palais de l'Elysée et le Palais-Bourbon, que matière à ce que M. Chinaud, président du groupe républicain, nommait dédaigneusement des « *artifices de procédure* ». Les arguments des partisans et des adversaires de l'élection de l'Assemblée européenne au *suffrage universel* étaient connus et la mécanique parlementaire était virtuellement *bloquée par la menace* d'un engagement de responsabilité du gouvernement.

Apparemment navré que le premier ministre et le président *de la République se soient crus* acculés au point de ne laisser à leur majorité d'autre choix que d'adopter leur texte ou de renverser le gouvernement, M. Labbé, président du groupe R.P.R., affirmait que les critiques de M. Giscard d'Estaing envers ceux qui useraient de « *moyens de procédure pour différer ce débat ou ce vote* » ne pouvaient viser les députés gaullistes. « *Notre position*, disait-il, *résulte d'une application et non d'une découverte de l'article 128 du règlement* ».

Une semaine auparavant, M. Chirac avait déclaré que, venant d'apprendre l'existence de cet article qui ne permet aux *députés que d'adopter*, de rejeter ou d'ajourner le projet de ratification d'un acte international, *le R.P.R. était réduit à* demander l'ajournement d'un projet auquel il n'était pas hos*tile en principe, mais qu'il* estimait devoir comporter des garanties supplémentaires. Les propos *tenus mardi par M. Labbé* signifient-ils qu'en déclarant irrecevable tout amendement au projet de loi, M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, a rendu un grand service au R.P.R. ?

Fausse candeur ?

M. Barre avait, en effet, informé les députés gaullistes que, de l'avis même du Conseil d'Etat, les « garanties » que le gouvernement et le Parlement français pourraient adjoindre à l'accord de septembre 1976 n'auraient qu'une valeur politique et non juridique. Tout *amendement étant donc inutile*, les dirigeants gaullistes ne pouvaient souhaiter de meilleure issue qu'une demande d'ajournement qui leur permettrait de ne pas désavouer, sans toutefois l'approuver, un accord négocié sous le gouvernement de M. Chirac.

Prévoyaient-ils que M. Barre, en recourant à ce que le président du R.P.R. avait qualifié d'avance de « *détournement de procédure* » et en engageant la responsabilité de son gouvernement sur ce texte, obligerait les députés à le laisser « *passer* » sans le voter ? Dans ce cas, les communistes, qui bataillaient encore, mardi, contre la position de M. Edgar Faure, et réclamaient, avec l'appui des socialistes, la reconnaissance du droit d'amendement, n'avaient peut-être pas tort de soupçonner une manœuvre sous *la* candeur trop soulignée des députés gaullistes

Mais eux-mêmes n'avaient-ils pas lieu d'être satisfaits d'une situation qui leur éviterait de faire apparaître, par leur vote, les divergences qui les séparent des socialistes sur le sens et la portée des élections européennes ? M. Fillioud rappelait, en effet, après la réunion du groupe socialiste, que celui-ci était favorable à l'approbation de l'accord. Le député de la Drôme tenait à limiter l'importance de la « *concertation* » engagée entre son groupe et le groupe communiste. « *Notre débat d'aujourd'hui*, disait-il, *a été éclairé par la position des communistes.* »

L'échange

De toute évidence, les socialistes avaient *échangé leur soutien* à la revendication du droit d'amendement présentée par les communistes *contre l'abandon*, par ceux-ci, de la motion de renvoi en commission qu'ils devaient défendre ce mercredi. Ni les uns ni les autres ne songeaient, si le gouvernement engageait sa responsabilité, à déposer une motion de censure dont M. Pierre Joxe, député socialiste de Saône-et-Loire, estimait qu'elle serait « *sans intérêt puisqu'elle n'aurait aucune chance d'être votée* ».

Il apparaîtrait ainsi que seule l'attitude du R.P.R., maintenant sa motion d'ajournement, obligerait le gouvernement à user de l'engagement de responsabilité et empêcherait ainsi les partisans de l'Europe — giscardiens, centristes et socialistes — de s'exprimer et de se compter par un vote. Mais elle interdirait du même coup à ses adversaires de s'identifier.

C'est pourquoi M. Debré a contesté la légitimité de cette procédure. « *Il a*, estimait M. Papon, député R.P.R. du Cher, *planté une banderille dans la moelle épinière du gouvernement.* » Il fallait, sans doute, la vigueur de l'ancien premier ministre pour percer un cuir que les frottements de ces derniers mois ont dû tanner. L'intervention que M. Barre devait faire, ce mercredi, dira si un centre nerveux a été atteint.

PATRICK JARREAU.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Aucun avis divergent

Dans une déclaration publiée après le conseil des ministres du 14 juin (*le Monde* du 15 juin), le président de la République a exposé les *conditions dans lesquelles le* premier ministre était autorisé à recourir éventuellement à l'article 49 de la Constitution pour engager la responsabilité du gouvernement.

Auparavant il avait fait, selon M. Lecat, porte-parole de l'Elysée, l'historique des négociations qui ont abouti à l'accord du 20 septembre 1976 sur l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel direct. Le chef de l'Etat, a indiqué M. Lecat, a rappelé qu'en 1972, « *le président Georges Pompidou avait pris position en faveur de la mise en œuvre de cette élection prévue par les traités de Paris et de Rome* ». Il a évoqué ensuite le « sommet » européen de décembre 1974, qui a décidé de son institutionnalisation sous le nom de Conseil européen, et de la mise en pratique du principe de l'élection directe des membres de l'Assemblée européenne.

Le chef de l'Etat a noté que, entre 1975 et 1977, l'affaire avait été évoquée au cours de plusieurs négociations européennes et de treize conseils des ministres français : cinq fois sous le gouvernement de M. Chirac, huit fois sous celui de M. Barre. Il a rappelé les termes du *communiqué du conseil* des ministres du 15 juillet 1976 qui faisait état de l'unanimité des membres du gouvernement après « un tour de table » sur les élections européennes.

Après avoir évoqué l'avis rendu par le Conseil constitutionnel en décembre 1976, et souligné qu'il s'agissait d'une « affaire nationale », M. Giscard d'Estaing a invité les membres du gouvernement qui avaient un avis différent à l'exprimer : aucun n'a répondu à cette invitation. Une discussion s'est alors engagée sur le déroulement du débat à l'Assemblée nationale.

Il a été entendu que le premier ministre pouvait intervenir à n'importe quel moment du débat pour engager la responsabilité du gouvernement contre l'une des trois procédures — la question préalable, la motion de renvoi et la motion de gouvernement — susceptibles d'être employées pour arrêter la discussion.

● *Le bureau du Centre d'études et de recherches Egalités et Libertés (CEREL)*, réuni mardi 14 juin, sous la présidence de M. René Lacombe, député (R.P.R.) du Maine-et-Loire, met en garde les députés R.P.R. contre « *l'extrême danger que constituerait, pour l'indépendance nationale de la France, l'élection directe d'un Parlement supranational européen. L'adoption d'un tel projet*, estime le CEREL, *serait absolument incompatible avec toute référence ultérieure à l'idéal gaulliste de la part des députés du R.P.R. qui le voteraient.* »

● *Le Comité provisoire de coordination des opérations royalistes (COPCOR) et le Comité des citoyens pour l'indépendance de la France* (C.C.I.F., gaullistes d'opposition) ont décidé, dimanche 12 juin, « *d'allier leurs efforts en vue de favoriser une action unitaire de tous les patriotes* ». Ils estiment en effet que « *le projet d'élection au suffrage universel du Parlement européen ne constitue qu'une attitude de fuite en avant masquant la faillite politique et sociale de la C.E.E.* »



POLITIQUE

A L'ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

d'intention que les gaullistes font au gouvernement

que, pendant sa campagne électorale, M. Giscard d'Estaing « n'avait cessé de donner à croire que le progrès de la construction européenne passait par la disparition du gaullisme ».

Les hommes du président ne s'y trompèrent d'ailleurs pas, et MM. DESTREMAU (rép.) et DAILLET (réf.) s'« étonnèrent » des procès d'intention ainsi faits au gouvernement. « Si l'on doute de la volonté française, observa M. DURIEUX (rép), à quoi bon une ligne Maginot juridique ? »

En fait, et M. CHANDERNAGOR (P.S.) le souligna dans une intervention dont la sérénité contrastait avec les états d'âme de nombreux orateurs, « les préoccupations de politique intérieure ont pris le pas sur l'objet même du débat, et la procédure l'emporte sur le fond ». En annonçant que son groupe, confiant en l'avenir, était prêt à voter la ratification à condition qu'elle soit présentée sans piège, le député socialiste mit du baume au cœur des nostalgiques des majorités d'idées.

Il en eût fallu davantage pour consoler M. Alain TERRENOIRE (R.P.), « gaulliste européen », isolé parmi ses amis, avouant que ce débat lui avait fait perdre ses dernières illusions. Au terme de cette journée, qui n'aurait espéré, à l'instar de M. Durieux, que de grandes voix retrouvent la vigueur et la foi d'un Robert Schuman pour appeler l'opinion et les hommes politiques à plus de hauteur de vues.

PATRICK FRANCÈS.

meuse C.E.D., rappelle M. Debré, *a divisé gravement la France pendant deux ans.* » « *Forcer la volonté de la majorité de cette Assemblée, à propos d'un texte qui est en revanche posthume, c'est*, à son avis, *s'engager dans un processus aussi grave sinon davantage d'une division de la France, après la soi-disant ratification.* »

« *Cette décision compromettrait le redressement économique de la France* », estime l'ancien premier ministre, qui ajoute : *Votre œuvre serait vaine si vous laissez s'installer une division qui se prolongerait peut-être jusqu'à la future élection présidentielle.* » Et il conclut : « *Ce texte n'était ni nécessaire ni urgent et quelques semaines de renégociation aurait pu enlever l'inacceptable. Ce texte, il ne faut pas l'accepter tel quel. Si j'ai retiré ma question préalable, c'est pour que le gouvernement puisse accepter, au terme des débats, l'ajournement du projet afin de permettre une nouvelle négociation. Comprenez, M. le premier ministre, pendant qu'il est encore temps, où est le bien de la République.* »

M. CHANDERNAGOR (P.S.) : qu'on ne compte pas sur nous pour arbitrer les querelles de la majorité.

« *L'enjeu justifie-t-il tant de passion ?* » demande M. CHANDERNAGOR (P.S.), qui observe qu'il s'agit en fait de l'aboutissement d'un long processus et regrette par conséquent que « *les préoccupations de politique intérieure prennent le pas sur l'objet même du débat et que la procédure l'emporte sur le fond* ». Il poursuit : « *L'Europe est en crise, car l'Europe libérale, en laissant jouer à plein la loi du profit et des multinationales, n'a fait qu'accentuer les disparités. Cependant des interdépendances se sont créées. Qui peut nier, d'autre part, que le niveau européen offre un terrain de lutte meilleur que le niveau national. Restent des ombres au tableau : l'absence d'une politique sociale commune et, pour nous, un souci fondamental : préserver la liberté d'action d'un gouvernement de gauche.* » De cette analyse, précise le député, découlent les objectifs de notre stratégie européenne. Insistant sur la nécessité de démocratiser les institutions de la Communauté (« sans suffrage universel, pas de démocratie ») et d'instituer un contrôle rigoureux des dépenses et des recettes, il souligne l'intérêt, pour la diffusion de l'idée européenne, l'une campagne électorale concernant l'ensemble de la Communauté.

« *La dynamique du suffrage suffrage universel*, demande-t-il ensuite, *ne risque-t-elle pas de conférer à l'Assemblée une légitimité et un surcroît de pouvoir dont elle pourrait être tentée de se servir pour faire obstacle à l'expérience d'un gouvernement de gauche en France ?* » M. Chandernagor ne le pense pas, car « *l'élection au suffrage direct est juridiquement sans influence sur les compétences de l'Assemblée dont l'accroissement ne pourrait résulter que d'un nouveau traité ou d'une modification du traité de Rome* ». Il estime que la récente décision du Conseil constitutionnel renforce les garanties en élaborant pour la France « *une sorte de charte de la souveraineté nationale* ». Notre position est claire, ajoute-t-il : « *Le Marché commun, tout le Marché commun, rien que le Marché commun. Nous faut-il vraiment des garanties supplémentaires ?* », demande le député avant d'ajouter : « *Voilà ce texte devant nous, tel qu'il n'est pas en notre pouvoir de le changer. Faut-il l'accepter ou le rejeter ? Nous, socialistes, pesant les risques, mais considérant la dimension nouvelle que l'élection pourra apporter aux luttes démocratiques, nous ne nous sentons pas le droit de douter de l'avenir. Nous voterons la ratification à condition qu'elle nous soit présentée sans piège.* » « *Or*, constate-t-il, *nous ne savons pas encore quelle attitude adoptera le gouvernement.* » « *Quant au R.P.R., il a jeté dans le marais majoritaire le pavé de la motion d'ajournement qui*, estime-t-il, *placerait la France en contradiction avec elle-même.* »

Evoquant pour terminer l'intervention de M. Debré, il déclare : « *Les négociations ont eu lieu sous le gouvernement de M. Chirac et M. Debré ne pouvait manquer d'en être informé ; que ne les a-t-il alors dénoncées ! Ce qu'il y a de plus saisissant, c'est que le premier ministre de l'époque désapprouve comme député R.P.R. les accords qu'il avait acceptés ! Que veut-on ? Camoufler les divisions du R.P.R. ? Affaiblir le gouvernement ? Vous avez déjà dû, monsieur le premier ministre, vous contenter d'une approbation sans vote de votre politique économique. En ira-t-il de même pour votre politique européenne ? Il vous faut vivre à la petite semaine, sous le régime précaire de la tacite reconduction.* »

Et M. Chandernagor conclut : « *Le R.P.R. et le gouvernement montrent une grave irresponsabilité vis-à-vis des Français comme de nos partenaires européens. Avec la motion d'ajournement, la balle est dans votre camp, monsieur le premier ministre. Allez-vous faire perdre du temps à l'Assemblée, à l'Europe, à la France ? Dites sans attendre quelle procédure vous envisagez. En fonction de votre choix, notre groupe fixera son attitude. Si vous présentez votre projet, nous le voterons. Mais qu'on ne compte pas sur nous pour arbitrer des querelles internes ou des règlements de comptes, pour servir de roue de secours au véhicule majoritaire embourbé.* »

M. DESTREMAU (Rép.) : la jeunesse ne nous le pardonnerait pas.

En séance de nuit, sous la présidence de M. FRANCESCHI (P.S.), M. DESTREMAU (Rép.) estime que « *l'indépendance de l'Europe est conditionnée par la force de son unité* ». « *L'Europe sera confédérale ou ne sera pas* », ajoute le député, pour qui le projet en discussion traduit un engagement (celui, après la création du conseil européen, d'élire l'Assemblée au suffrage universel), confirme un choix (le choix européen) et ouvre une perspective, celle d'éveiller la participation des peuples à la construction de l'Europe. Dans cette vaste entreprise, estime le député, « *les républicains ne peuvent qu'être à l'avant du navire* ». Aussi votera-t-il ce projet avec l'espoir de réunir peut-être en cette occasion cette majorité d'idées suggérée en d'autres circonstances par le président de l'Assemblée.

M. Destremau évoque ensuite les objections adressées au projet :

— L'Assemblée pourrait s'ériger en une Assemblée constituante qui déposséderait les Etats de leur souveraineté ?

« *Les gouvernements et les Parlements nationaux ne seraient pas disposés à se laisser imposer des transferts de compétences auxquels ils n'auraient pas préalablement consenti.* »

— La nouvelle Assemblée ramènerait la France à l'atlantisme ? : « *Pourquoi sous-estimer la capacité des représentants français de résister aux pressions et d'influencer leurs collègues ? En fait, les Etats européens pourraient manifester plus d'indépendance à l'égard de Washington si l'Europe était plus unie et plus forte.* »

— Nous perdrions notre autonomie en matière de politique étrangère ? : « *Nous ne voyons pas en quoi la nouvelle Assemblée pourrait peser sur notre action internationale.* »

— Pourquoi ne pas laisser les autres s'opposer à cette opération ? : « *Si nous nous défaussons sur nos partenaires, ils s'arrangeront pour nous déguiser en coupables.* »

Et M. Destremau poursuit : « *Le rejet du projet aurait des conséquences graves sur la construction européenne et sur l'acquis communautaire. La jeunesse ne nous le pardonnerait pas. Nous attendons de cette nouvelle Assemblée un appui dans trois domaines : celui de la lutte contre la technocratie envahissante, celui de l'élargissement du rôle de l'Europe face aux superpuissances, celui du rapprochement en profondeur des peuples européens.* »

Et il conclut : « *Devant un risque, la France doit-elle écouter son angoisse, se replier derrière une ligne Maginot futuriste, pratiquer la politique de la chaise vide ? Ou doit-elle montrer la voie, accepter l'éventuel affrontement avec la volonté de convaincre ? Nous choisirons cette dernière attitude.* »

M. MULLER (réf., Haut-Rhin) se réjouit que les socialistes aient annoncé qu'ils voteraient le projet. L'affaire est trop importante, en effet, estime-t-il, pour échouer sur des considérations de politique intérieure. Contrairement à M. Debré, il affirme que le projet ne portera pas atteinte à l'indépendance nationale : l'Europe, au contraire, est nécessaire à l'indépendance de la France.

Pour M. NESSLER (R.P.R., Oise), « *l'Assemblée qui s'est baptisée Parlement européen a toujours fait preuve d'une ambition boulimique que l'élection au suffrage direct ne pourra que renforcer* ». Aussi faut-il éviter à son avis d'en faire une assemblée de procureurs devant lesquels la France serait constamment mise en accusation. L'ajournement du débat, conclut-il, serait une mesure sage et prudente.

« *En l'absence de véritables mesures de relance européenne*, déclare M. RIBIERE (non-inscrit, Val-d'Oise), *ce projet ne peut être qu'un faux-semblant ou un piège.* » Aussi ne le votera-t-il pas.

M. DAILLET (réf., Manche) regrette les déclarations de certains orateurs qui font un procès d'intention au gouvernement. Pourquoi M. Debré emploie-t-il si souvent le mot « *angoisse* » ? demande-t-il. La France n'a-t-elle plus confiance en elle ? Il faut, conclut l'orateur, éviter la solitude et accepter la solidarité.

M. ALAIN TERRENOIRE (R.P.R., Loire) se sent éloigné de ses amis les plus chers pour soutenir une cause devenue difficile à défendre. Que peut dire un gaulliste européen ? demande le député, qui rappelle l'action du général de Gaulle dans ce domaine. La communauté tendant à se dissoudre en une zone de libre-échange, le débat devrait à son avis, porter sur les moyens de préserver l'acquis communautaire plutôt que sur l'élection de l'Assemblée. Il accepte toutefois, mais sans enthousiasme, de faire un petit pas vers une Europe plus populaire.

Pour M. DURIEUX (rép., Nord), « *c'est le destin du peuple français qui est en cause* ». Confiant dans l'efficacité des garde-fous constitutionnels, il se refuse à faire à l'avance des procès d'intention à une assemblée qui n'existe pas encore. « *Le repli*, conclut-il, *n'est pas une ambition digne de la France ; notre pays a besoin de l'Europe, condition de son indépendance.* »

« *Sans assemblée élue*, estime M. RADIUS (non-inscrit, Bas-Rhin, *les peuples européens ne réussiront pas à prendre conscience de la solidarité et l'Europe continuera à souffrir du mal qui la mine : l'absence de volonté politique et le refus de tout engagement dans un projet d'union européenne.* »

« *Nationalisme et protectionnisme, voilà les adversaires à vaincre* », affirme M. PARTRAT (réf., Loire), pour qui « *l'Europe sera politique ou ne sera pas* ». D'où l'importance, à ses yeux, d'un « *véritable contrôle démocratique* », qui, toutefois, doit être « *strictement limité* » au domaine économique et social. « *Ce projet*, estime-t-il, *répond à cette exigence.* »

Enfin, M. GAUSSIN (réf., Loire) consacre son intervention à l'importance d'une politique culturelle de la Communauté, d'autant que « *la culture européenne est menacée* ».

La suite du débat est renvoyée au mercredi après-midi.

LE GROUPE COMMUNISTE RÉAFFIRME SA POSITION SUR LE DROIT D'AMENDEMENT

Contestant les termes dans lesquels la présidence de l'Assemblée nationale avait rendu compte de la réunion du bureau de l'Assemblée consacrée, mardi 14 juin, à l'interprétation de l'article 128 du règlement sur les modalités d'examen du projet de ratification d'un acte international (*le Monde* du 15 juin), le groupe communiste a tenu à réaffirmer sa position sur ce point.

« *Au cours de la réunion du bureau de l'Assemblée*, a-t-il déclaré, *les députés communistes, membres de celui-ci, ont réaffirmé le droit, pour le Parlement, d'amender le texte de l'article 2 du projet* [sur l'élection de l'Assemblée européenne]. *Le président de l'Assemblée, après avoir déclaré qu'il n'était pas tenu par le règlement de demander l'avis du bureau, a fait constater à celui-ci qu'il appartenait au seul président de décider de l'interprétation de l'article 128.*

» *Ainsi faisant, et s'appuyant sur les articles du règlement, M. Edgar Faure porte, au niveau du Parlement, la responsabilité de son interprétation restrictive de l'article 128.* »

Le groupe communiste s'élève contre cette interprétation et affirme que le Parlement a le droit d'amender l'article 2 du projet, qui relève de l'ordre législatif français.

M. J.-P. SOISSON : il n'y a pas matière à ouvrir une crise.

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général du parti républicain, a déclaré mardi 14 juin au micro de R.T.L., à propos du projet de loi sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel : « *Il n'y a pas là matière à ouvrir une crise artificielle dont les Français ne comprendraient pas la signification.* »

Evoquant la procédure prévue à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, M. Soisson a estimé que cette disposition n'était pas « *accessoire* » dans la Constitution de 1958. « *Elle est au contraire essentielle pour éviter un retour à un régime d'Assemblée* », a-t-il déclaré.

UNE SITUATION ABSURDE

Un projet de loi autorisant le gouvernement à ratifier un traité ou un accord international peut-il être amendé par l'Assemblée nationale ? Le président de celle-ci a tranché en répondant : non. Si le règlement cité par M. Edgar Faure (article 128) justifie cette interprétation, celui du Sénat, en revanche, reste muet à ce sujet, et M. Defferre a pu l'invoquer pour souligner l'anomalie de la situation créée par l'interprétation de M. Edgar Faure.

« S'il [le droit d'amendement] était refusé aux députés, a notamment déclaré le président du groupe socialiste, nous nous situerions en retrait par rapport aux sénateurs. » Situation non seulement anormale, mais, faut-il ajouter, absurde. En effet, si le Sénat amende le projet de loi, par exemple dans un sens plus « européen », l'Assemblée devrait-elle se fier au bon vouloir du gouvernement pour revenir au texte initiale ?

On doit, évidemment, écarter l'éventualité d'une ruse gouvernementale, qui serait probablement « censurée » en seconde lecture. Le gouvernement userait donc, dans ce cas, du droit d'amendement qu'il possède en toute circonstance et demanderait le rétablissement de son texte initial. Mais qu'adviendrait-il si une majorité « européenne » refusait alors d'annuler le vote du Sénat ? Seul recours pour le gouvernement : imposer aux sénateurs un vote bloqué écartant tout amendement (article 44 de la Constitution).

L'EXEMPLE BRITANNIQUE

M. Callaghan concède la liberté de vote aux ministres et députés travaillistes

De notre correspondant

Londres. — Le premier ministre, M. Callaghan, vient d'être contraint à une importante concession pour prévenir un éclatement de son cabinet sur la question des élections directes au Parlement européen. Les députés du Labour, y compris les ministres, seront libres de voter comme ils l'entendent lorsque le projet de loi sera présenté aux Communes.

C'est une victoire pour ceux des membres du Labour qui poursuivent le combat contre l'appartenance de la Grande-Bretagne à la Communauté des Neuf. Après trois réunions successives, le cabinet n'est pas parvenu à surmonter ses divisions. Plusieurs ministres, notamment MM. Tony Benn (énergie) et Peter Shore (environnement), ont menacé de rendre leur portefeuille plutôt que d'approuver un système d'élections directes qui, selon eux, constitue un pas vers le fédéralisme.

S'adressant, mardi soir, au groupe parlementaire travailliste, M. Callaghan a reconnu qu'il n'est pas disposé à voir tomber son gouvernement sur la question du Parlement européen. Il préfère abandonner le principe de la responsabilité collective du cabinet, au risque d'établir un précédent dangereux dans la pratique politique de la Grande-Bretagne. Le premier ministre a seulement obtenu que ceux des membres du gouvernement qui voteront contre les recommandations officielles ne prendront pas la parole en public pour défendre leur position.

Le texte du projet de loi sur les élections directes, a précisé M. Callaghan, sera présenté à Westminster le mois prochain. Mais il est très improbable que le débat se termine avant la fin de la présente session parlementaire.

La discussion devra être reprise à l'automne, ce qui ne laissera que très peu de temps au gouvernement de Londres pour tenir sa promesse d'organiser les élections directes au printemps prochain. Le cabinet n'a d'ailleurs toujours pas fait son choix entre les divers systèmes électoraux qui sont envisagés.

Les libéraux, dont le soutien est indispensable à la survie du cabinet Callaghan, pressent celui-ci de choisir la représentation proportionnelle. La majorité du Labour et aussi les conservateurs préféreraient s'en tenir au traditionnel scrutin uninominal à un tour. Si ce dernier choix devait prévaloir, il faudrait de nombreux mois à la commission électorale pour procéder au découpage des circonscriptions européennes, ce qui constituerait une autre raison pour la Grande-Bretagne de ne pas respecter l'échéance du printemps.

JEAN WETZ.

LES ONZE PRÉCÉDENTS

Depuis le début de la V[e] République, les gouvernements successifs ont utilisé à onze reprises l'article 49, paragraphe 3, de la Constitution et engager leur responsabilité devant l'Assemblée nationale sur l'adoption d'un texte.

L'article dispose que le projet sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité est « considéré comme adopté » sauf si une motion de censure déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent est votée par la majorité des membres composant l'Assemblée.

Chaque fois, l'opposition a déposé en riposte une motion de censure, sauf en juillet 1962 lors des deuxième et troisième lectures de la loi de finances rectificative (crédits pour la construction de l'usine atomique de Pierrelatte).

Voici ces onze précédents :

● GOUVERNEMENT DEBRÉ

— 28 novembre 1959. — *Loi de finances pour 1960. La motion de censure recueille 109 voix (majorité requise pour être adoptée : 277).*

— 24 octobre 1960. — *Loi de programme militaire créant la force de dissuasion nucléaire. Première lecture, la motion de censure recueille 207 voix (majorité requise 277)* ; 22 novembre, *deuxième lecture, la motion de censure recueille 214 voix* ; 6 décembre, *troisième lecture, la motion de censure recueille 215 voix.*

● GOUVERNEMENT POMPIDOU

— 16 juillet 1962. — *Loi de finances rectificative comportant les crédits pour la construction de l'usine de séparation d'isotopes de Pierrelatte ; première lecture, la motion de censure recueille 206 voix (majorité requise 241)* ; 23 juillet, *deuxième lecture* ; 24 juillet, *troisième lecture* : la loi est adoptée sans vote.

— 20 mai 1967 : *loi de pouvoirs spéciaux en matière économique et sociale ; première lecture, la motion de censure recueille 263 voix (majorité requise 244).* — 9 juin 1967, *deuxième lecture, la motion de censure recueille 236 voix.* — 16 juin, *troisième lecture, la motion de censure recueille 237 voix.*

● GOUVERNEMENT BARRE

— 20 octobre 1976 : *loi de finances rectificative pour 1976 (premier plan Barre). La motion de censure recueille 181 voix (majorité requise 242).*

LE MODE D'ÉLECTION SERA EXAMINÉ MARDI 21 JUIN

La conférence des présidents, réunie mardi 14 juin, a établi l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée :

— Mercredi 15 juin, après les questions au gouvernement : suite de la discussion du projet de loi sur l'élection de l'Assemblée européenne ; projet de loi sur les terres incultes.

— Jeudi 16 : projets de loi sur la Cour des comptes, le congé de mère et les conjoints survivants ; propositions de loi sur la conduite en état d'ivresse et l'indivision conventionnelle.

— Vendredi 17 : question orales sans débat.

— Mardi 21 : projets de loi sur les modalités d'élection des représentants à l'Assemblée européenne, les sociétés à participation ouvrière, le groupement d'entreprises (deuxième lecture), l'emploi (deuxième lecture).

— Mercredi 22, après les questions au gouvernement : projet de loi sur les garanties de procédure aux contribuables.

— Jeudi 23 : proposition de loi organique sur le remplacement des sénateurs et projet de loi sur l'accès au corps des fonctionnaires, tous deux adoptés par le Sénat ; proposition de loi sur la retraite des anciens déportés.

— Vendredi 24 : questions orales sans débat.

● *La déclaration contre l'Europe supranationale.* — M. Louis-Auguste Girault de Coursac nous précise qu'il est à l'origine du texte signé lundi 13 juin par diverses personnalités. (*Le Monde* du 15 juin.) MM. André Astoux ; Francis Binoche, coprésident du Front progressiste ; Marcel Bluwal, Stellio Lorenzi ; Serge Moatti, réalisateur à la télévision ; René Ribière, député (U.I.) du Val-d'Oise ; Olivier Germain-Thomas, directeur de la revue l'Appel, et Patrice Gélinet, président du Centre d'études pour l'indépendance nationale, ont également signé cette déclaration.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A CARPENTRAS LE 8 JUILLET

M. Giscard d'Estaing se rendra, le 8 juillet prochain, à Carpentras (Vaucluse). La présidence de la République, en annonçant ce voyage, mardi 14 juin, a seulement précisé qu'il serait l'occasion pour le chef de l'Etat de prononcer un « *important discours* ».

● *Au déjeuner à l'Elysée*, qui réunissait, mardi 14 juin, autour du chef de l'Etat, dix dirigeants de quotidiens régionaux, « *la conversation a plutôt été axée sur les problèmes d'actualité internationale, européenne et africaine* », a déclaré M. Keilholz, P.-D.G. des *Dernières Nouvelles d'Alsace*, ajoutant que « *les problèmes de la presse n'ont été évoqués qu'accessoirement* ». Ce déjeuner était le troisième du genre organisé à l'Elysée à l'intention des responsables de la presse de province ; M. Jean-Philippe Lecat, porte-parole du président de la République, et M. François Archambault, conseiller technique chargé des problèmes de la presse régionale, y assistaient également.

● *Publicité, politique et immobilier.* — Le président d'une entreprise de construction de maisons individuelles, M. Ivan Bruno-Petit, vient de lancer un nouveau style de publicité politique dans deux hebdomadaires et dans deux quotidiens parisiens. Sous le titre : « Un patron face à la gauche : je me battrai », le signataire, qui s'affirme « *fier d'avoir permis à des milliers de Français d'habiter leur maison* », écrit, s'adressant à un interlocuteur non précisé : « *Vos amis communistes, votre programme commun, je suis contre. (...) Je me battrai pour permettre aux hommes et aux femmes de toutes les classes d'accéder à la propriété individuelle.* »

● *Le tribunal administratif de Paris* a rejeté, lundi 13 juin, le recours en annulation de l'élection de M. Charles Ceccaldi-Raynaud, mod. maj., à la mairie de Puteaux (Hauts-de-Seine), introduit par les candidats de la liste d'union de la gauche. La liste conduite par M. Ceccaldi-Raynaud, conseiller général, maire, l'avait emporté au premier tour avec 8 743 voix contre 5 154 à la liste d'union de la gauche et 1 303 à une liste « divers gauche » conduite par M. Dardel, sénateur non inscrit.

● *Le tribunal administratif de Strasbourg* a rejeté, mardi 14 juin, deux requêtes en annulation de l'élection municipale de Metz (Moselle), l'une introduite par les candidats d'une liste modérée et l'autre par ceux de la liste d'union de la gauche. Le tribunal n'a pas suivi les conclusions du commissaire du gouvernement, qui s'était prononcé en faveur de l'annulation du deuxième tour, qui avait donné la victoire de la liste à la majorité conduite par M. Jean-Marie Rausch, C.D.S., sénateur, avec 21 681 voix contre 20 071 à celle d'union de la gauche.

POLITIQUE

TROIS OPINIONS SOCIALISTES SUR LE

Préparer l'échéance du pouvoir

par PIERRE MAUROY (*)

LE congrès de Nantes nous projette dans l'avenir ; les Français ont montré à deux reprises, aux élections cantonales de 1976 et aux élections municipales de 1977, leur aspiration au changement. L'union de la gauche a cessé d'être une recherche pour devenir un espoir. L'enjeu essentiel du congrès de Nantes est de nous préparer à une échéance historique : celle du pouvoir.

Le parti socialiste, premier parti de France, se doit aujourd'hui d'être pleinement maître de son identité et de son destin. Nous savons que ce pouvoir dans lequel les travailleurs auront placé leur confiance exigera de chacun, selon les termes mêmes de la motion n° 1 (Mitterrand) « unité responsabilité, courage et lucidité, attention et fermeté, dans les principes comme dans l'action ». La France aujourd'hui attend des socialistes changements et responsabilités.

Le changement ? Il est inscrit dans la vie de notre parti depuis six ans. Le congrès de Nantes se situe donc dans une continuité. Il est des militants et même parfois des responsables nationaux qui voudraient refaire le parti à l'occasion de chaque congrès. *Faut-il leur rappeler que* le parti a construit son projet de société dans une perspective autogestionnaire ? Si la motion de la majorité ne reprend pas en détail tous les thèmes qui ont marqué les années 1971-1977, elle se situe clairement dans la ligne de l'union de la gauche, concrétisée par le programme commun de gouvernement, dans celle de l'ouverture encore élargie lors des assises du socialisme, dans celles des thèses sur l'autogestion et le front de classes, dans celle de l'approfondissement de nos analyses économiques, dans celle du manifeste municipal. Il faut le répéter à ceux qui feignent sans cesse de redécouvrir le passé.

• • •

Ce changement, il est désormais possible dans le cadre d'une union de la gauche forte. Forte aux yeux *de l'opinion d'abord* : une majorité à bout de souffle s'épuise dans de vaines querelles internes. Rien de tel à gauche. La négociation sur l'actualisation du programme commun se poursuit dans la clarté, malgré les imprécations de ceux qui voudraient mettre excessivement l'accent sur des points de divergence que les négociateurs s'appliquent à réduire. Le parti socialiste a fait savoir, pour sa part, qu'il entendait que cette discussion soit achevée avant le 14 juillet. Elle ne doit pas, en effet, *susciter de difficultés* majeures. Le parti communiste a fait un pas important en direction des thèses socialistes, sur l'Europe notamment, où il nous rejoint sur une position favorable à la construction d'une Europe des travailleurs. L'élection du Parlement européen au suffrage universel permettra de sortir le Marché commun de son carcan technocratique. Elle autorisera la construction d'une Communauté européenne à partir des décombres de l'Europe libérale.

Les perspectives d'arrivée de la gauche au pouvoir suscitent un grand espoir : la construction d'un gouvernement d'union de la gauche sera un événement considérable dans la vie du pays et non un simple épisode politique. Cette situation exige que nous soyons pleinement conscients de nos responsabilités.

C'est donc au premier chef *notre parti qui nous préoccupe.* Notre socialisme est celui de sa diversité. Divers courants de pensée l'enrichissent et l'élargissent. Mais, si le parti est uni dans ses profondeurs, nous devons lui éviter les cahots de confrontations entre tendances organisées. Certes, le débat de Nantes ne peut pas se réduire à des admonestations sur la discipline. Nous avons une autre conception de la démocratie dans le parti. Mais nous devons nous préparer avec ce parti, né à Epinay d'une longue tradition *socialiste, à engager une* action profonde de transformation de la *société française.* La question est celle de l'existence et du développement du parti dans le cadre d'une expérience de gauche.

• • •

Posons clairement que le rôle propre du parti ne cesse pas dès lors qu'il participe aux responsabilités gouvernementales. Il doit alors rester plus que jamais un instrument militant d'explication et d'animation, partout dans le pays et notamment dans les entreprises. Il doit demeurer au total une force toujours présente, active, vigilante et renforcée. Afin de traduire dans les faits cette conception, nous avons voulu tracer certaines règles de partage : en limitant notamment les possibilités de cumul entre mandats électifs ou gouvernementaux et *direction du Parti. Le débat sur* l'adoption de ces règles sera l'un des éléments importants du congrès de Nantes.

Nous voulons aussi un parti uni : *il n'y a qu'un seul parti* socialiste et ses positions s'expriment au travers de ses organismes responsables. Nous ne devons pas tolérer l'expression publique de divergences. Notre règle est simple : concilier une liberté intérieure sans entrave avec une discipline totale dans l'action. Sur le premier point, nous devons fixer à Nantes des règles permettant d'ouvrir davantage la presse intérieure du parti à l'expression de toutes les idées. Notre attitude n'est pas, ainsi que certains la caricaturent, de faire mouche sur toute *idée nouvelle. Mais nous* ne devons jamais perdre de vue que la discipline d'un grand parti comme le nôtre est la condition première de sa cohésion, de sa *crédibilité et donc de ses succès.*

C'est pourquoi nous demandons à tous les courants de pensée de veiller strictement aux exigences de ces règles. Il faut rappeler *notamment que, aux termes* de l'article 4 de nos statuts : « La liberté de discussion est entière au sein du parti, mais nulle tendance organisée ne saurait y être tolérée. » Ceci exclut qu'un courant puisse disposer de locaux et de moyens financiers qui lui soient propres, prélever des cotisations sur les adhérents, organiser en dehors du parti et sans son accord réunions, stages et séminaires, émettre des positions publiques différentes de celles *dont* le parti a souverainement tranché dans ses assises régulières. *C'est une question qu'il faudra* résoudre au congrès de Nantes, dans la clarté.

Cet accord sur le fonctionnement du parti est la condition de *la synthèse. Mais celle-ci ne* saurait être réalisée sans un véritable accord politique qui écarte toute ambiguïté. Cet accord est-il possible ? Nous le souhaitons. Les dernières déclarations des animateurs du CERES sur l'Europe suscitent à cet égard quelques sérieuses inquiétudes. En tout cas, il leur appartient de répondre. De deux choses l'une : ou la synthèse est pétrie d'arrière-pensées, et dans ce cas elle n'est pas souhaitable. Ou elle correspond à un accord d'idées, et, sous réserve de l'accord sur la vie interne du parti, il faut la réaliser.

Au moment où le chômage s'amplifie, où l'inflation rebondit, où la production industrielle s'essouffle, le parti socialiste montrera au congrès de Nantes qu'il est à la hauteur des espoirs que le peuple de France met en lui. Que la synthèse soit faite ou non entre les courants, qu'il *subsiste en son sein une majorité* et une minorité ou qu'il soit unanime, il s'affirmera comme un parti uni et solidaire, capable d'assumer toutes ses responsabilités.

(*) Député socialiste du Nord, maire de Lille.

La gauche va sortir des eaux tranquilles

par JEAN POPEREN (*)

LA montée du parti socialiste a bouleversé les données de la vie politique française : elle a rendu possible, peut-être probable, la victoire électorale de la gauche, et plausible la réussite d'une politique de gauche. Le parti socialiste a sorti la gauche de la politique fiction : il a ouvert l'alternative.

La constatation de cette évidence ne diminue en rien le rôle des autres *formations signataires du programme* commun. Et Georges Marchais n'a pas raison d'enfler la voix pour avertir que le « changement » ne se fera pas sans le parti communiste. *Qui soutient le contraire ?* Pourquoi rouvrir ce débat d'un autre âge ? Chacun, dans *la coalition, doit tenir* son créneau. Mais c'est un fait que, pour renverser le cours des choses, pour mettre la *droite sur la défensive, il fallait lui reprendre*, tant et tant de ceux que la débâcle de la quatrième République, puis le gaullisme, *avaient éloignés de la gauche* ; et convaincre aussi tous ces salariés de la nouvelle révolution industrielle qui, *depuis* 1960, *s'éveillèrent* à la lutte des classes. Cela, le parti socialiste l'a fait, *il est le parti du* monde du travail de la nouvelle révolution industrielle.

Son rôle a été décisif hier pour changer le rapport des forces : il le sera demain pour gagner, ensuite pour réussir. Une défaillance des autres serait grave, une *défaillance* du parti socialiste serait irrémédiable. Cela, *tout le monde le sait.*

• • •

Cette certitude, dure comme le roc, fixe l'importance et le sens du congrès qui va se tenir à Nantes, dans une semaine. Sur la signification de notre congrès, tout le parti socialiste est d'accord. D'accord aussi *pour estimer que l'héritage* du « barrisme » sera lourd, et dure l'échéance de 78, en toute hypothèse. Soit que nous manquions la victoire; et il nous faudrait alors surmonter une phase dépressive et renouveler notre effort pour une issue qui n'aurait *été* que différée. Soit, et *c'est* la plus probable, que nous recevions du peuple le mandat d'appliquer notre programme : et nous savons quelles difficultés nous aurons à vaincre, sans compter celles que nous ne savons pas encore et que *nous découvrirons sur le terrain.* De toute façon, la gauche va sortir des eaux tranquilles. Cela ne veut pas dire, bien sûr, que nous allons vivre tragiquement : simplement, le bateau va secouer. Nous devons vérifier qu'il tiendra bon. Le parti socialiste est-il prêt, politiquement prêt ? C'est la question posée à Nantes.

Un parti ne vit pas comme un monde à part : un grand parti comme le nôtre, qui est à lui seul un large rassemblement, qui exprime la diversité du front de classe des exploités, rayonne tout autour de *lui*, en même temps que, chaque jour, chaque heure, il subit la pression politique de son environnement, et d'abord des forces qui lui sont proches.

L'union de la gauche, la grande espérance de notre peuple, serait perdue si le parti socialiste dispersait ses énergies au gré des *influences diverses. La fermeté politique du* parti socialiste, sa cohésion, sa capacité à tenir le cap sont des conditions essentielles du succès de la gauche. Rien n'est plus important, à l'heure présente, que de travailler à les renforcer. Et plus nous avançons, plus le parti grandit, plus la coalition de gauche s'élargit, plus cet effort a de prix.

Or on peut se demander si, au cours de la dernière période, certains socialistes n'ont pas cru que nos succès nous dispensaient *désormais de la vigilance politique. Qu'il* s'agisse de la préparation des élections municipales, de l'élection du Parlement européen au suffrage universel, de la thèse sur l'« autonomie » du mouvement des masses, il se trouve qu'un certain nombre de militants, voire de responsables, ont défendu des idées qui n'étaient pas toujours celles du parti socialiste et qui s'apparentaient, plus ou moins, aux points de vue soutenus par nos alliés ou par certaines variantes de la nébuleuse gauchiste. Il est apparu que la perméabilité de certains secteurs du parti socialiste à l'égard des idées des autres était grande, jusqu'à devenir inquiétante.

Cette constatation n'autorise aucun pessimisme ; et j'ai, quant à moi, *confiance* qu'après le brassage des idées et des hommes dans un parti qui a beaucoup et vite grandi, la décantation va se faire. Au moins faut-il s'expliquer : *les congrès sont faits pour cela. Il n'aurait été* ni raisonnable ni honnête de bâcler une « synthèse » avant que le débat ait eu lieu. A *quelques jours du congrès*, nos camarades du CERES n'ont toujours pas expliqué ce qu'était cette fameuse « *dérive* » du parti socialiste dont parlait *Repères* voilà quelques semaines. Le parti socialiste a-t-il trahi l'union de la gauche, renié le programme commun, renoncé à l'autogestion ? Il est vrai que des militants ont pu s'interroger sur la validité, aujourd'hui, de telle ou telle *disposition du programme commun* : c'est le cas, par exemple, de Jean-Pierre Chevènement à propos de l'arme nucléaire. Faut-il là parler de « dérive » ? En tout cas, le parti, en tant que tel, n'a pas, à ce jour, remis en cause ses *décisions*, ni sur cette question ni sur aucune autre.

La « dérive » est donc l'effet d'un *mirage, si elle n'est pas un procès* d'intention. Il est bon que les militants, que tout le parti soient vigilants pour que les engagements soient tenus. Mais rien n'autorise à dire que le parti ait, en quoi que ce soit, manqué à ses engagements. La vigilance s'émousse lorsqu'elle s'exerce à contre-temps ; et la salutaire intransigeance devient pernicieuse si elle se tourne en surenchère.

• • •

A considérer les événements des derniers mois, il semble bien que, dans la phase actuelle, le parti socialiste ait moins à craindre la *dérive* que le débordement. Les travailleurs à qui *nous* nous adressons ne veulent ni de l'une ni de l'autre. Ils veulent en finir avec la politique de la droite, avec les privilèges abrités *derrière les fléaux de l'inflation et* du chômage ; et la journée du 24 mai a donné la mesure de la puissance du mouvement populaire, de sa résolution, de son esprit de responsabilité. *Les travailleurs* font confiance au parti socialiste, parce qu'ils ont vérifié, au cours de toutes ces dernières années, qu'il réalise ce qu'il promet, mais aussi qu'il ne promet que ce qu'il peut réaliser. Ils nous ont jugés à notre capacité à faire avancer nos idées et, avec nos idées, les affaires de la gauche, à *notre capacité aussi à résister à* certaines pressions.

Il est des millions de gens que nous avons amenés à la gauche, parce que le parti *socialiste* est une garantie que nous tiendrons le contrat : appliquer tout le programme commun, rien que le programme commun. Qu'en serait-il si cette *garantie s'effritait ? C'est* à cela qu'il faut penser.

Que nos camarades dirigeants du CERES réfléchissent à l'avertissement *qu'involontairement leur donne le Figaro : « Sur le fond, entre le P.C. et le CERES, François Mitterrand se retrouve minoritaire dans l'union de la gauche »* (1.) Pour abaisser *le parti socialiste*, qui est pour eux le danger principal, nos adversaires savent bien où il faut frapper. 1978 se joue déjà à Nantes.

(*) Député socialiste du Rhône, maire de Meyzieux.

(1) 31 mai 1977.

DE NANTES

qu'il y ait dialogue

par
J.-P. CHEVÈNEMENT (*)

s'opposant. Mais son unité et par suite celle du parti, acquises dans ces conditions, ne pèseraient pas lourd demain face aux événements. C'est la raison pour laquelle je crois que l'intérêt du parti est de délibérer collectivement et sérieusement des problèmes que nous avons posés. Tout le monde sait que pour des raisons économiques et financières la gauche, dans les premières semaines de son pouvoir, sera soumise au chantage conjugué des puissances d'argent nationales et internationales, sous la menace d'une dissolution de l'Elysée. Sur quelles forces voulons-nous nous appuyer pour résister à ce chantage ? Et quelles conséquences sommes-nous prêts à tirer dès aujourd'hui de cette situation probable ?

Je ne néglige nullement la marge de manœuvre tactique du premier secrétaire, mais entre cette marge nécessaire et l'illusion qu'il suffira d'une victoire électorale en mars 1978 pour appliquer tel qu'il est le programme commun avec la gauche telle qu'elle est, il y a un monde que nous n'affecterons pas d'ignorer, parce que aussi bien les Français ne l'ignorent pas. Préparer la victoire de la gauche ne signifie nullement faire comme si ces problèmes ne se posaient pas puisque aussi bien les électeurs nous les poseront.

Voilà la signification réelle du congrès de Nantes que la majorité du parti socialiste ne se grandirait pas en cherchant à l'obscurcir.

Le CERES s'est toujours efforcé de poser par anticipation des problèmes qui lui paraissaient fondamentaux : avant Epinay et à Epinay, la conclusion d'un programme commun de gouvernement et la définition d'une perspective autogestionnaire pour le socialisme. A Grenoble (1973) et à Pau (1975), les priorités de construction d'un parti socialiste ancré dans les masses populaires. A Pau encore, la nécessité d'affirmer l'union de la gauche au niveau des alliances municipales. Au besoin, nous avons su rester minoritaires avant 1971 ou après 1975 pour mieux faire avancer nos idées. Et c'est ainsi par exemple que le congrès de Dijon fut unanime en 1976 pour enjoindre à nos sections de rechercher le meilleur accord possible d'union de la gauche. Mais jamais comme au congrès de Nantes l'enjeu n'aura été plus décisif, car c'est de la victoire même qu'il s'agit. Nos pères se flattaient d'avoir à la fois, en 1936, le pain, la paix et la liberté. En 1944 de prolonger la Résistance par la révolution. Nous n'aurons pas la faiblesse de croire que le congrès de Nantes peut nous donner une garantie sur l'avenir. Du moins peut-il permettre aux socialistes de s'y préparer, sans forfanterie, mais dans le recueillement qui sied seul aux veillées d'armes, afin qu'il ne soit pas dit que les socialistes seront toujours le parti de ceux qui veulent les roses mais qui refusent d'en payer le prix.

(*) Député du territoire de Belfort, chef de file du CERES.

POINT DE VUE

Ce diable de CERES

par
RENÉ-VICTOR PILHES (*)

DEPUIS quelques années, des initiales étranges, qui vont peut-être disparaître, ont lentement surgi puis grandi dans notre univers politique, attirant l'attention d'un nombre croissant de responsables en tout genre et intriguant de plus en plus de citoyens : CERES. Cela peut aussi s'écrire « Cérès » et signifie : Centre d'études, de recherches et d'éducation socialistes. MM. Chirac et Soisson, qui ont si laborieusement accouché de nouveaux sigles pour habiller de neuf leurs partis respectifs doivent, à coup sûr, entretenir une secrète admiration à l'endroit de ceux qui, sans moyens, ont réussi à imposer au niveau national cette appellation barbare. Mais, qui se tapit derrière elle ? Qui sont ces socialistes que les communistes observent avec un mélange d'énervement et de circonspection, qui inquiètent si fort MM. Monod et Chinaud, qui courroucent M. Mitterrand et exaspèrent son entourage ?

Ce diable de CERES fut crée en 1974 par de jeunes adhérents de la S.F.I.O. Ils réfléchissent, travaillent dur et militent ardemment, fondent une revue, qui devait devenir *Repères*, cherchent à ouvrir les fenêtres de la vieille et malodorante maison de M. Mollet. Pendant que M. Rocard affine sa personnalité au P.S.U., ils rêvent, dans un scepticisme général et souvent sous les sarcasmes, de reconstituer un parti socialiste digne de ce nom Déjà à cette époque, il se trouvera des dirigeants, certains toujours en place ou en cour, pour tenter d'expulser ces jeunes gens turbulents, mais « dangereusement » efficaces. M. Mitterrand comprend leur valeur, les sauve et gagne avec eux au congrès d'Epinay. Les voici chargés d'écrire le programme socialiste qui plus tard débouchera sur le programme commun. Ils ne sont guère en peine. Ils ont des idées, de la méthode, de la volonté, et même des énarques !

Pourquoi aujourd'hui dérangent-ils les uns et les autres ? D'abord, ils ont obtenu au dernier congrès le quart des mandats. Et les nouveaux adhérents du P.S., les fameux « sabras », qui se soucient comme d'une guigne des querelles d'antan, même s'ils ne se réclament pas du CERES, lui témoignent une estime évidente et voient mal l'avenir du parti sans lui. Beaucoup de ces « sabras » préfèrent les débats d'idées et l'engagement militant, qui prévalent au CERES, aux manœuvres d'une poignée de petits chefs que la gauche traîne dans ses bottes depuis vingt ou trente ans et qui s'abritent à l'ombre gigantesque de M. Mitterrand

Ensuite, le CERES exècre le « mondialisme bourgeois », le « capital cosmopolite » qui, sous couvert de modernisme, d'« œcuménisme économique », assure et consolide à l'échelle mondiale la domination des riches sur les pauvres, des multinationales sur les Etats. Le CERES croit donc la droite occidentale capable de mauvais coups. En conséquence, il aimerait qu'on prépare les citoyens aux difficultés, aux obstacles, aux agressions que rencontrera et subira un gouvernement de la gauche unie. Voilà qui explique sa crainte, son dégoût de l'électoralisme et son attitude pour le moins réservée à l'égard de l'Europe de M. Schmidt. Et aussi son analyse originale du concept d'indépendance nationale.

La stratégie politique du CERES ne se distingue pas de celle, officielle, du parti socialiste. Elle s'appuie sur la notion de « front de classe », considérant qu'en cette fin de siècle la révolution socialiste ne passe plus exclusivement par la classe ouvrière, que de nouvelles couches sociales, notamment dans l'agriculture et le secteur tertiaire, sont désormais exploitées au même titre que le prolétariat ouvrier. Cette position éloigne le CERES du parti communiste. Mais il s'en rapproche en conservant à la classe ouvrière un rôle pilote dans le processus révolutionnaire, ce qui l'oppose à la direction du P.S. Mais il s'éloigne à nouveau du P.C. en estimant que ce rôle pilote ne doit pas être assumé par un parti unique, en l'occurrence le parti communiste.

Cette recherche obstinée et passionnée d'une synthèse entre révolution et liberté n'est pas exempte de périls. En particulier, ce diable de CERES est perpétuellement menacé d'étouffement entre les deux puissants partis de gauche. Pourtant, sa santé reste bonne, son optimisme inépuisable, ses résultats surprenants. Tel est, brossé à gros traits, le portrait de ces « gauchistes », ainsi que les qualifient des membres subalternes du comité directeur du P.S. sans doute emportés par l'incompréhension et l'excès de zèle, ou ces « révolutionnaires collectivistes » comme les appelle la droite. Cependant, en privé, le CERES suscite l'intérêt et force le respect de personnalités aussi diverses qu'éminentes. On lui accorde de l'intelligence, de la sincérité, en même temps que du réalisme et un sens indiscutable des responsabilités. On envie l'énergie et le dévouement de ses militants. Mais ils présentent souvent leurs arguments drapés d'un idéalisme jugé excessif et d'une intransigeance inopportune. Et puis, ils rejettent allégrement des tonnes de tabous et reniflent vers les sommets. Rossel, ce « général de Gaulle de la Commune » ne va pas sans les émouvoir. Alors, ici et là, des meutes de chiens courants les talonnent en hurlant.

Les congressistes de Nantes, tout en manifestant leur respect et leur attachement à M. Mitterrand, devraient y regarder à deux fois avant d'obéir aux ordres de curée : la peau de ce diable de CERES coûterait cher à la gauche française et pendrait lamentablement sur son avenir. Elle pourrait bien devenir un jour la tunique de Nessus d'un parti socialiste passé trop vite de la maigreur à l'embonpoint.

(*) Ecrivain.











POLITIQUE

Le Sénat a adopté le projet de loi consacrant l'indépendance de Djibouti

Le Sénat a adopté, mardi 14 juin (rapporteur : M. de Cuttoli, Gauche démocratique), le projet de loi consacrant l'accession à la souveraineté internationale, le 27 juin prochain, du Territoire des Afars et des Issas. Avant le vote de ce projet, qui revêt désormais force de loi, M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM, a notamment annoncé que la France parrainerait l'entrée de Djibouti dans les organismes internationaux et régionaux.

Le Sénat a ensuite adopté, avec des modifications, le projet de loi réformant le régime communal de la Nouvelle-Calédonie (rapporteur : M. Guillard, indépendant). Ce texte, a souligné M. Stirn, tend notamment à assouplir le régime de tutelle des communes dans ce territoire. Les conseils municipaux seront élus de la même façon qu'en métropole « *sous réserve de l'équilibre à établir entre les ethnies* ». Les pouvoirs de police reviendront aux maires. Cependant, indique le secrétaire d'Etat, la responsabilité des communes sera allégée.

Au début de la séance, le Sénat avait adopté, par cent quatre-vingt-sept voix contre quatre-vingt-dix (P.C.-P.S. et radicaux de gauche), une proposition de loi due à l'initiative de M. CLUZEL (Union centriste), tendant à appliquer aux remplaçants des sénateurs les dispositions prévues par la « proposition Bignon », récemment votée à l'Assemblée nationale et concernant le mandat des députés. La proposition de M. Cluzel, dont le rapporteur était M. JOURDAN (indépendant), permet aux sénateurs de reprendre leur siège, sans recourir à des élections partielles, en cas de décès ou de démission de leur suppléant. Elle règle aussi le cas des sénateurs élus à la représentation proportionnelle au scrutin de liste (départements de quatre sièges et plus).

Le suppléant éventuel d'un sénateur qui devient ministre ou qui est chargé d'une mission est le suivant de liste. Dans un premier temps, la commission des lois avait décidé d'inclure un alinéa prévoyant le cas où plusieurs sénateurs, devenus ministres puis cessant d'être ministres le même jour, se trouveraient simultanément dans la même situation. Qu'allait-il advenir dans ce cas si un seul des suppléants inscrits sur la liste acceptait de démissionner ? La commission est finalement revenue sur sa position initiale et a été suivie par le Sénat : il ne suffira pas d'avoir figuré sur une même liste : il faudra encore avoir été le remplaçant du sénateur qui a été et qui a cessé d'être ministre. — A. G.

M. STIRN : seulement quatre-vingts familles de réfugiés indochinois vont s'installer en Guyane.

Le secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer a publié mardi 14 juin une déclaration à proops de l'installation en Guyane de familles cambodgiennes (*le Monde* du 17 mai et du 10 juin).

M. Stirn, secrétaire d'Etat, précise à ce sujet : « *Il ne s'agit en aucun cas d'une implantation massive de ces populations, mais simplement de l'envoi, pour des raisons humanitaires, et conformément à des accords auxquels a souscrit la France, de quatre-vingts familles de réfugiés, soit au total quatre cents à cinq cents personnes.*

» *Cette opération se réalisera d'ailleurs de façon très progressive sous la forme d'un premier contingent d'une dizaine de familles. Celles-ci apporteront, à leur échelle, une contribution au développement économique de la Guyane, notamment en matière rizicole.* »

M. GREMETZ (P.C.) : la gauche maintiendrait l'aide publique aux DOM.

M. Maxime Gremetz, membre du *bureau politique du parti communiste*, a évoqué lundi 13 juin à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) l'actualisation du chapitre du programme commun relatif aux départements d'outre-mer.

Il a déclaré : « *Dans le cadre de ce programme, les populations de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion seraient amenées à choisir le statut qu'elles désirent. Le gouvernement de la gauche, auquel participeront des communistes, devrait contribuer au développement économique, social et culturel des Antilles et de la Réunion en maintenant l'aide publique nécessaire de la France à chaque pays.* » « *Cette aide étant accordée globalement*, a ajouté M. Gremetz, *il appartiendra à chaque Assemblée de décider de son affectation.* »

● *PRÉCISION.* — *M. Jacques* Oudin, R.P.R., nous demande de préciser les raisons de sa démission de conseiller général du canton de Noirmoutier-en-l'Ile (Vendée), après le vote par l'assemblée départementale d'une augmentation tarifaire applicable au pont qui relie Noirmoutier au continent. Ce n'est pas — comme *le Monde* du 9 juin l'indiquait — en raison du refus de la majorité du conseil général de faire bénéficier les îliens d'un régime de faveur, mais parce que, assure M. Oudin, il « *n'a pu accepter que l'augmentation décidée soit de 16,66 % pour les insulaires* » et qu'elle se traduise, « *en moyenne pondérée* », par une baisse de 2 % pour les estivants. *M. Oudin* ajoute que les nouveaux tarifs décidés sont « *inacceptables* », car, note-t-il, « *ils entraînent des hausses et des ressources supplémentaires que l'excédent financier actuel ne justifie pas* ».

ANCIENS COMBATTANTS

LA COMMÉMORATION DE L'APPEL DU 18 JUIN

Les cérémonies commémoratives de l'Appel du 18 juin, lancé il y a trente-sept ans par le général de Gaulle sur les antennes de la B.B.C., auront lieu samedi prochain à Paris :

● *A l'Arc de Triomphe*, à 18 heures, sous la présidence de M. Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, la flamme sera ranimée par l'Association des Français libres et diverses associations d'anciens déportés et résistants ;

● A 19 heures, en présence du président de la République, du premier *ministre*, des membres du gouvernement et des autorités civiles et militaires, ainsi que des représentants des anciens combattants, cérémonie du Mont-Valérien devant le mémorial de la France combattante.

Après avoir salué les troupes et s'être recueilli dans la crypte où reposent les dépouilles de seize héros de la Résistance, le président de la République, après s'être incliné devant le drapeau du 501e Régiment de chars, regagnera sa voiture et quittera le Mont-Valérien.

Un service gratuit d'autobus de la R.A.T.P. est organisé par l'ordre de la Libération. Il assurera le transport des invités munis de cartes, de la sortie droite du métro au pont de Neuilly jusqu'au Mont-Valérien, à partir de 16 h. 30.

A l'Etoile, des autobus seront mis à la disposition des porte-drapeaux qui auront assisté à la cérémonie afin de leur permettre de se rendre au Mont-Valérien.

JUSTICE

AU T.P.F.A. DE PAR[IS]

« Bon sens » civil contre « logiq[ue] »

S'il existe une justice militaire, il doit y avoir une logique tout aussi militaire : celle au nom de laquelle Yves Carel, vingt et un ans, a été condamné à seize mois d'emprisonnement, le 14 juin, pour insoumission et refus d'obéissance, par le tribunal permanent des forces armées à Paris. Yves Carel e[…] « militaire » ne sau[…] alors que ces conca[…] ils ne souffrent pa[…] particuliers. Le ca[…] banal. Il est l'un d[…] ment condamnés de[…]

Reconnaissant volontiers, selon son dossier, être « *anarchiste* » et « *libertaire* » tout en ne militant dans aucun mouvement, Yves Carel a préféré le voyage au service national. Appelé sous les drapeaux en avril 1975, il part pour Londres, puis pour Munich, occupant divers emplois avant de rêver de gagner l'Inde. Mais un accident interrompt le rêve en Turquie, d'où il regagne la France. Arrêté le 18 décembre 1976 à l'aéroport d'Orly, il est incorporé d'office au 1er régiment du train, à Paris, où il est déclaré insoumis : première inculpation, qu'il ne conteste pas. A ce moment, selon la règle, on lui présente l'uniforme militaire. Il refuse de le porter. C'est le refus d'obéissance : deuxième inculpation, qu'il n'admet absolument pas.

Yves Carel conteste formellement le « *cumul* » de ces deux inculpations, à ses yeux contradictoires. « *Insoumis* » depuis le 17 juin 1975, Yves Carel ne comprend pas qu'on puisse encore lui reprocher de ne pas se « *soumettre* » au port de l'uniforme. Le commissaire du gouvernement n'a pas admis cette incompréhension. L'officier représentant le ministère public a justifié cette double inculpation en déclarant : « *Le service national est une obligation légale (...), résultat d'un contrat unilatéral : vous étiez militaire, que vous le vouliez ou non, et vous avez commis de ce fait un deuxième délit en refusant d'obéir.* » Il devait ajouter : « *Tout cela est logique...* », avant de préciser que les deux délits étaient aussi « *caractérisés* » que « *distincts* » en se référant, pour cette dernière affirmation, à deux arrêts de la Cour de cassation concluant dans ce sens pour de pareils cas.

Ne voyant dans ce raisonnement que des « *arguties* », l'un des avocats d'Yves Carel, Me Ceccarelli, a répondu par cette question : « *Comment peut-on, à la fois, reprocher à quelqu'un de vouloir rester civil et l'accuser de ne pas se comporter en militaire ?* » L'avocat a affirmé que l'attitude de son client était « *indivisible* », en rappelant à son tour deux décisions de la Cour de cassation qui a considéré que le déserteur perdait sa qualité de militaire du fait même de sa désertion. Il a alors indiqué que cette double inculpation n'avait pour but que d'augmenter la pénalité encourue (1). Me Ceccarelli a conclu : « *Le refus d'obéissance est inséparable de l'insoumission, l'un étant la conséquence de l'autre : tout cela est une question de bon sens...* »

Le prévenu et son défenseur ne devaient pas être seuls à ne pas comprendre la logique qu'on leur opposait. A Margency (Val-

(1) L'insoumission est punie d'un emprisonnement de deux mois à un an tandis que pour refus d'obéissance, l'inculpé encourt une peine d'un an à deux ans d'emprisonnement (articles 377 et 427 du code de justice militaire).

● *Suicide d'un détenu à Vannes.* — Un prisonnier de la maison d'arrêt de Vannes (Morbihan) s'est donné la mort mardi 14 juin, alors qu'il devait comparaître trois heures plus tard devant la cour d'assises. M. François Le Petitcorps, cinquante-quatre ans, inculpé pour coups mortels, était détenu depuis vingt et un mois. Il était employé au service général et travaillait au potager de la prison. Un surveillant et un détenu l'ont retrouvé, vers 11 heures du matin, pendu à la branche d'un arbre avec les *lacets de ses chaussures*. Son procès devait s'ouvrir à 14 heures : il était accusé d'avoir, au cours d'une bagarre, porté des coups à un de ses voisins, mort huit jours plus tard. M. François Le Petitcorps est le quinzième détenu s'étant donné la mort depuis le début de 1977.

● *L'agence Steguers Publicité — 75008 Paris — fondée en 1971*, tient à préciser après l'article « Un petit rapporteur qui rapporte » (*le Monde* du 3 juin) que cette société existe toujours malgré le mot « *éphémère* » figurant dans le corps de l'information.

L'ânier, l'ânesse et l'[…]

L'acharnement mis par M Claude Fournier, le 20 mars, *pour tenter de faire relever Mandarine*, ânesse de dix-huit ans, qui, prise d'une défaillance, était tombée dans une allée des jardins du Ranelagh, avait suscité l'indignation de maints badauds. L'affaire a pris une importance sinon nationale, du moins municipale, et le coupable fut déféré à la justice afin d'y répondre d'actes de cruauté envers un animal domestique.

M. Fournier a d'abord contesté avoir porté des coups à *Mandarine*, mais il a reconnu ensuite lui avoir donné des tapes d'encouragement et l'avoir gratifiée de quelques coups de pied... le tout sans méchanceté.

Cité « à personne » pour le 13 juin, à la dixième chambre correctionnelle, présidée par M. Pierre Isambert, il ne s'est *pas présenté à l'audience, alors* que M. Joël Weiss, ancien conseiller de Paris, s'est dérangé pour venir témoigner de la brutalité du palefrenier, qui se trouvait, assura-t-il, en état d'ébriété. Car M. Weiss avait assisté, par hasard, à la scène.

« *Quand je suis intervenu, précisa-t-il, il m'a dit* : « Mêlez-» vous de ce qui vous regarde.

PRESSE

LA MODERNISATION DU « FINANCIAL TIMES » REPOUSSÉE « SINE DIE »

Londres. — *L'introduction* de l'informatique au *Financial Times*, quotidien britannique des milieux d'affaires, a été repoussée à une date indéterminée, vient de déclarer M. Alan Hare, directeur général du journal. Il a ajouté que le projet de mise en place du matériel moderne était gelé « *jusqu'à ce que le climat social s'améliore* ».

L'échec du projet, a précisé M. Hare, est dû au fait que tous les syndicats ont refusé que l'un quelconque de leurs adhérents participe de quelque façon au nouveau système.

La direction du quotidien londonien avait annoncé en juillet 1975 le lancement d'un plan d'informatisation de l'entreprise d'un coût global de 2 millions de livres (17 millions de francs). Le projet, dont la réalisation devait être achevée fin 1976, aurait notamment permis de réduire d'un tiers les effectifs ouvriers de l'imprimerie. — *(A.F.P.)*

M. KRASUCKI : la modernisation ne doit pas produire des chômeurs.

Les travailleurs du Livre C.G.T. ont commencé à distribuer un *nouveau tract relatif au conflit* du *Parisien libéré* et au récent jugement du tribunal administratif annulant l'autorisation de licenciement des quelque six cents ouvriers en 1975.

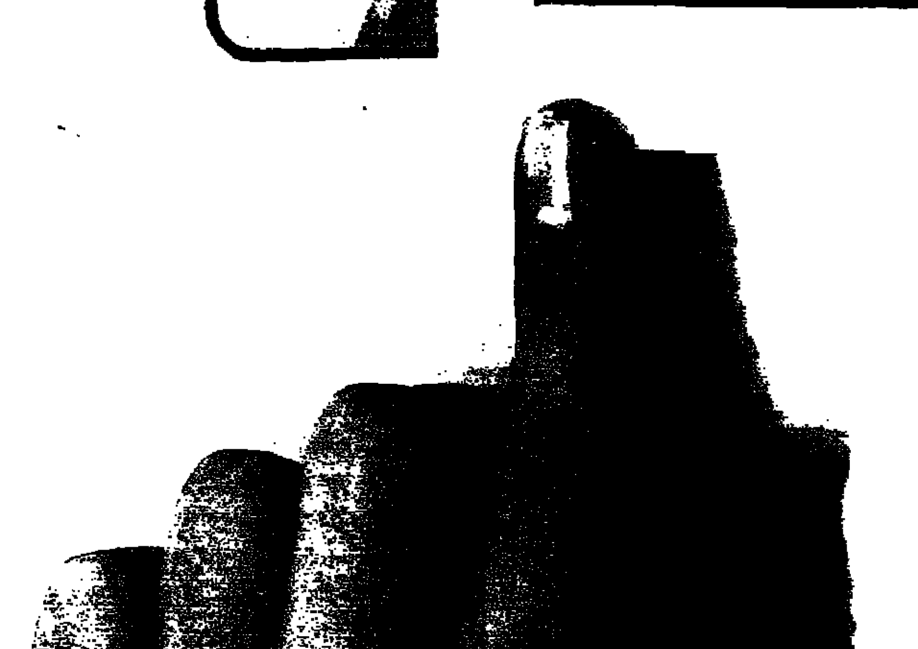
A la question : « *Que va-t-il se passer maintenant ?* », M. Henri Krasucki écrit dans ce tract : « *Il faut au plus vite qu'une véritable négociation s'engage pour rétablir une situation saine et normale, et restituer leurs droits aux travailleurs spoliés. C'est tout à fait possible.* »

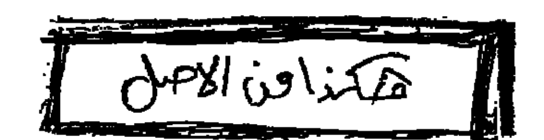
Le secrétaire de la C.G.T., évoquant plus loin la mutation technologique de l'imprimerie, précise : « *La modernisation doit-elle se faire d'une façon sauvage ou bien préserver les intérêts des travailleurs sans en faire des chômeurs ? C'est le sens de la remarquable bataille menée par l'ensemble des travailleurs de la presse parisienne. A cet égard, les patrons de la presse parisienne, et en premier lieu les plus grands, doivent prendre très au sérieux l'avertissement récent du comité intersyndical C.G.T. : « Quelles que soient » les modalités de la modernisa- » tion, il n'est pas question » d'admettre qu'elle produise des » chômeurs.* »

● *A la revue « Connaissance des arts ».* — Pour protester « *contre le renvoi non justifié de plusieurs membres de la rédaction de* Connaissance des arts, *pour appuyer les négociations sur le statut de la rédaction, sur la garantie de l'emploi et des salaires, qu'il réclame vainement depuis deux mois, le bureau S.N.J.* (autonome) *de* Connaissance des arts *a décidé un arrêt de travail d'avertissement de quatre jours, les 14, 15, 16 et 17 juin* ».

● *La bourse Hachette du grand reporter*, créée cette année, vient d'être attribuée à Pierre Gaillard, journaliste à *Jeune Afrique*, par 4 voix contre 3 à Michel Brunet, journaliste à Europe 1, et 1 abstention.

Cette bourse, d'un montant de





JUSTICE

AU T.P.F.A. DE PA

« Bon sens » civil contre « log

PRESSE

JUSTICE

Un arrêté d'expulsion signifié treize ans après sa signature

De notre correspondant régional

Lyon. — Si le tribunal administratif de Lyon ne prononce pas l'annulation de l'arrêté préfectoral lui enjoignant de « sortir du territoire français », M. Mohamed Makhelouf, quarante-trois ans, ouvrier algérien, sera bientôt expulsé.

L'arrêté d'expulsion a été signé le... 25 avril 1964 par le directeur de la réglementation du ministère de l'intérieur, et signifié à l'intéressé seulement le 23 mai dernier. Cet Algérien vivait sans doute sous une fausse identité ? Ou bien il avait quitté le territoire pendant plusieurs années ? Rien de tout cela.

Engagé, après deux années d'emprisonnement, par une société de construction de l'agglomération lyonnaise en qualité de coffreur, M. Makhelouf n'a pas changé d'employeur pendant ces treize années. Il s'est marié à Oullins (Rhône) avec une compatriote. Ils ont eu trois enfants, tous les trois nés à Lyon. M. Makhelouf a obtenu régulièrement le renouvellement de sa carte de séjour et chaque fois qu'il s'est rendu en Algérie, pour de courts séjours, il est passé par les contrôles officiels à Marseille comme à Satolas. S'il a changé quatre fois de logement, il a toujours fait connaître sa nouvelle adresse.

Depuis 1964, il n'a jamais attiré l'attention des services de police. En fait, au moment où l'arrêté lui a été notifié, M. Makhelouf était réhabilité de droit en vertu de l'article 784 du code de procédure pénale et son casier judiciaire est aujourd'hui vierge.

Pourquoi, dans ces conditions, avoir fait exécuter un arrêté vieux de treize ans ? L'administration aurait-elle voulu démontrer qu'elle est dotée d'une excellente mémoire ? A moins, comme le suggère l'avocat de M Makhelouf dans son mémoire au tribunal administratif, que l'on n'ait voulu sanctionner l'activité syndicale de celui qui était devenu depuis quatre ans délégué du personnel C.G.T. de son entreprise ?

BERNARD ÉLIE.

Les défenseurs de M. Bernard Cornfeld soutiennent qu'il n'est pas responsable de l'effondrement d'I.O.S.

De notre correspondante

Genève. — C'est dans une salle presque vide, sa toute jeune épouse américaine assise derrière lui, que M. Bernard Cornfeld, fondateur de l'empire déchu I.O.S., a comparu, singulièrement vieilli et las, le mardi 14 juin, devant la chambre d'accusation de Genève. Cette juridiction doit décider de son éventuel renvoi en cours d'assises. M. Cornfeld a-t-il été réconforté par la plaidoirie particulièrement chaleureuse d'un de ses défenseurs, Mᵉ Marc Bonnant ?

Ce jeune avocat s'est attaché, brandissant l'un après l'autre les documents de son dossier, à réfuter point par point toutes les accusations entendues la veille (*le Monde* du 15 juin). On a dit, expliqua-t-il, que mon client avait induit en erreur ses employés en les poussant à acquérir des actions d'I.O.S. Or, non seulement il n'y aurait pas eu de contraintes, mais l'on se battait au portillon, car à l'époque, en 1969, toutes les banques conseillaient l'achat de ces actions.

Selon M. Monnant, M. Cornfeld ne pouvait pas prophétiser, dans l'ambiance d'euphorie financière qui régnait en 1969, l'effondrement général des cours alors qu'un groupe bancaire canadien, sur la base d'une étude approfondie de la situation de la société, recommandait, dans un rapport daté du 23 mars 1970, d'acquérir des actions I.O.S. ?

Après cette brillante démonstration qui a duré deux heures et demie, Mᵉ Dominique Poncet, autre défenseur de M. Cornfeld, a pris la parole pour se prononcer en faveur d'un non-lieu. Au cas où la chambre ne se rallierait pas à ce point de vue, le dossier devrait, a affirmé l'avocat, retourner à l'instruction afin que de nouveaux témoins puissent être encore entendus. Mᵉ Poncet a rappelé que le parquet avait déjà abandonné plusieurs des inculpations retenues au début de l'affaire contre son client. Celles dont il est question lors des audiences actuelles ne paraissent pas mieux étayées, s'en tient l'avocat.

Le parquet et la partie civile doivent répondre ce mercredi 15 juin. — I. V.

Faits et jugements

Des réfugiés bien armés.

Deux réfugiés politique basques espagnols ont été appréhendés le 10 juin par la gendarmerie sur le territoire de la commune de Banca (Pyrénées-Atlantiques), à proximité de la frontière franco-espagnole.

Déjà soupçonnés d'appartenir au mouvement séparatiste basque ETA, MM. Hilario Urbizu San Roman, vingt-sept ans, et Ignacio Garcia Arregui, vingt-deux ans, tous deux domiciliés à Hendaye, ont prétendu être partis à la recherche de champignons, mais dans leur véhicule, outre une somme de 27 000 pesetas et divers documents concernant l'ETA, les gendarmes devaient découvrir un pistolet 7,65, un pistolet mitrailleur, un fusil de chasse calibre 12 à crosse et canon sciés, quatre-vingt-neuf balles de 7,65, vingt-six cartouches de chevrotines, un poignard, deux paires de menottes ainsi que du matériel de camping. Tout porte à croire que les deux réfugiés rentraient en France après avoir clandestinement franchi la frontière. Gardés à vue, les deux réfugiés devaient être présentés ce mardi 14 juin au parquet de Bayonne.

Une « Lettre de la chancellerie »

Le premier numéro de *la Lettre de la chancellerie* est paru ce mercredi 15 juin. Cette publication régulière sera bimensuelle. Selon le texte de présentation, *la Lettre « témoigne du souci de répondre aux besoins d'information de ceux qui, en raison de leurs responsabilités professionnelles, se sentent concernés par les préoccupations et les ambitions du ministère de la justice ».*

Présenté sous forme de feuille ronéotée (recto-verso), le premier numéro contient des « *perspectives sur une politique législative des infractions routières* », la composition complète du cabinet du garde des sceaux et quelques informations diverses.

★ Abonnement annuel : 50 F. Ministère de la justice, 13, place Vendôme, 75001 Paris.

L'essai d'un éducateur.

Un éducateur spécialisé, M. Roger Richard, n'ayant pas été embauché au terme d'un mois d'essai dans un centre d'hébergement de Charleville-Mézières (Ardennes), au mois de décembre 1976, il s'estimait victime d'un licenciement abusif. Il assignait lundi 13 juin devant le tribunal des prud'hommes de cette ville, M. Pierre Schremer, président du tribunal de grande instance de Charleville-Mézières, responsable de l'association régie par la loi de 1901 qui gère ce centre. L'éducateur a reçu le soutien du P.S.U., de la C.G.T. et du collectif parisien Travailleurs-Justice.

L'afafire n'a pu être jugée au fond, car Mᵉ Martin Scemama, conseil de M. Richard, a demandé au tribunal d'entendre plusieurs témoins. Cette demande a été combattue par Mᵉ Lionel Levy, avocat de M. Schremer. Le tribunal s'est donné jusqu'au 11 juillet pour statuer. — *(Corresp.)*







RELIGION

L'intégration du clergé catholique à la Sécurité sociale

La généralisation de la Sécurité sociale à tous les Français est prévue pour le 1er janvier 1978. Ainsi en ont décidé les lois du 24 décembre 1974 et du 4 juillet 1975. Parmi la petite minorité de la population qui échappe encore à la Sécurité sociale se trouvent le clergé catholique séculier, ainsi que les religieux et les religieuses : quelque cent cinquante mille personnes.

Le projet de loi sur l'intégration des clercs à la Sécurité sociale aurait dû être déposé au Parlement avant le 1er janvier 1977. Il ne l'a pas été, et bien que l'échéance de janvier 1978 n'ait pas été officiellement remise en cause, un certain retard n'est pas à exclure, d'autant plus que le gouvernement Barre verrait sans doute avec soulagement cette mesure repoussée après les élections législatives...

En attendant, depuis 1972, la commission épiscopale « assurance-maladie et assurance-vieillesse des clercs » du groupe national de travail sur la vie matérielle de l'Eglise, a examiné dans quelles conditions cette généralisation pourrait s'appliquer aux clercs, compte tenu de l'existence des institutions de protection sociale des prêtres, des religieux et des religieuses, notamment la Mutuelle Saint-Martin (qui ne concerne que l'assurance-maladie des prêtres diocésains et des religieux d'une part, des religieuses d'autre part), la Caisse d'allocations aux prêtres diocésains âgés (CAPA) et l'Entraide des missions et des instituts (EMI, qui est la caisse d'allocations aux religieux et religieuses âgés).

Le choix fait en mars 1976 par les responsables de l'Eglise en faveur d'un « régime autonome » comme mode d'intégration des clercs à la Sécurité sociale, a cependant provoqué de vives réticences chez un certain nombre de prêtres et de religieux, surtout ceux qui travaillent en monde ouvrier. L'assemblée générale annuelle de la Mutuelle Saint-Martin, qui a lieu à Paris ce 15 juin, sera peut-être l'occasion de débattre de cette question à fond.

Le véritable enjeu : le statut du prêtre

L'administration envisageait d'intégrer les clercs dans le régime des non-salariés, mais la commission épiscopale a refusé, à cause des charges financières trop onéreuses qu'elle entraînerait, sans la concession d'un statut privilégié, jugé « moralement choquant ». C'est pourquoi les évêques et les supérieurs et supérieures majeurs ont finalement opté pour un régime autonome. Plusieurs supérieurs et supérieures de congrégations religieuses, cependant, se montrent réticents devant le projet, et les Frères des écoles chrétiennes l'ont refusé purement et simplement.

Ce régime autonome gardera sa propre organisation (la Mutuelle Saint-Martin pour la maladie et la CAPA et l'EMI, qui fusionneront, pour la vieillesse) avec des charges administratives légères. Théoriquement il sera autofinancé. Pour la maladie, le total des cotisations réparties *sur tous les membres*, quel que soit leur âge, devra couvrir entièrement le total des prestations. Pour la vieillesse, le total des cotisations des moins de soixante-cinq ans devra couvrir le total des retraites versées aux plus de soixante-cinq ans.

Les évêques ont rejeté l'hypothèse du rattachement des clercs au régime général des salariés pour les motifs suivants : ce serait « *contraire aux principes d'organisation de ce régime, compte tenu du statut juridique des prêtres, des religieux et des religieuses* », que l'Eglise refuse de considérer comme des salariés. Il aboutirait à « *mettre indûment à la charge des salariés une part importante du financement et de la protection sociale des clercs, à moins d'un rachat de cotisations qui occasionnerait aux diocèses et aux instituts religieux des difficultés financières insurmontables* ». Il ne serait possible, enfin, que sous forme d'un « *régime spécial limité à l'assurance maladie et à l'assurance vieillesse, régime qui constituerait pour les clercs un privilège difficilement admissible* ».

Un projet « nocif » et « inacceptable »

Malgré une campagne d'explications du point de vue officiel, bien des prêtres, et des religieux, demeurent insatisfaits et se posent des questions.

« *Nous craignons qu'un régime autonome supplémentaire*, écrivent des prêtres de diverses régions apostoliques dans un texte qui a déjà recueilli de nombreuses signatures, *ne vienne accentuer encore ce décalage par rapport aux intuitions de départ et ne porte un nouveau coup au démantèlement de la Sécurité sociale.* »

Un autre groupe de prêtres-ouvriers de la région Ouest estime ce projet « *nocif* », parce qu'il va dans le sens des volontés du C.N.P.F. et du pouvoir actuellement en place : « *L'assistance et la protection minimum remplacent la sécurité, et les trusts de l'assurance font de bonnes affaires ; l'unité du système est détruite ; les transferts de charges pèsent indûment sur les régimes de salariés au nom de la compensation démographique, et l'Etat se décharge de ses obligations.* »

Il estime le projet notamment « *inacceptable* » pour les clercs, « *parce qu'ils n'ont pas été suffisamment consultés ; parce qu'il veut maintenir les clercs à part et la Société-Eglise avec pignon sur rue...* »

Le problème posé est celui de l'Eglise et de l'argent. Si l'Eglise ne veut pas admettre que les prêtres sont des salariés, c'est parce qu'elle n'a pas envie qu'on vienne éplucher ses comptes. L'Eglise est pauvre ? En « liquidité », sans doute, mais elle gère un parc immobilier important. Si son compte d'exploitation est en difficulté, son compte de bilan est bon, mais elle veut éviter de toucher à son capital.

Il y a aussi un problème politique posé par le recours au régime autonome. Comme le fait remarquer Georges Dole dans une étude très documentée sur le sujet (1), « *la caution que les pouvoirs publics accorderaient à une telle solution risque de leur attirer une objection d'ordre constitutionnel : le reproche d'aggraver la discrimination, qui, depuis une loi du 19 février 1950 (2), affecte le statut social des clercs catholiques par rapport aux ministres des autres cultes (3). En outre, la compensation financière que réclamera, tôt ou tard, ce régime autonome — en raison du vieillissement démographique des groupes assurés — peut apparaître comme une subvention indirecte au profit d'un culte et soulever des réserves au regard de la laïcité de l'Etat* ».

Le véritable enjeu

Mais, en fin de compte, derrière ces considérations financières et politiques, se profile le véritable enjeu de toute cette controverse : le statut du prêtre. Déjà, en 1948, devant la proposition que le clergé catholique rentre à la Sécurité sociale, Mgr Chapoulie avait soulevé une « *objection particulièrement grave* », à savoir que les assurés pourraient élire le conseil d'administration de leur caisse, ce qui « *introduirait dans l'Eglise une institution incompatible avec son organisation fondamentale* ».

La peur existe toujours, sans doute, chez les évêques, que des prêtres « salariés », ayant un statut reconnu de « travailleurs », n'échappent à leur contrôle, voire ne les attaquent en justice, éventuellement... Dans un article paru dans *la Croix* du 11 juin, dans lequel il explique les raisons de son choix en faveur du régime autonome, Mgr Marius Maziers, évêque de Bordeaux, aborde, pour la première fois, cette question du statut du prêtre.

« *Quiconque est considéré par l'Etat comme salarié relève du droit du travail*, écrit-il. *Demander la modification de la loi actuelle pour considérer désormais les prêtres, les religieux et les religieuses comme des salariés, c'est s'engager sur une voie qui modifie de fait le statut social et juridique des clercs et des religieux. Les relations au sein du presbytérium comme de l'état religieux en seraient profondément affectées et, par le fait même, le visage de l'Eglise. Une telle décision ne pourrait être prise qu'après une réflexion approfondie et prolongée, avec l'aide de théologiens et de canonistes, et en concertation avec des instances plus larges que l'Eglise de France elle-même. On ne saurait transformer à la légère ce qui touche de si près à la spécificité de l'Eglise comme sacrement du royaume.* »

ALAIN WOODROW.

(1) *Les ecclésiastiques et la Sécurité sociale en droit comparé : intégration des clercs dans la cité*, par Georges Dole, 1976, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 20-24, rue Soufflot, 75005 Paris.

(2) La loi Viatte, qui exemptait le clergé catholique de financer sa caisse de retraite, déclarait que : « *L'exercice du ministère du culte catholique n'est pas considéré comme une activité professionnelle au regard de la législation sociale, en tant qu'il se limite à une activité exclusivement religieuse.* »

(3) Il est à noter que les pasteurs protestants, ainsi que les rabbins juifs, sont inscrits au régime général de la Sécurité sociale, en tant que salariés.

UN COMMANDO D'INTÉGRISTES A LA MUTUALITÉ

« Toi, j'aurai ta peau ! »

« *Mgr Lefebvre vient de prouver qu'il a à son service les nervis de l'O.A.S. !* » L'émotion d'André Mandouze, professeur de patristique à la Sorbonne, est compréhensible : il vient d'être frappé à la tête et jeté à terre, ainsi que plusieurs autres orateurs sur l'estrade de la grande salle de la Mutualité à Paris — notamment l'abbé Alain Maillard de La Morandais, de l'église Saint-Merry, et André Rousseau, sociologue à l'Institut catholique de Paris, qui a dû être transporté à l'hôpital.

Ils étaient venus, autour de Jean-Pierre Dubois-Dumée, directeur délégué de *la Vie*, marquer leur solidarité, face à ceux qui refusent l'Eglise à venir, aux catholiques expulsés de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, expliquer comment « l'affaire Lefebvre » a pu prendre une telle ampleur et surtout dire « *les points d'appui de leur espérance* ».

« *Nous sommes des prêtres de l'espèce ordinaire : ni mariés ni suspens a divinis* », avait déclaré M. Dubois-Dumée au début d'une réunion qui s'est déroulée devant cinq cents personnes sans aucune polémique. « *Nous sommes des laïcs de l'espèce ordinaire : ni leaders de mouvements ni fomentateurs de révolte, des fidèles de l'espèce ordinaire, qui ne rejetons ni le pape, ni notre évêque, ni le concile.* »

Après un exposé du sociologue André Rousseau sur les causes profondes de *cette résurgence intégriste* — et un autre, de l'historien André Mandouze, sur le sens de la communion, de la communication et, *par extension*, de l'excommunication dans l'Eglise, deux jeunes sont venus témoigner de leur manière de vivre la foi, en insistant sur le « *langage du corps* » et l'importance de la sexualité dans une vision chrétienne globale de la vie relationnelle.

A 22 h. 30, l'incident se produit que tout le monde redoutait — sans que d'autres précautions aient été prises que d'exiger une carte d'invitation à l'entrée de la salle. Un commando d'une trentaine de jeunes gens, casqués et armés de barres de fer, venus de l'église Saint-Nicolas, qui se trouve juste près de la Mutualité, fait irruption dans la salle après avoir brisé les vitres. *Tandis qu'ils se ruent sur* l'estrade, frappant à droite et à gauche, une bombe fumigène explose, remplissant la salle d'une fumée verte. *Cinq personnes au moins* ont été blessées à la tête.

La police arrive peu de temps après pour faire évacuer la salle, *mais les agresseurs sont déjà partis.* Trois jeunes gens, cependant, reconnus par l'abbé Jean de Divonne, vicaire à Saint-Séverin-Saint-Nicolas, comme faisant partie du service d'ordre de l'église occupée, ont été emmenés au poste de police pour vérification d'identité. L'abbé de Divonne avait été frappé à la nuque hier soir par un jeune de Saint-Nicolas qui lui avait dit, voici quelque temps : « *Toi, j'aurai ta peau !* »

Vers minuit, l'abbé Ducaud-Bourget *arrive en voiture, pour se rendre à* « son » église. Il est encerclé par les victimes du raid intégriste. « *Alors, Monseigneur, le sang, vous savez ce que c'est ?* », lui lance quelqu'un en brandissant devant lui un mouchoir maculé de rouge. « *Nous ne sommes pour rien dans cette affaire. Je n'ai jamais enseigné ni prêché la violence* », répondit-il sèchement, alors que plusieurs policiers se précipitent pour lui frayer un passage. « *Ne les écoutez pas, monseigneur* », lance un policier, qui prie les vicaires « légitimes » de la paroisse de « *circuler* ». « *Par ici, Monseigneur, bonne nuit, Monseigneur...* ». — A. W.

LE TEMPS DES BRUTES

Cinq ou six cents catholiques se réunissent à la Mutualité pour étudier ce que représente l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et surtout pour marquer que leur Eglise est en marche, par-delà des incidents qu'ils estiment mineurs. Une trentaine de jeunes gens armés de matraques et de fumigènes défoncent les portes et matraquent à tout va.

Guerre de religion ? En fait, ces jeunes gens, tout le monde les connaît. Ce sont les mêmes, ou leurs frères, qui font de la faculté d'Assas un lieu interdit à tout ce qui n'est pas d'extrême droite, ou tout simplement leur déplaît. Aujourd'hui, sous le couvert d'une dissidence religieuse, ils ont aussi leur église, dont ils ont chassé les fidèles. Pas plus qu'à Assas, la police ne se soucie d'un commando dont les membres sont facilement identifiables.

Une faculté, une église... Pourquoi pas demain une mairie ? M. Chirac vient de désigner comme officier municipal — l'équivalent d'un ancien maire-adjoint — un des jeunes membres les plus en vue de l'extrême droite « musclée »...

La police ? Apparemment elle n'en peut, mais. A la Mutualité, elle s'était éclipsée brièvement au moment même de l'assaut. Ailleurs, elle se refuse aux dépositions trop précises des victimes et renvoie au lendemain les dépôts de plaintes. Qui pourrait songer qu'elle agit ainsi de son plein gré ?

Ainsi le pouvoir laisse-t-il s'implanter, toujours impunies, des troupes de choc dont il espère sans doute qu'elles contrecarrent un jour une opposition devenue majorité. Quitte à s'indigner de la « montée de la violence » lorsque, par une transition trop rapide à son gré, un de ses tristes protégés passe, comme à Reims, de la matraque au fusil.

JEAN PLANCHAIS.

Mgr Giuseppe Caprio est nommé substitut de la secrétairerie d'État

De notre correspondant

Cité du Vatican. — Comme nous l'avons annoncé mardi 14 juin dans nos dernières éditions, Mgr Giuseppe Caprio, secrétaire de l'administration du patrimoine du Saint-Siège, vient d'être nommé substitut de la secrétairerie d'Etat. Il entrera en fonctions au début de la *semaine prochaine. Le substitut sortant*, Mgr Giovanni Benelli doit rejoindre le diocèse de Florence dont il vient d'être nommé cardinal-archevêque.

« *Un homme solide, actif et précis* », cette description du nouveau substitut faite au Vatican aurait très bien pu s'appliquer à son prédécesseur. Mais tout le monde souligne le changement intervenu : à un Mgr Benelli sûr de lui et dominateur, qui avait fini par être entouré d'un véritable mythe, succède un inconnu davantage porté à l'action discrète et aux compromis.

Le poste de substitut — essentiel depuis la réforme de la Curie — y perdra forcément de son importance, du moins sous ce pontificat. *Il redeviendra un simple* secrétariat général du gouvernement, la fonction de premier ministre étant remplie par le secrétaire d'Etat (le cardinal Jean Villot) et celle de *ministre* des affaires étrangères par le secrétaire du conseil pour les affaires publiques de l'Eglise (Mgr Agostino Casaroli).

Reste à savoir quel rôle le nouveau substitut jouera dans les affaires italiennes. Son prédécesseur ne se privait pas d'intervenir chaque fois qu'une question essentielle à ses yeux, comme l'avortement, était discutée de l'autre côté du Tibre. Assuré de l'entière confiance du pape, il avait les mains libres, Mgr Casaroli ne s'occupant que de politique extérieure et le cardinal Villot n'étant guère *porté — en raison de sa nationalité française et de son tempérament* — à s'occuper de ces questions-là.

Si le substitut sortant ne penchait pas à gauche, son successeur est généralement qualifié d'« apolitique ». Seule son action pourra le confirmer. L'Italie est entrée dans une phase politique trop incertaine pour que le Saint-Siège cesse d'être vigilant. Il est vrai qu'avec l'arrivée de Mgr Benelli la conférence épiscopale *italienne pourrait devenir* « majeure » et acquérir une certaine autonomie.

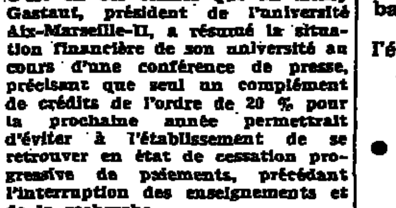
Mgr Caprio est un homme d'appareil. Né le 15 novembre 1914, près d'Avellino, dans la région de Naples, il a derrière lui une longue carrière diplomatique. Il appartenait à l'équipe du substitut Montini — l'actuel pape Paul VI, — après avoir été successivement premier secrétaire de la nonciature de Pékin, auditeur à celle de Bruxelles, régent de la délégation apostolique à Saigon, il fut nommé nonce à Taipeh en 1959, puis pro-nonce à Delhi.

Depuis 1969, l'administration des biens du Saint-Siège a mis *Mgr Caprio en rapport avec tous* les organismes de la curie. C'est un atout précieux qui explique en partie sa nomination.

ROBERT SOLÉ.







ÉDUCATION

Accord entre la FEN et M. Haby sur la question des auxiliaires

Tous les maîtres seront réemployés à la rentrée

Il ne devrait pas y avoir de licenciement de maîtres auxiliaires à la rentrée de septembre. Telle est la conclusion de l'entretien qui a eu lieu le mardi 14 juin entre le ministre de l'éducation et une délégation de la Fédération de l'éducation nationale conduite par M. André Henry, secrétaire général.

M. René Haby s'est engagé à créer 1 200 postes à la rentrée et à transformer, dans le premier degré, 2 200 postes de remplaçants en postes de titulaires. Compte tenu de ces chiffres ainsi que *« de l'analyse des flux d'entrée et de sortie des titulaires, des créations de postes prévues au budget, des intégrations d'auxiliaires par les concours de recrutement, des départs en coopération (...), il apparaît que le nombre de services qui seront assurés à la rentrée par des auxiliaires sera au moins équivalent à ceux assurés au cours de l'année 1976-1977 ».* Tels sont les termes de l'engagement du ministre rapportés par M. André Henry. M. Haby donnera très prochainement des instructions aux recteurs pour qu'ils commencent d'organiser la mise en place des personnels non titulaires dès le mois de juillet.

D'autre part, le ministre de l'éducation et les représentants de la FEN auront de nouvelles discussions en septembre sur le problème d'ensemble de la résorption de l'auxiliariat. Selon la FEN, on compte encore près de 40 000 auxiliaires dans le second degré (général et technique).

M. André Henry s'est déclaré satisfait du *« climat constructif »* de l'entretien avec le ministre. *« Nos actions récentes,* a-t-il ajouté, *ont montré au ministre une voie plus sage et plus concrète dans l'approche des problèmes. »* Il attend des prochaines discussions des *« conclusions définitives ».*

De leur côté, des animateurs du « collectif national des auxiliaires » — qui avaient organisé ces derniers jours plusieurs manifestations, notamment devant le ministère de l'éducation, où l'un d'entre eux avait été blessé — se déclaraient tout aussi satisfaits de cet accord.

LES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX RÉAFFIRMENT LEUR ATTACHEMENT A L'ÉCOLE PUBLIQUE

De notre correspondant

Mâcon. — Le congrès national des délégués départementaux de l'éducation nationale a réuni, du 10 au 12 juin, à Mâcon, quatre cents personnes, représentant les quelque quarante-cinq mille délégués que compte leur fédération. Ils ont voté, à l'unanimité, une résolution sur la laïcité et réélu le bureau fédéral, présidé par M. Jean Vanrullen et ayant pour secrétaire générale Mme Anne-Marie Franchi.

La fonction de délégué départemental est bénévole. Il ne s'agit plus tant, aujourd'hui, de veiller à la salubrité des locaux scolaires que de favoriser le développement d'activités complémentaires à l'école. Les délégués réunis à Mâcon ont souligné que cette fonction — qui leur est confiée par la loi — est aussi de défendre et promouvoir l'école publique, laïque et ouverte à tous les enfants. La Constitution, rappelle leur résolution générale, proclame que la République est laïque et que les lois portant sur l'Eglise et l'Etat sont toujours en vigueur. Ils ont dit leurs inquiétudes, leur indignation et leurs espoirs.

Leurs inquiétudes, car « *sous couvert d'une loi sans contenu réel, tout un ensemble de textes parfois contradictoires définissent, peu à peu, une réforme de l'enseignement dont ne veulent, dans leur immense majorité, ni les enseignants ni les parents d'élèves.*

Un espoir parce que « *les partisans de l'école confessionnelle, sans doute alarmés par la baisse lente et continue de leurs effectifs, en viennent désormais à parler d'intégration dans le service public* ».

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES A L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE-II

(De notre correspondant.)

Marseille. — « Si on ne nous fait pas une transfusion sanguine l'année prochaine, nous serons morts. » C'est en ces termes que M. Henry Gastaut, président de l'université Aix-Marseille-II, a résumé la situation financière de son université au cours d'une conférence de presse, précisant que seul un complément de crédits de l'ordre de 20 % pour la prochaine année permettrait d'éviter à l'établissement de se retrouver en état de cessation progressive de paiements, précédant l'interruption des enseignements et de la recherche.

Le président d'Aix-Marseille-II a fait remarquer que les crédits de 1976-1977 ont diminué de 5,70 % — en francs constants — par rapport à l'année précédente. Dans le même temps, le nombre d'étudiants a augmenté de 16 % : l'université compte actuellement dix-huit mille six cent quarante-trois étudiants.

Ces chiffres « sont loin d'être aussi dramatiques que ceux avancés par d'autres universités », a souligné M. Gastaut. Des mesures d'économie ont permis de terminer l'année en cours. Toutefois, certaines unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) pourraient se trouver en situation de cessation de paiement dès le début de l'année universitaire. C'est le cas de l'U.E.R. de sciences économiques, qui risque de perdre son laboratoire de langues. — J. C.

● *A l'I.U.T. d'Aix-en-Provence.* — Deux cents étudiants et une trentaine de professeurs ont occupé mardi 14 juin pendant plusieurs heures, à l'appel du SNE-Sup., du S.G.E.N.-C.F.D.T. et du comité des vacataires, le hall de l'établissement afin de protester contre le licenciement, à la rentrée, de trois chargés de cours (vacataires) et la diminution de moitié des horaires de onze autres. — *(Corresp.)*

Les épreuves du baccalauréat

Plus de deux cent vingt mille élèves des classes terminales A, B, C et D ont subi, mardi 14 juin, l'épreuve de philosophie du baccalauréat de l'enseignement général. Nous publions ci-dessous les sujets de la série A donnés dans plusieurs académies. Les autres épreuves du baccalauréat auront lieu les 21 et 22 juin.

A la suite d'une erreur du ministère de l'éducation, nous avions indiqué (« le Monde » du 1er juin) que le nombre d'inscrits dans la série B (économique et sociale) était inférieur de 5 % à celui de l'an dernier et que la série C progressait de 5,81 %. En réalité, la série B, créée en 1968, voit ses effectifs s'accroître régulièrement : elle représente cette année 15,40 % des candidats contre 13,79 % en 1976. La série C, pour sa part, ne progresse que très légèrement, passant de 19,4 % à 19,6 %.

Les sujets de philosophie

● **PARIS, CRETEIL, VERSAILLES** : illusions, politique et Marc-Aurèle.

SERIE A

1) Est-il possible, est-il souhaitable de perdre ses illusions ?

2) La politique est-elle l'affaire de tous ?

3) Dégager l'intérêt philosophique d'un texte de Marc-Aurèle : — « *Il faut donc se hâter non seulement parce qu'à tout moment nous nous rapprochons de la mort, mais encore parce qu'une personne avant de mourir a la compréhension des questions et le pouvoir d'y prêter attention.* »

SERIE B

1) Peut-on parler d'un sens de l'histoire comme on peut parler du sens d'un texte ?

2) Les hommes ne désirent-ils rien d'autre que ce dont ils ont besoin ?

3) Dégager l'intérêt philosophique d'un texte de Descartes sur l'amitié.

SÉRIES C ET D

1) Admettre qu'il y a de l'intolérable est-ce cesser d'être tolérant ?

2) Y a-t-il des critères qui nous permettent de nous assurer du caractère scientifique d'un discours ou d'une pratique ?

3) Dégager l'intérêt philosophique d'un texte de Merleau-Ponty sur le sens de l'histoire. « *(...) L'histoire nous offre des lignes de faits qu'il s'agit de prolonger vers l'avenir mais elle ne fait pas connaître avec une évidence géométrique la ligne de faits privilégiés qui finalement dessinera notre présent lorsqu'il sera accompli. (...) Cela ne veut pas dire qu'on doive hésiter et fuir la décision mais cela veut dire qu'elle peut conduire l'homme d'Etat à la mort.* »

● **AIX-EN-PROVENCE** : corps, parole et jouissance.

SERIE A

1) Le corps est-il pour ma liberté un instrument ou un obstacle ?

2) Le sens de ce que l'on dit se réduit-il à ce que l'on veut dire ?

3) Dégager l'intérêt philosophique d'un texte de Spinoza : « *(...) L'homme sage use des choses et s'en réjouit autant qu'il le peut (mais non point jusqu'au dégoût, car ce ne serait plus une jouissance).* »

● **BORDEAUX** : temps, travail et Kant.

SERIE A

1) Ce qui à un moment du temps est jugé comme illusion peut-il par la suite devenir réalité ?

2) Le travail est-il servitude ou liberté ?

3) A partir de son étude ordonnée, dégager l'intérêt philosophique d'un texte dans lequel Kant étudie les rapports entre l'action déterminée et la raison considérée comme pleinement libre dans le jugement moral que l'on porte sur un acte pernicieux.

● **LILLE** : espérance et liberté.

SERIE A

1) L'objet de l'espérance est-il une illusion ?

2) La raison du meilleur n'est-elle pas toujours la plus forte ?

3) Un texte de Spinoza sur l'homme libre : « *(...) Un homme libre n'agit jamais en trompeur mais toujours de bonne foi...* ».

● **NICE** : sentir, chercher, savoir.

SERIE A

1) Expliquez cette pensée d'un philosophe de notre temps : « *Le pur sentir n'est pas sentir ; sentir c'est savoir qu'on sent et savoir c'est percevoir.* »

2) Cette affirmation de Pascal : « *Nous ne cherchons jamais les choses mais la recherche des choses* », vous semble-t-elle définir correctement le désir ?

3) Dégager l'intérêt philosophique d'un texte d'Alain sur le savoir : « *(...) Ce qui intéresse n'instruit jamais. L'homme est naturellement ingénieux, observateur, inventeur. Vous n'apprendrez rien à un chasseur qu'il ne sache mieux que vous. Et ce n'est pas d'hier qu'on nous invite à admirer le sauvage suivant une piste. Est-ce savoir ? N'y a-t-il pas autre chose à savoir ?* »

● **LYON** : pensée, sécurité, ignorance.

SERIE A

1) Qu'est-ce que penser ?

2) Sécurité et liberté.

3) Dégager l'intérêt philosophique d'un texte de Spinoza :

phique d'un texte de Spimoza :

« *(...) Quiconque cherche les vraies causes des prodiges et s'applique à connaître en savant les choses de la nature, au lieu de s'émerveiller comme un sot, est souvent tenu pour hérétique et impie par ceux que la foule adore comme les interprètes de la nature et des Dieux. Et c'est qu'ils savent que détruire l'ignorance c'est détruire l'étonnement imbécile, c'est-à-dire la sauvegarde unique de leur autorité !* »

LES CANDIDATS D'HAZEBROUCK

De notre envoyé spécial

Hazebrouck. — « Hazebrouck vous accueille : visitez son jardin public, son musée, son église du quinzième, sa piscine. » *A hauteur des panneaux qui invitent ainsi au tourisme dans cette ville du Nord, des moutons oubliés dans un pré poussent quelques bêlements pendant que les alouettes enhardies par le soleil montent droit dans le ciel nettoyé par l'orage. Alentour, l'orge versée tente de se relever et les butées de pommes de terre émergent de la boue. Hazebrouck, vingt-deux mille habitants, située en pleine Flandre agricole, à mi-chemin entre Lille et Dunkerque, est bien l'une de ces villes bâties « à la campagne », selon le vœu d'Alphonse Allais.*

Comme dans toutes les villes de France, les élèves de terminale ont subi mardi après-midi l'épreuve de philosophie du baccalauréat. A Hazebrouck, deux établissements se partagent les adolescents : le lycée d'Etat des Flandres (toutes sections) et le collège Saint-Jacques (sections A, B, C, D, E), institution catholique qui présente, cette année, cent candidats. Mais le centre d'examen se trouve à Armentières, à une vingtaine de kilomètres de là, à la frontière belge.

Où étaient donc les candidats bacheliers pendant la matinée de répit avant l'épreuve ? Habituellement, les élèves du lycée des Flandres se retrouvent au Pichet, le café qui jouxte les halles, mais le mardi est jour de fermeture. A la Taverne, l'autre établissement que les lycéens ont annexé, on ne trouvait personne. Si : deux élèves de section technique qui avaient déjà passé leur examen.

Mais les autres ? « Ils sont chez eux », *disait-on. De fait, ils ne pouvaient pas être au musée, fermé le mardi, ni à la bibliothèque municipale, ouverte le mercredi et le samedi seulement. Au jardin public peut-être ? Non plus. Seuls les jardiniers s'affairaient à leur pelouse gorgée d'eau, sous le regard de pierre de l'abbé Lemire, ancien maire de la ville.*

A la piscine alors ? Non plus. Les matinées sont réservées aux scolaires encadrés par leurs maîtres, pas aux candidats bacheliers en rupture de lycée. Pardon : il y a un candidat à l'épreuve de philosophie de l'après-midi en la personne du surveillant de bains. Un garçon de dix-neuf ans qui était en première A l'année dernière au lycée des Flandres et qui a décidé de gagner sa vie tout en préparant le bac grâce au C.N.T.E. (Centre national de télé-enseignement). Poète à ses heures — il taquine la muse mais ne trouve pas d'éditeur, — il est aussi philosophe : « Si je ne l'ai pas, je n'en mourrai pas. »

« Ça ira mieux après »

Au-dessus du parc municipal, le carillon de la tour Saint-Eloi — don d'un homonyme hollandais du nom d'Haesebroeck — sonne consciencieusement chaque quart d'heure. On comprend que les candidats évitent ces parages où sonne le compte à rebours... Finalement, c'est au lycée que l'on rencontrait encore des candidats. Surtout des candidates : des élèves de la section G 1 qui viennent jusqu'au dernier jour au lycée pratiquer la dactylo. « Si on arrête de taper, on se roulle », *dit l'une d'elles.*

Leurs machines, marquées à leurs noms, seront transportées au lycée d'Armentières pour l'examen. Dès mercredi commencent pour elles trois jours d'épreuves dont la terrible « étude de cas » *qui dure cinq heures. La plupart se destinent au secrétariat d'entreprise. Autrement dit, elles se préparent à émigrer, car* « il n'y a rien ici ». *Le bac ?* « Il est temps que ça finisse. Depuis Pâques, on ne parle pratiquement plus que de ça. » *Demain matin, elles se retrouveront à la gare dès 7 h. 45.* « Ça ira mieux après », *conclut l'une d'elles.*

Cette fébrilité n'a pas cours chez les candidats A ou D. Qu'elle soit dotée d'un coefficient 4 ou 2, la philosophie ne semble pas exciter les élèves du bac général. « Si j'ai le bac, mes parents me paient mon permis de conduire. Mais, si je le rate, ils me le paieront quand même... » *Même décontraction au collège Saint-Jacques, où des candidats jouent au badminton dans la cour.*

Certaines filles avouent avoir révisé hier toute la journée. Mais le garçons fanfaronnent, surtout ceux qui ont déjà goûté les fruits amers de l'échec. « Je repasse pour pouvoir me présenter au concours de l'Ecole normale », *explique l'un d'eux qui* « envisage » *de devenir instituteur. Les filles souhaitent devenir comptables, institutrices ou éducatrices spécialisées. Le bac n'est pas pour elles un aboutissement, mais elles voudraient quand même l'avoir. Elles se sont couchées de bonne heure la veille pour être en forme.*

Le directeur du collège, M. Claude Deweerdt, observe un très net relâchement cette année. « Tous les ans, après Pâques, la tension montait dans les classes, et il fallait même lutter pour que les internes ferment leurs livres et les lumières après 11 heures du soir. Cette année, ils sont d'une décontraction incroyable. » *Le responsable du deuxième cycle, M. Jean-Paul Jaeger, confirme :* « Tout se passe comme s'ils voulaient reculer l'échéance de l'entrée dans la vie active. Pour beaucoup, échouer au bac c'est gagner un an de sécurité au collège. Alors, pourquoi s'en faire ? »

Au lycée Paul-Hazard, d'Armentières, dès 13 heures les premiers candidats sont arrivés. Ceux d'Hazebrouck, bien sûr, qui viennent de plus loin. La plupart sont venus par leurs propres moyens — train ou autocar, — et d'autres ont été déposés par un parent. Parmi eux, un père restera dans sa voiture stationnée pendant cinq heures à l'ombre des hauts murs de brique. Petit employé, il a pris sa journée pour accompagner sa fille. « Elle sait que je suis là à l'attendre, ça l'encourage. » *Un autre, C.R.S., attend également sa fille, mais en faisant les cent pas. Ceux-ci sont les plus crispés.*

Décontraction et insouciance

Les élèves, eux, manifestent une belle unanimité dans la décontraction et même la jovialité ou l'insouciance. On commente les Vingt-Quatre Heures du Mans, ou la « dernière » de Pierre ou Paul. Tout de même, lorsque sonne l'heure, tous se précipitent pour consulter leur numéro de salle et ils s'égaillent dans la grande cour bitumée à l'ombre encore mouillée des platanes. Chacun s'enferme dans sa classe pour quatre heures. Les scientifiques auront, entre autres, à répondre à la question : « Qu'est-ce que le futur ? » *et les littéraires à cette autre :* « L'objet de l'espérance est-il une illusion ? »

A l'Agence nationale pour l'emploi, la vitrine apporte une réponse crue à ces questions philosophiques : on y demande des couvreurs, électriciens, peintres en bâtiment, menuisiers, grutiers, chaudronniers, tôliers, plâtriers et cimentiers. Dans les avis de concours, trois possibilités : préposé des P.T.T. (dix-sept à quarante-huit ans, sans diplôme, 2 115 francs par mois) ; gardien de la paix (vingt-huit ans maximum, 2 620 francs pour commencer, 4 690 francs comme brigadier-chef) et... instituteur (vingt-deux ans maximum, 2 350 francs et... le bac !) Voilà au moins une raison de passer le baccalauréat.

ROGER CANS.

SOCIÉTÉ

Dans le quatorzième arrondissement de Paris

La maison des « homos »

Les marginaux s'installent et, provisoirement, s'organisent dans cette marge de la ville... où les tours ne sont pas encore construites et où les maisons vétustes attendent d'être démolies. C'est ainsi qu'à l'angle de la rue Perceval et de la rue Vercingétorix, dans le quatorzième arrondissement de Paris, des militants du Groupe de libération homosexuel-Politique et quotidien (G.L.H.-P.Q.) ont « squattérisé », jeudi 9 juin, la petite quincaillerie du quartier. Sur les vitrines empoussiérées des inscriptions à la bombe à peinture ou au doigt : « Nous sommes là »... *pour les amis,* « This is only for gay »... *pour l'étranger de passage* (1).

Bien qu'ayant agi dans les règles — ils se sont envoyé une lettre à leur nom et ils ont même fait les démarches nécessaires auprès d'E.D.F. pour obtenir de l'électricité, — les nouveaux occupants « sans droit ni titres » craignent d'être rapidement expulsés. « Le concierge du 26 a voulu nous mettre à la porte. Quelqu'un a dû téléphoner à la police... »

En attendant, ils aménagent. « On essayera de s'éclater au niveau des couleurs » ; « Ce sera un lieu de rencontre et d'accueil pour les homosexuels surtout : nous accepterions n'importe qui, mais nous sommes déjà si nombreux... » *Les sentinelles du G.L.H.-P.Q. font des projets :* « On aidera les homos à la dérive... On organisera des conférences... » *La « maison », c'est décidé, s'appellera « Gay-Té ». « Té » sans « h », puisque les politiques du groupe l'ont, paraît-il, emporté sur ceux qui voulaient « tenir salon ».* « Nous avions l'intention de louer un local depuis longtemps, mais les propriétaires ne nous acceptaient pas. Ici, c'est différent. »

Ici, tout s'écroulera bientôt. Dans la maison du quincailler où n'habitent plus que des immigrés et des personnes âgées, il n'y a guère que la vieille morale qui tienne bon. « Ils se sont installés sans payer ? Et moi qui n'y arrive pas avec mon loyer de 500 F par trimestre...

— Ils sont homosexuels, qu'en pensez-vous ?

— Raison de plus pour qu'ils payent... »

Et cette autre vieille dame à sa fenêtre du rez-de-chaussée: « A côté, c'étaient d'honnêtes commerçants. Ils sont partis l'an dernier parce qu'ils ne reconnaissaient plus leur « coin de Paris ». S'ils voyaient ça, ils n'en croiraient pas leurs yeux. Tout va si vite de nos jours... »

CHRISTIAN COLOMBANI.

(1) « Réservé aux homos ».



ÉDUCATION

La politique scolaire

(Suite de la première page.)

A l'Est comme à l'Ouest, en effet, on se trouve devant des impératifs contradictoires entre lesquels on ne peut avancer qu'à tâtons. Ainsi, deux mouvements de sens contraire se sont presque rejoints. La scolarité obligatoire est passée de quatorze à seize ans. La majorité est descendue de vingt et un à dix-huit ans. Quelle pédagogie pour des adultes ou des quasi-adultes ? Quel compromis entre la juste préservation de *contraintes professionnelles stérilisantes* et la non moins juste revendication des adolescents de ne pas être confinés dans le monde irréel de l'école ?

L'école doit contribuer à l'épanouissement personnel, ce qui suppose que l'on introduise le plus tard possible la limitation qu'est le choix professionnel. En même temps, il est irresponsable de laisser les adolescents désarmés, démunis à la sortie de l'école, comme si on était encore à *l'époque où les plus-de-quatorze-*ans scolarisés provenaient, pour la plupart, de milieux dans lesquels leur insertion professionnelle était aisée.

Enfin, la démocratisation de l'enseignement exige que tous aient accès le plus longtemps possible à la même formation, ce qui *suppose de surcroît* que les plus défavorisés par leur milieu aient plus d'appuis à l'école. Mais, au nom de la justice individuelle et de l'efficacité collective, n'est-il pas illégitime de ralentir les rapides en faisant marcher tout le monde d'un même pas ? La querelle autour de la *comprehensive school*, en Grande-Bretagne, ou autour de la *Gesamtschule*, en Allemagne fédérale, renvoie aux difficultés qu'ont les pays de l'Est où le principe acquis de *de l'école polyvalente unique tend* à être violé par la sélection d'élites.

***

En revanche, les Etats qui s'appellent socialistes n'ont pas de problème majeur pour définir leur propre rôle : l'école sert explicitement et expressément à l'enracinement de l'idéologie du pouvoir, les professeurs doivent être au service de cette idéologie et les parents n'ont pas à intervenir en tant que parents dans la détermination du contenu et de la forme de l'enseignement.

En France, il n'en est pas ainsi et tout le monde s'accorde pour dire qu'il ne doit pas en être ainsi. Mais alors, il n'existe pas de réponse simple à la plus difficile *des questions : à qui appartient* l'école ?

A l'Etat ? Pour une part sûrement. *Il a le droit de définir des* finalités — même politiques. Ainsi les instituteurs de la IIIe République ont-ils été les instruments conscients de l'idéologie égalitaire et moralisatrice de l'Etat républicain. Aujourd'hui, majorité et opposition se réclament toutes deux de l'idée d'un Etat protecteur de la tolérance à l'école et protecteur de l'éducation à la tolérance par l'école : il s'agit bien d'une finalité politique.

Mais où sont les limites entre la mission politique de l'Etat non partisan, la politique scolaire d'un gouvernement légitimé par le vote *de la majorité des citoyens* et l'abus possible par ce gouvernement des ressources du pouvoir ? Les réponses varieront selon les opinions, mais devraient converger sur un point : dans un régime comme le nôtre, tant qu'il n'y a pas eu violation de la légalité par le gouvernement, le refus des serviteurs de l'Etat d'appliquer ses décisions est illégitime.

Or, les enseignants sont des serviteurs de l'Etat. Ils ne le sont évidemment pas au même titre ni de la même façon que les percepteurs ou les officiers; ne serait-ce qu'à cause de la triple responsabilité qui pèse sur eux. Ils sont responsables, en effet, devant la collectivité représentée par leur employeur, l'Etat. Ils le sont devant les parents qui sont légalement (et pas seulement lé*galement !*) responsable de leurs enfants et, enfin, devant ces enfants eux-mêmes, c'est-à-dire devant leurs personnalités à respecter et à développer.

***

Face au gouvernement qui dirige l'Etat, il est normal que les enseignants ne se sentent pas partie de l'Etat. Pourtant, c'est l'Etat qui est en particulier responsable de leur formation pour qu'ils puissent, eux, exercer le mieux possible leur triple responsabilité. La plus grave lacune de la réforme Haby, c'est précisément le renvoi aux calendes grecques de la formation des maîtres.

Et face aux parents, les enseignants représentent bel et bien l'Etat, cet Etat qui n'est en rien justifié à se dire en quelque sorte seul propriétaire de l'école. Il est évidemment tentant d'esquiver la difficulté en disant qu'il faut que les parents fassent totalement confiance aux maîtres pendant que les maîtres démontrent qu'ils ne font en rien confiance au gouvernement, *ce qui démontre*rait leur extériorité par rapport à l'Etat.

La place des parents n'est pas aisée à déterminer. Ce devrait être un débat fondamental. A supposer, par exemple, que tous les enseignants acceptent de renoncer à l'individualisme tradi*tionnel pour* qu'enfants et adolescents soient suivis par des équipes pédagogiques comprenant professeurs, orienteurs, médecins : les représentants des parents doivent-ils être pleinement inclus dans les équipes ? Si on répond par la négative, est-on encore *en* droit de déplorer l'abdication de la famille contemporaine devant ses tâches éducatives ? La réponse positive, elle, ne suffit pas pour résoudre les conflits qui naîtront dans nombre des conseils *que la réforme* Haby doit mettre en place.

En particulier, les conflits sur le droit des parents d'être en désaccord avec les enseignants. Certes, ils ont le plus souvent toutes raisons pour faire cause commune. Mais les parents ont à décider librement eux-mêmes *jusqu'où elle est commune. Quand*, donc, un syndicat d'enseignants fait pression pour favoriser ou défavoriser telle ou telle organisation de parents, il agit un peu *comme le patron* qui pèse en faveur du syndicat maison.

Cela est particulièrement grave dans un pays centralisé comme la France. Cela le serait moins aux Pays-Bays où les écoles peuvent naître de la libre initiative des parents, l'Etat leur accordant le plein financement dès lors *qu'ils acceptent ses inspecteurs* et n'engagent que des maîtres qualifiés.

La politique scolaire, ce n'est pas seulement ce que décide un gouvernement appuyé sur une majorité parlementaire. C'est aussi un ensemble de relations complexes entre les différents « copropriétaires » de l'école. Plus elles sont dominées par l'un d'entre eux, moins il y a démocratie réelle. Plus elles sont multiples *et intenses*, plus grandes sont les chances de voir l'école devenir source de vie démocratique.

ALFRED GROSSER.

Libres opinions

Sortir du gué

par MICHEL LASSERRE (*)

UN *débat public sur la question scolaire en* France se trouve posé à intervalles réguliers. Un tel fait doit retenir notre attention. En termes de médecine, on parlerait d'un mal chronique et on conclurait que le remède jusqu'à ce jour utilisé s'est avéré parfaitement inefficace. Une société est affectée d'un malaise durable chaque fois que les solutions institutionnelles proposées sont inadaptées.

La vérité est dans ce constat.

La loi Debré ne permet pas une solution définitive du problème scolaire ; elle n'est qu'un compromis *provisoire, et elle est* épisodiquement remise en cause par ceux-là mêmes qui l'ont voulue et imposée

Si nous nous référons aux déclarations des secrétaires généraux *de l'enseignement catholique devant les assises de* Lille de l'UNAPEL (Union nationale des parents d'élèves de l'enseignement libre), nous y apprenons que *« l'école catholique détend âprement depuis plus d'un siècle le droit à la différence »*.

Chacun admettra volontiers que depuis une bonne vingtaine d'années les faveurs du régime n'ont point fait défaut à l'école catholique. Celle-ci voudrait encore obtenir, dans les mois qui viennent, d'autres avantages importants qu'elle espère irréversibles. Dans *le même temps*, l'actualité apporte chaque jour son lot d'attaques *violentes d'hommes du gouvernement*, et notamment du ministre de l'éducation et du secrétaire d'Etat aux universités contre l'enseignement public et ses maîtres.

De toute évidence, ces faits indéniables devraient modérer l'argu*mentation un peu sommaire de tous ceux qui* s'efforcent de faire croire que la hache de guerre aurait été déterrée dans le camp des laïques, alors que des ouvertures auraient *été* faites aux assises de l'UNAPEL de Lille.

Mais il est vrai qu'une autre réalité du moment est présente à l'esprit de tous. Les participants aux débats de Lille n'ont pu rester indifférents à de nouvelles perspectives désormais crédibles.

Notons simplement que la critique à l'encontre des projets de nationalisation préconisés par certains groupes politiques a donné lieu à des développements importants. Notons aussi que *le ton employé* n'a point revêtu, et de loin, la violence exceptionnelle de la polémique engagée quelques mois plus tôt.

En définitive, la leçon des élections aura certainement contribué à réduire cette forme d'assurance excessive et *fait naître une* attitude nouvelle que des laïques auraient encore mieux appréciée si elle avait été retenue depuis des décennies : *« Il faut tout tenter pour essayer de dissocier la question scolaire des choix qui dominent les campagnes électorales. »* Telle sera l'une des phrases les plus marquantes de ce même rapport.

***

Pour notre part, c'est bien volontiers que nous aborderons ce débat en toute sérénité.

Le droit à la différence justifierait l'existence d'établissements scolaires conservant leur caractère propre. La formule est séduisante, certes, mais, pour qui cherche au-delà de l'apparence, elle n'apporte aucune réponse à toute une série d'interrogations. C'est d'ailleurs une évidence pour tous, puisque les secrétaires généraux de l'enseignement catholique ont éprouvé le besoin d'intituler un important chapitre de leur rapport « Préciser la notion de caractère propre ». Sur ce *point, ils en viennent à déclarer : « Plutôt que de programme ou de théorie commune et uniforme, c'est plutôt de consensus qu'il convient de parler. Ce consensus entraîne certes un pluralisme, et l'enseignement catholique est traversé de courants qui parfois s'opposent sur la conception même de sa vie et de son avenir. »*

Voici un premier pas, certes timide encore, qui nous semble de nature à envisager une traversée du gué.

D'un côté s'estomperait cette prétention à maintenir des établissements scolaires ayant un caractère particulier pour garantir ce droit à la différence.

De l'autre se profilerait la véritable justification d'une école nationale sans prédominance étatique, qui, par son statut laïque en respectant la personnalité des jeunes, garantit pleinement ce droit à la différence, mais apporte en plus ce bien précieux qui est le droit à la rencontre, source de tout enrichissement.

Ne sont-ils pas, peut-être contre leur gré, engagés dans le gué ceux qui constatent que *« l'école catholique est déjà traversée de courants qui s'opposent sur la conception même de sa vie et de son avenir ? »*

Alors, soyons nets.

Les faits, même pour ceux qui les constatent en les déplorant, devraient éclairer les esprits et du même coup écarter les affirmations qui les contredisent. La contradiction est évidente entre cette salutaire découverte d'une évolution et la volonté de maintenir des positions dépassées

*Qui pourrait croire qu'on puisse bâtir un réseau privé confes*sionnel doté d'une mission de service public sans qu'il abandonne sa mission d'Eglise ?

Quelle que soit la théorie affirmée par les uns et par les autres, tout le monde se trouve d'accord pour reconnaître que la question scolaire n'est pas réglée dans notre pays. La loi Debré n'a été, et n'est toujours, qu'une législation circonstancielle et partisane.

Jamais personne ne pourra se satisfaire de piétiner au milieu du gué. A plus forte raison, un pays ne peut lier l'avenir de sa jeunesse et, par conséquent, celui de son école, à un édifice institutionnel qui dérive à vau-l'eau. Rien ne serait plus dangereux aujourd'hui que de vouloir régler pour des raisons d'opportunisme un problème fondamental. La menace est réelle de voir une nouvelle escalade s'engager.

Ceux qui miseraient sur un éventuel profit à retirer de nouvelles largesses octroyées à l'enseignement privé porteraient une lourde responsabilité.

En revanche, il est de la responsabilité de tous ceux qui ont mission de proposer les solutions d'avenir d'annoncer clairement les principes et l'objectif à atteindre.

Ce n'est que lorsque le principe de la nationalisation avec gestion tripartite aura été retenu que pourront alors, et alors seulement, être aménagées les étapes pour sortir du gué et débarquer sur ce rivage où se construira l'école de la nation.

(*) Secrétaire général du Comité national d'action laïque (C.N.A.L.)

Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

Le cinématographe de Robert Bresson

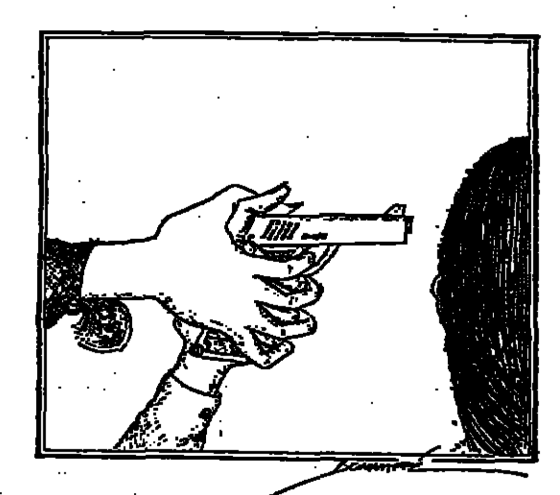
M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, a décidé d' « autoriser à tous publics » le film de Robert Bresson, le Diable, probablement, *qui sort ce mercredi. La commission de contrôle des films cinématographiques avait proposé l'interdiction aux moins de dix-huit ans* « pour incitation au suicide » *(le* Monde *du 10 juin), proposition contre laquelle l'ensemble de la critique s'était alors élevée. On se souvient, d'autre part, que* le Diable, probablement *n'avait pas été choisi pour figurer dans la sélection officielle du Festival de Cannes.*

« Mon film est destiné aux jeunes et précisément à ces jeunes à qui on a voulu l'enlever, *nous a déclaré Robert Bresson.* Il leur dit qu'on ne peut pas changer de monde comme on change de maison ou d'appartement. Que nous n'avons qu'un monde dans lequel ils doivent vivre. Et que ce monde, il faut le respecter. »

DE 1943 à 1977, soit en trente-quatre ans, Robert Bresson a réalisé douze films, ce qui est peu. Mais, de ces douze films — encore qu'il ait plus ou moins renié les deux premiers, *les Anges du péché* et *les Dames du bois de Boulogne*, — aucun ne s'est laissé et ne se laissera oublier. Et l'on ne peut pas distinguer, comme chez d'autres, même les plus grands, les œuvres mineures des œuvres majeures. Chez Bresson, tout a été important, tout se tient, tout se répond au long de ces trente-quatre années. Il lui est arrivé de porter longtemps un projet, comme *Lancelot du lac*, d'avoir à compter avec les conditions de production, l'argent. Si sa création s'en est trouvée ralentie dans le temps, elle n'en a jamais été altérée. Robert Bresson a suivi son ascèse un peu hautaine, sans jamais transiger. « *L'art n'est pas un luxe mais un besoin vital* », avait-il dit au *Monde*. Chacun de ses films exprime ce besoin vital, pour lui, pour ceux auxquels il s'adresse.

Une même esthétique

Dès ses débuts, Bresson s'est élevé contre « le cinéma », reproduction photographique du réel empruntant au théâtre, au roman, par la fiction, la psychologie, le langage parlé envahissant, et la direction d'acteurs. Il a choisi de faire du « cinématographe » (terme qu'affectionnait aussi Cocteau), c'est-à-dire de créer un langage propre d'images, une écriture spécifique rendant compte de ce qu'il y a au-delà de la réalité photographiée. *Les Anges du péché* (1943, scénario du Père Bruckberger, dialogues de Jean Giraudoux) et *les Dames du bois de Boulogne* (1944-1945, adaptation d'une conte de Diderot, dialogues de Jean Cocteau) apparurent, à l'époque, en réaction contre le cinéma français traditionnel. Que Bresson ait, par la suite, rejeté ces deux films entachés d'un certain brillant littéraire, d'un style photographique un peu trop élaboré, n'empêche pas qu'il ait mis là au point sa thématique. L'aventure d'une jeune bourgeoise entrant en religion chez les dominicaines de Béthanie et s'acharnant à sauver l'âme d'une fille révoltée venue chercher au couvent un refuge contre la police, la vengeance d'une femme amoureuse et délaissée faisant épouser à son ancien amant une fille galante, sont deux sujets traités selon la dialectique de la liberté et de la grâce qu'on retrouve dans toutes ses œuvres. Chez Bresson, l'homme ou la femme, l'être humain engage sa liberté avec volonté, avec intransigeance, dans la lutte contre le mal, contre le péché. Cette lutte spirituelle, Bresson s'est toujours attaché à en dévoiler la vérité intérieure. Au bout, il y a la rédemption, souvent dans la mort qui rapproche de Dieu.



« Le Diable probablement », vu par BONNAFFÉ.

Robert Bresson est un cinéaste chrétien ; on peut même dire *le* cinéaste chrétien de notre cinéma. Il fut un temps où sa rigueur lui valut d'être considéré comme « janséniste ». Aujourd'hui, où l'engagement politique (à gauche nécessairement), sincère ou opportuniste, est de bon ton, Robert Bresson reste l'artiste de l'exercice spirituel, ce qui peut lui valoir de ses détracteurs incompréhension et sarcasmes. Dans son dernier film, *le Diable probablement*, le mal a pris la forme de la pollution, de la cruauté du monde matérialiste, d'une société indifférente. Loin de traiter un sujet qui serait dans l'air du temps (la jeunesse et son refus) pour être à la mode, Bresson continue de parcourir son chemin de lucidité et d'exigence. Charles, l'étudiant suicidaire à cheveux longs, est le frère spirituel du curé d'Ambricourt en proie à la Sainte Agonie, du lieutenant Fontaine trouvant la grâce dans l'évasion, du « pickpocket » cédant à la fascination du vol et découvrant la charité et l'amour, de Jeanne d'Arc affrontant ses juges, de la petite Mouchette souillée par les adultes et allant à la mort comme vers une délivrance, une libération.

La stylistique du cinéaste s'est affirmée totalement, sans aucune scorie du cinéma dramatique et psychologique, avec *le Journal d'un curé de campagne* (1950), d'après Bernanos. Depuis cette époque, Bresson a adapté une nouvelle fois Bernanos (*Mouchette*, 1967), deux fois Dostoïevski (*Une femme douce*, 1969 ; *Quatre nuits d'un rêveur*, 1971) ; il s'est inspiré deux fois d'événements historiques (*Un condamné à mort s'est échappé*, 1956 ; *Le procès de Jeanne d'Arc, 1962*). Il a écrit lui-même *Pickpocket* (1959), *Au hasard Balthazar* (1966), *Lancelot du Lac* (1974) et *le Diable probablement* (1977). Adaptations littéraires, chroniques historiques et scénarios originaux se fondent dans la même esthétique. Bresson est un auteur qui, lorsqu'il prend son inspiration chez un romancier, en restitue l'esprit. Et d'ailleurs, Bernanos et Dostoïevski sont des romanciers de l'indicible et de la vie spirituelle. Dans *le Journal d'un curé de campagne*, l'épure de l'image montre les deux constantes de Bresson : l'ellipse et le dépouillement.

Un réalisme décanté

Ce cinématographe est celui d'un peintre qui recherche inlassablement le trait, la touche à la suggestion fulgurante, et définitive. Gros plans, plans moyens, visages, mains, objets, pans de décors ou échappées dans la nature, tout prend chez Bresson, dans des cadrages architecturés, la marque d'un instant unique, d'un réalisme décanté, pur de toute compromission avec les représentations académiques. La vue d'une simple chaise ou d'un bouton de porte, dans un film de Bresson, nous bouleverse intérieurement tout autant que le comportement du personnage qui s'assied sur la chaise, ouvre la porte et descend l'escalier. En évitant toute anecdote, toute image pathétique et émotionnelle, Bresson nous livre, par son écriture, l'émotion essentielle : les gestes du pickpocket, les épreuves de l'âne Balthazar, l'amour de la « femme douce » ou le suicide de Charles dans le cimetière du Père-Lachaise. On sait qu'il fait filmer jusqu'à soixante ou soixante-dix « prises » d'un même plan pour atteindre à la simplicité, à la nudité aveuglante du réel qu'on ne voit pas d'habitude.

Une écriture moderne

Cette « macération » esthétique irrite certains, qui veulent voir un système inhumain (pour les techniciens et les interprètes) là où il y a, dans la quête de la précision, une éthique. Bresson a fait disparaître le spectacle, le pittoresque, l'ornement ; il a fait apparaître sur l'écran la substance de l'être et des choses ; il a fait s'incarner l'esprit. Son dédain du concret dramatisé, de la reconstitution d'époque, son goût pour la stylisation et l'intemporel, ne l'ont pas conduit, comme on l'a parfois prétendu, à une abstraction glacée.

Son réalisme décanté donne aussi bien l'idée d'une époque : la quête du Graal comme la violence et l'agression intolérables du monde moderne. Bresson, le plus moderne de nos cinéastes, a tout changé dans son écriture : l'image dont il a réduit les composantes à des signes, le son (bruits et musique) qu'il a émancipé des contraintes de l'image naturaliste (la bande sonore de ses films est, en soi, une œuvre d'art), l'acteur qu'il a choisi, de préférence, non professionnel depuis *le Journal d'un curé de campagne* et auquel il a fait dire son texte comme une lecture, un monologue intérieur débarrassé d'intonations théâtrales, d'effets de diction ; le noir et blanc qu'il a « aplani » jusqu'à créer sa lumière particulière et personnelle, la couleur enfin (utilisée depuis *Une femme douce)* qu'il manie comme le peintre Vermeer en se mettant au service d'une vision réaliste et sans composer un « cinéma pictural » qui sombrerait dans l'esthétisme.

Dans ses *Notes sur le cinématographe* (livre paru chez Gallimard en 1975), Bresson a écrit ceci, qui vaut pour tous ses films et qu'il est bon de citer au moment où sort *le Diable probablement :*

« *Ton film n'est pas fait pour une promenade des yeux, mais pour y pénétrer, y être absorbé tout entier.* »

JACQUES SICLIER.

(1) Colisée-II, Montparnasse-Pathé, Madeleine - II, Saint - Germain - Huchette.

RETOUR A PARIS-NEW-YORK

Un aller simple

ON pouvait penser qu'une confrontation muséale au-dessus de tout soupçon allait mettre fin à la petite guerre que se livrent depuis pas mal de temps Paris et New-York pour la première place de capitale artistique. Eh bien ! non. Les responsables de l'exposition Paris-New-York auraient cherché à infliger la plus cuisante des défaites aux Américains, en leur prouvant par A plus B que leur art doit tout ou presque (au moins jusqu'en 1950) à Paris, et que Paris ne leur doit rien, ou si peu (même après 1960), qu'ils n'auraient pas mieux fait. Et ce en organisant la plus formidable des rencontres, dans le plus formidable des rings : Beaubourg, ses milliers de mètres carrés de cimaises, ses millions de francs engloutis — 5, et sans doute plus, rien que pour ce super-show. C'est payer cher le prix d'une revanche (car, comme chacun sait, Paris ne sait plus comment se débarrasser de son complexe d'infériorité par rapport à New-York). Et cela nous autorise, nous public, à exiger au moins un spectacle de très haute tenue, puisque spectacle il y a.

***

C'est un rassemblement extraordinaire de belles toiles (le Monde du 16 juin) qu'il faut aller voir, car les occasions de les faire revenir en France ne se reproduiront sans doute pas de sitôt. Mais cela ne fait pas pour autant une exposition. Ne pouvait-on attendre d'un pareil sujet qu'un accrochage incompréhensible, et qui cache l'arbitraire derrière la pseudo-objectivité d'un parcours chronologique ? Le catalogue, qui n'est pas encore prêt (il le sera paraît-il dans trois semaines, on a préféré semble-t-il donner la priorité à un album reproduisant des œuvres mal légendées de l'exposition, moins coûteux — 35 F ou lieu de 120 — mais inutilisable parce que sans le moindre commentaire), le catalogue, donc, nous fournira certainement d'importants justificatifs au parti qui a été adopté, si toutefois il y en a un. Mais, pour l'instant force est de constater que ce qu'on a sous les yeux ressemble plus à une annexe d'un musée d'art moderne qui comblerait ses lacunes pour un été qu'à une exposition traitant des relations artistiques entre Paris et New-York. Il est possible que cette affaire, qui n'est pas mince, soit irréductible à une confrontation d'œuvres, si gigantesque soit-elle ; ou même à plusieurs, ce qui aurait permis de fouiller plus profondément l'étude des grands courants picturaux qui ont traversé l'Atlantique, en se méfiant des interventions du marché de l'art, qui faussent bien des choses, et dont on aurait dû sans doute savoir mieux se garder. Mais puisqu'on avait eu cette idée grandiose, et qu'on s'y tenait, il fallait tenter de la réaliser au mieux.

Au fait, est-il question d'échanges dans cette exposition ? Qui dit échanges dit, en principe, réciprocité et aussi enrichissement des protagonistes. Or que voit-on sur les trois quarts du parcours, sinon le tableau d'une succession d'apports européens — sinon parisiens — à l'art américain, sans qu'à aucun moment on ait cherché — au-delà d'une zone d'influences directes et peu flatteuses pour New-York — à comprendre comment l'assimilation avait pu être faite et donner jour à des modes d'expression originaux ? Sur le dernier quart, on se borne à établir un parallélisme entre des courants qui se succèdent à un rythme accéléré : expressionnisme abstrait et abstraction lyrique, pop'art, nouveau réalisme, etc. En réalité, on tombe à grands traits dans les pires poncifs qui traînent un peu partout sur l'histoire des rapports Paris-New-York, sans que rien soit éclairé.

Il faut cependant rendre justice à la première partie de l'exposition, qui essaye honnêtement, sur une période allant de 1905 à 1917, d'analyser la trame serrée d'un tissu d'échanges vrais entre les Américains à Paris et les Parisiens d'une part, les Français à New-York et les Américains de l'autre ; en sélectionnant, en rapprochant des œuvres, en montrant les différents niveaux des échanges, les lieux de rencontre privilégiés : chez les Stein, à Paris ; chez Stieglitz, le photographe du 291 Cinquième Avenue, à New-York ; ou en cernant ce qui, dans une exposition comme l'Armory Show de 1913, a pu marquer l'art américain.

***

Si évidemment on bénéficie, pour cette période, d'un certain recul, cela n'enlève rien au travail réalisé, qui nous apprend beaucoup de choses sur ces obscurs New-Yorkais à Paris avant 1914 qu'on a volontiers négligés, de part et d'autre de l'Atlantique, par mépris ou pour oublier qu'à un moment donné on s'était un peu trop laissé porter par le flot étranger. Pourtant, beaucoup d'entre eux ne sont pas aussi suiveurs des cubistes, des fauves, de Delaunay, des futuristes ou de Duchamp qu'on le dit. Des toiles signées O'Keeffe, Sheeler, Demuth, Dove ou Weber résistent fort bien à l'analyse. Aussi aimerait-on en savoir plus sur les développements ultérieurs de leur art. Mais voilà — il en sera de même tout au long de ce voyage Paris-New-York en aller simple, — tout ce qui mériterait d'être suivi est abandonné, et on reste sur sa faim. Les cartes sont brouillées, dans la mesure où l'exposition a été faite en trois tranches, par trois commissaires qui, c'est le moins qu'on puisse dire, n'ont pas accordé leurs violons et présentent trois panoramas parfaitement bouclés sur eux-mêmes.

Absence de l'Amérique

Donc, après 1917, l'exposition passe entre de nouvelles mains, qui ont le sens de l'accrochage et ont concocté un magnifique cabinet noir pour présenter les surréalistes. Mais, si séduisante soit-elle, toute cette tranche qui concerne l'entre-deux-guerres ne nous empêche pas de constater à quel point l'étude des échanges Paris-New-York devient superficielle et contestable, ce qui ira d'ailleurs en s'aggravant plus on se rapprochera de la période d'aujourd'hui ; la trame serrée devient reprise, s'effiloche et tout cela tourne court.

Faut-il l'imputer à l'évolution de la nature des rapports entre les deux villes, comme au manque de recul ? Pas seulement. Par absence de discernement ou pour on ne sait quelle attache sentimentale, on va accorder des places d'honneur à des personnalités sans les justifier, insister lourdement sur des rapprochements spectaculaires, et nous livrer tous de go des œuvres qui figuraient ensemble (ou auraient pu figurer) à telle ou telle exposition réalisée il y a vingt ans et plus, à chaud. Où est l'intérêt de tout cela ?

L'exposition a de quoi mécontenter tout le monde. Si on ne connaît pas du tout l'art américain, on est parfaitement berné et on n'y comprend rien. Si on a quelques lueurs, on se sent complètement frustré de ne pas en apprendre plus que ce qu'on savait déjà, et de voir gommer certains épisodes pourtant majeurs de l'aventure franco-américaine de l'art. Notamment tout ce qui touche à la profonde remise en question — en termes plastiques s'entend — par les Américains de l'apport de l'avant-garde européenne.

Sur ce point, la seconde partie de l'exposition (celle qui concerne l'entre-deux-guerres) est décevante. Un divorce n'est-il pas aussi important qu'un mariage ?

Que trouve-t-on tout au long de ce bel accrochage aéré : des œuvres parisiennes de tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont séjourné à New-York dans les années 20 et 30 et se sont regroupés autour de K. Drier (La Société Anonyme) et de Peggy Guggenheim et sa galerie « Art of this century » ; des surréalistes, des constructivistes, des néoplasticiens, avec une section particulière (magnifique) consacrée à Mondrian à New-York et à son école, une autre à Léger et ses épigones.

Très intéressant certes, mais comme si l'avant-garde européenne continuait tranquillement d'imposer son diktat à la création américaine, qui, à l'exception de quelques individualités, est singulièrement absente des cimaises. Ce que le surréalisme a pu apporter un peu plus tard à l'art américain, à travers Masson par exemple, et l'expérience de l'écriture automatique n'est évidemment pas éclairé, puisque l'Action painting, Pollock et les grands expressionnistes abstraits sont présentés dans la section suivante. Ce qu'ont fait surtout les Américains dans les années 30 et 40 n'est pas montré : comment leur quête d'autonomie artistique a pu les conduire vers d'autres rivages ; comment ils se sont tournés vers le paysage américain (comme ils l'avaient déjà fait pour sortir de l'académisme) et comment ils ont accouché d'une figuration aussi étonnante que celle d'un Sheeler ou de réalismes, qu'il semble un peu sommaire aujourd'hui de taxer de provinciaux, face à une certaine avant-garde. Que fait-on ici d'un Hooper et de bien d'autres que l'on considère pourtant comme des précurseurs de l'hyper-réalisme ?

En fait, le choix de quelques lieux, de quelques expositions, de quelques figures a totalement occulté tout le travail lent, obscur, de gestation d'un art américain indissociable d'un milieu naturel (le paysage, son gigantisme, la ville, les usines) ou même d'un contexte artistique permanent (les collections, les musées). On a favorisé souvent les allées et venues ponctuelles d'individus. Et, finalement, exposé ce qu'il aurait suffi d'écrire, alors que ce qu'il aurait fallu montrer figurera sans doute au catalogue.

Nos commissaires ont bien senti que quelque chose ne tournait pas rond dans leur show, puisque, en guise d'épilogue, ils nous proposent un autre itinéraire, qui cette fois suivrait des filières, mais dans de tels raccourcis que cela relève de la caricature. Quand on veut confronter, il faut savoir ce qu'on a à dire. Espérons que l'exposition Paris-Berlin-Moscou, si elle est réalisée, ne sera pas un pareil gâchis.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Centre Georges-Pompidou (jusqu'au 19 septembre).



CANNES EN QUESTIONS

L'exemple des Taviani

par ROBERTO ROSSELLINI

INOPINÉMENT, après de nombreuses années, j'ai eu l'occasion de réexaminer de près le cinéma.

Cannes m'a incité à revoir par la pensée toutes les expériences passées. Le cinéma, quand j'ai commencé à m'en occuper, était considéré comme le moyen souverain du pur divertissement. Les recettes d'un film étaient le seul critère de valeur. Aujourd'hui encore, ce mode d'évaluation est prépondérant.

Nous, les néophytes, nous nous sommes mis à penser, il y a quarante ans, que le « cinématographe » (c'est-à-dire l'image en mouvement) pouvait être mieux utilisé. C'est alors qu'apparut et se développa l'idée du film d'auteur.

Où nous a conduits cette évolution ?

J'ai pu le vérifier à Cannes. Une certaine presse française parle de « nombrilisme » : beaucoup de films dits d'auteur sont de purs exercices esthétiques, schizophréniquement personnels.

Ce phénomène absurde et aride est, malheureusement, fort répandu. Des admirateurs passionnés et bruyants l'exaltent et le théorisent.

La caractéristique d'autres « auteurs » est la désacralisation à tout prix. Ces « réalisateurs » ont de l'impact sur un public plus vaste qui semble prendre un énorme plaisir à leurs exercices de destruction. Mais comprenons-nous bien : à mon avis, ils ne châtient pas les mœurs, ils se contentent de spéculer sur la trivialité.

De cette attitude est issu tout le cinéma de la violence, de l'érotisme, etc.

Telles me paraissent être les principales lignes directrices du cinéma moderne. Il y a aussi les films dits politiques. Ils ne servent pas en général à développer l'« art de se gouverner », parce qu'ils se limitent à exciter les passions. Ils deviennent alors, eux aussi, facteur d'aliénation parce qu'ils font s'enraciner des manies, qu'ils construisent des fétiches, au lieu de contribuer au développement de la conscience.

Autre phénomène important : les salles de cinéma sont maintenant désertées par le public qui les fréquentait. Les gens de cinéma parlent de crise. Mais cette crise n'en est pas une : en fait, le monde, aujourd'hui, grâce à la télévision, est devenu un immense consommateur de films.

Première donnée : le nombre de personnes qui fréquentent les salles de cinéma a terriblement diminué. Voici quelques éléments statistiques : les salles françaises pouvaient compter jusqu'à ces dernières années sur une fréquentation annuelle de 600 millions d'entrées ; aujourd'hui, à peine 180 millions. L'Angleterre, qui comptait 1 milliard et demi d'entrées, n'en a guère plus de 200 millions. Un phénomène de même ampleur se vérifie au Japon. Pour l'Allemagne, il n'y a pas — en tout cas je les ignore — de statistiques, mais on s'accorde pour reconnaître que le cinéma est mort.

Le cinéma américain lui-même, le plus parfaitement industrialisé, et même le seul qui soit vraiment une industrie, est en crise. Comment interpréter le fait que les grandes compagnies rassemblées dans la Motion Pictures Association, qui produisaient autrefois plus de cinq cents films par an, en font maintenant moins de cent ? Il paraît que, cette année, leur nombre ne dépasse pas soixante-cinq.

Mais le second facteur dont il faut tenir compte est qu'en réalité le public qui regarde des films a augmenté démesurément. Il ne le fait plus à travers les canaux traditionnels, mais à travers ce nouveau moyen de diffusion que constitue la télévision. Le public des films est en fait dix fois, vingt fois supérieur — et peut-être davantage — à celui de l'âge d'or du cinéma.

Pour le satisfaire, on a remis en circulation de nombreux films qui remplissaient les cinémathèques et n'étaient vus que par des spécialistes passionnés.

Dans ces conditions est-il juste de parler de crise du cinéma ? Certes, une profonde crise affecte certains producteurs qui s'entêtent à agir selon des méthodes de production et de diffusion périmées. Par une grossière erreur de perspective, ou de prospective, beaucoup appellent crise ce qui est en réalité un « boom ». On dit, dans ce même contexte productif, et ce doit être vrai, que des acteurs célèbres aux U.S.A. sont payés trois, quatre, cinq fois plus que les superstars de l'âge d'or du cinéma... Comment expliquer ce phénomène ? Qu'est-ce qui a déterminé cette forte hausse des salaires au moment où le nombre de films produits a diminué de façon vertigineuse ?

Voilà des questions auxquelles il est difficile de répondre avec logique.

Lorsqu'on m'a demandé de présider le jury du Festival, j'ai posé comme condition à mon acceptation l'organisation d'un colloque qui aurait pour thème l'engagement social et économique du cinéma. Ce colloque a duré dix jours au lieu de deux, il a provoqué un échange d'idées passionné. Ces idées pourront être mieux précisées et l'enquête poursuivie plus avant grâce au bureau de liaison que nous avons créé afin d'amplifier tous les phénomènes apparus dans ce domaine. Nous en verrons les fruits au prochain Festival de Cannes.

Durant le colloque, parmi les nombreux thèmes abordés, on en est venu à parler des lois susceptibles, au gré de plusieurs orateurs, d'accroître le développement du cinéma.

A mon grand étonnement, j'ai constaté que beaucoup rêvaient à une loi qui mériterait d'être appelée « nourricière ». En fait, ils rêvent à une nourrice consolante, protectrice, capable de satisfaire toute velléité. Mais peut-on y parvenir ? On répond : par le biais de commissions spéciales. L'expérience, assez grande en la matière, nous apprend que de tels systèmes suscitent des intérêts corporatifs et radicalisent les forces.

Examinons maintenant la télévision. Je ne parlerai que de la télévision européenne, et principalement de l'italienne et de la française. Là où il y a monopole d'Etat, la télévision a le privilège d'encaisser chaque année des sommes énormes qu'elle dépense ensuite pour faire des programmes. Une donnée : la télévision française, monopole d'Etat, a doublé ses recettes entre 1966 et 1976, mais elle a réduit de 50 % ses productions.

Qu'indiquent ces phénomènes ? Que le bien-être, l'opulence, vivre, comme on dit, sur du velours, portent à la paresse. La paresse porte à l'obésité qui coupe le souffle, réduit la vitalité, provoque la somnolence, donc émousse la créativité. Le danger d'embonpoint et ses conséquences menacent ce genre d'organisations.

Seuls les individus qui opèrent en leur sein peuvent corriger ces tendances. Il faut, pour bien utiliser les privilèges dont jouissent ces organismes, suivre à la lettre ce qui est dit dans leurs lois constitutives : ils doivent concourir au développement social et culturel de leurs pays respectifs. Il suffit d'avoir le courage de les inviter à respecter leurs obligations, s'ils ne le font pas spontanément.

Le film primé à Cannes, Padre Padrone, des frères Taviani, a été produit par la télévision italienne. Il représente la partie la plus avancée, la plus rigoureuse et cohérente, la plus ambitieuse, socialement et culturellement, du cinéma italien. C'est la première fois que, dans un Festival comme Cannes, triomphe un film produit en dehors des groupes de pouvoir du cinéma commercial. Le problème qui se pose, en termes démocratiques, est celui de sa circulation. Nous savons que la censure de marché fonctionne avec une telle rigueur qu'un film comme celui des Taviani risque d'être tenu à l'écart.

★ Cet article inachevé — le dernier que Roberto Rossellini ait écrit — est paru le 4 juin dans le quotidien romain *Paese Sera*. Nous en publions de larges extraits.

Comme le Phénix

OUI, le temps était maussade, l'humeur morose : la belle mécanique qui attire chaque année des centaines, aujourd'hui des milliers, des dizaines de milliers de « festivaliers » sur la Croisette semblait détraquée : trop de films, trop de manifestations, officielles ou parallèles. A quoi bon tant de gaspillage ? Pourquoi mobiliser les meilleurs films du moment, ou ce qu'on peut supposer tel, si, à part la compétition, trois ou quatre exceptions à la Quinzaine des réalisateurs, une ou deux à la Semaine de la critique, personne ne doit plus jamais les voir ?

Roberto Rossellini ajoutait à la confusion, très délibérément. Président du jury, il animait un colloque bizarrement intitulé : « *L'engagement social et économique du cinéma* » (*le Monde* du 14 mai 1977), dans une formulation plus italienne que française. Un livre de Rossellini sortait juste des presses. A le lire (1), à l'écouter au colloque, on prenait au sérieux l'angoisse sincère d'un homme bien plus grand que sa légende « spiritualiste ». Après Jean-Luc Godard, d'une toute autre plate-forme, mais avec encore plus de conviction, peut-être, Rossellini nous répétait : votre cher cinéma se meurt, réinventez un art, découvrez la télévision, pensez au reste du monde.

Exagérément pessimiste, Roberto Rossellini ouvrait le colloque en expliquant que nous vivons dans un monde en crise, que cette crise se réfléchit dans la production cinématographique : « *Le cinéma,* affirmait-il, *est-il un miroir de la crise ? Ou accélère-t-il cette crise ?* » Bref, cinéma buvard, cinéma ferment de désintégration ? Ou un autre cinéma, quel cinéma ?

« *Le cinéma,* écrit-il dans son livre en référence au modèle hollywoodien d'antan, quand Hollywood constituait un petit empire à l'intérieur des Etats-Unis, *a largement contribué à la diffusion de nouveaux modèles de vie fondés sur les nouveaux désirs qu'il suscitait inconsciemment ou non : moyen de divertissement, le film a aussi été le cheval de Troie de la société de consommation.* » Le cinéma a aujourd'hui un rôle éducatif capital à jouer. Or, déclarait-il ici même (entretien cité), « *ce monde est divisé en petits clans remplis de tabous. Il faut abattre les tabous et ouvrir les frontières... Cannes est placé sur la planète avec d'immenses possibilités.* »

Continuer à discuter interminablement du bien-fondé ou non du dernier palmarès au service de desseins plus ou moins obscurs n'a aucun sens. Qu'importe un palmarès ! Si scandale il y a eu, il était ailleurs, dans l'impossibilité de sélectionner les films les plus importants hors de toute pression, dans le but d'aider à des promotions internationales. Avoir écarté notamment deux ou trois excellents films du monde dit abusivement tiers, citons-les à nouveau pour mémoire, *Omar Gatlato* (Algérie) *Ceddo* (Sénégal), auxquels nous ajouterions volontiers *les Noces de Zein* (Koweït), est difficilement pardonnable. Avant même de permettre à tous les « opérateurs », à tous les intermédiaires, d'acheter et de vendre de la marchandise cinématographique, Cannes a pour but de révéler le cinéma de demain ; comme il sut le faire en des temps meilleurs, au lendemain de la guerre.

Mais le mal est plus grave. Ce tiers-monde, ou ces cinématographies secondaires dont on laisse le soin de les découvrir et de les conforter à la Semaine de la critique ou à la Quinzaine des réalisateurs, désire-t-on vraiment les connaître et les faire connaître, sans paternalisme, en songeant que, peut-être, non seulement il représente l'avenir de l'humanité, mais que déjà il crée des œuvres originales ? Un délégué officiel du Festival est-il jamais parti en mission en Amérique latine, en Afrique, en Asie, comme il est de coutume de le faire pour nos sœurs latines, nos cousins anglo-saxons, nos partenaires socialistes ? Cette curiosité n'existe pas, personne n'a songé une seconde à s'intéresser aux films cités plus haut, peu importe les titres. Et peurtant, comme dit Rossellini dans sa langue simple et directe : « *Cannes est sur la planète avec d'immenses possibilités...* »

Côté pile de cette face bien peu recommandable, nous avons donc retrouvé comme à l'accoutumée en compétition, occupant la moitié du temps de projection officielle, le triumvirat Etats-Unis - France - Italie, au moment où ces deux derniers pays traversent la plus grave crise cinématographique de leur histoire et où les Etats-Unis sont en train de reconquérir sur le marché mondial une suprématie incontestée. Chacun veut copier le modèle américain, l'*American Way of Film-making* est présent dans tous les esprits. La langue anglaise, déjà, impose son hégémonie. Les producteurs européens, les yeux fixés sur le marché dollar, essaient désespérément de trouver le biais qui leur permettra de s'attribuer une petite part du « gâteau » américain. (*Un taxi mauve*, représentant officiellement la France, est projeté à Cannes dans sa version originale anglaise...)

Certes Cannes a réussi en partie cette année à secouer son manteau de poussière et attribué sa Palme d'or à un film qui, en d'autres temps, selon les recommandations de la F.I.A.P.F. (Fédération internationale des associations de producteurs de films), aurait été doublement banni d'un « grand » Festival : comme film tourné en 16 mm, comme production de télévision. Des films canadiens-français ou prétendument suisses — *la Dentellière* est une production d'origine française — trouvent leur chemin sur l'écran du Palais des festivals.

Dans la pratique, en seconde position internationale, la France impose, qu'elle le veuille ou non, son petit impérialisme linguistique. Le cinéma québécois le vérifiait amèrement à la fin du Festival, qui n'avait pas réussi à effectuer une seule vente hors du Canada, alors que les films canadiens-anglais trouvent plus facilement preneurs. Seule l'existence d'un marché québécois non négligeable, et curieusement l'appui d'organismes fédéraux comme l'Office national du film, a permis à ce cinéma d'exister et de survivre avec plus ou moins de bonheur.

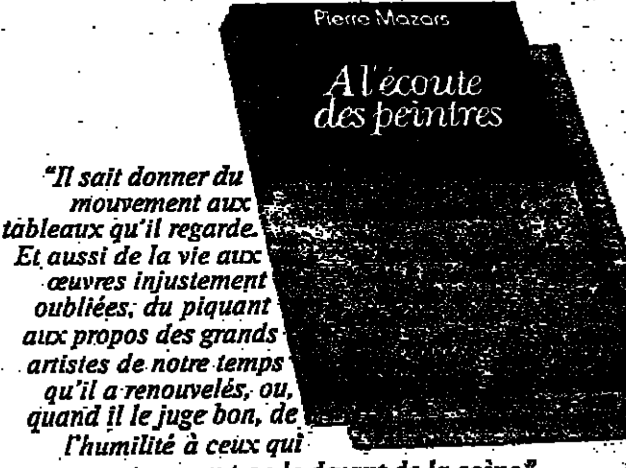
Un immense pays comme le Brésil, bien que situé dans la sphère du sous-développement, est en train d'organiser remarquablement sa propre production ; des films conçus par les héritiers directs du *cinema nôvo* attirent des foules immenses de dix, de vingt millions de spectateurs ; Glauber Rocha va pouvoir tourner à nouveau dans son pays.

Il reste le monde entier, il y a tous ces films entrevus ici ou là, et d'abord à Cannes, dans les sections parallèles officielles ou non, voués à l'oubli : un système de diffusion à inventer pour montrer les meilleurs d'entre eux. Il reste que, comme l'exposait la motion publiée à la fin du colloque sous la signature de Roberto Rossellini : « *Le cinématographe, c'est-à-dire l'image en mouvement, à travers ses différentes structures (cinéma, télévision, etc.), intervient désormais dans la vie de centaines de millions d'êtres humains ; il est universellement reconnu comme un service essentiel à caractère d'ordre général.* »

Cannes peut mourir de sa plus belle mort. Ou, comme le Phénix, surgir plus éblouissant que jamais s'il accepte son mariage avec la télévision, s'il s'ouvre enfin aux cinématographies du monde entier, s'il laisse la parole aux jeunes, s'il oublie les mondanités et n'idolâtre plus le businessman, surtout américain. Et si les pouvoirs publics cessent de mépriser cinéma et télévision, par-delà les pompeuses déclarations. Notre planète éclate, et avec elle le cinéma, cinéma, télévision et vidéo inséparables.

LOUIS MARCORELLES.

(1) Roberto Rossellini, *Un esprit libre ne doit rien apprendre en esclave*, Fayard, édit., 36 F (*le Monde* du 26 mai).



...me le Phénix

MARGUERITE DURAS A PROPOS DU « CAMION »

LA VOIE DU GAI DÉSESPOIR

« *COMMENT peut-on concevoir un film qui repose uniquement sur la parole ?*

— *Le Camion* ne repose pas uniquement sur la parole, il y a quelqu'un qui lit, quelqu'un qui écoute. Le camion sur une route, c'est une image, c'est de l'image. Ça n'aurait pas pu être du théâtre, *le Camion* n'est pas joué, il est lu, et il n'a pas été répété. S'il l'avait été, ç'aurait été un autre film.

» Je ne sait pas si on peut parler de mise en scène ni même de montage dans *le Camion*, mais peut-être seulement d'une mise en place. Dans la chaîne de la représentation, il y a un créneau blanc : en général, un texte, on l'apprend, on le joue, on le représente. Là, on le lit. Et c'est l'incertitude quant à l'équation *Camion*. Je ne sais pas ce qui s'est passé, j'ai fait ça d'instinct, je m'aperçois que la représentation a été éliminée. *Le Camion*, c'est seulement la représentation de la lecture elle-même. Et puis il y a le camion, élément uniforme, constamment identique à lui-même, qui traverse l'écran comme le ferait une portée musicale.

» Je dis *le Camion* comme j'entends l'écriture se faire. Car on l'entend, avant la projection sur la page. Avant la sortie de la phrase, elle est entendue. Je me tiens dans cet espace-là, c'est être au plus proche de l'énoncé interne. En général, il y a la projection sur la page et la préhension de l'écrit par un tiers. C'est le spectacle. Là, ça n'existe pas. On ne descend pas vers l'éclatement du texte. La lecture fait remonter vers lui, vers le lieu où il n'est pas encore dit. Dans une relation personnelle, dans la vie, il y a surgissement de la parole, et rien à faire, on ne le retrouve jamais, ni au cinéma ni au théâtre. Il y a une sorte de passage à l'acte du texte qui l'use, qui le vieillit. Dans *le Camion*, sauf moi qui le connaissais pour l'avoir écrit, personne n'avait entendu le texte. Bien sûr, c'est un risque très grand. *Le Camion*, c'est ce risque-là.

Comme si l'écrit était une clandestinité

» C'est un texte approximatif et interchangeable pour la plus grande part. Il y a ça qui compte beaucoup. A tout moment, je pouvais m'autoriser à tout changer. Le film s'est fait en même temps qu'il s'est filmé ; le film s'est écrit à mesure de son déroulement. C'est ça aussi, *le Camion*. Le film est en danger à chaque instant, le déroulement n'en était pas consigné à l'avance, et même maintenant il est en danger de ne pas exister. Même moi, quand je le vois, je me dis qu'il va s'arrêter, il est en danger de panne. Je n'avais jamais fait un film dans un doute pareil. Au lieu d'être stérile, ce doute, c'était une liberté de plus pour Gérard Depardieu et moi. On ne savait pas où on allait, la virtualité était entière au départ et à l'arrivée dans cette histoire qui n'a pas lieu, qui s'arrête avant. Peut-être ici faudrait-il une question sur l'arrêt de l'histoire.

— La responsabilité de l'arrêt de l'histoire incombe au chauffeur. Il la refuse. Le chauffeur, c'est aussi le spectateur. Par lui, souvent, la femme répond au spectateur. Leur disparité fait l'objet du film — que la femme répond aux spectateurs, c'était surtout frappant à Cannes. La cabine du camion, c'est la salle de cinéma. Ils sont verrouillés ensemble dans un même lieu : le spectateur et le film, la femme et le chauffeur.

— *Il faudrait revenir à la représentation.*

— Dans une représentation théâtrale et cinématographique, qui parle ? Je ne crois pas que ce soit l'auteur. C'est le metteur en scène et le comédien. Ils prennent le texte en charge. Le texte consigné dans l'écriture, le texte, le livre, est fermé. A ce moment-là du parcours, personne ne connaît la portée du texte, sauf l'auteur. Personne ne l'a encore traduite. L'opération de l'auteur est complètement solitaire, intransmissible par la mise en scène et les comédiens. Ils appréhendent le texte, le traduisent. Ou bien l'auteur le reconnaît, ou bien c'est l'épouvante. Ça m'est arrivé. Il fallait alors que je revienne au livre pour retrouver le texte. Dans *le Camion*, ces intercesseurs n'existent plus.

» C'est quand un texte est joué qu'on est au plus loin de l'auteur. Même à moi, quand je mets en scène mes propres textes, ça m'est arrivé — sauf dans *India Song*. Dans *India Song*, les acteurs proposaient les personnages, mais ne les incarnaient pas. Le « off », c'est encore le lieu de l'écrit. La performance fantastique de Delphine Seyrig dans *India Song*, c'est qu'elle ne se présente jamais à nous comme étant celle nommée Anne-Marie Stretter, mais comme son double lointain, contestable, comme dépeuplé, et qu'elle n'a jamais pris ce rôle comme un manque à jouer, mais, au contraire, comme si sa référence à l'écrit A.M.S. restait intacte. Pour les autres films, certains soirs de tournage, j'avais l'impression d'avoir perdu mon texte. J'étais désespérée. Sa virtualité indéfinie était détruite, il était sorti de son état d'écrit, pour rejoindre une sorte de profération définitive. Si je suis tout à fait sincère, j'ai toujours souffert de ce passage, de casser la nuit du texte, c'est pour ça que j'ai fait *le Camion*. Ce n'est pas un problème d'acteurs. J'ai eu les plus grands, il y a Claudine Gabey pour Vera Baxter, non, c'est comme si l'écrit était une clandestinité, et que une fois qu'il est pris en charge par la parole, il en sortait.

— *Mais alors,* le Camion *?*

— Un acteur se met devant le texte, et le prend. Il n'est jamais derrière. Moi, quand je lis, il y a une coïncidence avec mon texte. Dans *le Camion*, il n'y a pas de mise en scène de la lecture, il y a une lecture, et ce que j'essaie de rendre, c'est ce que j'entends quand j'écris. C'est ce que j'ai toujours appelé la voix de la lecture intérieure. Si les gens refusent *le Camion*, c'est qu'ils refusent aussi bien la nature du texte que sa lecture. Il s'agit donc là d'un refus total.

» La prise en charge du texte et de la narration par le comédien et la mise en scène fait que je ne vais plus au cinéma. C'est difficile à dire. Il y a mille ans de théâtre derrière nous. Des millénaires de pouvoir derrière nous.

— *C'est le même pouvoir ?*

— C'est du pouvoir, oui. Il n'y a pas de différence entre ce qui se passe tous les soirs à la télévision et les films commerciaux. Pas de différence entre les hommes politiques en place et ceux de l'opposition et le jeu imposé aux comédiens. Quelquefois, il y a fin de la comédie. C'est très rare. C'est arrivé quand Mendès France a parlé l'autre jour. C'était complètement bouleversant : quelqu'un qui ne mentait pas. Les autres sont des représentants, ils sont en représentation. Quand un acteur joue, il est en représentation. Acteurs et hommes politiques sont délégués, ils ne sont plus eux-mêmes, ils vendent leur marchandise. Un bon acteur, c'est celui qui vend le mieux, c'est le seul porte-parole de la marchandise vendue. Certains ne sont pas des bateleurs, ils sont, comme Mendès France, dans une sorte de distraction de la représentation.

» Le cinéma et la politique, c'est pareil. Tout ça relève du spectacle. Le cinéma relève du spectacle, la politique est un spectacle, divertissant ou non — pour beaucoup c'est un divertissement. Il y a le même hiatus au départ, j'allais dire le même mensonge, et dans la représentation politique et dans la représentation cinématographique commerciale.

» Parler au nom d'un pouvoir établi, ou au nom d'un pouvoir à venir, c'est identique. Dans le discours politique, la faculté d'erreur est complètement bannie. Ils détiennent tous la solution idéale, ils sont les sauveurs, les détenteurs parfaits de ce que j'appelle la solution politique. Tous parlent à partir d'une solution radicale, à partir du pouvoir. Cette affirmation, je la trouve chez les comédiens classiques, dans la déclamation théâtrale, dans le parfait psychologisme des comédiens de cinéma. Ce sont eux qui détiennent la vérité du rôle; ce sont eux qui détiennent la vérité de l'avenir. Et de ça, on n'en peut plus.

» Cette espèce d'habitude ancrée, rationaliste, européenne surtout, de la nécessité d'une solution politique, peut-être faudrait-il l'abandonner. Cette espèce de prise en charge de l'individu par l'Etat quel qu'il soit : le leurre. Et l'épouvante, la peur qu'ont les gens d'être abandonnés à eux-mêmes, c'est une peur apprise. Ils voient la solution dans une programmation politique. Dans une solution de parti. Ils préfèrent n'importe quelle programmation politique à l'absence de programme, n'importe quelle direction, crapulerie, escroquerie politique à l'absence de solution. La solution des hommes politiques en place, ou de ceux de l'opposition, c'est rigoureusement identique.

» Le cinéma est partout, et le théâtre aussi bien dans l'opposition que dans la majorité. C'est peut-être ça qui est fini. Le mensonge politique est évident, partout, pourquoi le mensonge journalistique, cinématographique ne serait-il pas dénoncé de la même façon.

— *La femme du* Camion *dit : « Que le monde aille à sa perte, c'est la seule politique », qu'est-ce que cela veut dire ?*

— Il y a une ambiguïté : « *Que le monde aille à sa perte, c'est la seule politique* », n'est pas une profession de foi anarchiste. C'est une option. Une perte de l'idée politique, des exigences politiques. Je préfère un vide, un vrai vide, à cet espèce de ramassis, de poubelles géantes de toute l'idéologie du vingtième siècle. Je préfère une absence d'Etat, un manque de pouvoir, à ces propositions complètement trichées, fausses, mensongères, d'une possibilité d'Etat démocratique, d'une voie socialiste, alors que tout depuis cinquante ans contredit cette possibilité.

» Le désespoir politique qui est le mien, celui de tous, devient un poncif du cinéma. Les films baignent dans le désespoir politique, depuis le néo-réalisme italien jusqu'au nécro-réalisme américain. On est tranquille, tout le monde est désespéré, ça devient un état d'homme. Ça devient un passéisme, et le plus dangereux. Il faut sortir de là, je crois. On nous a appris depuis l'enfance que tous nos efforts devaient tendre à trouver un sens à l'existence qu'on mène, à celle qu'on nous propose. Il faut en sortir. Et que ce soit gai.

— *En quoi cela peut-il être gai ?*

— La charnière, c'est la peur inculquée, du manque, du désordre. Il faut la surmonter. Je le dis : quand quelqu'un n'a plus cette peur, il fait du tort à tous les pouvoirs. Il y a une équivalence totale entre tout, l'individu ne peut s'en sortir que par lui-même, en retrouvant une indifférence fondamentale à l'égard de ce qui se propose, affaires politiques, affaires commerciales. Il faudrait que la peur diminue : chaque fois qu'elle est là, le pouvoir a prise. La liaison est directe entre peur et pouvoir.

Le spectateur est en cause

» Le chauffeur du *Camion* adhère, et pour toujours, à une solution proposée par le P.C.F. Il massacre en lui tout esprit de liberté. Comment peut-on en arriver là, à cette acceptation de prise en charge, par les formations politiques, syndicales ? C'est ça le problème du prolétariat, c'est ça qui est posé dans le film. Le chauffeur se tient dans la définition, dans l'aliénation majeure. Comment la classe ouvrière inscrite en est-elle arrivée là ? A ce refus de mai 68 ? A ce refus fondamental de la vie, de vivre. Etre a-politique, c'est être inscrit au P.C.F. Je ne sais pas ce qu'est l'avenir politique en France, je ne sais pas ce qu'est l'avenir du cinéma, et je m'en fous. Si j'avais la moindre idée sur l'avenir, je ferais encore acte de pouvoir, mon jugement relèverait encore du pouvoir. *Le Camion* est un acte de cinéma.

— *Et la femme du* Camion *?*

— Cette femme, sans visage, sans identité, déclassée, peut-être même transfuge d'un asile d'aliénés, qui invente d'être la mère de tous les enfants juifs morts à Auschwitz, qui invente d'être portugaise, ou arabe, ou malienne, qui réinvente tout ce qu'on lui a appris, cette femme pour moi est ouverte sur l'avenir. Si elle est folle tant mieux, que tout le monde soit fou comme elle. Fou, je l'emploie au sens où le spectateur l'entendrait. Le spectateur a besoin de reconnaître avant de juger. S'il ne reconnaît pas cette femme, dans ce mouvement qu'elle a, vers toutes les oppressions, et que j'appelle celui de l'amour, je ne peux rien faire pour lui, pour qu'il la rejoigne. Le spectateur est en cause. Comme le militant. Je mets en cause sa responsabilité, comme je mets en cause la responsabilité du militant.

» Si, comme le chauffeur du *Camion*, le spectateur « flique » cette femme, et réclame d'elle une identité reconnaissable, rassurante, je les vois dans la même obscurité, dans la même nuit politique, effrayante.

Vera Baxter, cette femme des forêts du Moyen Age

» *Le Camion*, c'est aussi bien une mise en cause de la responsabilité de la classe ouvrière que de la responsabilité des spectateurs, d'une classe de spectateurs. Ce même immobilisme, la même panne, depuis des décennies. C'est ce spectateur-là qui se remettra entre les mains de tous les pouvoirs, de toutes les idéologies. Sa dépendance, son équation fantastique de subissement, c'est sa définition.

— *Vera Baxter, dans le film, qui est-ce ?*

— Ce que je dis, ce que je répète, c'est que Vera Baxter est une femme infernale, en proie à sa fidélité. C'est peut-être un cas désespéré. Ce que je sais, ce que nous savons toutes, c'est que ce cas existe. Elle est infernale à cause de sa vocation univoque au mariage, à la fidélité. Mais est-ce que je ne me trompe pas, est-ce que le désir n'est pas le désir d'un seul être ? Est-ce que le désir n'est pas le contraire de l'éparpillement du désir ?

» Ce que je sais de Vera Baxter, c'est que son existence a des apparences complètement rassurantes, normales, qu'elle devrait être reconnue comme étant la femme et la mère parfaites, et ça à travers toutes les frontières, et qu'à moi elle fait peur. Ce n'est pas la femme du *Camion* qui me fait peur, c'est Vera Baxter. La femme du *Camion* n'est cernée par aucune identité. Elle a rompu avec toutes les identités possibles, elle n'est plus rien qu'une auto-stoppeuse. D'aucuns disposent d'une pratique théorique, marxiste ou autre. Elle dispose de la pratique de l'auto-stop.

» Vera Baxter est apparemment sans aucun recours avant le film. Avant le film, c'est une infirme, si on veut, de l'amour. Avec le film il se produit un accident chez Vera Baxter. C'est celui du désir. Le fait que Jean Baxter ait payé un inconnu, afin que sa femme sorte de sa fidélité à son égard, cela relève encore du désir. L'adultère payé de Vera Baxter devait rentabiliser le désir du couple. Mais le résultat attendu ne s'est pas produit. Vera Baxter, lâchée dans la prostitution, payée ou non, ne reviendra plus jamais vers Jean Baxter. Peut-être en mourra-t-elle. Je veux dire qu'elle mourra de ne plus aimer le même homme jusqu'à sa mort. Je crois qu'elle veut se tuer parce qu'il est possible, simplement, de ne plus aimer le même homme durant toute sa vie. Là est probablement l'archaïsme de Vera Baxter. Cette femme des forêts du Moyen Age, il y en a des millions dans le monde, lâchées dans notre temps.

» Je crois que si Vera Baxter rencontrait la femme du *Camion*, elle en aurait peur, mais qu'elle ne la reléguerait pas dans les catégories politiques ou mentales dans lesquelles la relègue le chauffeur du *Camion*. Ce qu'elles ont entre elles de commun, et sans doute d'irrémédiable, c'est l'amour. Celui de Vera Baxter pour ses enfants, son mari, nous en avons entendu parler, depuis très longtemps. Celui de la femme du *Camion*, informe, désordonné, dangereux, nous le connaissons déjà moins. Aimer un enfant, ou aimer tous les enfants, en vie, ou morts, se rejoint quelque part. Aimer un escroc, de bas étage mais humble, ou bien un homme honnête qui se croit tel, se rejoint aussi. »

Propos recueillis par
CLAIRE DEVARRIEUX.

A L'HOTEL GEORGE-V

Un pari des antiquaires de Paris

POUR la cinquième fois et en sautant la barrière de gel d'une année, ils le tiennent ce pari, auquel s'associent la haute joaillerie de France et une dizaine d'invités. Ce groupe de six antiquaires ne craint pas d'affronter des temps plus difficiles, puisque, voulant demeurer au plus haut palier, ils se trouvent face à la raréfaction de l'œuvre d'art de qualité, due pour une part à l'exportation — certes il y a aussi l'importation — et pour une grande part au fait que chacun considère, aujourd'hui plus que jamais, le bien artistique comme un patrimoine assuré d'être de poids par rapport à un *papier-monnaie fluide*.

Il y faut beaucoup d'imagination, de ténacité, de connaissances pour aboutir à la réunion offerte durant dix jours dans ce spacieux rectangle dont l'architecture rectiligne s'assouplit cette fois avec d'heureux alvéoles.

Le visiteur descend des marches qui conduisent, en majeure partie, *à deux cents ans en arrière*, essentiellement un triomphe du dix-huitième siècle. Mais un dix-huitième siècle sain, authentique, moderne même, en raison de son authenticité, honorant le travail manuel que l'on voudrait tant voir réhabilité de nos jours.

Voilà un contrepoids à quelques points d'interrogation d'une vente récente qui pouvait *agacer* l'œil du connaisseur : il y eut des « rectifications » écrites, mais il y a mieux à faire en vue de défendre le marché d'art parisien. En annonçant l'ouverture prochaine de la nouvelle salle du palais d'Orsay, nous achevions notre chronique (1) par la formule « pour le meilleur et pour le pire » : après les gouaches de Raoul Dufy, honnête et charmante documentation, certaines valeurs « mobilaires » étaient moins convaincantes. Passons et espérons pour du meilleur sans anicroches.

Le roi du faucon

Les dernières marches descendues, le regard se porte sur une vitrine où Vandermeersch ne chatouille pas avec les afféteries de Saxe et Meissen, *mais séduit avec la vivacité colorée de plaques* de faïence d'Alcora traitant ingénument de thèmes religieux. D'un quart de tour, nous voici face à face avec la grande tapisserie enjouée du *Départ pour la chasse* (Bruxelles, début seizième) qu'a déroulée *Alain Moatti pour le plaisir de l'œil du faucon*. Il est là, sur le poing du fauconnier, parmi gentes dames et seigneurs, et curieusement, volant à travers le grand salon, on le retrouve à l'autre bout de l'exposition *chez Loo et Cie, cette fois* peint et non tissé, faucon blanc de neige sur la branche d'un pin vert dominant l'onde marine. Merveilleux paravent à deux feuilles (Japon dix-septième), peint et signé par le célèbre Tan-Yu.

Retour au point de départ : passé les deux portières de Daphné et Pythis (voyez au Louvre *la magnifique tapisserie de même série ferraraise* des *Métamorphoses* d'Ovide), Moatti poursuit sa mythologie dans une vitrine où des bronzes Renaissance trouvent leur reflet dans un *griffoni* de Fragonard.

L'éclat du dix-huitième siècle

Avec Lefebvre on parcourt du bon œil l'univers de la céramique : on peut s'attendrir sur le *Chat-veilleuse* (Chine Kan-chi), on renifle le fumet qui passe à travers le goulot verseur d'une remarquable *soupière de Delft*, on se met en appétit devant les contenants de pâté en croûte en forme de *canard* et de *dindon*. Quelle virtuosité ! Et l'on peut rêver devant la *Coppa d'amore* (Castel Durante) offrant le visage juvénile de *Jacoma Bella*. Autre invité de marque, le « Vieux Paris » *qui illumine toute une vitrine* d'une argenterie poinçonnée dix-septième et dix-huitième le « design » (excusez) d'un *ensemble de toilette* Louis XV ravit par les lignes dépouillées du pot à eau, du plat à barbe et la boule à éponge. Et l'usuel d'un *moulin à épices* bourguignon se pare de préciosité. Le médaillier de Bourgey offre à la vue des monnaies rares et dans un état de conservation souvent fleur de coin admirons la *Julia Domna* en or et encore dans le métal jaune le profil incisif merveilleusement modelé du jeune *roi Louis XVI lors de son avènement à la couronne* en 1774.

Le principe de l'anonymat, pris d'un commun accord par le groupe des six *Antiquaires de Paris*, est toujours respecté. C'est dire que les apports de chacun sont mêlés les uns aux autres et que la personnalité de l'exposant n'est pas définie par un stand qui lui est propre. *L'association* du groupe prend un sens parce que les objets, les meubles qu'ils ont inventés finissent d'eux-mêmes par trouver leur place auprès d'objets ou de meubles, cousins en qualité et en *style*. Ainsi se présente un ensemble cohérent de meubles Boulle et de sièges assortis. Non loin, dans un alvéole, *bavardent à voix basse deux encoignures encadrant* une console demi-lune. La distinction Louis XVI, sertie dans l'acajou et le marbre blanc, est un enchantement sans pompe. Tout un mobilier s'assemble et fait *causette* devant la splendeur d'un canapé attribuable à Jacob (c. 1780) : Kraemer a su mettre en valeur la fine sculpture qui cerne et décore le meuble avec une couronne de fleurs au centre et un vase de fleurs à chaque extrémité, en sauvegardant les traces de vieil or éclairant encore le bois. Simplement superbe et mis en valeur *par une soierie vert d'eau pâle*, le tout se détachant sur un tapis tibétain aux dessins géométriques que n'aurait pas reniés un Kandinsky...

Dans un autre alvéole, à peine a-t-on mis le nez sur une charmante paire de commodes Louis XVI en acajou rehaussé de bronzes finement ciselés qu'on le lève, le regard pris par un ensemble de dessins dont l'éclectisme n'offense pas la rare qualité : études de Degas (celle pour la *Danseuse en tutu*, mais nue en trois attitudes), étude de Seurat pour *les Invalides*, *Tête* au crayon bleu de 1912 par Modigliani avant l'arabesque, Léger d'écriture ferme, et même Dali, virtuose de la pirouette, tous tiennent le mur.

Extrême-Orient et gemmes

Mais Brame et Lorenceau ne se contentent pas du dessin; ils étendent leur registre du dix-neuvième en reculant jusqu'à Canaletto : un fort beau *tableau qui n'est pas la redite habituelle des Vedute* sur le Grand Canal, un *Palais à colonnes* devant lequel évoluent des figures vivantes, tant le peintre a su les enlever d'un coup de pinceau leste et coloré. Face à ce dix-huitième vénitien, un alvéole reçoit la savoureuse *Boîte à thé* de Renoir, un petit *Don Quichotte* nerveux en camaïeu par Daumier, un *Portrait de jeune homme* par Géricault, d'un faire déjà sûr et authentique celui-là, pour ne parler que de ce qui est majeur.

On ne peut citer toutes offrandes, l'amateur a le choix, on s'arrêtera cependant devant le *Secrétaire de voyage* sur roulettes que Hagnauer a déposé après être descendu de sa calèche. Etienne Lévy associe à la parade un somptueux *Secrétaire* de P.-H. Mewesen (maître en 1776), où le bronze en relief d'une tête de lion et de sa peau étalée *sur l'acajou* figure comme un rideau de théâtre.

L'aventure est aussi au bout du quadrilatère : là, en Extrême-Orient, le silence se fait chair et la chair se fait esprit. Chez Loo et Cie, quelle émouvante découverte que celle de ce *Bodhisattva* en marbre (Chine, fin sixième) dont on rapprocherait volontiers le mystère de celui des *corés* de l'Acropole. Autre émerveillante douceur, celle de quatre *Musiciennes* en terre cuite polychrome (T'ang huitième) où tous gestes épousent la grâce. Le proscenium traversé, on accède à l'abside animée par *la Compagnie de la Chine et des Indes* : la pureté linéaire d'un *Torse* khmer en pierre grise (onzième), où se grave l'ondulation légèrement déhanchée de la draperie, fuse vers l'immanence, tandis que dans un art stylisé un *Léogryphe* des Indes dévore un éléphanteau (dixième), image féroce d'une lutte pour la vie, rappel aussi d'un Barye avant la lettre. L'apaisement se confond enfin avec la vue de deux paravents japonais où le *Concours d'oiseaux* (dix-huitième) émoustille de couleurs gaies l'enfant comme l'adulte.

Après la clarté qui baigne le promeneur dans ces allées à la française, le voici soudain qui s'égare, happé par la noirceur dans laquelle les yeux vont trouver les clignotants surgis des entrailles de la Terre. Là, se sont installés les Niebelungen de la haute joaillerie de France, Boucheron, Chaumet, Mauboussin, Mellerio, Van Cleef et Arpels. Le minéral sort de leurs mains en boucles, en sautoirs, colliers, rivières et pourquoi pas diadème à propos de jubilé. De quoi vous bijouter, mesdames, ou de vous pâmer devant chaque enfeu scintillant de lumières dans l'ombre de l'inimaginable.

De prix, motus... des millions de centimes, qu'est-ce à dire ? Il suffit de regarder pour jouir sans concupiscence. Mais regarder, c'est déjà posséder, une possession qui ne vous sera jamais enlevée. Et gratuite, puisque l'entrée est celle de la liberté.

P. G.

★ Hôtel George-V. Jusqu'au 19 juin.

(1) *Le Monde* du 19 mai.

Les festivals d'été

dans la région parisienne

ILE-DE-FRANCE
(juin-septembre)

Concerts-promenades dans les châteaux de l'Ile-de-France, en compagnie de l'orchestre du même nom, des ensembles vocaux Cyril Diederich et Philippe Caillat, de l'orchestre de chambre de Versailles, des Solistes de Paris, de l'orchestre Bernard Thomas... A Maule, Versailles, Houdan, Montfort-l'Amaury, La Ferté-Alais, Sèvres, Rueil, etc.

★ Renseignements : Grand Palais, porte C, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris, tél. : 225-03-20.

FESTIVAL ESTIVAL
(11 juillet-23 septembre)

Chaque jour, à 18 h. 30 ou à 20 h. 30, des concerts à la Conciergerie, à la Sainte-Chapelle, à l'hôtel de Sully, ou à Saint-Germain-des-Prés. A noter, au fil de programmes particulièrement riches, l'ensemble Guillaume de Machaut, le Quatuor Bartholdy, le Trio baroque de Paris, Claude Helffer, les orchestres d'Anvers, de Lyon, de *Sienne (Suisse)*, de Radio-France...

D'autre part, cette efficace et très touristique entreprise d'animation *de la capitale en période « creuse »* fête elle aussi l'année Beethoven grâce aux prestations du quatuor Via Nova, de Dominique Merlet, de la formation Melkus, du Berliner Brahms Quartet, et de beaucoup d'autres interprètes.

★ Renseignements : 4, rue des *Prêtres-Saint-Séverin*, 75005 Paris, tél. : 633-61-77.

MARAIS
(Jusqu'au 13 juillet)

Ce quatorzième Festival du centre de la capitale offre deux cent soixante-dix spectacles de types différents, et *redonne au théâtre*, négligé l'an dernier, une meilleure place : « les Rustres » de Goldoni (à l'hôtel d'Aumont), les deux jeunes mimes du Théâtre du Mouvement (également à l'hôtel d'Aumont, du 29 juin au 9 juillet) ; du café-théâtre, dans la cave de l'hôtel de Beauvais (chaque soir jusqu'au 12 juillet). Place du Marché-Sainte-Catherine, des spectacles en plein air de mime, de marionnettes, en alternance avec du folklore, des *chansons, des jongleurs...*

Le Nouveau Cirque de Paris se produit, du 15 au 26 juin, sur le terre-plein Henri-IV. Pour les enfants, une représentation théâtrale du « Livre de la jungle » de Rudyard Kipling (hôtel de Marle), un spectacle de marottes, et les histoires racontées par Jacques Coutureau (dans la cave de l'hôtel de Beauvais, le 23 juin, et le 6 juillet). Au café chantant, chaque soir, poésie et chansons. Côté musique, le festival proposera cette année vingt-trois concerts quotidiens (sauf le dimanche), à 21 h. 15. Dans les églises Saint-Merri et Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux : Haydn et Xenakis, par le Gram Trio, l'ensemble Dufay, le Chilingirian Quartet, Kennet Gilbert, Sandor Vegh, l'orchestre philharmonique de la radio et de la télévision neerlandaise (Haendel, Mozart, Brahms), le Collegium Musicum de Strasbourg, le Trio Debussy, et le nouvel orchestre philharmonique de Radio-France. *Dans les hôtels Carnavalet*, de Marle et d'Aumont : Debost, Ivaldi, Krivine, le Suédois Ragnar Grippe (musique électro-acoustique), le *Chilingirian Quartet*, *Paul Badura* Skoda et Rita Streich, le Quatuor vocal français.

Le festival s'achève le 13 juillet, à la faculté de droit, par un concert donné par le nouvel orchestre philharmonique et les chœurs de Radio-France, qui interpréteront « Amadis des Gaules » de Jean-Chrétien Bach, sous la direction de Guy Condette.

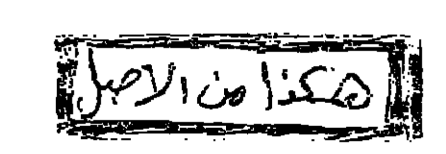
★ Renseignements : 4, rue des Prêtres-Saint-Séverin, 75005 Paris, *tél. : 633-61-77*, et voir nos *programmes*.

ROYAUMONT
(17 septembre-8 octobre)

Comme pendant la saison de printemps (qui s'est achevée le 11 juin), les manifestations automnales associent systématiquement des films musicaux aux concerts. Ainsi, le film de François Weyergans sur Béjart et une soirée Haendel par le nouvel orchestre philharmonique de *Radio-France (le 17 septembre)* ; une répétition filmée du « Boléro » de Ravel et l'exécution d'un programme Fauré-Ravel (le 24 septembre). *Après la représentation* filmée de « Katerina Ismailova » dirigée par Rostropovitch, un concert Mozart - Bruckner, avec Emmanuel Krivine (le 1er octobre). Enfin, le 8 octobre, un film sur « Carmen » (direction Alain Lombard), précédé d'œuvres de Brahms et de Schumann, interprétées par Michel *Béroff*, *Pierre* Amoyal, Augustin Dumay, Bruno Pasquier et Frédéric Lodéon.

★ Renseignements : Abbaye de *Royaumont*, 95270 Asnières-sur-Oise, tél. : 470-40-18, ou, 11, avenue Delcassé, 75008 Paris, tél. : 225-38-51.





s de Paris

VILLE DE FONTAINEBLEAU

FORISSIER

GALERIE ANDRÉ FACIET

CHARLES GUSTAVE STOSKOPF

LA PEINTURE FRANÇAISE DANS LES COLLECTIONS FLORENTINES

Les emplettes du grand duc

PEU de temps après son installation, en 1790, sur le trône jadis occupé par les ...édicis, le grand duc de Toscane, ...rdinand III, s'aperçut que si ...estigieuses et débordant l'Italie ...e fussent ses collections, l'école ...ançaise y était à peine repré...ntée. Il avait des tableaux ...lemands, des tableaux hollan...ais, des tableaux flamands (dont ...s deux prodigieux Rubens de ...istoire d'Henri IV), mais de ...bleaux français point, ou à peu ...ès.

Ferdinand III n'avait rien d'un ...and politique ni d'un grand ...prit, mais c'était un prince ...nveillant, éclairé, sensible aux ...urants de philanthropie cultu...lle qui animent alors les mi...ux « philosophiques » et la plu...rt des cours européennes. ...dèle d'ailleurs en cela au testa...ent d'Anna Maria Ludovica, la ...rnière des Médicis, qui avait ...gué à la Toscane les trésors ...massés par la famille sous con...tion qu'ils soient accessibles au ...blic et ne quittent jamais Flo...nce, notre grand duc eut visi...ement l'intention de transfor...er ses galeries en musée au ...ns moderne, encyclopédique et ...dactique, du mot, faisant, par ...emple, entrer aux Offices par ...hange avec Vienne (il était le ...cond fils de l'empereur Léo...ld) *l'Adoration des Mages*, ...Albert Dürer.

Il lui fallait donc des tableaux ...ançais. Mais quels tableaux et ...mment s'y prendre ? C'est cet ...isode peu connu des relations ...tistiques entre la France et ...talie qu'évoque une exposition ...tuellement présentée au palais ...tti, exposition qui regroupe la ...ajeure partie des tableaux fran...is des collections florentines.

En 1792, la Révolution bat son ...ein, et l'on peut imaginer que ...s sympathies du grand duc ...allaient pas de ce côté-là. Mais ...s révolutions n'ont jamais em...ché la vente des œuvres d'art, ...en au contraire : il suffit de ...apper à la bonne porte, qui est ...ujours entrebâillée. Donc on ...nforma, on négocia, on établit ...s listes, on pensa même à un ...hange, qui n'aboutit pas, avec ...s ci-devant collections royales : ...n Andrea del Sarto contre deux ...u trois Le Sueur alors considéré ...r les Italiens comme « le Ra...haël français ».

L'affaire se termina par l'envoi, ...1792 et 1795, de vingt-sept ...uadri parigini » qui ne sem...nt d'ailleurs pas avoir enthou...ismé les amateurs florentins. ...savant travail d'archives a ...mis de retrouver la plupart ...es tableaux et de reconstituer ...détail de négociations où ...èrent le premier rôle le conseil... artistique du prince, l'abbé ...nzi, et le peintre lillois Jean-...ptiste Wicar, et où intervinrent ...alement Hubert Robert, Peyron, ...marchand Le Brun (le mari ...Mme Vigée-Le Brun), Méri...ée, le père de l'écrivain, l'archi...cte Percier et David lui-même.

Bien que l'histoire des collec...ons publiques et privées soit une partie importante de l'histoire du goût ou, pour employer un terme plus actuel, de l'histoire des mentalités, tout cela ne dépasserait pas le niveau de l'anecdote si certains de ces tableaux n'étaient de grande qualité et si, plus encore, leur choix n'illustrait de façon particulièrement frappante la rupture culturelle qui marque la fin du siècle.

En effet qu'il s'agisse des agents du prince ou des intermédiaires parisiens, le parti est évident : la grande peinture française est celle du dix-septième siècle, Poussin, Le Brun, Mignard, Stella, Le Sueur, Vouet à la rigueur, Sébastien Bourdon, Jouvenet. Le dix-huitième siècle, en revanche, est la *« cattiva epoca della scuola francese »* : nos commissaires n'épargnent ni Fragonard, ni Coypel, ni La Fosse, ni Lemoyne et Natoire, considérés comme plus médiocres encore que Luca Giordano. Boucher est l'ennemi par excellence (on finira tout de même par acheter un de ses tableaux) et Lanzi, à propos d'une *Vierge à l'enfant* de Carle Van Loo, écrit : *« A première vue, l'œuvre en impose mais, examinée avec attention, elle manifeste en toutes ses parties l'agonie de l'école française »*.

On voit qu'à l'époque Florence est passée, si l'on peut dire, au « néo-classicisme » le plus intransigeant et l'on se dit que, moins intransigeants, Lanzi et Wicar auraient pu faire un choix plus varié et heureux parmi toutes les œuvres d'art qui circulaient alors sur le marché parisien : la mode rend toujours aveugle, même lorsqu'elle se veut le contraire de la mode.

Reconnaissons toutefois qu'ils surent acheter quelques très belles pièces : un Poussin probable *(Thésée découvrant les armes de son père)*, un excellent Jouvenet, un vertueux Le Brun, un *Christ servi par les anges*, de Stella, dont la dignité un peu froide devait satisfaire le puritanisme de l'époque, quelques tableaux aussi de peintres moins connus, Nicolas Loir, Nicolas Chaperon, Michel Dorigny, dont *l'Annonciation* est d'un mouvement superbe. Et comme les Brutus eux-mêmes ont parfois des sentiments humains, ils surent apporter au grand duc deux charmantes figures de fantaisie d'Alexis Grimou.

« Chiuso per restauro »

Cela dit, d'autres achats ayant été faits en des temps moins sévères, le dix-huitième siècle n'est pas tout à fait absent des collections florentines. Les Offices possèdent deux Chardin célèbres, une ruine de l'entourage d'Hubert Robert (ruine par le sujet, non l'état du tableau), trois éblouissants Nattier, dont le portrait de Marie-Zéphirine de France (la petite fille de Louis XV), un des plus spirituels portraits d'enfant qui aient jamais été peints.

Il faudrait encore évoquer les tableaux caravagesques (dont une superbe *Libération de saint Pierre* d'auteur inconnu) déjà présentés à Rome et Paris en 1974, une noble et touchante *Vierge à l'enfant*, de Vouet, les apports de l'Empire avec quelques portraits de Fabre (la comtesse d'Albany, Ugo Foscolo) et ceux, tout de même assez minces, du dix-neuvième siècle (la princesse Mathilde d'Azy Scheffer, Marie Bashkirtseff par Tony Robert-Fleury, un Carolus-Duran, deux Pissarro qui appartinrent à Diego Martelli, l'ami de Degas). L'Europe entière est passée par Florence au siècle dernier, mais après l'époque romantique, ou stendhalienne (et encore), les Florentins ne semblent guère avoir beaucoup regardé au-delà de leurs collines bien aimées.

On le voit dans la section des autoportraits, une des parties les plus originales des Offices, dont l'idée revient au cardinal Léopold de Médicis (le génie intellectuel de la famille). Jusqu'en 1800, tout le monde, ou à peu près, est représenté, avec des morceaux superbes (Vivien, Rigaud, Roslin, David), le premier dix-neuvième siècle est brillamment évoqué à travers les autoportraits justement célèbres de Corot, de Delacroix et d'Ingres. Mais, après 1860, à l'exception de Fantin, de Puvis et de Maurice Denis, ce sont les peintres académiques (Bouguereau, Cabanel, Chagall) qui occupent tout le terrain, de façon d'ailleurs plus d'une fois fort spirituelle, ainsi pour Lecomte du Noüy et Carolus-Duran.

Le plus amusant de ces autoportraits de l'école française est celui de Liotard, qui s'est représenté en « peintre turc » avec une barbe et un extraordinaire turban de mamamouchi. Florence possède un autre chef-d'œuvre de Liotard, le portrait de Marie-Adélaïde de France, elle aussi « vestita alla turca ».

Mais nous n'avons pu le voir, la salle où il est exposé (ainsi que les Chardin) étant fermée. Pourquoi ? Impossible de le savoir, et nous voudrions à ce propos présenter à nos amis florentins une respectueuse supplique. Les grands musées sont normalement ouverts et les Offices font même l'effort d'accueillir le public de 9 à 19 heures. Mais les petits musées, les cloîtres, les « cenacoli » où il y a tant de merveilles ! Ne pourrait-on afficher, à la porte des Offices, par exemple, la liste de ce qui est accessible et de ce qui ne l'est pas ? Cela éviterait au voyageur ces marches épuisantes au terme desquelles on se casse le nez sur une église endormie, comme son sacristain, dans un sommeil sans fin ou devant l'implacable et sempiternel : *« Chiuso per restauro »*. Merci d'avance et viva Ferdinando.

ANDRÉ FERMIGIER.

★ Palais Pitti. Jusqu'au 30 juin. Catalogue-inventaire de Pierre Rosenberg.

JEAN MESSAGIER A SAINT-PAUL-DE-VENCE

Le feu d'artifice est partout

DES calms, géodésie d'une identité, mais sans numéro matricule, qu'il envoie promener : nom Messagier, prénom Jean ; né en 1920 — il aura donc cinquante-sept ans à la veille de la prise de la Bastille, mais on lui en donnerait seulement quarante-cinq — la pleine maturité et l'assurance d'une entière liberté. Repères distinctifs : encolure de bœuf à tête ronde : jovial et les yeux malicieux, s'ébroue dans le sport, particulièrement le football, dont il joue forcément avec la tête, balle contre ballon ; demeure non loin du Doubs dans un moulin où le ruisseau fit naguère tourner les pierres parmi les arbres ; aussi fou de pêche que de peinture, fait griller sur la braise dans la grande cheminée les truites, mêlant leur parfum et leur goût à celui de ses pinceaux ; familier de tous champignons, il les catalogue et les dessine plus sérieusement qu'un cosinus ; caresse les fougères multiples, les empreintes fossiles, les circonvolutions des choux aussi intelligents que des cerveaux ; regarde les radis sortir de terre comme des personnages irréels de théâtre.

Il a pour compagne une céramiste grand feu, a donné naissance à trois fils qui pratiquent la plume, la taxidermie et les songes entomologiques hérités du père ; recherche la présence des marionnettes de tous pays dont il tire les ficelles pour les introduire sur une toile peinte ; foule l'herbe des prés ou la terre automnale des labours afin d'y déceler l'énorme vie du microcosme. Tout cela grouille dans sa peinture, car tout ce que la nature offre de saisonnier, dans sa configuration de collines parcourues et de rythmes enroulés en volutes, est majestueusement servi dans la féerie audacieuse que la Fondation Maeght, sous la baguette de sourcier de Jean-Louis Prat, étale à travers vingt ans de labeur pictural, de 1957 à 1977.

Et l'on voit que Messagier est équivalent de fête, meneur de jeu dans la fête et pour la fête. Sous toutes formes. Le feu d'artifice est partout, et par un puissant tir, le peintre « shoote » des montgolfières au ciel quand la pluie n'est pas de la partie. Il adhère à la vie obscure, à la vie en révolte contre la pollution de son Doubs, à la vie resplendissante. C'est pourquoi Messagier, c'est Fête.

Heureuse et nécessaire imposition qui tient lieu, pour tous voyeurs et voyeuses du monde terraqué, de révision, d'enroulement envoûtant, de vision d'un art où le sens d'une « évolution créatrice » fait courir les saisons après les années et les années après les saisons. Avec trente et une peintures, récentes pour la plupart — de grand format, car le peintre se libère et libère la charge de forces telluriques encore plus totalement avec un geste large, dans une immodestie ayant pourtant sa minutie, sa gloire et sa fièvre, — la traduction d'un spectacle ainsi résumé se lit ici à l'aise. On ne manque pas cependant de prêter attention à l'écriture aérienne des titres sur la toile, non seulement pour leur qualité poétique toujours inventée dans l'inattendu, non seulement parce qu'ils font partie intégrante du tableau par l'éclairage qu'ils lui donnent, mais encore parce que poésie et peinture s'épousent sans intention illustrative, l'une réfléchit l'autre et réciproquement.

Flammes dansantes

Deux armes donc qui ne font qu'une, dont le tranchant s'aiguise, s'accentuant avec les années, du délice de l'humour. Car, si le peintre nous « impose » un paysage réel mais jamais vu, il pose aussi franchement la question au regardeur : « Avez-vous déjà étranglé un paysage ? » *et lui, de le saisir à bras-le-corps et à pleine brosse, pour entourer d'un lien de gerbe ce morceau de terre soulevé frénétiquement contre un ciel d'orage. Ou bien, socratiquement :* « Peut-on peindre l'orchidée ? » *A quoi le regardeur répond :* « Peut-être, mais pas comme Redouté. » *Infiniment délectable cette langueur rose indéfinissable que lui* donne Messagier. Le peintre vit *tellement intensément sur sa terre d'adoption franc-comtoise, que s'y opère par translation tout hommage à un événement ou à une personne humaine, que ce soit* Delacroix dans un paysage du Doubs où l'on identifie le giaour et le pacha, *que ce soit la* Signature de la déclaration de l'Indépendance du Printemps assisté par les radis de dix-huit jours et par l'ortie, *ou les flammes dansantes de* Printemps du monde *(Musée des beaux-arts de Dijon), le rugissement flamboyant d'*Une chaleur *qui contraste, de saison en saison, avec la* pâleur mauve d'Etourdi par l'odeur de la neige que la Messagère souplement céruléenne *(Fondation Maeght) laissait présager.*

Ce serait la tâche d'une future rétrospective que de montrer l'importante étape antérieure du peintre (1950-1955) où un certain statisme vertical s'affirme en opposition avec les recherches dynamiques qui vont suivre : en ce temps, la palette frise encore celle de Bonnard ou les tonalités brunes et assourdies d'un Courbet mais plus vif et poétique que le Courbet des années 1850. La chrysalide qui va sortir de ce cocon statique, ce papillon aux franges colorées ou cet hyménoptère à ailes variables qui en naîtront transmettent dès lors l'image d'un monde dont la figure humaine n'est pas absente. Celle-là présente aussi des visages en profondeur — témoin le furieux Portrait de Jimi Hendrick *(Musée de Montbéliard), où les mains volent sur la guitare comme les cheveux au vent, — visages qui s'irriguent de pensée tout comme les paysages s'imprègnent de la paraphrase humaine.*

Voilà donc un peintre qu'il faut mettre en place, inventeur d'une écriture personnelle rejoignant celle, savante, des astronomes qui relient le nœud des galaxies à d'autres nœuds d'autres galaxies, inventeur d'une palette où se retrouvent aussi bien l'électricité du ciel qu'un éclat fuligineux de feu volcanique.

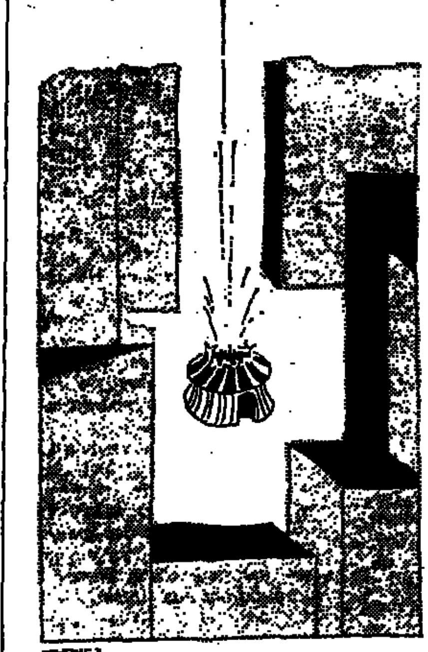
Pourtant, tout en reconnaissant l'invention, on surprend à travers les persiennes lumineuses de cette palette et la fougue emportée du peintre, la filiation d'une tradition française : Fragonard et Delacroix — dont il se plut à copier les œuvres librement et avec brio, — et aussi bien Renoir, sont les superbes antécédents que le peintre n'a point cherché à refaire, mais dont il est héritier naturel. On perçoit mieux encore ce rapprochement dans la lumière qui baignait les toiles du peintre des « Collettes » à Cagnes-sur-Mer, la transfusion coulant de source, bien que notre peintre pyrotechnique ne soit pas un plant méridional. Mais Renoir non plus. Ce qui semble prouver qu'une question de famille n'est pas question de terroir. Issus de même souche mais de poil différent, ils hument un même air sur des sentes voisines comme chiens de race, Messagier est de ceux-là.

PIERRE GRANVILLE.

★ Jusqu'au 4 juillet.

Une sélection





LE CIRQUE GRUSS

Cinéma

LE DIABLE, PROBABLEMENT
de Robert Bresson

Ce qui a poussé Robert Bresson à faire ce film, il le dit : « C'est le gâchis qu'on a fait de tout. (...) Cette immense entreprise de démolition où nous périrons par où nous avons cru vivre. C'est aussi la stupéfiante indifférence des gens, sauf de certains jeunes actuels, plus lucides. » *(Lire notre article page 19.)*

PAINTERS PAINTING
d'Émile de Antonio

Un film exceptionnel sur la peinture moderne américaine ; non plus l'analyse d'une toile ou d'une œuvre, mais la mise au grand jour, par le moyen du cinéma aujourd'hui, donc par la parole et par l'image, d'un mouvement, de ses tendances, de ses pratiques, à partir des artistes.

ELISA, VIDA MIA
de Carlos Saura

Une fille à la rencontre de son père, deux cheminements solitaires qui se croisent ou se confondent. De longues intrusions du passé et de l'imaginaire bouleversent la durée et brisent la continuité. La raison s'y perd, on comprend d'autant mieux.

BAXTER, VERA BAXTER...
... et LE CAMION
de Marguerite Duras

(Lire notre article p. 21.)

LA FIANCÉE DU PIRATE
de Nelly Kaplan

La révolution personnelle d'une fille de ferme humiliée, « sorcière qui brûle les autres au lieu d'être brûlée », et qui reconquiert, contre les hommes et la société, sa liberté et sa dignité de femme. Le premier long métrage de Nelly Kaplan (tourné en 1969) mérite d'être revu, en particulier pour Bernadette Lafont.

NEWS FROM HOME
de Chantal Akerman

L'auteur de Jeanne Dielman *confronte les lettres de sa mère aux sons, rythmes et couleurs de New-York. Messages du foyer qui réchauffent, contre la matière pure et dure de la capitale de l'errance.*

L'ŒUVRE DE PAUL SHARITS
au Centre Georges-Pompidou

L'ensemble de l'œuvre d'un cinéaste qu'on peut situer aujourd'hui à l'avant-garde du mouvement expérimental américain : une recherche de la matérialité du cinéma, son, image, la pellicule elle-même. Une expérience rare, difficile, capitale.

ALICE DANS LES VILLES
de Wim Wenders

En quête de leur identité ou d'autre chose, les personnages de Wim Wenders sont toujours en voyage. Là, un journaliste allemand, Félix, apprend d'une petite fille, Alice, ce qu'il était allé chercher aux Etats-Unis.

TROIS FEMMES
de Robert Altman

Trois voix, trois cauchemars, rêves de femmes et d'un seul homme, Robert Altman, qui débusque les horreurs d'une Amérique quotidienne. Monde d'aliénation et de psychismes décomposés, ce pays, ce film, ont la couleur de l'angoisse.

Théâtre

THÉATRE DES NATIONS
à Orsay

Dans la grande salle, jusqu'au 18, les Bread and Puppet et, du 20 au 25, l'Union soviétique envoie le Lensoviet de Leningrad, avec Une interview à Buenos-Aires. *Dans la petite salle, jusqu'au 18, le New York Street Caravan Theater présente* les Musiciens de Brementown ; *lui succède le Theatre di Margiliano, du 20 au 23, avec deux spectacles Assoli et Trei-vorni de Perla Peraglio et Leo de Berardinis.*

RABELAIS
à Montreuil

Les comédiens non professionnels du Théâtre-Ecole de Montreuil se mêlent aux spectateurs, les entraînent dans cinq lieux du théâtre, dans les cinq volumes de Gargantua et Pantagruel. *Voyage parmi les monstres de foire médiévale et les enfants gloutons, parmi les paysages fantasques d'un spectacle désarticulé.*

LA FORTUNE DE GASPARD
à Gémier

La comtesse de Ségur racontait aux enfants que, s'ils apprenaient bien à lire et à écrire, s'ils n'hésitaient pas à pratiquer la délation et le vol des idées pour entrer dans les bonnes grâces de leur patron, ils pouvaient devenir très riches et qu'il suffisait alors de donner aux pauvres pour se faire aimer de Dieu et se faire pardonner. La Compagnie des Athevains, Raymond Jourdan et Christian Colin en tête, débusque joyeusement le cynisme de cette vieille aristocrate.

TRAVAIL A DOMICILE
au Théâtre Oblique

Kroetz, chef de file du « nouveau réalisme » allemand, dessine au trait noir le portrait de la « lumpen » bourgeoisie occidentale. Dans la mise en scène intelligente et chaleureuse de Jacques Lassalle, Anna Pruenal et Alain Olivier apportent une dimension humaine à des personnages suicidaires, inconscients.

ON NE BADINE PAS AVEC L'AMOUR
aux Bouffes-du-Nord

Un site teinté d'absence où viennent des gens de naguère passer deux heures à Paris aujourd'hui. Musset encaisse un grand coup de lessive à l'eau bien fraîche, qui dégage les grandes scènes classiques de Camille et de Perdican, magnifiquement conduites. Camille — Isabelle Huppert, la Dentellière de Cannes — est parfaite.

Musique

FESTIVAL DU MARAIS

Vingt-trois concerts permettront aux Parisiens de retrouver leurs chers hôtels du Marais (Carnavalet, Aumont, Marlé), ainsi que Saint-Merri et les Blancs-Manteaux, avec en particulier Kenneth Gilbert, S. Vegh, Rita Streich, le nouveau Trio Pasquier, l'Orchestre d'Hilversum, A. Isoir, l'Ensemble Guillaume-Dufay, etc. (Du 15 juin au 13 juillet.)

CONCERTS A NOTRE DAME ILLUMINÉE

Deux concerts sont donnés cette année pour les Chantiers du cardinal à Notre-Dame (soit 13 000 places) avec des chants liturgiques orthodoxes par cent choristes bulgares, et la création du Miroir de Jeanne, *« célébration liturgique et populaire » du R.P. Martin, à son tour captivé par le mystère de Jeanne d'Arc.* (Les 15 et 16 juin.)

CONCOURS MARGUERITE-LONG

Cinquante-quatre pianistes de dix-neuf nations sont actuellement en piste pour le concours international de piano Marguerite-Long, dont les finales se dérouleront au Théâtre des Champs-Elysées (le 17, à 9 h. 30 et 14 h. 30 ; le 18, à 14 h. 30 et 20 h. 30) ; concert des lauréats de piano et de violon aux Champs-Elysées le 20, avec l'Orchestre de la garde républicaine.

BRUCKNER ET MAHLER

Grands événements symphoniques cette semaine ; Daniel Barenboïm dirige la Cinquième Symphonie *de Bruckner, immense et majestueuse, avec l'Orchestre de Paris et, en soliste, un grand pianiste roumain, encore peu connu à Paris, Radu Lupu (Ville, le 15, Congrès le 16), et Karajan vient, avec la Philharmonique de Berlin, jouer les* Cinquième et Sixième Symphonies *de Beethoven (Champs-Elysées, le 16) et surtout la sombre et intense* Sixième *de Mahler (le 17).*

Danse

MAIA PLISSETSKAIA
à la Cour Carrée

Ballets classiques mais aussi chorégraphies contemporaines avec le Boléro *et un hommage à Isadora Duncan réglé spécialement pour Maïa par Maurice Béjart.*

LE LONDON CONTEMPORARY DANCE THÉATRE
au Théâtre de la Ville

La technique Graham *via Londres. Une jeune troupe turbulente réunie autour d'un chorégraphe solide, Robert Cohan. (En complément deux démonstrations-spectacles les 15 et 16 juin au Centre culturel du Marais, à 20 h. 30.)*

GERMINAL
à Avignon.

Création d'un jeune chorégraphe, Christian Taulelle, d'après l'œuvre de Zola, interprétée par le corps de ballet du Théâtre municipal (21-22 juin, cloître des Carmes).

Expositions

PARIS-NEW-YORK
au Centre Georges-Pompidou

(Lire notre article p. 19.)

SCULPTURES DE NOTRE-DAME DE PARIS
au Musée de Cluny

Les plus belles pièces parmi les trois cent soixante-quatre fragments récemment retrouvés des sculptures de Notre-Dame. Une découverte capitale et inespérée dans les sous-sols de l'hôtel Moreau, 22, rue de la Chaussée-d'Antin, où une partie des quatre-vingt-dix sculptures des portails de la cathédrale détruites en 1793, et vendues un peu plus tard comme matériau de construction, avait été respectueusement employée par l'architecte Jean-Baptiste Lakanal.

DESSINS DE L'ARCHITECTE LLOYD WRIGHT
à l'École spéciale d'architecture

Une exposition de deux cent trente dessins, aquarelles, du plus américain des artistes, du plus visionnaire aussi. Mort en 1959, nonagénaire, Frank Llyod Wright est l'un des très rares à s'être opposés, outre-Atlantique, au fonctionnalisme et à la sécheresse du style international. Pour lui, l'ornementation est une part de la poésie de l'architecture. Une œuvre dont le discours retrouve une actualité nouvelle. A découvrir.

LA DISEUSE DE BONNE AVENTURE DU CARAVAGE
au Pavillon de Flore

Le thème de la bonne aventure, ses origines, son développement après le Caravage, à travers documents originaux — tableaux, dessins, gravures — et photographies. Le treizième des « dossiers du département des peintures » du Louvre.

ASPECTS HISTORIQUES DU CONSTRUCTIVISME...

Un panorama de l'art constructiviste depuis ses origines, russes et néerlandaises, jusqu'à ses derniers développements, plus particulièrement aux Etats-Unis. Les cent cinquante peintures, sculptures et dessins présentés proviennent d'une seule collection américaine, appartenant à la McCrory Corporation. Elaborée au cours de ces dix dernières années par Mme Celia Ascher, elle comporte au total six cents œuvres se rattachant à cette tendance de l'art abstrait. De passage à Paris, après Dusseldorf, Zurich et Eindhoven, l'exposition doit ensuite partir pour le Danemark et la Norvège.

... et CLAUDE VISEUX
au Musée d'art moderne de la Ville de Paris

Vingt-cinq sculptures récentes en acier inoxydable d'un artiste qui joue sur les possibles mutations, fécondations, germinations de formes mécaniques anthropomorphes.

LA RÉTROSPECTIVE 1959-1967 DE LA BIENNALE DE PARIS
à la Fondation Rothschild

En avant-première de la Biennale 77, l'historique des cinq premières biennales, et leur rôle dans la promotion des artistes et dans l'évolution de l'art contemporain. Soit une cinquantaine d'artistes, représentés par des œuvres ayant effectivement figuré à la Biennale, à l'époque surtout des nouveaux réalistes et du pop'art. En 1979, une seconde exposition portant sur les cinq biennales suivantes complétera ce panorama.

— ET AUSSI : *Artiste/Artisan ?* (le plus ou moins d'art) et *la Broderie au passé et au présent* (un panorama spectaculaire), au Musée des arts décoratifs ; *Jardins 1760-1820*, à l'hôtel de Sully (la liberté à « l'anglaise » préférée à la rectitude « à la française ») ; *Paris, boutiques d'hier*, aux A.T.P. (un décor pour rivaliser avec les salons bourgeois) ; *L'Islam dans les collections nationales*, au Grand Palais (la plus vaste manifestation d'art islamique jamais organisée en France) ;

Variétés

LE CIRQUE GRUSS
Place Beaubourg

Sous un chapiteau de dimensions modestes, la poésie naïve d'un spectacle « à l'ancienne », rénové pour son voyage du boulevard Sébastopol à la « Piazza » : voltige, adresse et technique.







هكذا في الأصل

Expositions

CENTRE BEAUBOURG

Entrée principale, rue Saint-Martin (277-12-33).

Sauf mardi, de 14 h. à 22 h. ; samedi et dimanche, de 10 h. à 22 h. (entrée libre le dimanche).

PARIS-NEW-YORK. — Espace des manifestations temporaires. Jusqu'au 19 septembre.

ANDRE MORAIN. Musée national d'art moderne.

Salle des contemporains

THE ART SHOW, d'Edward Kienholz. — Jusqu'au 31 août.

PEINTURE ET GUILLOTINE. Topino-*Lebrun et ses amis.*

Cabinet des dessins

PAUL STRAND.

Centre de création industrielle

LES AVATARS DE MISS LIBERTY. — Jusqu'au 26 juin.

LA GEOGRAPHIE DE LA COULEUR. — Jusqu'au 26 juin.

DESIGN AUX U.S.A. : DESIGN POUR LE PLUS GRAND NOMBRE. — Jusqu'au 26 juin.

Forum

LE MUSEE SENTIMENTAL ET LA BOUTIQUE ABERRANTE, de Daniel Spoerri - LE KROKRODROME DE ZIG ET PUCE. — Jusqu'au 31 août.

Bibliothèque

PARIS - NEW-YORK, échanges littéraires au XX[e] siècle.

Librairie

ARAGON. Dessins de G. Burattoni ; photographies de J.-L. Rabeux. — Jusqu'au 20 juin.

MUSEES

HENRY MOORE. Sculptures et dessins. — Orangerie des Tuileries (073-99-48). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 8 F ; le samedi : 5 F (gratuite le 20 juin). Jusqu'au 29 août.

DIEUX ET DEMONS DE L'HIMALAYA. Art du bouddhisme lamaïque. — Grand Palais, entrée avenue Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; le mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 8 F ; le samedi : 5 F. Jusqu'au 27 juin.

L'ISLAM DANS LES COLLECTIONS NATIONALES. — Grand Palais, entrée place Clemenceau (voir ci-dessus). Jusqu'au 22 août.

L'ESPRIT ROMANTIQUE DANS L'ART POLONAIS. — Grand Palais, entrée place Clemenceau (voir ci-dessus). Jusqu'au 4 juillet.

SALON DE LA SOCIETE NATIONALE DES BEAUX-ARTS. — *Grand* Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 19 juin.

LA DISEUSE DE BONNE AVENTURE DE CARAVAGE. — Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 10 octobre.

LE CORPS ET SON IMAGE, anatomies, académies... Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (voir ci-dessus). Jusqu'au 26 septembre.

DIX ANS D'ACQUISITIONS AU DEPARTEMENT DES SCULPTURES. — Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (voir *ci-dessus*). Jusqu'au 17 octobre.

BIENNALE DE PARIS : une anthologie 1959-1967. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (267-46-84). Jusqu'au 2 octobre.

DE REMBRANDT A VAN GOGH. Peintures et dessins de la Fondation Armand-Hammer. — Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (227-39-94), sauf mardi, de 11 h. à 17 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 25 juillet.

BERNARD POMEY (1928 - 1959). Dernières œuvres. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président - Wilson (723-61-27). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 45. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 1[er] septembre.

ASPECTS HISTORIQUES DU CONSTRUCTIVISME. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 28 août.

VISEUX. Sculptures et dessins. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 11 septembre.

JUANA FRANCES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir *ci-dessus*). Jusqu'au 1[er] septembre.

CALLIGRAPHIE ARABE. Œuvres du musée de Damas. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 19 juin.

LE SERPENT SUSURRAIT... — Exposition - atelier de Catherine Godat. Musée des enfants du Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 14, avenue de New-York (723-61-27) (voir ci-dessus). Jusqu'au 30 juillet.

BRODERIE AU PASSE ET AU PRESENT. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. ; le dimanche, de 11 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 18 juillet. Les lundis et mercredis, de *14 h. à 17 h.* : démonstrations de points de broderie.

ARTISTE/ARTISAN ? — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 22 août.

SCULPTURES DE NOTRE-DAME DE PARIS RECEMMENT DECOUVERTES. — Musée de Cluny, salle des Thermes, 6, place Paul-Painlevé (326-62-00). Sauf mardi, de 9 h. 45 *à 12 h. 30 et de 14 h. à 17 h.* 15. Entrée : 5 F ; le dimanche, 2,50 F.

TROIS SCULPTEURS DES ANNEES 30 : Gargallo, Csaky, Lambert-Rucki. — Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (548-67-27). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 30. Jusqu'au 1[er] octobre.

L'ITALIE ROMANTIQUE VUE PAR HEBERT (1817-1908). — Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 8 juillet.

SALON DES REALITES NOUVELLES. — Parc *Floral* de Paris, bois de Vincennes (328-57-06). Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 26 juin.

SALON DES FEMMES PEINTRES ET SCULPTEURS. — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard. Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 21 juin.

FRANK LLOYD WRIGHT. 220 dessins de l'architecte (1877-1959). — Ecole spéciale d'architecture, 254, bd Raspail. De 10 h. à 19 h. ; sam. et dim., de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 9 juillet.

CŒUR DES VILLES : Vivre en quartiers anciens. — Musée des monuments français, palais de Chaillot (727-35-74). Sauf mardi, de 10 h. à 19 h. 30. Jusqu'au 14 juillet.

LA COULEUR DANS LA RUE. — Espace Cardin, avenue Gabriel (266-17-30). Jusqu'au 25 juin.

LE CULTE ET SES OBJETS. — *Vus par les artistes et artisans* en France de nos jours. Chapelle de la Sorbonne, place de la Sorbonne (277-12-33, poste 42-16). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 31 août.

O. V. DE L. MILOSCZ. Ténèbres et Lumière. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (266-62-62). Tous les jours, de 10 heures à 18 heures. Entrée : 4 F. Jusqu'au 26 juin.

BAYREUTH (1876-1976). — Musée de l'Opéra, entrée place Charles-Garnier (742-26-93). Sauf mardi, de 11 h. à 17 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 1[er] juillet.

PARIS 1945-1973. Elégance et création. — Musée de la mode et du costume. Palais Galliera, 10, avenue Pierre-I[er]-de-Serbie (720-85-46). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 5 F. Jusque fin août.

PARIS, BOUTIQUES D'HIER. — Musée national des arts et traditions populaires, 6, rue du Mahatma-Gandhi (722-07-41). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. Entrée : 5 F ; le dimanche : 3 F (gratuite le 22 juin). Jusqu'au 17 octobre.

ART POPULAIRE DE LA SUEDE MERIDIONALE, aux XVIII[e] et XIX[e] siècles. — Collections du Musée des A.T.P. « Kulturen » de Lund. Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier. Sauf dimanche et lundi, de 13 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 9 juillet.

HISTOIRE NATURELLE DE LA SEXUALITE. — Muséum. Jardin des Plantes, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire. Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. Jusqu'en décembre.

GALERIES

TERRY FROST ET PATRICK HERON. — Galerie Le Balcon des arts, 141, rue Saint-Martin (278-13-63).

DESSINS DE SCULPTEURS. — Galerie de l'Université, 32, rue de Bassano (720-79-76). Jusqu'au 3 juillet.

ABIDINE. Peintures. — Le Scriptorium, 54, rue de Bourgogne (705-00-93). Jusqu'au 3 juillet.

ALECHINSKY, grandes encres et petits tableaux. — REINHOUD, sculptures. — HANS HARTUNG, vingt-cinq œuvres de 1922 à 1952. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg - Saint - Honoré (265 - 69 - 37). Jusqu'au 30 juillet.

KAREL APPEL. Sculptures et gravures. — Galerie A.B.C.D., 36, rue des Saints-Pères (222-12-32). Juin-juillet.

BALTHUS. Paysages et natures mortes. — Galerie Henriette Gomès, 6, rue du Cirque (225-42-49). Jusqu'au 8 juillet.

JEAN BAZAINE. Aquarelles récentes et livres illustrés. — Galerie *Maeght, 26, rue Treilhard* (387-61-49). Jusqu'au 15 juillet.

LOUISE BENTIN. — Galerie J. Ballanche, 10, rue Jacques-Callot (326-31-38). Jusqu'au 23 juin.

SIMONE BISSET. Aquarelles, gravures. — Galerie C. Renault, 133, boulevard Haussmann (225-66-26). Jusqu'au 18 juin.

YVES BRAYER. Lithographies. — Galerie 63, 63, boulevard des Bati*gnolles* (522-29-22). Jusqu'au 2 *juillet*.

OLIVIER BRICE. Sept grands dessins 77. — Galerie C. Ratié, 6, rue Bonaparte (325-16-49). Jusqu'au 12 juillet.

CURCO. Peintures juillet 1976-mai 1977. — Galerie C., 10, rue des Beaux-Arts (325-10-72). Jusqu'au 15 juillet.

MARX ERNST. — Galerie J.-C. Lignel, 46, rue de Verneuil.

ESTEVE. Peintures récentes. — *Galerie Claude-Bernard, 7-9, rue des* Beaux-Arts (326-97-07). Jusqu'au 16 juillet.

ETEROVIC. — Galerie D. Gervis, 34, rue du Bac. Jusqu'au 9 juillet.

JUANA FRANCES. — Galerie Attali, 159, boulevard Saint-Germain (548-37-80). Jusqu'au 2 juillet.

GRANET. — Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (033-78-41). Jusqu'au 25 juin.

RED GROOMS. Œuvres récentes exécutées à Paris. — Galerie R. d'Amécourt, 4, rue d'Amécourt (227-15-12). Jusqu'au 8 juillet.

SYLVAIN HAIRY. Sculptures récentes. — Galerie Regards, 40, rue de l'Université (261-10-22). Jusqu'au 25 juin.

HARRACA. Cuivres peints. — Galerie Laurence Roque, 69, rue Saint-Martin (272-22-12). Jusqu'au 7 juillet.

HELMAN. Gouaches, gravures. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-82). Jusqu'au 2 juillet.

JEAN-PAUL JAFFÉ. — Galerie Nane *Stern*, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Sauf dim. et lundi, de 15 h. à 20 h. 30. Jusqu'au 2 juillet.

KANDINSKY. Quatre-vingt-deux œuvres sur papier de 1902 à 1944. — Galerie Karl Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 2 juillet.

LABARTHE. — Galerie Lucie Weil, 6, rue Bonaparte (033-71-85). Jusqu'au 28 juin.

LALANNE. Dessins. — Galerie Saint-Paul, 22, rue Saint-Paul (887-91-02). Jusqu'au 9 juillet.

LE BOUL'CH. Peintures récentes. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 25 juin.

MACCHERONI. Photographies. — Librairie-galerie Obliques, 58, rue de l'Hôtel-de-Ville (277-38-82).

ETIENNE MARTIN. *Sculptures*. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusque fin juillet.

JEAN MESSAGIER. — Galerie le Dessin, 43, rue de Verneuil. Jusqu'au 9 juillet. — Gravures et monotypes. Galerie du Chapitre, 36, rue Saint-Louis-en-l'Ile (633-56-09). Jusqu'au 9 juillet.

ANTONIO SAURA MOL. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 30 juin.

BERT-JOHNNY NILSSON. — Galerie des Grands-Augustins, 18, rue des Grands-Augustins (326-36-89). Jusqu'au 8 juillet.

VIVIAN OSL. — Hôtel Nikko, 61, quai de Grenelle (575-62-62). Jusqu'au 16 juillet.

OZENFANT. — Galerie K. Granoff, place Beauvau (265-24-41). Jusqu'au 30 juin.

THE ROBIN PAGE SHOW. — Galerie Valois, 26, rue Saint-Denis (233-26-86). Jusqu'au 15 juillet.

JEANNE SOCQUET. — Galerie Principe, 17, rue des Innocents (233-18-11). Jusqu'au 27 juin.

[illegible]. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (561-[illegible]). Jusqu'au 9 juillet.

CHARLES GUSTAVE [illegible]. Robinson Crusoé. — Suite de paysages. Galerie [illegible], rue du Faubourg-Saint-Honoré. Jusqu'au 30 juin.

PIERRE [illegible]. — Galerie de l'Europe, [illegible] (331-22-[illegible]). Jusqu'au 25 juin.

[illegible]. — Galerie Adrien Maeght, [illegible], rue du Bac.

ENDRE TOT. [illegible] Ideas 1971-1976. Gladness Writings 1973-1976. — Galerie Baux, 30, rue du Bac (548-87-[illegible]). [illegible]

UNG NO LEE. Estampes. — Galerie Koryo, 8, rue Perronet (222-37-[illegible]). *Jusqu'au 18 juillet.*

VALTAT. Aquarelles, dessins. — Galerie de Paris, 15, place François-I[er] (359-82-[illegible]) ; Galerie La Cave, 7, rue Miromesnil (265-40-[illegible]). Jusqu'au 1[er] juillet.

ANDY WARHOL. Hammer and sickle. — Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-[illegible]). Jusqu'au 9 juillet.

FERNANDO ZOBEL. Aquarelles. — Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66).

Théâtres

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPERA (073-95-26), les 16 (Abonn. « A »), 23 et 24 à 19 h. 30 : Spectacle de ballets III (le Loup, Afternoon of a Faun, Cappricio, Palais de cristal ; les 17 et 22 (dernière) à 19 h. 30 : la Flûte enchantée ; les 18 et 21 (Abonn. « D »), à 19 h. 30 : le Chevalier à la rose.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (278-79-95), le 16 à 18 h. 30 : Un monde meilleur pour les enfants ; à 20 h. 30 : soirée G. Schéhadé : à 22 h. : projection de « Goha le Simple » ; le 20 à 21 h. : A. Glucksmann.

COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 16, 18, 19, 20 et 21 à 20 h. 30 : la Navette ; les Fausses Confidences ; le 17 à 20 h. 30 : l'Impromptu de Versailles ; le Misanthrope ; les 18 et 19 à 14 h. 30 : spectacle littéraire (le Temps des cerises) ; le 22 à 14 h. 30 (Abonn. class. rouge) : le Mariage de Figaro.

CHAILLOT (727-81-15) (D., L.), Grand Théâtre les 16, 17 et 18 (dernière) ; 20 h. 15 : Ballet-Théâtre Joseph Russillo (Requiem, Malédictions et Lumières). — Gémier, les 16, 17 et 18 (dernières) à 20 h. 30 : la Fortune de Gaspard.

Les salles municipales

CHATELET (233-40-00) (D. soir) D. et Ma.), 20 h. 30 ; sam., à 14 h. 40 ; dim., à 14 h. 30 et 18 h. 30 : Volga.

NOUVEAU CARRE (277-88-40) (D., L.), Grande salle, à 21 h. ; mat. dim. à 16 h. : la Dame de la mer — Salle Papin, à 20 h. : Médor, de Vitrac — les 16, 17, à 20 et 21 h. : spectacle animation danse par Ethery Pagava. — Le 20 salle Papin, à 20 h. 30 : Arts et Techniques du cinéma ; le 20, Grande salle à 21 h. : Temps circulaire, jazz improvisation par Lourival Sylvestre.

THEATRE DE LA VILLE (887-35-39) (D. L.) : 18 h. 30 Georghe Zamfir. — Le 15 à 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboim, Radu Lupu, piano (Mozart, Bruckner) ; les 16 et 17 à 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain, dir. P. Boulez ; les 18, 21 et 22 à 20 h. 30, le 19 à 14 h. 30 : London Contemporary Dance Theatre.

Les théâtres de Paris

AIRE LIBRE (322-70-78) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 18 h. : Combien ? ; 22 h., mat. sam. à 16 h., dim. à 15 h. : Un après-midi d'automne.

ANTOINE (208-77-71) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. et 18 h. 30 : les Parents terribles (dern. le 30).

ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D., L.), 18 h. 30 : Ph. Faure.

ATELIER (606-49-24) (D. soir), 21 h., mat. dim. à 15 h. : le Faiseur (dernière le 19).

BOUFFES DU NORD (280-28-04) (D.), 21 h. : On ne badine pas avec l'amour (dernière le 28).

CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 16 h. : Moby Dick.

CENTRE CULTUREL DU Xe (208-84-12), 21 h. : les Amours de Jacques le Fataliste (dernière le 16).

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (359-37-03) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : Chers zoiseaux.

ESSAION (278-46-42) (D.), 20 h. 45 : Feydeau-Farrefolk ; 22 h. 15 : la Maison d'en face. — II : 21 h. : Trance Kamikaze Express.

FONTAINE (874-74-40) (D.), 21 h. : Irma la douce.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

LA BRUYERE (874-76-99) (D.), 21 h. : l'Homme aux camélias.

LUCERNAIRE (544-57-34) (L.), 20 h. 30 : les Emigrés ; 22 h. 30 : C'est pas de l'amour, c'est de l'orage.

MAISON DES AMANDIERS (797-19-59), les 15, 16, 17 et 18, à 20 h. 30 : les Huîtres.

MOUFFETARD (336-02-87) (D., L.), 18 h. 30 : S. Varegues ; 19 h. 45 : Sémaphore ; 22 h. 15 : le Mont Chauve.

NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. dim. à 16 h. : Divorce à la française (à partir du 17).

ORSAY (548-38-53) **THEATRE DES NATIONS**, grande salle, les 15, 16, 17 et 18, à 20 h. 30, mat. les 15 et 18, à 16 h. : Jeanne d'Arc (U.S.A.) ; les 20 et 21, à 20 h. 30 : Une interview à Buenos-Aires (U.R.S.S.) ; petite salle, les 15 et 16, à 20 h. 30 : Sacco et Vanzetti ; les 17 et 18, à 0 h. 30 : les Musiciens de Brementown (U.S.A.) ; les 20 et 21, à 20 h. 30 : Assoe et Tre Ivorni.

PALACE (770-44-37), le 20 à 20 h. 30 : Théâtre, un spectacle de voie publique.

PALAIS-ROYAL (742-84-29) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : la Cage aux folles.

PARIS-NORD (228-43-42), 21 h. : Délire lucide (dernière le 16).

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97) (D.), 20 h. 45 : Lady Strass.

PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53) (D.), 20 h. 45, mat. sam. à 14 h. 30 : le Tartuffe (à partir du 21).

RANELAGH (288-64-44), les 15 et 16 à 20 h. 30 : l'Invitation au château.

SQUARE FELIX-DESRUELLES (L.), 21 h. 10 : la Rose et le Fer au siècle des cathédrales.

SAINTE-CHAPELLE (520-82-53), les 15, 16, 18 et 21 à 21 h. : Méphiboseth.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : les Dames du jeudi.

THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 30 : José.

THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE (589-38-69), à la Galerie (D., L.), 21 h. : Un chapeau de paille d'Italie (dernière le 25).

THEATRE DES 400 COUPS (633-01-21) (D.), 21 h. : les Catcheuses ; 22 h. 30 : l'Amour en visite.

THEATRE DES VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : Fête de Broadway.

THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h. 45 : le Grand Vizir, le Cosmonaute agricole.

THEATRE D'ULM (329-12-25) (Mer., D. soir), 21 h., mat. sam. et dim. à 15 h. 30 : Quand je serai petit.

THEATRE OBLIQUE (805-78-51), 20 h. 30 : Travail à domicile (dernière le 19).

THEATRE PRESENT (208-02-55) (D.), 20 h. 45 : la Serrure, la Voix, en alternance avec Zut, la Chamaille.

THEATRE TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. : Thérèse.

TROGLODYTE (222-93-54) (D., L.), 21 h. : Gugozone.

Les théâtres de banlieue

BOISSY-SAINT-LEGER, Château de Grosbois (598-06-04), le 17, à 21 h. : Orchestre et chœurs du Marais, dir. P. Marie-Portales ; chorales F.-Poulenc, dir. C. Chauvet (Vivaldi).

CHAMPIGNY, C.J.-Vilar, le 17, à 21 h. : Tenango.

CHATILLON, salle J.-Kahn (253-61-71), le 18, à 21 h. : Mig-Mon. Larry Lewis.

CHOISY-LE-ROI, Théâtre P.-Eluard (890-89-79), le 16, à 21 h. : les Ballets de Bali.

CLICHY, ARC (270-03-18), les 16, 17, 18 à 20 h. 30 : le Mauvais Œil.

COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-52), le 16, à 21 h. : Christophe Colomb.

CRETEIL, MAC (899-94-50), le 17, à 21 h. : Los Kimbas ; le 18, à 21 h. : les Petits Rats de Saint-Maur ; le 21, à 21 h. : Benny Quintet, Stompeanuts.

EPINAY, salle des fêtes (826-45-00), le 18, à 21 h. : Bal folk (écho du Bayou, Tarantule).

EVRY, Arènes (077-93-50), le 17, à 21 h. : Bretagne 77, avec Gilles Servat.

GOUSSAINVILLE, Théâtre Pablo-Neruda (988-99-52), le 19, à 14 h. : Elèves des cours de musique, dir. M. Blanchot.

L'ISLE-ADAM, église Saint-Martin (496-21-38), le 17, à 21 h. : Orchestre de chambre B. Thomas, chorale d'Argenteuil (de Lalande).

MALAKOFF, Théâtre 71 (655-43-45), le 17, à 21 h. : Théâtre national du Bali ; le 20, à 14 h. : Ballet G. Palomares ; le 20, à 21 h. : Atelier de musique improvisée ; le 22, à 14 h. : l'Oiseau cerf-volant.

MONTFORT-L'AMAURY, Eglise (486-00-40), le 18, à 21 h. : Orchestre de chambre J. Barthe, Ens. vocal S. Caillat (Bach).

MONTREUIL-SOUS-BOIS, Studio-Théâtre (858-65-33) (S. soir, D., L.), 20 h. 30, mat. dim., à 17 h. : les Voyages drolatiques de François Rabelais.

ROMAINVILLE, Eglise Saint-Germain (845-19-83), le 21, à 21 h. : Orchestre de chambre J. Barthe ; Ensemble vocal S. Caillat (Bach).

SAINT-DENIS, Basilique (243-00-59), le 16, à 21 h. : Orchestre et chœurs de Cracovie, dir. J. Katlewicz (Szymanowski, Penderecki).

SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, Parc J.-Vilar (901-11-38), les 17 et 19, à partir de 15 h. : Point fixe.

SAVIGNY-SUR-ORGE, M.J.C. (905-31-66), le 17, à 21 h. : le Che magnifique.

SURESNES, Théâtre J.-Vilar (506-57-18), les 16, 17, 18, à 21 h. : Création.

VERSAILLES, Festival (950-71-18), à l'Opéra royal, le 15, à 20 h. 45 : la Princesse de Navarre ; à la chapelle royale, le 16, à 20 h. 45 : Orchestre de chambre B. Thomas, soliste Jessye Norman (Haendel, Purcell, Glück, Mozart) ; à l'Orangerie, le 21, à 20 h. 45 : Ensemble S. Halkvantura et ensemble vocal G. Dufay (musique sacrée de l'Ancien et Nouveau Testament) ; à l'Opéra royal, le 22, à 20 h. 45 : les solistes de Paris et M. Rostropovitch (Haydn, Mozart, Boccherini) ; concert-promenade, le 20, à partir de 16 h. 30.

VETHEUIL (95), Eglise, le 18, à 21 h. : Ensemble 12, dir. A. Boulfroy (Bach, Marcello, Boccherini, Haydn).

VILLEJUIF, Théâtre Romain-Rolland (726-15-02), le 16, à 21 h. : Fuenta Ovejuna.

VILLEPARISIS, Parc municipal A.-Croizat (427-05-05), le 18, à 20 h. 30 : Danses nationales d'Espagne, Leny Escudero.

YERRES, CEC (948-38-06), du 17 au 24 : Fête du CEC ; le 17, à 21 h. : la Mythologie ; le 18, à 21 h. : Danse rythmique ; le 19, à 16 h. : Elèves du Conservatoire ; le 21, à 20 h. 30 : Fête de la musique.

Concerts

MERCREDI 15 JUIN

SALLE GAVEAU (225-29-14), à 9 h. 30 et 14 h. : Concours M. Long et J. Thibaud.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES (225-44-36), à 20 h. 30 : Cl. Arrau (Brahms, Beethoven).

EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, à 20 h. 30 : chorale Saint-Thomas, dir. : N. Pommeret (Brahms, Schubert).

CHAPELLE SAINT-BERNARD, à 20 h. 30 : groupe Andino Karumanta et chorale Cantarel de Paris (la Misa Criola).

MUSEE D'ART MODERNE DE PARIS, à 21 h. : Un drame musical instantané avec Miles Birge, Gorge et Vitet.

NOTRE-DAME DE PARIS, à 21 h. : Chorale nationale bulgare, chanteurs de Saint-Eustache, dir. : P. Dervaux, sol. : J. Taillon (chants classiques et liturgiques orthodoxes : le Miroir de Jeanne).

JEUDI 16 JUIN

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, à 19 h. : Orch. Phil. de Berlin, dir. H. von Karajan (Beethoven, Mahler).

MAISON DE LA RADIO (524-15-16), à 20 h. 30 : Nouvel orch. phil., dir. : J.-P. Jacquillat, sol. : T. Dussaut (De Falla, Roussel, Rivier).

THEATRE MOGADOR, à 20 h. 30 : hommage à Franz Lehar.

PALAIS DES CONGRES (758-27-78), à 20 h. 30 : Orch. de Paris, dir. : D. Barenboim, sol. : R. Lupu (Mozart, Bruckner).

EGLISE EVANGELIQUE ALLEMANDE, à 20 h. 30 : musique de chambre, avec P. Dodge, A. Haas et M. Mc Gaughey (Bach, Telemann, Boismontier, Le Roux).

HOTEL HEROUET (278-62-60), à 20 h. 30 : M Bourdon, D. Rozan et N. Henon (Bach, Monteverdi, Haendel).

EGLISE SAINT-ELOI, à 20 h. 45 : chorale mixte et orch. symph. du 12e, dir. : S. Becquet (Rameau, Albinoni, Haydn).

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE, à 20 h. 45 : Consort Orpheus (Quantz, Fash, Telemann).

STE-CHAPELLE, à 21 h. : Chœur national, dir. : J. Grimbert, Los Calchakis et A. M. Miranda (Oratorio « Mundo Nuevo » de C. et R. Maldonado).

NOTRE-DAME DE PARIS, à 21 h. : voir le 15.

SALLE ROSSINI, à 21 h. : S. Marendaz Millet et F. Tillard (Duparc, Fauré, Strauss, Berg, Mahler).

ESPLANADE DE LA DEFENSE, à 21 h. : Trio à cordes français (Beethoven, Mozart).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, à 20 h. 30 : Orch. de chambre des Pays-Bas, dir. : V. Ashkenazy (Mozart).

VENDREDI 17 JUIN

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 9 h. 30 et 14 h. 30 : voir Gaveau le 15 ; 20 h. 30 : voir le 16.

MAISON DE LA RADIO (audit. 105), 20 h. 30 : Octuor à vent Maurice Bourgue (Haendel, Schubert, Beethoven, Donizetti, Mozart, Ligeti).

FIAP (707-25-69), 20 h. 30 : M. Musa Ehat (guitare classique).

SAMEDI 18 JUIN

CONCIERGERIE, 17 h. 45 : Ars Antiqua de Paris (Machaut, cour de Bourgogne).

CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE, 20 h. : Orchestre de jeunes A. Loewenguth (Bartok, Haydn, Gluck, Brown...).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 14 h. 30 et 20 h. 30 : voir le 15.

DIMANCHE 19 JUIN

BATEAUX-MOUCHES, Alma 10 h. 30 : Quatuor Arcadie (Gervaise, Boismortier, von Dittersdorf).

CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE, 10 h., 14 h. et 17 h. : voir le 18.

EGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES, 16 h. : Ensemble polyphonique de Versailles, dir. : S. Roger (Dufay, Schutz, Monteverdi, J. des Prés).

EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 17 h. 45 : P. Y. Asselin (Lubeck, Kerll, Bach).

CONCIERGERIE, 17 h. 45 : voir le 18.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain, dir. : P. Boulez, sol. : P. Zuckerman (Berg, Schoenberg).

CONCIERGERIE, 20 h. 30 : J.-C. Veilhan, G. Robert, P. Bloch (flûte ancienne).

LUNDI 20 JUIN

ESPLANADE DE LA DEFENSE, 12 h. : M. Saint-Pierre, Percussion du conservatoire de Boulogne, Percussionnistes brésiliens.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Concours M. Long et J. Thibaud, Premiers Grands Prix de piano et violon et Orchestre de la garde républicaine, dir. R. Boutry.

NOTRE-DAME DES CHAMPS, 20 h. 30 : J.-P Leguay (Mendelssohn, Tournemire, Baillif, Hindemith, Leguay).

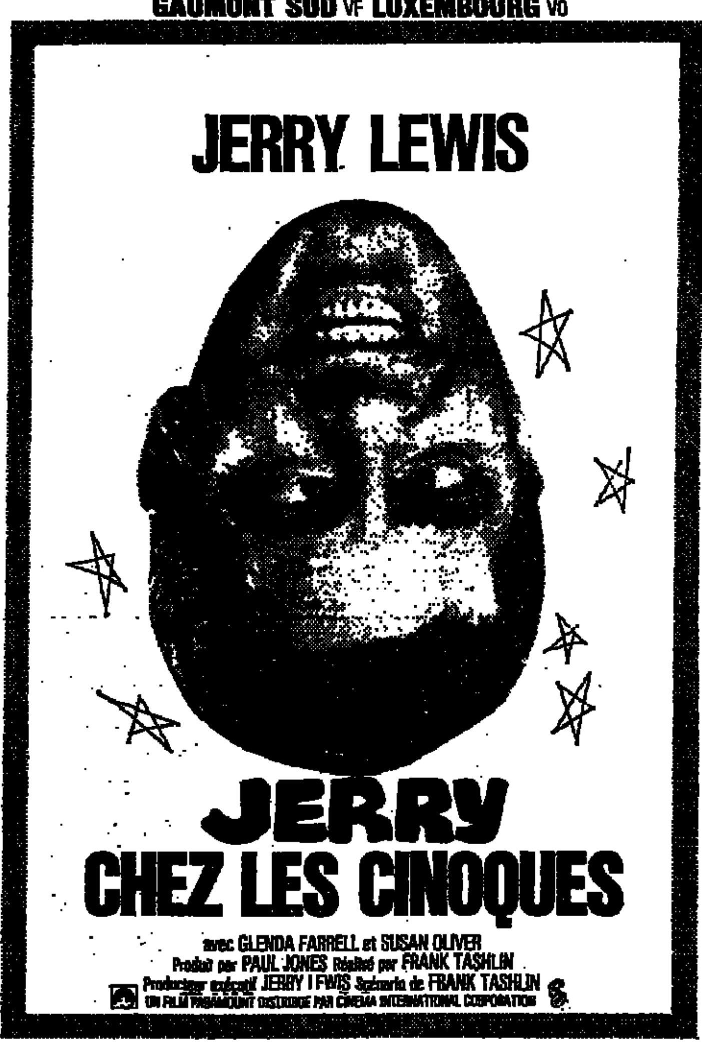
SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 21 h. : Orchestre de chambre B. Thomas, sol. G. Fumet (Haendel, Bach, Vivaldi, Mozart).

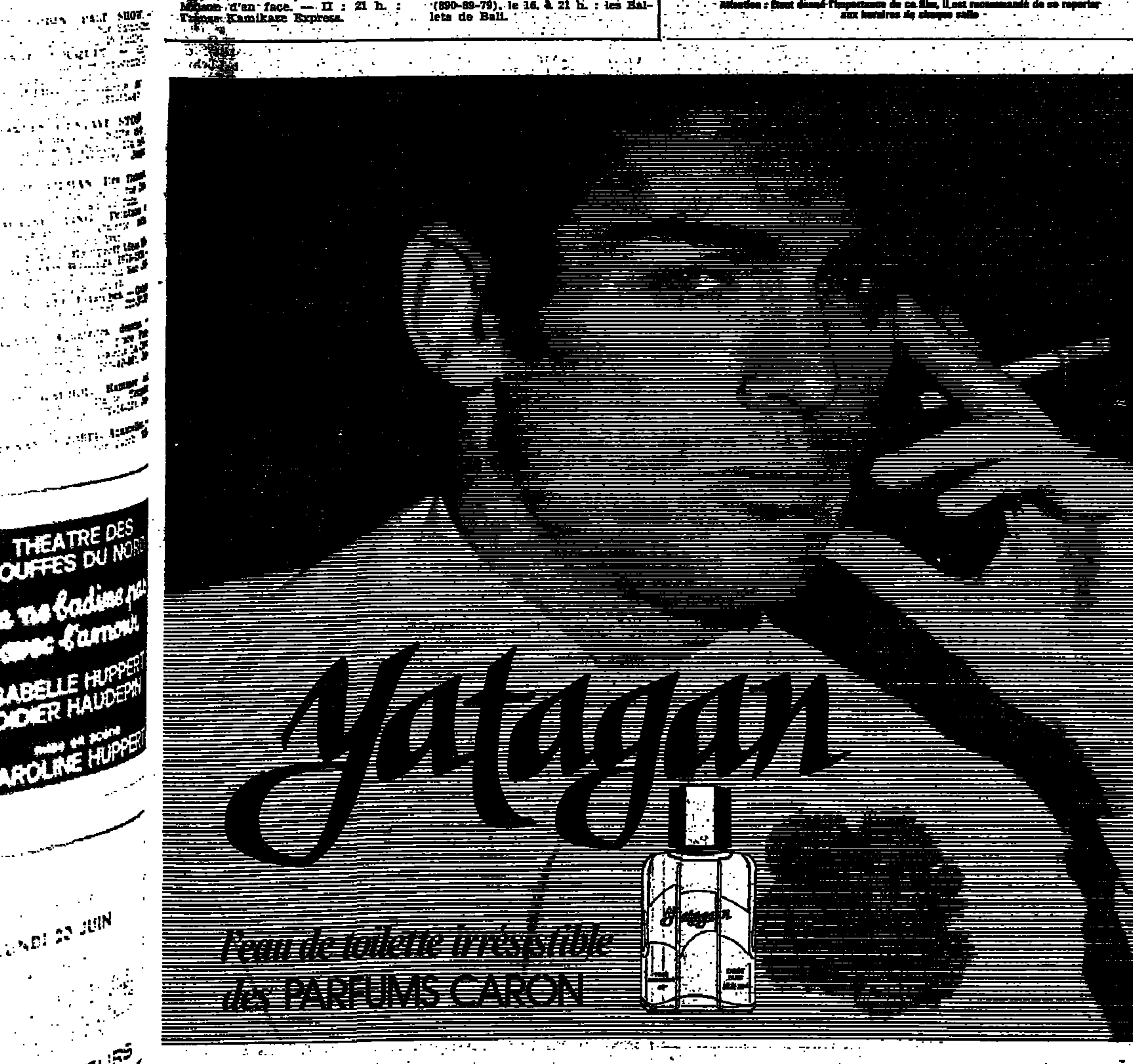
MARDI 21 JUIN

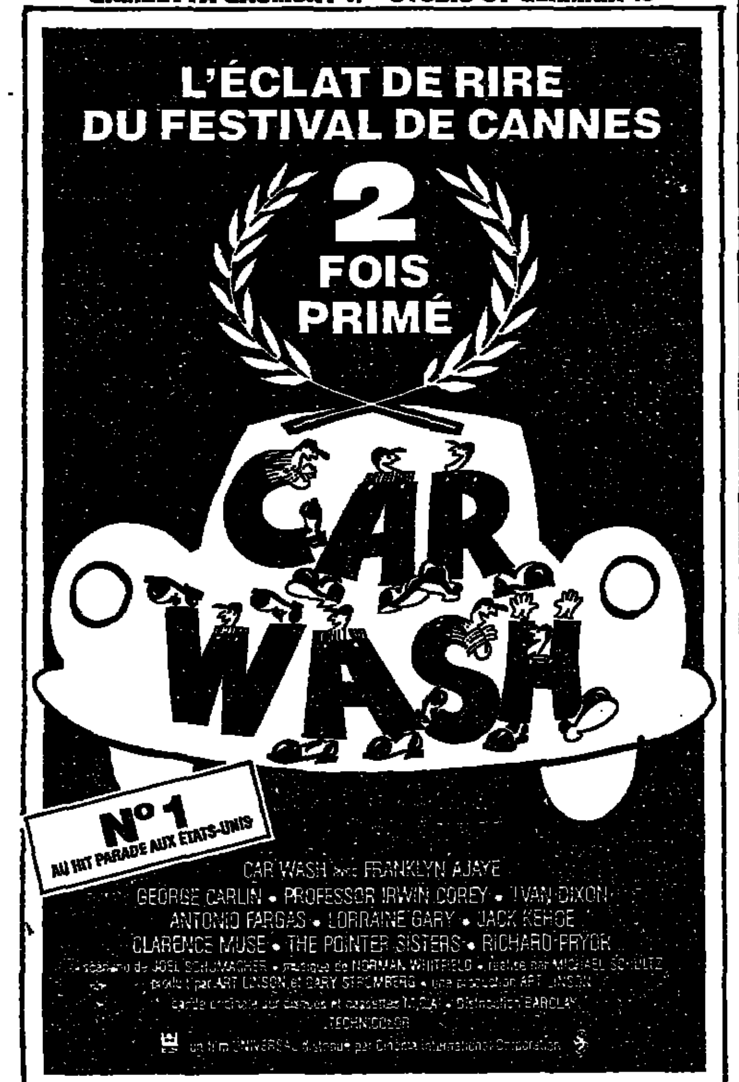
HOTEL HEROUET, 20 h. 30 : Voir le 16.

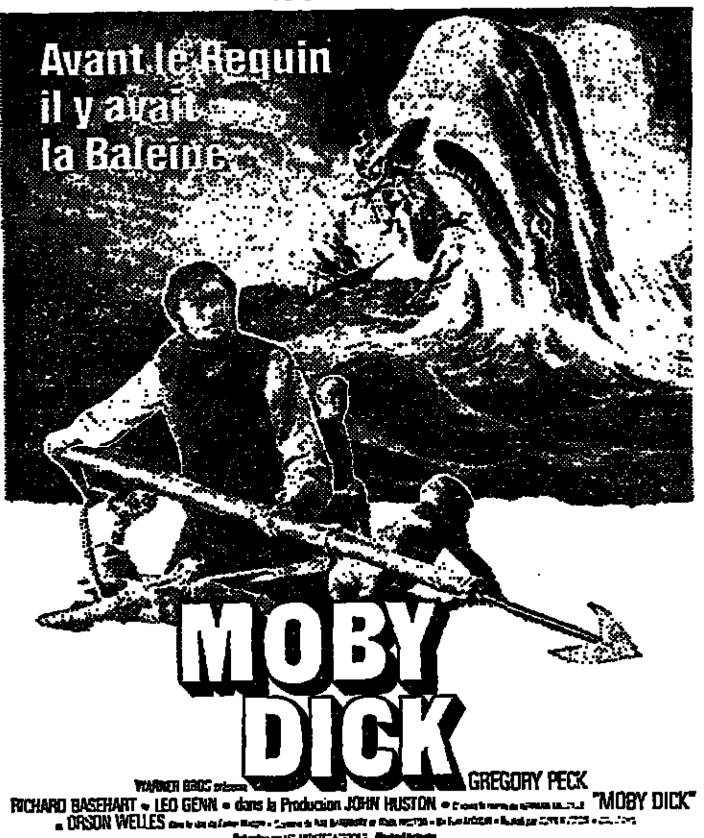
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : P. Boulez, D. Barenboim, P. Zukerman, A. Pay, M. Debost, Ket M. Labeque (Messiaen, Schœnberg).











Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

Chaillot (704-24-24)

MERCREDI 15 JUIN. — 15 h. Harold Lloyd, Laurel et Hardy, Charlot, Buster Keaton ; 18 h. 30. : les Six viennent à bout de tout, de E. et E. Leenard ; Douze fois impure, de M. Fillières et A. Perez ; Modèles d'enfants, enfants modèles, de L. Agelier et C. Lemoine ; Générique vivant, de M. Clarisse et H. Giroux (en présence des auteurs) ; 20 h. 30 : Marilia et Marina, de L. F. Goulart (en présence de l'auteur) ; 22 h. 30 : le Clair de Terre ; Côté cour, côté champ, de G. Gilles (en présence de l'auteur).

JEUDI 16. — 15 h. : les Musiciens du ciel, de G. Lacombe ; 18 h. 30 : Choisir ; Cathérales ; Sans draps, de U. Peres (en présence de l'auteur) ; 20 h. 30 : le Fou de mai ; de Ph. Defrance ; 22 h. 30 : le Grand Gouana, de A. Serreau (en présence de l'auteur).

VENDREDI 17. — 15 h. : Pages galantes de Boccace, de H. Fregonese ; 18 h. 30 : l'Amour et la Mer, de G. Gilles ; 20 h. 30 : la Comédie du train des pignes, de F. de Chavannes ; 22 h. 30 : Lumière surgie du néant, de N. Dayan.

SAMEDI 18. — 15 h. : les Visiteurs du soir, de M. Carné ; 18 h. 30 : Art naïf et répression en Haïti ou *Un agent de la C.I.A. peut-il être un grand mécène ?* de A. Antonin ; 20 h. 30 : le Chemin de la liberté, de A. Antonin ; 22 h. 30, Soudain l'été dernier, de J. Mankiewicz.

DIMANCHE 19. — 15 h. : Blue jeans, de H. Burin des Roziers (en présence de l'auteur) ; 18 h. 30 : Who's who ; Je veux mourir dans la patrie de Jean-Paul Sartre, de M. Boucault (en présence de l'auteur) ; la Découverte, de G. Chevalier : le Destin de Jean-Noël, de G. Auer ; l'Enfant prisonnier, de J.-M. Carre (en présence de l'auteur) ; *les Sentiers battus*, de R. Salis ; 20 h. 30 : l'Eden Palace, de F. Compain ; 22 h. 30 : la Chinoise, de J.-L. Godard.

LUNDI 20. — Relâche.

MARDI 21. — 15 h. : Goupi mains rouges, de J. Becker ; 18 h. 30 : Proust, l'Art et la Douleur, de G. Gilles ; 20 h. 30 : Absences répétées, de G. Gilles ; 22 h. 30 : Saint-Genet, martyr et poète, de G. Gilles.

Les exclusivités

ADOPTION (Hong., v.o.) : St-André-des-arts, 6e (326-48-18).
ALICE DANS LES VILLES (A., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), Le Marais, 4e (278-47-86), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LES AMBASSADEURS (Fr.-Tun., v.o.) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), Le Paris, 8e (359-53-99) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
BAXTER, VERA BAXTER (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Olympic, 14e (542-67-42).
BILITIS (Fr.) (**) : U.C.G. Opéra, 2e (261-50-32).
LE CAMION (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
CARRIE (A.) (**) v.o. : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19), Studio Raspail, 14e (326-38-98) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56), Bosquet, 7e (551-44-11).
CAR WASH (A., v.o.) : St-Germain Studio, 5e (033-42-72), Marignan, 8e (359-92-82), Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
CASANOVA DE FELLINI (It.) (*) v.o. : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
LA CASTAGNE (A., v.o.) : U.C.G. Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), U.C.G. Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64, Napoléon, 17e (380-41-46), Secrétan, 19e (206-71-33).
LA COMMUNION SOLENNELLE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42).
LA DENTELLIERE (Fr.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92 84) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE DERNIER BAISER (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Arlequin, 6e (548-62-25) ; Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).
ELISA VIDA MIA (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
EN ROUTE POUR LA GLOIRE (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LE FANTOME DE BARBE-NOIRE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; U.G.C.-Gobelins 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Tourelles, 20e (636-51-98). H. Sp.
LES FOUGERES BLEUES (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
LA GUERRE, LA MUSIQUE, HOLLYWOOD ET NOUS (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78) ; Action-République, 11e (805-51-33).
L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Bretagne, 6e (222-57-97), Normandie, 8e (359-41-18), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Murat, 16e (288-99-75).
JABBERWOCKY (Ang., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; v.f. : Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
JULIE POT DE COLLE (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Athéna, 12e (343-07-48).
L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
MADAME CLAUDE (Fr.) (*) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Marignan, 8e (359-92-82), Lumière, 9e (770-84-64), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE MESSAGE (A.-Lyb., v. arab.) : Wepler, 18e (387-50-70) ; v. am. : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
NETWORK (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
NEWS FROM HOME (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LA NUIT DE SAINT-GERMAIN-DES-PRES (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Fauvette, 13e (331-56-86), Calypso, 17e (754-10-68), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
OMAR GATLATO (Alg., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Palais des Arts, 3e (272-62-98), Myrrha, 18e (606-06-26).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Luxembourg, 6e (633-97-77), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
PORTRAIT DE GROUPE AVEC DAME (All., v. o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Marignan, 8e (359-92-82) ; v. f. : Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
PROVIDENCE (Fr., v. ang.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
LA QUESTION (Fr., **) : Quartier Latin, 5e (326-84-65), Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LE REGARD (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
ROCKY (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).
TOUCHE PAS A MON COPAIN (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE TIGRE DU CIEL (Ang., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v. f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v. f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Diderot, 12e (343-19-29), Ternes, 17e (380-10-41).
TROIS FEMMES (Ang., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. ; Impérial, 2e (742-72-52), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Les Nations, 12e (354-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
UN TAXI MAUVE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Boul'Mich, 5e (033-48-29), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-34).

Les films nouveaux

LE DIABLE PROBABLEMENT, film français de Robert Bresson : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Colisée, 8e (359-29-46), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-15).
VOL A LA TIRE, film américain de J. Schatzberg. V.O. : Vendôme, 2e (073-97-52), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Bonaparte, 6e (326-12-12), Biarritz, 8e (723-69-23).
PAINTERS PAINTING, film américain d'Emile de Antonio. V.O. : Olympic, 14e (542-67-42), le 16 au Centre-Pompidou.
LE BUS EN FOLIE, film américain de James Frawley. V.O. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71) ; V.F. : Rotonde, 6e (633-08-22), Caméo, 9e (770-20-89), U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Murat, 16e (288-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33).
LE PONT DE CASSANDRA, film anglais de G.-P. Cosmatos. V.O. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; V.F. : Rex, 2e (236-83-93), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (288-99-75).
LA JEUNE LADY CHATTERLEY, film américain de A. Roberts (**). V.O. : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; V.F. : Paramount-Marivaux 2e (742-83-90), Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
DEFENSE DE TOUCHER, film italien de Nello Rossati (*). V.F. : Omnia, 2e (233-39-36), Balzac, 8e (359-52-70), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Gaîté, 13e (326-99-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
CANNON BALL, film américain de P. Bartel. V.O. : Ermitage, 8e (359-15-71) ; V.F. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Les Images, 18e (522-47-94), Secrétan, 19e (206-71-33).

Les festivals

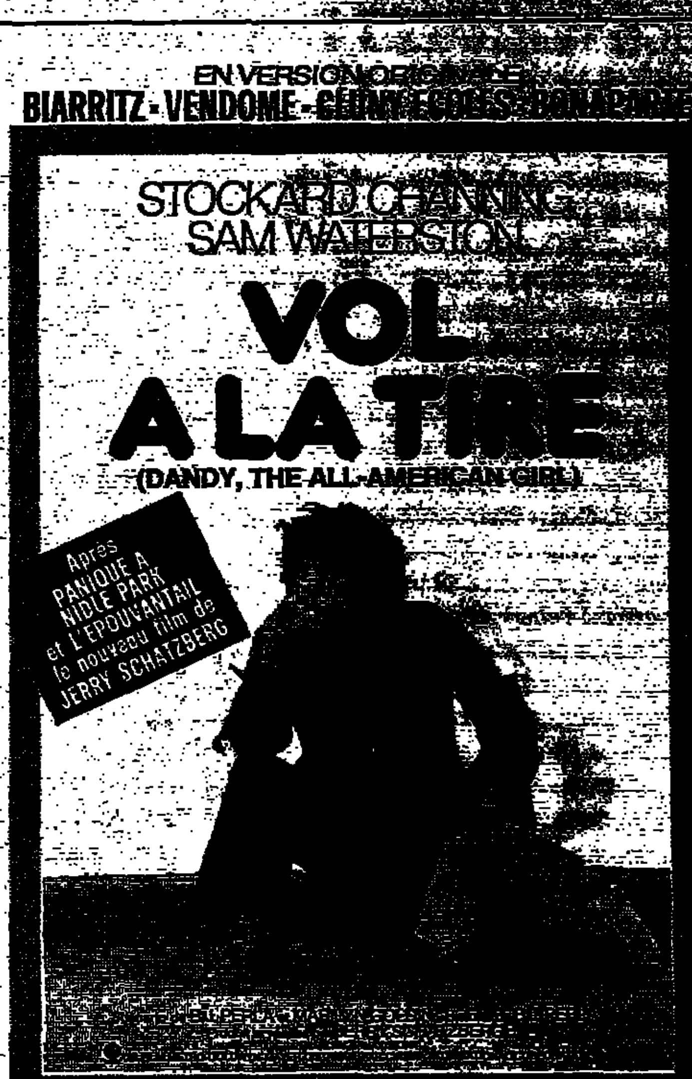
CARNE-PREVERT : la Pagode, 7e (705-12-15), mar., ven. : *Drôle de drame* ; jeu., lun. : les Enfants du paradis ; sam., mar. : les Visiteurs du soir ; dim. : les Portes de la nuit.
LA NOUVELLE VAGUE : Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62), mer. : les Cousins ; jeu. : les Amants ; ven. : Leurs premières armes (courts métrages) ; sam. : Et Dieu créa la femme ; lun. : Cléo de 5 à 7 ; mar. : Lola.
PAGNOL : Olympic, 14e (542-67-42), à 17 h. 15 (sauf sam. et dim.) ; mer. : Marius ; jeu. : Fanny ; ven. : César ; lun. : Angèle ; mar. : la Femme du boulanger.
UN DEMI-SIECLE DE CINEMA SOVIETIQUE (v.o.) : le Seine, 5e (325-95-99), mer., cat. : la Mère ; à 18 h. : Neuf jours d'une année ; en soirée : Partition inachevée ; jeu., mat. : la Terre ; à 18 h. : *le 41e* ; *en soirée* : Vingt jours sans guerre ; ven., mat. : l'Homme à la caméra ; à 18 h. : la Ballade du soldat ; en soirée : La parole est à la défense ; sam., mat. : Potemkine ; à 17 h. : Andréi Roubliev ; en soirée : les Orphelins ; dim. mat. : Ivan le Terrible ; à 18 h. : la Dame au petit chien ; en soirée : Spartacus ; lun., mat. : la Nouvelle Babylone ; à 17 h. : le Fascisme ordinaire ; en soirée : Un drame poignant ; mar., mat. : l'Arc-en-ciel ; à 18 h. : l'Enfance d'Ivan ; en soirée : la Romance des amoureux.
CHARLIE CHAPLIN (v.o.), Studio des Acacias, 17e (754-97-83), 12 h. 30 : les Lumières de la ville ; 14 h. : les Feux de la rampe ; 16 h. 30 : la Revue de Charlot ; 18 h. : The Kid ; 19 h. 30 : la Ruée vers l'or ; 20 h. 45 : les Temps modernes ; 22 h. 15 : le Dictateur.
LES MARX BROTHERS (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50), mer., sam., mar. : Monkey Business ; dim., jeu. : la Soupe au canard ; ven., lun. : les Marx Brothers au grand magasin.
W. ALLEN (v.o.), *Studio Logos*, 5e (033-26-42), mer., lun. : Woody et les robots ; jeu., sam. : Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe... ; ven., dim., mar. : Bananas.
I. BERGMAN (v.o.), Racine, 6e (633-43-71), mer. : le Septième Sceau ; jeu. : Rêves de femmes ; ven. : Une leçon d'amour ; sam. : Sourires d'une nuit d'été ; dim. : le Silence ; lundi : l'Œil du diable ; mar. : la Fontaine d'Aréthuse.
CINEMA SUEDOIS (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), mer. : le Rêve d'Amérique ; jeu. : Bang ; ven. : la Quintette d'une petite ville ; sam. : Tabou ; le Mur blanc ; dim. : la Métamorphose ; Retour dans la nuit ; lundi : Elvis, Elvis ; mar. : Hello Baby.
BUNUEL (v.o.), Grands-Augustins, 6e (633-22-13), mer., sam. : Los Olvidados ; Un chien andalou ; jeu., dim. : la Mort en ce jardin ; ven., lundi : la Vie criminelle d'Archibal de la Cruz ; mar. : la Montée au ciel.
CARLOS SAURA (v.o.), Quintette, 5e (033-35-40), mer. : la Chasse ; sam., jeu. : Anna et les loups ; mar., ven. : la Cousine Angélique ; dim. : Cria Cuervos ; lun. : le Jardin des délices.
R. POLANSKI (v.o.), Studio Galande, 5e (033-72-71), 12 h. 30 (+ sam. à 23 h. : Macbeth) ; 15 h., 19 h. : Répulsion ; 17 h., 21 h. : Cul-de-sac.
VISCONTI (v.o.), Styx, 5e (633-08-40), mer., sam., lundi : le Guépard ; jeu., dim. : le Crépuscule des dieux ; ven. : Violence et passion ; mar. : les Damnés.
COMEDIES A L'ITALIENNE (v.o.), Bilboquet, 6e (222-87-23), 13 h. 45 : les Monstres ; 16 h. : Une poule, un train... et quelques monstres ; 18 h. 15 : Moi, la femme ; 20 h. 30 : le Fanfaron ; 22 h. 30 : Parfum de femme.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o.), I. : 11 h. 50 (sf dim.) : les Mille et Une Nuits ; [illegible] Dernier Tango à Paris ; 16 h. [illegible] Taxi Driver ; 18 h. [illegible] (+ ven. et sam. à 24 h.) ; 20 h. [illegible] Cria Cuervos ; 22 h. 15 : Aguirre, la colère de Dieu. — II : 12 h. [illegible] (sf dim.) : le Décaméron ; [illegible] sam. à 24 h. 15 : la Grande Bouffe.
BOITE A FILMS, [illegible] I. : 13 h. : Let it be ; 14 h. 30 [illegible] Macadam cow-boy ; 16 h. 15 [illegible] Orfeu Negro (+ ven. et sam. [illegible] 24 h.) ; 18 h. 15 : Jérémiah Johnson ; 20 h. 15 : le Barreau [illegible] Délivrance. — II : 13 h., 22 h. 50 [illegible] Phantom of the Paradise ; 14 h. 45 [illegible] 1900 (prem. partie) ; 17 h. 45 : 1900 (deuxième partie) ; 20 h. 15 : Mort à Venise ; ven. et sam. à 14 h. 15 : Zardoz.
P. NEWMAN (v.o.), *Action La Fayette*, 9e (878-80-50), mer. : Hombre ; jeu. : Luke la main froide ; ven. : Rachel, Rachel ; sam. : Virages ; dim. : le Clan des irréductibles ; lundi : Winning ; mar. : Butch Cassidy et le Kid.

Les séances spéciales

BEN ET BENEDICT (Fr.) : Olympic (542-67-42) à 18 h. (sauf sam. et dim.).
CALIFORNIA SPLIT (A.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
HAROLD ET MAUDE (A.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
HOTEL DU NORD (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), à 12 h. (sauf sam., dim.).
INDIA SONG (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99), à 12 h. 20 (sauf dim.).
LE LIMIER (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
JE, TU, IL, ELLE (Fr.) : le Seine, 5e, à 12 h. 15 (sauf dim.).
NEXT STOP GREENWICH VILLAGE (A., v.o.) : la Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.

Les grandes reprises

AU FIL DU TEMPS (A., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
AMARCORD (It., v.o.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55) (sf. mar.).
LA BLONDE ET MOI (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
COMMENT YU KONG DEPLAÇA LES MONTAGNES (Fr.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) H. Sp.
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44) H. Sp.
LA FIANCEE DU PIRATE (Fr.) (*) : *Impérial*, 2e (742-72-52), Quintette, 5e (033-35-40), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Marignan, 8e (359-92-82), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) (le 16, la séance de 20 h. 30 sera suivie d'un débat).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44) H. Sp.
J'AI MEME RENCONTRE DES TZIGANES HEUREUX (Youg., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).
GUERRE ET PAIX (Sov., v.f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
JERRY CHEZ LES CINOQUES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Studio-Marigny, 8e (225-20-74).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
MOBY DICK (A., v.o.) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Mercury, 8e (225-75-90), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
LA MONTAGNE SACREE (A., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
LES NOCES DE CENDRE (Pol., v.f.) : Royal-Villiers, 17e [illegible]
NOS PLUS BELLES ANNEES (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (720-71-11).
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90).
OSCAR (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
[illegible]
LES VACANCES DE M. HULOT [illegible]
WOODSTOCK (A., v.o.) [illegible]





Cinéma en province

Les exclusivités

AIX-EN-PROVENCE. — Car Wash : Cézanne (26-04-06) ; la Castagne : Cinévog (26-04-06) ; la Communion solennelle : Cézanne ; la Dentellière : Cézanne ; Elisa Vida Mia : Cézanne ; The Rocky Horror Picture Show : Le Paris (26-04-06) ; Trois femmes : Cézanne ; Transamerica Express : Le Mercœur (26-04-06) ; Un tueur dans la foule : Cézanne.

BORDEAUX. — Car Wash : Gaumont (44-13-38) ; la Castagne : Ariel (44-31-17) ; la Communion solennelle : Ariel ; la Dentellière : Gaumont ; Elisa Vida Mia : Club (52-34-17) ; le Fantôme de Barbe-Noire : Ariel ; le Messager : Gaumont ; Madame Claude : Marivaux (48-43-14) ; On m'appelle Dollars : Ariel ; la Question : Marivaux ; Servante et maîtresse : Ariel ; Vanessa : Ariel ; la Victoire en chantant : Marivaux.

GRENOBLE. — La Castagne : Ariel (44-22-16), Grand-Place (09-67-10) ; Car wash : Gaumont (44-16-45) ; la Dentellière : Gaumont ; Elisa Vida Mia : Gaumont ; le Fantôme de Barbe-Noire : Grand-Place ; Madame Claude : Gaumont ; le Messager : Le Paris (44-05-27) ; On m'appelle Dollars : Stendhal (96-34-14) ; Oscar : Gaumont ; le Pont de Cassandra : Stendhal ; le Pont de la rivière Kwaï : Ritz (87-19-88) ; la Planète sauvage : Grand-Place ; Soudain les monstres : Paris ; Trois femmes : Gaumon ; Un taxi mauve : Eden (44-06-72), Grand-Place.

LILLE. — La Castagne : Ariel (54-88-35) ; la Communion solennelle : Ariel ; les Douze Salopards : Kinopanorama (54-78-46) ; le Fantôme de Barbe-Noire : Concorde (57-22-05) ; L'inspecteur ne renonce jamais : Ariel ; L'une chante, l'autre pas : Pathé (57-32-71) ; Madame Claude : Pathé ; Mash : Métropole (51-21-12) ; le Messager : Capitole (54-78-46), Splendid (56-46-16) ; Portrait de groupe avec dame : Ritz (55-23-57) ; Salo : Ariel ; Suspiria : Ariel ; Survivre : Ariel ; Trois femmes : Métropole ; Un taxi mauve : Concorde, Cinéac (55-02-01) ; Woodstock : Métropole.

LYON. — Adoption : Canut (28-34-91) ; Alice Cooper Show : C.N.P.-Lyon (27-26-25) ; les Ambassadeurs : C.N.P.-Lyon ; Baxter, Vera Baxter : C.N.P.-Lyon ; California Split : Les Ateliers (37-46-30) ; Carrie : Tivoli (37-33-25) ; Car Wash : Bellecour (37-09-05) ; Casanova de Fellini : C.N.P.-Villeurbanne (68-23-07) ; la Castagne : U.G.C.-Part-Dieu (62-68-04), U.G.C.-Scala (42-15-41), Ritz (52-17-67) ; Chewing Gun Rallye : Paramount (42-01-59) ; Chiens de paille : Zola (84-36-28) ; la Communion solennelle : U.G.C.-Concorde (42-15-41) ; Croc Blanc : Zola ; la Déchéance de Franz Blum : Canut ; la Dentellière : Royal (37-31-49) ; le Dernier Baiser : Pathé (42-61-03) ; l'Enigme de Kaspar Hauser : C.N.P.-Villeurbanne ; En route pour la Gloire : Fourmi (60-84-89) ; le Fantôme de Barbe-Noire : Ciné-Journal (37-88-92) ; le Fantôme de Paradis : Tivoli ; le Graphique de Boscop : C.N.P.-Lyon ; l'Héritage : Palais des congrès (24-15-83), C.N.P.-Caluire (23-68-08) ; les Hommes du président : C.N.P.-Grolée (37-38-87) ; Irène, Irène : Le Cinématographe (37-24-84) ; Jabberwocky : Duo (37-05-55) ; L'homme qui aimait les femmes : U.G.C.-Concorde ; Lisztomania : Les Ateliers ; Last Free Ride : Le Cinématographe ; Lenny : Gémeaux ; Madame Claude : Tivoli ; le Messager : Pathé (42-61-03) ; Nosferatus le vampire : Le Cinéma (39-09-72) ; la Nuit américaine : Canut ; Pain et Chocolat : U.G.C.-Part-Dieu ; le Pont de Cassandra : U.G.C.-Concorde, U.G.C.-Part-Dieu, Chanteclair (28-13-65) ; Portrait de groupe avec dame : Fourmi ; Obsession : C.N.P.-Caluire ; Oscar : Pathé ; la Prison du viol : U.G.C.-Scala ; la Question : Gémeaux ; Rocky : C.N.P.-Grolée ; Rosemary's Baby : Fourmi ; Tex Avery Follies : Le Cinématographe ; Trois femmes : Ambiance (28-14-84) ; le Triangle d'or : Canut ; Tommy : U.G.C.-Scala ; Un taxi mauve : Paramount, U.G.C.-Part-Dieu, U.G.C.-Concorde ; les Vacances de Monsieur Hulot : U.G.C.-Concorde ; les Zozos : Tivoli.

MARSEILLE. — Carrie : Pathé (48-14-45), en soirée ; Car Wash : Pathé, Paris (33-15-59) ; la Castagne : Hollywood (33-74-93), Capitole (48-27-64), Ariel ; Cousin-Cousine : Chambord (77-15-24) ; la Communion solennelle : Ariel (33-11-65) ; la Dentellière : Paris, Pagnol (49-34-79) ; le Dernier Baiser : Pathé ; Dynamite Girls : K7 (48-42-79) ; Elisa Vida Mia : Rex (33-82-57) ; le Fantôme de Barbe-Noire : K7, Hollywood ; le Fantôme de Paradis : Pathé ; les Impitoyables : Pathé ; Liquidez l'inspecteur Mitchell : Capitole (48-27-64) ; Love Story : Capitole ; Madame Claude : Rex, César ; Mash : Hollywood ; le Messager : Pathé ; Oscar : Rex ; Portrait de groupe avec dame : César ; le Pont de Cassandra : Capitole, Ariel ; le Retour de la panthère rose : Pathé, en mat. ; Le sheriff est en prison : Breteuil (37-75-89) ; Soudain les monstres : K7 ; Trois femmes : Paris ; Transamerica Express : Chambord ; Une femme fatale : Breteuil ; Un taxi mauve : Majestic (33-38-32), Drive In (54-16-00), Odéon ; les Valseuses : Odéon ; les Zozos : Pathé.

NICE. — Ben et Benedict : Méliès (55-37-27) ; Car Wash : Concorde (88-39-88) ; la Castagne : Forum (88-50-80) ; la Communion solennelle : Rialto (88-08-41) ; la Dentellière : Concorde ; Dersou Ouzala : Méliès ; le Fantôme de Barbe-Noire : Escurial (88-10-12) ; Festival Visconti : Mercury (55-32-31) ; Madame Claude : Gaumont (88-39-88) ; le Pont de Cassandra : Variétés (87-74-97) ; Psychose : Rio 2000 (85-86-95) ; Suspiria : Monte-Carlo (87-28-95) ; Un taxi mauve : Balzac (85-18-34), Paramount (87-71-60) ; Woodstock : Rio Filmothèque.

NANCY. — Car Wash : Gaumont (24-56-83) ; la Castagne : Rio (52-80-85) ; Cœur de verre : Rio ; la Dentellière : Gaumont ; les Dix Commandements : Pathé (24-54-31) ; le Fantôme de Barbe Noire : Rio ; Help : Caméo (40-35-88), les 19 et 20 ; le Messager : Gaumont ; Monterey Pop : Caméo, les 17 et 18 ; le Professeur : Rio ; la Question : Gaumont ; Un taxi mauve : Paramount (24-53-37) ; Yes Songs : Caméo, les 15 et 16.

RENNES. — Alice ou la Dernière Fugue : Boîte à Films (30-52-40) ; Car Wash : Ariel (79-00-56) ; la Castagne : Ariel ; Comme sur des roulettes : Zem (30-09-85) à partir du 17 ; la Communion solennelle : Club (30-86-20) ; Elisa Vida Mia : Bretagne (30-56-33) ; Salo : Zem, jusqu'à jeudi ; Trois femmes : Club ; Un taxi mauve : Paris (30-25-55) ; Vanessa : Ariel.

ROUEN. — La Castagne : Club (71-37-76) ; la Communion solennelle : Club ; le Fantôme de Barbe Noire : Club ; Nous : France (71-41-98) ; Nous aurons toute la mort pour dormir : France (vend.) ; le Pont de Cassandra : Club ; Touche pas à mon gazon : Eden (71-24-00) ; Un taxi mauve : Eden.

SAINT-ETIENNE. — La Castagne : Eden (32-68-79) ; la Carrière d'une femme de chambre : A.B.C. le France (32-76-96) ; la Communion solennelle : Méliès (32-63-47) ; Cousin-Cousine : Gaumont (32-39-65) ; la Dentellière : Gaumont ; le Dernier Baiser : Gaumont ; le Fantôme de paradis : Gaumont ; les Impitoyables : Gaumont ; Jour de fête : A.B.C. le France, le 17, en soirée ; Jonathan Livingstone le Goéland : A.B.C. le France ; Jabberwocky : Méliès ; Madame Claude : Gaumont ; MASH : Lux Cnp (32-40-49) ; Maman Kusters : A.B.C. le France ; Oscar : Gaumont ; la Planète sauvage : Eden (32-68-79) ; le Pont de Cassandra : Eden ; la Prison du viol : Eden ; les Sorciers de la guerre : Gaumont ; Un taxi mauve : Eden.

STRASBOURG. — Carrie : Rit's (32-45-51) ; la Castagne : Capitole (32-13-32) ; Car Wash : A.B.C. (32-17-66) ; Danger planétaire : Capitole ; le Dernier Baiser : Rit's ; la Dentellière : Ariel ; les Dix Commandements : Rit's ; Lisztomania : Alpha (87-56-44), les 21 et 22 ; Madame Claude : Kléber (32-19-83) ; On m'appelle dollars : Capitole ; Oscar : Rit's ; Un homme nommé cheval : Alpha, les 15 et 16 ; Vol au-dessus d'un nid de coucou : Capitole.

TOULON. — Car Wash : Gaumont (92-00-17) ; la Castagne : Ariel (93-52-22) ; la Citadelle sous la mer : Gaumont ; Cœur de verre : Ariel ; la Communion solennelle : Ariel ; la Dentellière : Gaumont ; le Dernier baiser : Rex (92-79-20) ; Dynamite Girls : Royal (93-32-55) ; le Fantôme de Barbe Noire : Raimu (93-21-42) ; Jonathan Livingston le Goéland : Ariel ; Madame Claude : Rex ; le Pont de Cassandra : Ariel ; Portrait de groupe avec dame : Gaumont ; Suspiria : Strasbourg (92-20-30) ; les Valseuses : Royal ; le Voyage au bout du monde : Royal.

TOULOUSE. — Les Ambassadeurs : Rex (21-86-45) ; le Camion : ABC (21-57-55) ; Car Wash : Gaumont (21-49-58) ; la Castagne : Variétés (21-78-71) ; Cousin, Cousine : Nouveautés (22-58-33) ; la Dentellière : Gaumont ; le Dernier Baiser : Nouveautés ; Elisa vida mia : Gaumont, ABC ; le Fantôme de Barbe Noire : Variétés ; le Fougères bleues : Variétés ; la Horde sauvage : Variétés ; L'homme qui aimait les femmes : Ariel (08-07-14) ; Liquidez l'inspecteur Mitchell : Variétés ; Madame Claude : Gaumont ; le Messager : Trianon (62-87-84) ; Nous : Rex ; la nuit de Saint-Germain-des-Prés : Rio (21-22-11) ; Oscar : Nouveautés ; la Planète sauvage : Américains (61-21-94) ; Soudain des monstres : Trianon ; Tommy : Nouveautés ; Trois Femmes : Gaumont ; Un taxi mauve : Trianon ; les Valseuses : Ariel ; les Zozos : Nouveautés.

Variétés

Le XIVe Festival du Marais (887-74-31)

Théâtre, hôtel d'Aumont : les 15, 16, 17, 18, 20, 21 et 22, à 21 h. 15 : les Rustres.

Café-théâtre, cave de l'hôtel de Beauvais, le 22, à 22 h. : Poussez pas le mammifère ; les 15, 16, 17, 18, 20 et 21, à 22 h. : Néo-Cid, de Claude Amy.

Café-chantant, cave de l'hôtel de Beauvais, à 20 h. 30 : les 15 et 20 : les Doubles dièzes ; les 16 et 21 : J.-P. François et J.-P. Bouchebel ; les 17 et 22 : Alma Musica (musique ancienne) ; le 18 : Ukumanta (folklore et néo-folklore bolivien).

Sur les pavés du Marais, place Sainte-Catherine : à 19 h. 30 : les 15 et 17 : Ukumanta ; les 16 et 18 : les Doubles dièzes ; les 20 et 22 : Mou Gon Gueki ; le 21 : Ikuo et Fujio. A 20 h. 30 : les 15 et 17 : Mou Gon Gueki, les 16 et 18 : Ikuo et Fujio ; les 20, 21 et 22 : Théâtre aux mains nues.

Musique, hôtel Carnavalet, le 15, à 21 h. 15 : T. Vasary (Schubert, Liszt) ; le 16 : Trio Pasquier (Beethoven, Webern, Mozart). — Hôtel de Marle, le 15, à 21 h. 15 : J. Holecek (Iglesias, Castelnuovo-Tedesco, Villa-Lobos, Holecek). — Eglise des Blancs-Manteaux, le 17, à 21 h. 15 : Kenneth Gilbert (Rameau, Scarlatti) ; le 18 : Michel Giboureau et André Isoir (Bach, Krebs, Teleman, Britten) ; le 21 : Sandor Vegh (Bach). — Eglise Saint-Merri, le 20, à 21 h. 15 : Collegium Musicum de Strasbourg, dir. : R. Delage. Chorale à Cœur Joie de Fontenay-Vincennes (Cimarosa, Charpentier).

Dans le cadre du Festival, église Saint-Nicolas-des-Champs, les 20, 21 et 22, à 21 h. : l'Annonce faite à Marie.

Cirque P. Etaix, A. Fratellini..., terre-plein Sully-Morland (D. soir), 20 h. 30, mat. sam. à 15 h., dim. à 17 h.

Les autres festivals

IVe FESTIVAL DU LOUVRE (260-17-25) (D.), 21 h. 15 : Soixante-dix danseurs du Bolchoï, avec Maïa Plissetskaïa (jusqu'au 18) : Pavane et Gavotte, Concerto, Danse tatare, la Mort du cygne, Chopiniana, Boléro ; à partir du 20 : Pavane et Gavotte, Concerto, Danse Tatare, Isadora, le Lac des cygnes).

DIVONNE (225-38-54) XXIIIe FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE, le 20, à 21 h. 15 : Deller Consort (Haendel : Acis et Galatée) ; le 22, à 21 h. 15 : Itzak Perlman (Bach).

Les cafés-théâtres

AIRE LIBRE (322-70-78), vend. à 18 h. 30 : Chansons de femmes ; le 18, à 18 h. 30 : Concert sur Rimbaud (poésie).

AU BEC FIN (296-29-35) (dim.), 20 h. 15 : Deux Nanas dans l'folklo ; 21 h. 30 : la Collection ; 23 h. : les Berganotes.

AU COUPE CHOU (272-01-73) (dim.), l'Impromptu du Palais-Royal ; 22 h. : la Naissance ; 23 h. 30 : les Frères ennemis.

BLANCS MANTEAUX (277-42-51) (dim.), 20 h. 30 : la Démarieuse ; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. : Par ici la sortie.

CAFE D'EDGAR (326-13-68) (dim.) I, 20 h. 45 : Hommage à Bobby Lapointe ; 22 h. 30 : Popeck. — II, 22 h. 15 (sam., 23 h. 45) : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.

CAFE DE LA GARE (278-52-51) (dim.), 20 h. 30 : Pardon, je m'excuse ; (dim., lun.), 22 h. : Une pitoyable mascarade.

COUR DES MIRACLES (548-85-60) (dim., lun.), 20 h. 30 : Boris Santeff, Triboulet ; 22 h., les Jeannes.

DIX HEURES (606-08-35) (dim., lun.), 20 h. 30 : la Démocratie avancée ; 22 h. 15, P. Val et P. Font.

LE CONNETABLE (277-41-40) (lun.), 20 h. 30 : la Voix humaine ; (dim., lun.), 22 h. : Lewis et Alice.

LE FANAL (233-91-17) (dim.), 18 h. 30 : Beatrice Arnac ; 20 h. 30 : (sam., 22 h. 30) : le Président.

LE PETIT CASINO (747-62-75) (dim., lun.), 20 h. 15 : B. Douby ; 22 h. 30 : Caml.

LE SPLENDID (887-33-82) (dim., lun.), 20 h. 45 : Frissons sur le secteur (sous réserve) ; 22 h. 15 : Amours, coquillages et crustacés.

LE PLATEAU (504-13-13) (dim., lun.), 20 h. 30 : Un ouvrage de dame ; 22 h. : la Nuit de noces de Cendrillon.

TOUT A LA JOIE (734-91-84) (dim., lun.), 21 h. 30 : N'oublie pas que tu m'aimes ; 22 h. 30 : Je vote pour moi ; lun. à 21 h. : Festival de la chanson inconnue.

LA VEUVE PICHARD (278-67-03) (dim., lun.), 20 h. : le Cracheur de phrases ; 22 h. : les Secrets de Zonga.

LA VIEILLE GRILLE (707-60-93) (lun.) I. — 20 h. 30 : J.-B. Falguière ; 22 h. : Temo ; 23 h. 15 : Clovis Maunoury. II. — 21 h. : Lionel Rochman ; 22 h. 30 : De l'autre côté de la vie.

Le jazz

Voir Nouveau Carré :

AMERICAN CENTER (633-59-16), le 15 à 21 h. : Rod Dawes, Bill et Chris, A. Giroux.

GOLF DROUOT (770-47-25), le 18 à 23 h. : Anomaly.

PALACE (770-44-37), le 16 à 20 h. 30 : West African Cosmos ; le 17 à 20 h. 30 (première partie) : Bernard Lubat, Michel Halimek, Alan Silva (avec deux danseurs de la compagnie F. Blaska).

STADIUM (583-11-00), le 16, à 18 h. : Claude Cagnasso, A. Guillard, G. Naudin ; à 22 h. 30 : Brigitte Fontaine et Areski ; le 17, à partir de 18 h. : P. Bensusan, C. Lefevre, H. Texier ; à 21 h. : Blue Grass Long Distance Connection ; à 23 h. : Steve Waring ; le 18, de 15 h. à 22 h. 45 : Edition spéciale, Robert Wood, Dharma, X. Tet, Perception, Michel Ripoche, Steve Potts, Bernard Lubat.

THEATRE CAMPAGNE PREMIERE (322-75-93), le 15 à 20 h. : David Allen ; les 15, 16, 17, 18, à 22 h. 30 : Latif Ahmed Kahn ; le 15 à 20 h. : Bijou ; le 15 à 17 h. 30 : Shakin Street ; le 15 à 22 h. 30 : Olivier Lake ; les 16, 17 et 18, à 17 h. 30 : Soho ; les 16, 17 et 18, à 20 h. : le Groupe Nico ; les 19, 20, 21 et 22, à 20 h. et 22 h. 30 : Cecyl Taylor ; les 21 et 22 à 17 h. 30 : Telephone ; les 20, 21 et 22, à 22 h. 30 : Jabula ; les 20, 21 et 22, à 20 h. : Diego Masson.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim. à 15 h. 30 : Plan, Raté Plan... et Replanplan.

Les opérettes

HEBERTOT (387-23-23) (dim. soir, lundi), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : les Chansons du prince (L. Mariano).

La danse

Voir festivals, théâtres subventionnés et théâtres de banlieue.

AMERICAN CENTER (633-59-16), le 18 à 21 h. : Janine Claes ; les 16 et 17 à 20 h. 30 : les Indiens Yaquis.

STUDIO CHANDON (250-07-86), le 21 à 21 h. 30 : les Maydansent.

CENTRE MANDAPA (589-01-60), les 17, 18 et 21 à 21 h. : danses et musiques traditionnelles de l'Inde.

ESPLANADE DE LA DEFENSE, le 21 de 12 h. à 14 h. : le Four solaire (ballets contemporains).

ESPACE CARDIN (266-17-30), les 15, 16 et 17 à 21 h. : Théâtre Ballet Musical ; à partir du 20 à 21 h. : Ballets Bella Lewitzky.

PALACE (770-44-37), le 17 à 20 h. 30 : deux danseurs de la Cie F. Blaska.

THEATRE MOGADOR (285-28-80), les 15, 18, 19, 20, 21 et 22 à 20 h. 30 : le Ballet Aline Roux (rythme et structure).

THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE (589-38-69), les 15, 16 et 17 à 21 h. : Cie Alphaballet ; le 21 à 21 h. : danses folkloriques de Roumanie et de Yougoslavie.

SALLE MARTIN-LUTHER-KING (633-32-00), les 15, 19, 20, 21, 22 et 24 à 20 h. 30 : danses et musique des Indiens Yaquis (Mexique).

Le music-hall

CASINO DE PARIS (874-26-22) (L.), 20 h. 30, mat. dim. à 14 h. 30 : Parisline.

ELYSEES-MONTMARTRE (606-38-79) (D.), 21 h. : Oh Calcutta !

ESPLANADE DE LA DEFENSE, le 22 à 12 h. : Abrakadabra (baladins, cracheurs de feu).

FOLIES-BERGERES (770-03-51) (L.), 20 h. 45 : Folie je t'adore.

MOULIN-ROUGE (606-00-19), 22 h. 30 : Follement.

MATHURINS (265-90-00) (D.), 20 h. 30 : les Guaranis.

OLYMPIA (742-25-49), 20 h. 45 : le Grand Music-Hall d'Israël.

MUSEE GUIMET, le 15 à 20 h. 30 : Lakshmi-Shankar.

PALACE (770-44-37), le 15 à 20 h. 30 : Deepak Choudhury (musique indienne) ; le 21 à 20 h. 30 : The Parkings, Han Bennink, Peter Brotzmann (musique anachronique).

STADIUM (583-11-03), coup de chapeau à Salou, le 16 à 20 h. 15 : Henri Tachan ; à 21 h. 45 : J.-R. Caussimon ; 23 h. 15 : Colette Magny.








RADIO-TÉLÉVISION

MERCREDI 15 JUIN

CHAINE I : TF 1

Le président de la République prononcera à 20 heures, sur TF 1 et A 2, une brève allocution concernant les mesures prises en faveur des personnes âgées.

20 h. 30, Téléfilm : La grimpe, d'après le roman d'Henri Spade. Réal. Roland Bernard. Avec G. Fontanel, G. Chevallier, G. Desmouceaux.

Claudius, le montagnard solitaire, emmène un jour Catherine, sa femme, dans une ascension difficile. Le temps se gâte...
L'émission sera suivie de la présentation du livre d'Henri Spade : Mathieu, Gaston, Peluche.



22 h. 10, Médicale, de I. Barrère, P. Desgraupes, E. Lalou : L'avortement, deux ans après.
23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Série : Capitaines et rois ; 22 h., Magazine d'information : Question de temps.
L'Espagne et les élections (voir Tribunes et débats) ; le P.S. français.
23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (les grands noms de l'histoire du cinéma) cycle aspects du cinéma italien : LE TEMPS DES AMANTS, de V. de Sica (1968), avec M. Mastroianni, F. Dunaway, C. Mortimer.
Idylle en Italie entre une belle Américaine (qui a des crises d'angoisse et un comportement bizarre) et un séduisant ingénieur.
21 h. 55, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Centenaire de la phonographie : Cent ans : âge de raison ? ; 22 h. 30, Entretiens avec Sonderborg, de F. Venaille ; 23 h., Journal du séducteur ; 23 h. 50, Poésie : Louise Herlin.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Musique à découvrir : mélodies (Dowland, Daneyi, Corkine, Jones, Greaves, Campion), par le duo Fortune's Fire, et « Fantaisie », (O. Gibbons, John Jenkins) ; « Trio n° 87 » ; « Trio n° 48 » ; « Trio n° 96 », de Haydn, par l'Esterhazy Baryton Trio ; 22 h., France-Musique la nuit : hommage à Adolf Busch (interprétation, composition, enseignement, postérité) ; 23 h., Oratorio : « Le néant où l'on ne peut arriver » (L. Ferrero) ; 0 h. 5, Musique électro-acoustique au Planétarium ; 1 h., Si la ville avait des murs.

JEUDI 16 JUIN

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 14 h., Programme de la mi-journée ; reprise à 18 h. jusqu'à 20 h. 30.
20 h. 30, Dramatique : « le Reflet de la mer », de M.-J. Sauvageon, réal. O. Ricard, avec Ch. Vanel, P. Vaneck, Cl. Coster (rediffusion).
22 h. 10, Psychologie : La réussite sociale, de J. Mousseau.
23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 15 h., FILM : LA SYMPHONIE FANTASTIQUE, de Christian-Jaque (1941).
20 h. 35, Variétés : Un taxi dans Rome.
Avec Marie Myriam, Serge Reggiani, Adriano Celentano, Michel Sardou, Boby Solo, Dalida, etc.
21 h. 50, Téléfilm : Elizabeth, vingt-cinq ans de règne, de P. Morley.
22 h. 45, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (les grands noms de l'histoire du cinéma), cycle Aspect du cinéma italien : BEAUCOUP TROP POUR UN HOMME SEUL, de P. Germi (1967), avec U. Tognazzi, S. Sandrelli, R. Longarini, M.-G. Carnassi.
L'existence compliquée d'un musicien d'orchestre qui a une femme légitime, deux maîtresses, des enfants dans ses trois ménages, et veut faire le bonheur de tout ce monde. Comédie italienne menée sur un rythme de vaudeville. Des bouffées d'humour grinçant, une satire sociale un peu superficielle.
22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Dramatique : le Parc, de Michel Viala, réalisation A. Lemaître ; 22 h. 30, Entretiens avec Sonderborg, de F. Venaille ; 23 h., Journal du séducteur ; 23 h. 50, Poésie : Louise Herlin.

FRANCE-MUSIQUE

19 h., Concert Beethoven, en direct du Théâtre des Champs-Elysées, par l'Orch. philharm. de Berlin, dir. H. von Karajan : « Cinquième Symphonie », « Symphonie pastorale » ; 22 h., Jazz time ; 22 h. 30, Eloge de la folie ; 23 h. 15, France-Musique la nuit... Pour Schubert ; à 0 h. 5, Morton Feldman.

D'une chaîne à l'autre

CLAUDE LÉVI-STRAUSS SUR FRANCE-CULTURE

● Plus de vingt ans après la parution de *Tristes tropiques*, l'anthropologue et ethnologue Claude Levi-Strauss fait, à l'âge de la consécration, une rentrée brillante sur les antennes de la radio et de la télévision.

Avant l'important dossier constitué, à partir d'interviews, par Jean-Claude Bringuier et diffusé en deux émissions sur TF 1 les lundi 20 et mercredi 22, à 22 h., France-Culture consacre au célèbre structuraliste toute une après-midi : de 14 h. 15 à 16 h. 30, jeudi 16 juin. Jean-Marie Benoist mènera des débats où seront abordés les thèmes suivants : « Identité et différence dans l'anthropologie » ; « Au carrefour des nouveaux savoirs : l'identité en question » ; « Sociétés lointaines et sociétés proches ».

M. BOINVILLIERS REVIENT SUR SA DÉMISSION

● M. Jean Boinvilliers, député R.P.R. du Cher, rapporteur du budget de l'information, qui avait annoncé sa démission de la présidence de la délégation parlementaire pour la radio-télévision (*le Monde* du 28 mai), est revenu sur sa décision.

M. Boinvilliers a, en effet, fait savoir qu'il avait obtenu des assurances du bureau de l'Assemblée nationale pour que le statut de la *délégation soit définitivement* établi et qu'il en conserverait la présidence jusqu'au renouvellement du bureau, en octobre

LES RADIOS LOCALES ET LA PRESSE RÉGIONALE

● Le congrès du Syndicat national de la presse hebdomadaire régionale d'information, réuni à La Baule du 3 au 5 juin, dans une motion votée à l'unanimité, « *déplore l'attitude d'indifférence de la radio et de la télévision à l'égard de la presse qu'il représente face aux avantages dont bénéficient d'autres formes de presse écrite grâce à des citations, des extraits, des présentations et des revues de presse (...). Il rappelle le véritable caractère de service public que revêt la presse hebdomadaire de province qui joue un rôle très important dans la diffusion de l'information (...).*

» *Dans ce contexte, le congrès, face au projet de création de radios locales, demande : que la presse hebdomadaire régionale participe à son élaboration ; qu'elle soit associée à toutes les procédures d'agrément ; que les entreprises de presse écrite, locale et régionale, diffusant dans la zone couverte soient membres de droit des conseils d'administration de ces radios locales en y disposant, en tout état de cause, de la minorité de blocage ; enfin, que la presse hebdomadaire puisse s'associer au capital* ».

QUELLES VACANCES POUR LES ANIMAUX

● L'émission « Des animaux et des hommes » du samedi 18 juin sur Antenne 2 (17 h. 10) sera consacrée au problème des animaux abandonnés par leurs maîtres avant les départs en vacances.

Le Syndicat national des vétérinaires souligne que leur nombre a presque doublé par rapport à l'an dernier et entreprend une campagne pour éviter la mort de plus de deux cent mille animaux.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 15 JUIN

— *Les élections espagnoles* sont le premier volet du magazine d'actualité « Question de temps ». Sur Antenne 2, à 22 heures, MM. Santiago Carrillo, secrétaire général du P.C. ; Felipe Gonzalez, secrétaire général du P.S. ; Joaquin Ruiz-Gimenez, dirigeant de la gauche démocratique, et Manuel Fraga Iribarne, secrétaire général de l'Alliance populaire, participent, avec le réalisateur Carlos Saura et le peintre Manolo Viola, au débat qui sera retransmis depuis Madrid.

JEUDI 16 JUIN

— *M. Claude Estier*, membre du secrétariat national du P.S., conseiller de Paris, répond aux questions de la rédaction de Radio-Monte-Carlo, à 19 heures.

— *La Génération sociale et libérale* dispose de la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.



AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE


SITUATION LE 15.6.77 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 16.6.77 DÉBUT DE MATINÉE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 15 juin à 0 heure et le jeudi 16 juin à 24 heures :

Une zone anticyclonique se développera de l'Ecosse à la Scandinavie, tandis que la dépression située près des Açores s'étendra vers le golfe de Gascogne. La France demeurera concernée par des masses d'air assez humide.

Jeudi 16 juin, sur les régions situées au nord de la Loire, le temps sera souvent très nuageux et brumeux le matin, mais des éclaircies se développeront dans l'intérieur l'après-midi. Quelques faibles pluies se produiront sur les côtes de la Manche et des orages isolés éclateront dans le Nord.

Sur le reste du pays, après la disparition de quelques brouillards matinaux, le temps sera assez ensoleillé, malgré des nuages passagers, qui deviendront plus importants sur *les régions pyrénéennes*, où des orages se développeront l'après-midi et le soir.

En général, les vents, faibles ou modérés, souffleront de l'ouest ou du nord-ouest. Les températures s'élèveront un peu.

Mercredi 15 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 014,6 millibars, soit 761 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 14 juin ; le second, le minimum de la nuit du 14 au 15) : Ajaccio, 22 et 13 degrés ; Biarritz, 17 et 7 ; Bordeaux, 14 et 9 ; Brest, 12 et 12 ; Caen, 23 et 11 ; Cherbourg, 18 et 12 ; Clermont-Ferrand, 15 et 10 ; Dijon, 18 et 11 ; Grenoble, 18 et 10 ; Lille, 22 et 13 ; Lyon, 19 et 11 ; Marseille, 20 et 13 ; Nancy, 20 et 12 ; Nantes, 15 et 12 ; Nice, 24 et 14 ; Paris-Le Bourget, 19 et 11 ; Pau, 17 et 7 ; Perpignan, 21 et 10 ; Rennes, 19 et 12 ; Strasbourg, 21 et 13 ; Tours, 19 et 11 ; Toulouse, 18 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 33 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 24 et 10 degrés ; Amsterdam, 21 et 13 ; Athènes, 29 et 22 ; Berlin, 30 et 17 ; Bonn, 18 et 15 ; Bruxelles, 22 et 15 ; Iles Canaries, 22 et 15 ; Copenhague, 28 et 17 ; Genève, 18 et 11 ; Lisbonne, 22 et 11 ; Londres, 15 et 11 ; Madrid, 23 et 9 ; Moscou, 25 (max.) ; New-York, 27 et 15 ; Palma-de-Majorque, 24 et 10 ; Rome, 24 et 14 ; Stockholm, 29 et 16 ; Téhéran, 38 et 26.

Vie quotidienne

« LOCATAIRES DÉFENDEZ VOS DROITS ! »

Le logement est un poste budgétaire très important (20 % à 30 %) dans toutes les familles, il est donc nécessaire de ne pas se tromper lors de son affectation. Mais, pour les usagers, il n'est pas toujours facile de se retrouver dans le labyrinthe des textes légaux et donc de discuter d'égal à égal avec un propriétaire.

Pour tenter de pallier cet inconvénient, l'Institut national de la consommation vient de publier un numéro hors série de *50 millions de consommateurs*. C'est un petit guide clair et précis, divisé en sept chapitres évoquant les différentes situations possibles et leurs solutions. Le texte, dépouillé de tout langage juridique complexe, est clairement et même plaisamment présenté.

L'I.N.C., qui désire toujours instaurer un « statut du locataire », s'est efforcé dans cet opuscule de définir les droits et les devoirs des deux parties intéressées. Pour M. Henry Estingoy, directeur de l'I.N.C., la meilleure façon de se défendre est encore de s'organiser et ce numéro hors série de *50 millions de consommateurs* donne *d'ailleurs en annexe* la liste des associations qui existent déjà.

★ « Locataires, défendez vos droits ! », en vente dès le 15 juin dans tous les kiosques, 12 F.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 15 juin 1977 :

DES DECRETS

● Portant application de l'article 53-1 du code de la famille et de l'aide sociale concernant l'intervention des travailleuses familiales et éventuellement des aides ménagères dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance ;

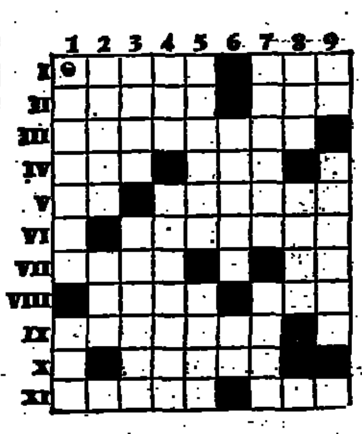
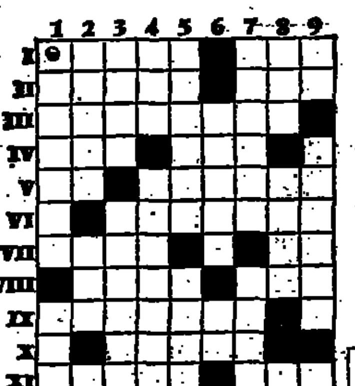
● Instituant un délégué aux industries agricoles et alimentaires et décret portant nomination de ce délégué.

P.T.T.

● *Télex automatique avec le Zaïre et l'Indonésie.* — Le télex est exploité en automatique dans les relations avec l'Indonésie et le Zaïre. Les abonnés doivent composer les codes d'appel : 098.200 pour les numéros à cinq chiffres du Zaïre ; 000.000 pour les numéros à deux ou trois chiffres du Zaïre et 073.000 pour l'Indonésie.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 789

HORIZONTALEMENT

I. Peut se mettre à l'eau par n'importe quel temps ; Tendre dans une flûte. — II. Cartes sur table ; Changeait souvent d'allure. — III. Courants d'air. — IV. Dans le nom d'une pâtisserie ; Opinion. — V. Une suite après la fin ; Injure grave. — VI. Mettras les voiles... et le reste ! — VII. En Suisse ; Canton. — VIII. Eventuellement appréciées ; Petit mot latin. — IX. C'est surtout le temps qui les fait presser. — X. Protègent. — XI. Demandé à un pompiste ; Fut le résultat de l'ablation d'une côte.

VERTICALEMENT

1. Evocation de la campagne de Russie ; Mis par Tabarly. — 2. Aventurier ; Cours étranger. — 3. Peu consommable ; Vient parfois avec l'âge. — 4. Près d'un métier ; Rendrai plus flatteur. — 5. Transporté ; Vigilante attention. — 6. Tête couronnée ; La moitié de neuf. — 7. Il est derrière ceux qu'il dirige ; Lieu touristique. — 8. Ile ; Se manifeste comme il petit. — 9. Pronom ; Complément d'un texte obscur.

Solution du problème n° 1 788

Horizontalement

I. Eros ; Raid. — II. Lapidaire. — III. Outarde. — IV. Im ; PT. — V. Eloi. — VI. Mil ; Urus. — VII. Aisées ; St. — VIII. Petitesse. — IX. Ile ; Esses. — X. Ossat. — XI. Venise.

Verticalement

1. Eloge ; Apion. — 2. Rau ; Miels. — 3. Optimistes. — 4. Siam ; Lei ; AV. — 5. DR ; Etête. — 6. Radieuses. — 7. Aie ! ; Ir ; SS. — 8. Ir ; Poussées. — 9. Dentistes.

GUY BROUTY.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	108 F	195 F	283 F	370 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	198 F	375 F	553 F	730 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	135 F	250 F	365 F	480 F
II. — TUNISIE	173 F	325 F	478 F	630 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

SCIENCES

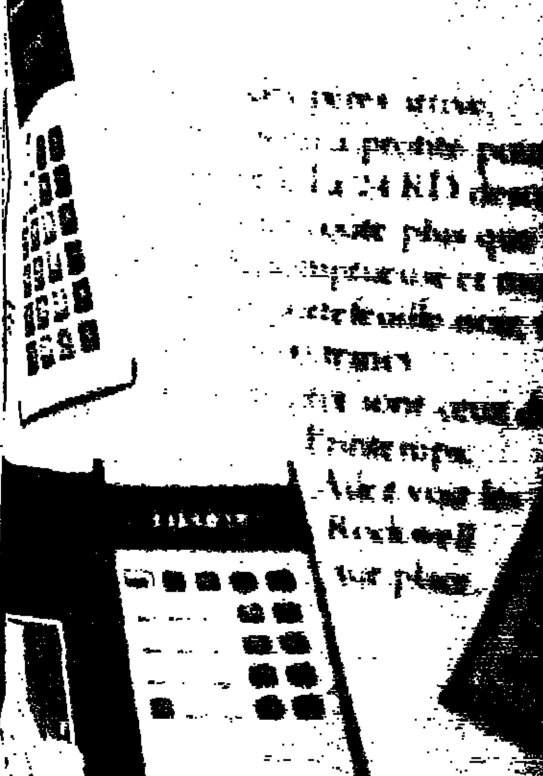
LES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES ONT MANIFESTÉ CONTRE LA DIMINUTION DES CRÉDITS

Trois syndicats de chercheurs, le Syndicat national des chercheurs scientifiques (FEN), le Syndicat général de l'éducation nationale, branche recherche (C.F.D.T.) et le Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (C.G.T.), ont organisé mardi 14 juin un « rallye » qui devait conduire une centaine de voitures de l'esplanade des Invalides à Ivry, avec distribution de tracts sur le parcours. Le point d'arrivée est un hôpital privé, *bien équipé, mais fermé* depuis un an parce que considéré comme non rentable et occupé par son personnel.

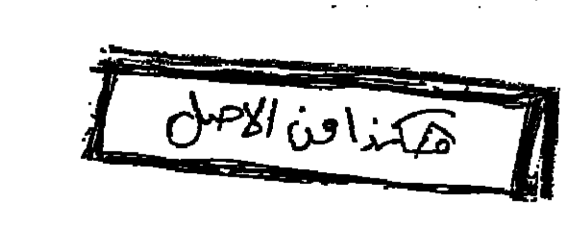
Des rallyes analogues étaient organisés dans trois villes de province, *Bordeaux, Montpellier* et Toulouse. Ces manifestations étaient dirigées contre l'action gouvernementale en matière de recherche : les déclarations de novembre 1975 sur la croissance de la recherche et sur l'objectif d'une recherche française « *au premier rang des pays d'importance comparable* » ne sont plus à l'ordre du jour. Le projet de budget pour 1978 est jugé catastrophique, et les syndicats estiment que s'il n'est pas amendé on assistera « *à la mise à mort organisée* » du Centre national de la recherche scientifique. — Jeudi le directoire siégera en séance extraordinaire étant donnée la gravité du problème. Rappelons que, sauf pour les programmes prioritaires du Plan, les autorisations de programmes devraient décroître de 15 % (*le Monde* du 10 juin).

Les syndicats s'élèvent d'ailleurs contre l'orientation de ces programmes prioritaires, qui privilégient la recherche à haut impact industriel et dont ils estiment qu'ils visent « *à un asservissement de la recherche publique au profit des intérêts privés* ».

Les syndicats de la recherche ont toujours eu une attitude d'opposition à la politique gouvernementale et ont toujours protesté contre la minceur des crédits de recherche. Cette attitude a parfois été exagérée. Dans les circonstances présentes, elle est malheureusement fondée. — M. A.







19 JUIN :

La fête des pères. Elle n'est pas encore tout à fait entrée dans les mœurs, mais nombreuses sont les familles qui, déjà, la célèbrent. Rendez-vous dimanche.

LA FÊTE DES PÈRES

LE CAFÉ COUTE CHER

« Lyophilisons »

LA reine d'Angleterre voyage toujours avec l'eau qui sert à confectionner son thé matinal — que toujours Dieu sauve l'eau de la reine ! Un nouveau petit appareil de Water Pik est conçu pour filtrer, aseptiser et désodoriser l'eau de ville. Il se branche directement sur le robinet de la cuisine. Une cartouche filtrante, qu'il suffit de changer tous les six mois, assure la bonne marche de l'instrument. En acier chromé, « Instapure » — c'est son nom — (239 F), est en vente dans certaines pharmacies.

Après l'eau, intervient... le récipient. Dans les pays où le thé est le breuvage le plus consommé, la bouilloire sert à chauffer toute eau de cuisson. Sa fermeture et sa forme permettent de gagner deux minutes par litre d'eau à bouillir, ce qui est une économie très considérable. En France, la bouilloire est délaissée, excepté dans le Nord, l'Est et la région parisienne. Dans les catalogues de vente par correspondance, seule la Coop propose une dizaine de modèles. Les ventes s'équilibrent statistiquement à trois cafetières pour 1,5 bouilloire. Les cafetières électriques jouent un rôle important sur le marché, tandis que les modèles « à feu » constituent toujours un des pôles d'attraction des cuisines du Nord, en percolators ou à filtres en papier. Le système Mélitta est, en effet, très largement répandu.

Au Bazar de l'Hôtel de Ville se trouve un choix très étendu de bouilloires à feu. La dernière arrivée est la Kenwood électrique à résistance plate intérieure (195 F) du genre de celles qui équipent les chambres d'hôtel d'Angleterre. Toutes les marques de cafetières électriques sont regroupées, et les puristes apprécieront le torréfacteur ménager électrique (349 F) qui permet d'acheter du café vert, plus économique, et de le faire bonifier.

Aux Etats-Unis l'augmentation de prix du café a fait baisser la consommation et les ménagères tendent à préférer les cafés solubles pour leur usage quotidien (déjà 25 % du marché français). Ceux-ci se divisent en « atomisés » qui sont les plus courants, en « granulés », c'est-à-dire rehumidifiés après atomisation, « lyophilisés », par réfrigération puis concassés et vendus sous l'appellation « café filtre ». Quoique plus cher que les deux premiers, celui-ci garde mieux son arôme.

Parmi les lyophilisés, Hédiard a lancé en 1976 un mélange de Colombie et un décaféiné auxquels s'ajoute maintenant un 50 % café, 50 % chicorée. En pots de 200 grammes (cent tasses) ils sont vendus 31,25 F, 30,50 F et 9,65 F.

Chez Fauchon. La boutique de dégustation des thés occupe une partie du premier étage. On vend surtout des « blends » de Ceylan, d'Inde et de Chine, ainsi que les mélanges fruités. Ces derniers sont proposés en mini-boîtes de métal (à partir de 30,60 F les six). Une jolie boule à thé en métal doré à la forme d'une théière sur son présentoir (41,15 F). Le « cosy » en direct de Londres est habillé de chintz (40,60 F).

Au rayon du café, pas encore de lyophilisés maison, mais du café vert brésilien (29 F le kilo). Les mélanges moulus ou en grains comprennent : un moka, hawaï, caracas, particulièrement corsé et parfumé (à partir de 14,45 F les 250 g.) et des sélections d'origine de Colombie, de Nicaragua, de Sumatra ou du Mexique (26, place de la Madeleine, 75008 Paris).

Si on préfère composer son propre mélange et le faire moudre, Paris compte encore des petits torréfacteur dont la Brûlerie des Gobelins, 2, avenue des Gobelins, 75005 Paris ; Aubé Lhéritier, 54, rue de Seine, 75006 Paris ; R. Chadourne, 45, rue Broca, 75005 Paris. L'Herboristerie du Palais-Royal, 11, rue des Petits-Champs, 75001 Paris offre un des plus riches assortiments de tisanes de toutes sortes et de produits naturels de la capitale.

NATHALIE MONT-SERVAN.

AU LAIT, AU LIT...

Les grandes manières du petit déjeuner

LE petit déjeuner est indispensable pour bien commencer la journée. L'organisme, resté sans nourriture depuis une dizaine d'heures, a besoin de quelques aliments pour recouvrer son énergie à l'orée d'une nouvelle période d'activité.

Prendre son déjeuner au lit n'est guère possible aux mamans de jeunes enfants. Mais, pour toutes les autres, voici quelques idées pour savourer au calme cette collation matinale. Bien stable sur ses pieds, le plateau de lit est d'une grande utilité. A la Boutique du Sommeil, divers modèles sont proposés : en plastique blanc ou rouge et légèrement incurvé à l'avant (95 F), en Altuglas de couleur ou ton écaille, avec pieds transparents (240 F). Et, pour passer la matinée au lit, une table comporte un tableau amovible, un pupitre inclinable et un porte-revues de chaque côté, 600 F. Plus confortable qu'un oreiller pour caler le dos, un « fauteuil de lit » est un grand coussin avec bras, en tissu uni ou imprimé, 350 F. Et, pour ramasser un objet tombé à terre sans avoir à se lever, une pince géante est en bois naturel.

La boutique « Antonine » présente également deux tables de lit : en rotin naturel avec dessus paillé plastique (150 F) ou en rotin laqué de couleur, à plateau inclinable en coton imprimé plastifié et deux corbeilles latérales pour déposer serviette, livre ou ouvrage, 350 F. Un service en faïence blanche à décor en relief comporte une tasse à déjeuner (38 F), une théière, un pot à lait, un sucrier et un confiturier. Un couvre-théière anglais, en tissu, représente un « cottage », 83 F. En tissu à fleurettes, en rose, bleu ou brun, une pochette ronde, fermée par une coulisse, garde au chaud toasts ou croissants : un couvre-œuf et un porte-serviette y sont assortis, ainsi qu'un plateau en tissu plastifié.

Chez Jean Munier, le. plateau de lit est tout simple, en bois naturel avec poignées dans le rebord, 116 F. On peut y déposer une maxi-tasse en faïence blanche décorée de petites fleurs bleues ou roses (62 F), un pot à lait et un sucrier. Pour servir le jus d'orange, une petite carafe est fermée par un verre, 59 F. Et, pour lire confortablement son journal allongée sur l'oreiller, une longue pince en bois, terminée par un manche, permet de tourner facilement les pages, 21 F.

Perrier, spécialisé dans les arts de la table, a consacré tout un coin de son magasin aux services de petit déjeuner. Pratique et joliment décoré d'une corne d'abondance, un « déjeuner-tartine » en porcelaine est composé d'une assiette de forme allongée, sur laquelle prend place, sur le côté, une grande tasse, 113 F. En porcelaine blanche ornée de fines fleurs champêtres, une tasse géante, dite « jumbo » (92 F), s'accompagne de deux pots de tailles différentes, d'un beurrier-coquille et d'une théière toute ronde à anse de paille, 145 F. Pour un petit déjeuner campagnard, en tête à tête, un service complet est décoré de gros trèfles aussi verts que nature. Un plateau est indispensable pour apporter le petit déjeuner. Les modèles présentés chez Perrier allient le confort au décor : en plexiglas noir encadré d'une large bordure de laiton (265 F) ou en tôle peinte en bleu marine, avec tout le fond du plateau à petits motifs blancs, 296 F.

Pour supprimer la préparation matinale du déjeuner, un pichet isolant est fort utile. Les plus pratiques sont à anse et à bec verseur. Attention, toutefois, de ne pas y verser de lait chaud le soir ; il s'altérerait au cours de la nuit. Mais il conservera bouillant le café ou le thé nature, qu'il suffira de verser le matin dans sa tasse.

JANY AUJAME.

★ La Boutique du sommeil, 24, av. Pierre-Ier-de-Serbie, Paris. Antonine, 26, rue Surcouf, 75007 Paris. Jean Munier, 87, av. Niel, 75017 Paris. Perrier, 3, bd Raspail, 75007 Paris.

Hautes précisions

LA *Jaz* Quartz 12 (dix modèles de 885 à 1 030 F) avec son double chronomètre au 1/100 de seconde s'impose évidemment pour le sport de compétition, mais elle peut rendre maints services partout où plusieurs opérations de minutage doivent se dérouler en même temps.

Dans les montres mécaniques de joaillerie, le cadran en pavage de brillants jette le plus de feux. *Vincara* vient de l'adapter en strass sur un sobre modèle rectangulaire d'une élégance discrète (550 F) aux Boutiques de Par'- du CIP de la porte Maillot et 63, Champs-Elysées.

La dernière *Kelton* est ronde, sans chiffres au cadran caméléon : sa couleur change d'intensité à chaque seconde. Elle existe en trois harmonies : camaïeu de bleus et de bruns et contraste de jaune, de rouge et de bleu, en deux tailles (110 F et 125 F). Dans les bureaux de tabacs, les papeteries et les drugstores.

Deux bi:quets à gaz sont sortis ce printemps. Celui de *Céline* est hexagonal, à l'ouverture du capot synchronisée avec celle de l'allumage du gaz. Il se reconnaît par le sigle de la maison et se vend en deux tailles et deux versions : habillage or et argent (à partir de 650 F) dans les tabacs spécialisés, les boutiques de cadeaux et chez *Céline*.

S.T. Dupont affine les proportions de son briquet classique, tout en améliorant le mécanisme d'allumage. Il est habillé d'or, d'argent, de laque de Chine (de 600 à 1 100 F) dans les « civette » de luxe, les bijouteries et les boutiques de cadeaux.

Ilias Lalaounis n'a pas fini de nous étonner par ses créations. C'est l'art byzantin qui l'inspire cette saison, avec la coupole, l'arc et la voûte qu'il recompose et assimile en bijoux de 14 carats pour la femme d'aujourd'hui, tout en gardant ce côté hiératique des ornements religieux de l'Empire. Ainsi les colliers, les bracelets et les breloques comme les boucles d'oreille et les bagues sont-ils des symboles bénéfiques à porter (à partir de 200 F), 364, rue Saint-Honoré.

Les boucles d'oreille reviennent à la mode, en or et en pierres dures, notamment chez *H. Lesieur*. Il s'agit de cœurs (250 F) sur lesquels se fixent des fleurs en cristal de roche, agathe, améthyste, cornaline ou lapis-lazuli (100 F) de la taille d'un pois chiche. En vente chez Ayasse, 22, place Saint-André-des-Arts.

Jacques Gautier, entre deux expositions à l'étranger, vient de créer une série de boucles d'oreille estivales, en forme de boutons ronds sur émail blanc semés de pois de différentes tailles et couleurs (200 F environ), 36, rue Jacob.

N. M.-S.

D'UNE RÉGION À L'AUTRE

Ile-de-France

DÉBAT — Faut-il enterrer ou supprimer la radiale Vercingétorix ?

« La radiale Vercingétorix ne peut être construite que si elle est enterrée dans sa totalité. Un jardin de 3 hectares pourrait être réalisé en surface », a *affirmé M. Christian* de La Malène, député (R.P.R.) et conseiller de Paris du quatorzième arrondissement (« le Monde » du 11 juin).

Cette prise de position du premier adjoint au maire remet en cause le projet voté il y a deux ans par le Conseil de Paris. Suffira-t-elle à désarmer les opposants ? Nous avons interrogé à ce propos M. Jean-Claude Delarue, président de la Fédération des usagers des transports (FUT) et deux conseillers municipaux, MM. André Voguet (P.C.) et Georges Sarre (P.S.).

● M. DELARUE (usagers) : un axe vert de Montparnasse à Verrières

« Etes-vous toujours opposé à la construction de la voie Vercingétorix après ces nouvelles propositions ?

— Oui. Parce que *« l'autoroute dans la ville appelle la voiture jusqu'à ce que la voiture ne puisse plus circuler »*, selon les termes de l'ancien préfet de la région parisienne, M. Maurice Doublet. Loin de décongestionner les quartiers concernés, la radiale provoquerait un afflux de voitures qui aggraverait encore les embouteillages et les difficultés de stationnement dans les VIe, VIIe, XIVe et XVe arrondissements.

— Quelle solution préconisez-vous pour remplacer cette voie radiale ?

— La solution consiste à limiter l'emploi de la voiture à Paris et à donner une priorité absolue aux transports en commun, notamment par la généralisation des couloirs réservés aux autobus à Paris et en banlieue. Rappelons que 81 % des banlieusards qui viennent travailler chaque matin dans la capitale prennent les transports en commun.

» Quant à l'emprise foncière de la radiale, la FUT et les associations locales demandent qu'elle soit utilisée pour réaliser des équipements sociaux et aussi pour créer une « coulée verte ». Celle-ci, en suivant vers le sud le tracé prévu pour l'autoroute A-10 dans les Hauts-de-Seine, relierait Paris aux nombreux espaces boisés situés en banlieue, vers Châtenay-Malabry et Verrières.

» Ce projet de « coulée verte » a reçu le soutien d'élus des communes des Hauts-de-Seine et a été repris par le ministre de la culture et de l'environnement, M. Michel d'Ornano, lorsqu'il était candidat à la mairie de Paris. »

● M. André VOGUET (P.C.) : arrêt des travaux.

« Le refus de la population devant ce projet voté par le Conseil de Paris (projet que nous avons combattu) est évident. Dans ces conditions, nous demandons le réexamen du projet et l'arrêt des travaux en cours. Il faut examiner, avec les associations représentatives de l'arron*dissement et la population*, la solution qui pourrait être retenue et la soumettre ensuite au Conseil de Paris. »

● M. Georges SARRE (P.S.) : un progrès et un recul.

« Pendant la campagne des élections municipales, un seul candidat à la mairie de Paris affirmait clairement sa volonté de poursuivre la réalisation de la radiale Vercingétorix : c'était Jacques Chirac. Les socialistes, pleinement d'accord avec les associations et les habitants du quartier, n'ont jamais admis ce projet. Nous considérons que le *fait d'enterrer sur tout son tracé* la radiale constituerait un progrès mais aussi un recul de Jacques Chirac. Cette nouvelle proposition ne répond pas valablement à la question : comment mieux vivre dans son quartier aussi bien pour les automobilistes que pour les piétons ?

» Il s'agit peut-être d'une manœuvre de la part du maire de Paris et de ses amis qui souhaitent au propre comme au figuré enterrer le projet, en vue des *législatives. Enfin est-il raison*nable d'engager des travaux coûteux alors que la Ville de Paris émet un emprunt ? »

Corse

Pour la desserte de l'île les élus réclament de meilleurs tarifs et de meilleurs services

De notre correspondant

Ajaccio. — « *Il est désormais urgent d'adapter le flot de transport des passagers, des voitures et des marchandises aux besoins afin d'assurer leur satisfaction au moment où ils s'expriment, d'une part et, d'autre part, de prendre des dispositions pour mettre un terme à un consensus qui ne débouche que sur des arrêts de trafic.* »

Cette motion du bureau du Comité économique et social résume d'un trait la situation des transports maritimes entre le continent et la Corse. Les centrales syndicales et les partis politiques partagent entièrement cet avis. Le conseil régional du R.P.R. lui-même a souhaité que les pouvoirs publics « *provoquent, entre les employeurs et les syndicats d'officiers et de marins, une concertation active propre à faire avancer la solution des conflits qui peuvent les opposer* ».

La fédération régionale de l'industrie hôtellière, qui avait envoyé, à Marseille, une délégation s'entretenir avec le Syndicat des marins C.G.T. a, elle aussi, convenu que les revendications de ceux-ci sont justifiées. Enfin, le comité consultatif de la desserte maritime de la Corse, réuni sous la présidence de M. François Giacobbi, président (radical de gauche) du conseil régional, a mis l'accent sur « *la nécessité d'en finir avec une situation critique* ».

Ce n'est pas d'hier que les Corses réclament l'institution de la continuité territoriale, c'est-à-dire qu'il soit fait « *comme si la mer était remplacée par la terre* ». Le gouvernement avait décidé, le 1er avril 1976, qu'il en serait désormais ainsi, faisant droit à une autre décision prise, le 28 octobre 1975, par le conseil régional : confier à la S.N.C.F. *l'organisation de ce service public.*

Depuis lors, l'outil privilégié de la continuité territoriale est constitué par une politique tarifaire dérivée de la tarification S.N.C.F. et de la tarification routière obligatoire (T.R.O.) et conçue sur la base d'une assimilation de la traversée de la Méditerranée à une distance terrestre théorique de 353 kilomètres.

Sur le plan des tarifs de transport des voyageurs et des véhicules accompagnés, on a noté avec satisfaction une baisse de l'ordre de 20 % pour les premiers et de 30 % à 75 % pour les seconds. Sur les marchandises, la diminution varie de 40 % à 60 % pour les *envois de plus de 5 tonnes*. Mais le problème des envois de moins de 5 tonnes reste pratiquement entier.

Mais, continuité des tarifs n'est pas continuité du service, et la demande se révèle nettement supérieure à l'offre, principalement en ce qui concerne les marchandises. Il s'ensuit la colère du Syndicat des transporteurs routiers Strada Corsa. « *Le 2 juin, il y avait à Marseille trente-cinq semi-remorques à quai et vingt-huit en instance de chargement, soit 1 200 tonnes de marchandises bloquées. Cette situation se renouvelle depuis le mois de février. Ça ne peut plus durer* », notent ses responsables.

A l'appui de cette affirmation, M. Jean Lançon, président de la chambre de commerce de Bastia, fait publier périodiquement, dans la presse régionale, la statistique des laissés à quai, tant en Corse que sur le continent, et réclame inlassablement l'accroissement de la capacité de transport. Réponse de la S.N.C.F. : « *Il est plus facile de mettre un wagon de plus derrière un train de marchandises que d'obtenir des bateaux supplémentaires...* »

C'est là précisément où le bât blesse. En pleine saison, cinq car-ferries desservent l'île : le *Napoléon* (mis en service le 21 juin 1976, mais cette unité de 155 mètres ne peut desservir que la ligne Marseille-Ajaccio), le *Provence*, le *Fred-Scamaroni*, le *Corse* et le *Comté-de-Nice*. Il en faut un sixième, et il est, semble-t-il, question d'affréter un navire de la compagnie Paquet, *l'Azur*.

Quant à la flotte de cargos de la Compagnie méridionale de navigation et de la Société nationale maritime Corse-Méditerranée, elle est à ce point insuffisante qu'on a provisoirement affrété *le Daphné* en matière d'appoint aux six unités des deux compagnies. Mais sa mise en service sur les lignes corses ne permet guère de résorber le retard pris. Enfin, en point d'orgue, le consensus de caractère social qui provoque de trop fréquents arrêts de trafic.

Au total, un problème qui, en dépit d'un effort considérable de l'Etat (20 millions de francs en 1976), à qui chacun s'accorde à rendre justice, reste à régler dans sa globalité : par l'adaptation de *la flotte aux besoins de l'île et par* la négociation avec les syndicats de personnels.

PAUL SILVANI.

ÉQUIPEMENT

...ION À L'AUTRE

...ut-il enterrer ou supprimer ...diale Vercingétorix ?

Corse

Pour la desserte de l'île les plus réclam... de meilleurs tarifs et de meilleurs serv...

ENVIRONNEMENT

A LA RÉUNION DES MINISTRES DE LA C.E.E.

...Britanniques protègent leurs industriels... et bloquent les dossiers

De notre correspondant

...ommunautés européennes ...embourg). — La réunion des ...istres de la C.E.E. chargés de ...olitique d'environnement, qui ... tenue le 14 juin à Luxem...g, s'est soldée par un échec ...plet. « *Il n'y a pas de précé... d'une aussi totale inefficacité* », a déclaré en séance le ...ésentant de la France. Dans ...ouloirs, il devait faire remar... « *qu'il y avait eu un véri... blocage de la présidence ...nnique, si bien qu'aucun dos... n'avait avancé* ». Ce senti...t de malaise à l'égard de la ...idence britannique, assurée ... M. Peter Shore, ministre ...u pour son hostilité au ...ché commun, était largement ...agé.

Refus ...s « normes d'émission »

...u cours de la réunion, trois ...ds dossiers ont été étudiés. ...ur ce qui concerne le déver...nt des déchets de l'industrie, ... le dioxyde de titane (les ...s rouges), la commission ...péenne, appuyée par la gran... majorité des Etats membres, ...érait que des « normes ...ission » soient imposées aux ...eprises. C'était là le moyen ... fois de lutter efficacement ...re la pollution et d'assurer ...lité de concurrence entre les ...eprises de la Communauté. ...coût des équipements anti...tion — la Montedison ita...ne en a fait l'amère expé...ce — se trouvait très élevé : ...e 20 et 25 % du prix de ...nt. Les Britanniques contes... que le déversement des dé...s en mer soit dangereux. En ... état de cause, pour des ...ns financières, ils ne veulent ... imposer aucune obligation à ...s industriels et entendent ...server une entière liberté.

...et échec des Neuf n'est pas ...s gêner les Français, qui ne ...ront pas s'appuyer sur la ré...entation communautaire pour ...r que les usines installées sur ...rritoire national (région du ...e et Alsace) fassent les in...sements anti-pollution.

...chapitre de la réduction de ...lution des eaux par les usi...e pâte à papier, le scénario ... le même que dans le cas ...dent. Les Anglais ont refusé ...onsidérer les propositions de ...mmission visant à instaurer ...s normes d'émission ». Ils ont ...valoir que le coût de l'équipe...t anti-pollution serait chez eux de l'ordre de 10 millions de livres sterling, et qu'il était inacceptable d'exiger des industriels une telle dépense. Du côté français, on observait que les mêmes investissements antipollution qui ont d'ores et déjà été réalisés dans notre pays ont coûté l'équivalent d'environ 30 millions de livres sterling...

Enfin, troisième dossier : la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Il s'agissait essentiellement ici de fixer des normes contraignantes pour la teneur en sodium des déchets déversés en rivière. En fait, c'est le problème des eaux du Rhin que chacun avait en tête : les Néerlandais, principaux consommateurs, demandaient que la concentration maximale en sodium ne dépasse pas 150 milligrammes par litre, alors que les Allemands et les Français voulaient obtenir une tolérance de 300 milligrammes. Les deux camps sont restés sur leur position, mais là encore les Français reprochent à la présidence anglaise d'avoir embrouillé les cartes à plaisir et de n'avoir fait aucun effort sérieux pour rechercher un compromis.

PHILIPPE LEMAITRE.

LES HABITANTS DE VERNEUIL-SUR-SEINE ...PPOSENT A LA DESTRUCTION D'UN ESPACE VERT

...n espace vert, menacé par un ...ramme immobilier, se trouve ...entre d'un conflit particulière...t âpre, entre la population de ...euil-sur-Seine (Yvelines) et ... promoteurs de la S.I.V.V. ...iété immobilière de Verneuil-...ouillet).

...utenues par la nouvelle muni...lité de gauche — dont le ...e est M. Jean-Pierre Coeuil-(P.S.) — plusieurs centaines ...ersonnes, parmi lesquelles bon ...bre de femmes et d'enfants, ...envahi les bois de Verneuil ...is le lundi 13 juin pour empê... le démarrage d'une nouvelle ...che de travaux et surtout la ...e d'une partie des bois. Sur ...hectares — dont 20 ont déjà ... détruits pour y construire ... cent cinquante pavillons et ... cents logements collectifs — ...romoteurs ont obtenu l'auto...ion de bâtir environ mille ...eaux logements.

...ec leurs véhicules, les mani...nts ont barré toutes les issues ... Clairières de Verneuil et ... même dressé des tentes de ...ping pour pouvoir assurer une ...anence, jour et nuit. Afin ...ter des affrontements vio..., les forces de police ont pris ...ion sur le futur chantier où ...géomètres n'ont pu effectuer ... relevés et ont dû fuir sous ...uées.

...ur faires annuler l'autorisa... de défrichage, les manifes...s veulent occuper les bois de ...euil pendant un mois. Selon ...aire, le nouveau code fores...ne permettra plus d'envisager ...élivrance d'un nouveau per... « *Les bois de Verneuil cons...nt un espace vert d'un intérêt ...tal car il protège les habitants ...umées qui proviennent, pous... par les vents d'ouest, de la ... industrielle de la région ...taise et des cimenteries et ...neries de Porcheville.* »

...climat s'est alourdi le mardi ...orsque les propriétaires des ...cules condamnant l'accès des ... ont reçu une assignation à ...paraître, jeudi 16 juin, devant ...ribunal d'instance de Ver...es. Une manifestation de sou... a été aussitôt prévue devant ...alais de justice.

DAMIEN RÉGIS.

Deux mille personnes manifestent à Nantes contre le projet de centrale nucléaire du Pellerin

De notre correspondant

Nantes. — Le climat reste tendu dans la grande banlieue nantaise à propos du projet d'installation de la centrale nucléaire du Pellerin. Les opposants attendent dans un calme relatif l'audience de ce mercredi 15 juin à la cour de Rennes devant laquelle l'avocat des cinq inculpés, Mᵉ Tinière, du barreau de Saint-Nazaire, a interjeté appel, espérant cette fois une décision qui permette aux inculpés de recouvrer sans plus tarder la liberté (*le Monde* daté 12-13 juin).

A l'appel des unions départementales C.G.T., C.F.D.T., de la FEN, de la F.D.S.E.A., des paysans travailleurs et du syndicalisme familial, près de deux mille personnes ont manifesté mardi en fin d'après-midi dans le centre de Nantes pour riposter contre « *la répression, exiger la relaxe des cinq emprisonnés et obtenir l'abrogation de la loi anti-casseurs et de toutes les juridictions d'exception* ».

Sur le site même du Pellerin, les positions des élus se durcissent. Lundi soir, une réunion à laquelle ont participé neuf des douze maires des communes concernées s'est tenue pour faire le point des événements de la semaine passée. A l'unanimité, ces élus ont adopté une motion à l'adresse de la préfecture. Après avoir condamné sévèrement la rigueur du verdict « *sans aucune mesure avec les faits reprochés* », ils dénoncent « *l'escalade de la violence consécutive aux conditions du déroulement de l'enquête d'utilité publique sous la protection d'imposantes forces de police, constituant un défi permanent pour des populations qui, dans leur grande majorité, ont refusé le projet d'implantation d'une centrale nucléaire au Pellerin* ».

Le climat de tension se mesure aisément sur le terrain. A Cheix-en-Retz, lundi matin, l'estafette qui fait office de mairie annexe n'a pu stationner à son emplacement habituel, celui-ci ayant été transformé en dépôt sauvage de vieux matériel agricole, alors que la mairie continuait à être surveillée par les manifestants antinucléaires. — J.-C. M.

● *Sauver les baleines.* — Aux réunions du comité scientifique de la Commission internationale de la pêche à la baleine (I.W.C.), qui seront organisées à Canberra du 20 au 24 juin, le Japon et l'U.R.S.S. opposeront un front commun aux prétentions des pays « conservateurs », Etats-Unis et Canada en tête, qui veulent réduire radicalement ou même interdire pour dix ans, comme cela avait été proposé en 1972, la pêche à la baleine. — (A.F.P.)

SPORTS

FOOTBALL

Saint-Étienne se qualifie pour la finale de la Coupe de France

L'habitude de l'exploit

Samedi 18 juin, au Parc des Princes de Paris, avec Saint-Etienne et Reims en finale de la Coupe de France, ce seront les deux meilleures époques du football de clubs français qui seront représentées. Depuis vingt ans, aucune autre équipe n'a bénéficié, en France, du même engouement que le Stade de Reims et l'Association sportive de Saint-Etienne. La faveur qui continue, par à-coups, d'aller à la première, malgré les ans, comme celle, plus récente et constante, qui accompagne la seconde, a un dénominateur commun. Dans l'estime de l'opinion, Reims, comme Saint-Etienne, a gagné ses galons à l'épreuve de la Coupe d'Europe, et la notoriété des deux équipes est pour l'essentiel liée à leur réussite dans la plus prestigieuse compétition de clubs. On se souvient encore de ce qu'on a appelé l'« épopée rémoise » et des deux finales perdues par l'équipe champenoise en 1956 et en 1959, à Paris et à Stuttgart, devant le Real Madrid. Chacun a plus facilement en mémoire la carrière des Stéphanois dans la même compétition dont le « sommet » fut, à Glasgow en mai 1976, la finale, perdue elle aussi, contre le Bayern Munich.

Si à l'évidence les cadets rémois sont loin aujourd'hui de valoir leurs aînés, ils ont su passer tous les obstacles — Bourges, Ajaccio, Monaco, Lorient, Nice, — dans la présente Coupe de France et trouver, à chaque fois, les ressources nécessaires au bon moment. On en veut pour dernière preuve le succès inattendu des Champenois à Nice (2-1), en match « aller » des demi-finales, confirmé par le résultat, mardi 14 juin, du match « retour » (1-0). Beaucoup penseront cependant que leur qualification vient à point nommé pour entretenir le souvenir. Il y avait dix-neuf ans que le Stade de Reims n'avait disputé la finale de la Coupe de France.

L'Association sportive de Saint-Etienne, victorieuse de la Coupe en 1962, en 1968, en 1970, en 1974 et en 1975, jouait son va-tout en demi-finale contre Nantes. C'était l'avant-dernière difficulté, et la pire, à surmonter, eu égard à la qualité des Nantais, pour espérer participer la prochaine saison à la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupes, maintenir la notoriété et sauvegarder les recettes. Battu par 3 buts à zéro au match « aller », à Nantes, seul un sursaut exemplaire pouvait assurer la qualification stéphanoise. Mais d'autres clubs que Nantes, plus huppés, plus expérimentés sont tombés dans le guet-apens du stade Geoffroy-Guichard, le chaudron des espoirs perdus, pour qu'on ne manifeste pas plus d'étonnement qu'il n'en faut devant le score (5-1). Tout le mérite de Saint-Etienne est sans doute d'avoir créé l'habitude de l'exploit.

FRANÇOIS JANIN.

Le coup de Split

De notre envoyé spécial

Saint-Etienne. — « *Rien n'est impossible, mais... Les verts peuvent-ils refaire aujourd'hui le coup de Split ?* » Le titre du bulletin des supporters de l'Association sportive de Saint-Etienne résumait la situation presque désespérée dans laquelle se trouvaient les Foréziens, battus à Nantes par 3 à 0 en match « aller » des demi-finales de la coupe de France.

Le 6 novembre 1974 était née, en effet, face à Split, la légende de l'épopée européenne des Stéphanois. Battus de trois buts en Yougoslavie après l'arbitrage très contesté d'un Turc, M. Babacan, ils s'étaient imposés 5 buts à 1 après prolongation dans une rencontre d'une intensité dramatique exceptionnelle que les trente mille spectateurs ne sont pas près d'oublier.

Tel Phénix, les footballeurs stéphanois, dont on parlait presque au passé, ont ajouté, le 14 juin, une nouvelle page à leur légende en réussissant exactement le même renversement de situation devant des Nantais qui, au contraire des Yougoslaves, étaient pourtant sur leur garde.

Jean Vincent, qui fut longtemps Rémois avant de devenir cette saison l'entraîneur nantais, n'avait pas oublié qu'il avait disputé avec son ancien club la première finale de la coupe d'Europe, en 1956, grâce à un coup de poker tenté sur le terrain des Hongrois de Voros Lobogo. Au lieu de chercher à défendre à tout prix leurs deux buts d'avance du match aller, les Rémois avaient surpris leur adversaire en attaquant dès le coup d'envoi pour mener rapidement 3 à 0 avant de faire finalement match nul 4 à 4.

Quand l'avant-centre nantais, Eric Pecout, trompa Curkovic dès la quatrième minute, on put penser que l'histoire allait recommencer. L'arbitre, M. Kitabdjian, ne valida pourtant pas ce but pour un hors-jeu peu évident. Dans la minute qui suivit, c'est, au contraire, Patrick Revelli qui marquait le premier but stéphanois. La réussite semblait avoir choisi son camp.

Que se passa-t-il alors dans l'esprit des joueurs nantais ? Furent-ils pris de panique et paralysés par ces trente-trois mille supporters vociférant derrière des grillages placés à 2 mètres à peine des lignes de touche ? « *Je crois plus simplement*, estime Jean Vincent, *que nous avons fait un péché de jeunesse en songeant trop à temporiser et en oubliant de jouer. Les Stéphanois nous ont alors submergés. La leçon sera retenu en vue de la coupe d'Europe.* »

De fait, remarquablement emmenés par Gérard Janvion, devenu il y a quelques semaines leur infatigable meneur de jeu, les Stéphanois, vexés par les commentaires qui avaient suivi leur match « aller » à Nantes, ont retrouvé à domicile leurs vertus : courage, solidarité et lucidité. Après une demi-heure de jeu, Dominique Bathenay, dans son style très personnel, subtilisait le ballon à Bruno Baronchelli, s'avançait et tirait du gauche de 20 mètres pour marquer un deuxième but. Douze minutes plus tard, Jacques Santini profitait d'une belle talonnade de Dominique Rocheteau pour remettre l'équipe à égalité sur l'ensemble des deux rencontres.

Si l'on ajoute que Gérard Janvion, déséquilibré par Maxime Bossis, aurait dû bénéficier d'un penalty, on mesure combien les Stéphanois avaient réussi une première mi-temps exceptionnelle. Ils ne relâchaient pas leur pression en deuxième mi-temps, mais les Nantais avaient alors de dangereuses réactions. Il faudra pourtant attendre la troisième minute des prolongations pour que Henri Michel, le capitaine nantais, réussisse enfin un but sur coup franc. Avec le règlement qui privilégie les buts obtenus sur terrain adverse, les Stéphanois devaient encore marquer deux fois pour être qualifiés.

Compte tenu de l'extrême fatigue de la plupart des joueurs, bien des équipes auraient alors renoncé, mais toujours tenus par leur public, les Stéphanois refusaient de désespérer. Ainsi, à cinq minutes de la fin des prolongations, Dominique Bathenay résistait aux attaques de trois adversaires et centrait. Comme Triantafilos contre Split, Christian Sarramagna, qui venait de rentrer en jeu, profitait de sa fraîcheur pour réussir une imparable reprise de volée et inscrire un quatrième but. A deux minutes du coup de sifflet final, Christian Lopez bénéficiait d'un coup franc sur ligne médiane. Tous les joueurs se rassemblaient alors en attaque et c'est Hervé Revelli qui, de la tête, logeait une cinquième fois le ballon dans les buts nantais. Les Stéphanois s'étaient qualifiés pour leur troisième finale de la Coupe de France en quatre ans, mais ils n'auront pas trop de quatre jours pour récupérer de leur fatigue avant ce dernier match déterminant pour leur avenir européen.

GÉRARD ALBOUY.

TRANSPORTS

Bataille juridique à New-York

Un nouveau délai est imposé à l'atterrissage de Concorde

Après la décision de la deuxième cour d'appel de New-York de renvoyer l'affaire Concorde en première instance devant la cour du Southern District, le gouvernement français, par la voix de M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, s'est déclaré déçu *de ce nouveau délai imposé à l'atterrissage de l'avion supersonique à Kennedy Airport.*

Tout en exprimant sa « confiance dans l'issue du procès », *il n'en a pas moins exprimé sa détermination à* « lutter contre toute discrimination à l'égard d'un des produits les plus réussis de la technologie européenne ».

De notre correspondant

New-York. — La cour d'appel a rendu, à l'unanimité, mardi 14 juin, son verdict concernant le droit d'atterrissage de Concorde à Kennedy Airport. Elle a renvoyé l'affaire devant la cour du Southern district de New-York en lui demandant de la juger à nouveau en tenant compte de l'aspect discriminatoire du comportement du Port de New-York.

La cour d'appel a donc suivi la ligne de conduite que le gouvernement fédéral lui avait soufflée par le truchement de son témoignage : ce dernier, truffé de vœux pieux et de bonnes paroles à l'égard de l'appareil franco-britannique, était apparu, aux yeux des observateurs avertis, comme une tunique de Nessus. Abordant l'aspect juridique des choses, le gouvernement fédéral reconnaissait le droit des autorités locales à établir leurs normes de bruit sur les aéroports qu'ils gèrent ; il refusait également d'invoquer les effets des traités internationaux. En revanche, Washington suggérait que les lenteurs du Port de New-York constituaient peut-être une manière déraisonnable et discriminatoire d'exercer ses prérogatives.

La cour d'appel a entièrement épousé cette thèse. Elle reconnaît dans son jugement le droit des autorités locales d'établir leurs propres normes de pollution sonore ; elle estime que le juge Pollack a mal jugé l'affaire et l'invite à tenir compte, en la jugeant une deuxième fois, de l'aspect discriminatoire présenté peut-être par les tactiques dilatoires du Port de New-York, dont la décision est attendue depuis treize mois.

Les défenseurs de Concorde peuvent à présent choisir deux voies : se plier au verdict de la cour d'appel et défendre leur cause devant la cour du Southern district sur la base de la pratique discriminatoire, ou bien contester la décision de la cour d'appel et faire appel devant la Cour suprême.

S'ils renonçaient à défendre le principe de la suprématie fédérale et celui de l'effet des traités aériens bilatéraux, non seulement ils priveraient leur cause de ses véritables fondements juridiques, mais ils ouvriraient une boîte de Pandore en autorisant le gouvernement américain à se dérober impunément aux obligations qui découlent pour lui des traités internationaux.

Si, comme on peut le penser aujourd'hui, Air France et British Airways décidaient de plaider leur cause devant la plus haute instance judiciaire du pays, le dénouement sera automatiquement reporté au début de l'automne.

Pour mesurer la bonne foi du Port de New-York, il n'est pas inutile de signaler qu'il y a huit jours il informait la cour d'appel de « *son intention de faire connaître très prochainement sa décision concernant Concorde, quelle que soit l'issue du procès* ». Aujourd'hui, ses responsables déclarent « *ne pas pouvoir établir un calendrier pour ce qui concerne leur décision au sujet de Concorde* ».

La déception est grande, est-il besoin de le dire, dans les milieux pro-Concorde : « *Nous repartons à zéro* », nous dit un « brave » qui a participé, depuis un an, à toutes les batailles menées en faveur de l'appareil supersonique.

LOUIS WIZNITZER.

GAZOCÉAN RÉCLAME DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS A UNE FIRME SUD-AFRICAINE

La société française Gazocéan réclame de « très importants » dommages et intérêts à la société sud-africaine Triomf, devant une cour d'arbitrage internationale, pour rupture de contrat, a déclaré, mardi 14 juin, Mᵉ Jacques Pesson, qui vient d'être nommé administrateur judiciaire de la société.

Le litige qui oppose les deux firmes a pour origine un contrat par lequel Gazocéan, l'un des principaux transporteurs mondiaux de gaz et de produits chimiques (mais qui éprouve depuis plusieurs mois des difficultés financières), s'était engagé à acquérir à un prix minimum l'acide phosphorique produit par Triomf. La baisse du prix de ce produit sur les marchés internationaux a conduit la société française à demander une renégociation du contrat signé en décembre 1973.

Les deux parties s'étaient mises d'accord sur les grandes lignes d'un nouveau contrat dont les modalités devaient être arrêtées le 31 mai dernier. Pour Mᵉ Pesson, le nouvel accord est entré en vigueur, et la partie sud-africaine est responsable de rupture unilatérale de contrat. Les responsables de Triomf estiment de leur côté que Gazocéan n'a pas rempli les conditions exigées et que le premier contrat reste applicable.

A PROPOS DE...

LA DÉMOCRATISATION DU TRANSPORT AÉRIEN

Les autobus décollent...

L'avion à la portée de n'importe quelle bourse ? La chose paraît possible puisque voilà la compagnie britannique Laker Airways autorisée à exploiter, entre Londres et New-York, un « train du ciel » à des prix ridiculement bas : 507 F dans le sens est-ouest, 675 F dans l'autre sens (« le Monde » du 15 juin).

La démocratisation du transport aérien n'est-elle rien d'autre qu'un slogan ? On viendrait à en douter, puisque, à quelques francs près, voici Londres aussi proche de New-York que Paris l'est d'Ajaccio...

Les compagnies régulières tireront-elles les leçons d'un passé récent qui, sur l'Atlantique nord, les vit s'affronter aux transporteurs à la demande ? Ou bien l'initiative de Laker Airways va-t-elle relancer la guerre de plus belle ? En réalité, l'accalmie de ces dernières années se nourrissait d'un peu de bon sens et de beaucoup de lassitude.

A vrai dire, les compagnies régulières ne sont pas en mesure de relever, du jour au lendemain, le défi de Laker Airways. Sauf à y laisser leur santé. Prisonnières de réglementations tarifaires, techniques et commerciales, prisonnières surtout d'une conception élitiste du transport aérien, elles ont besoin de tarifs rémunérateurs pour compenser leurs coûts d'exploitation.

Libres de leurs mouvements ou presque, les transporteurs à la demande travaillent à l'économie, se donnant ainsi les moyens d'offrir de petits prix. Leur objectif est de banaliser l'idée du voyage aérien, de convertir à l'avion une nouvelle clientèle, toute disposée à voler sans apparat.

Au fond, le problème reste entier. Deux conceptions de transport aérien continuent de s'opposer. Placer les compagnies régulières et les compagnies charter sous une loi commune, comme le réclament les premières ? Laisser s'exercer la libre concurrence, comme le souhaitent les secondes ? Pressés d'arbitrer ce conflit, les gouvernements ne sont jamais parvenus à trouver un terrain d'entente.

N'était-ce que pour soutenir l'activité de leurs transporteurs à la demande de retour du Vietnam, les Etats-Unis, qui, en cette affaire, mènent le jeu, ont largement favorisé le développement du trafic charter sur l'Atlantique nord. Aujourd'hui, sous la pression des très puissantes associations de consommateurs, le gouvernement américain vante les vertus de la « déréglementation ».

La logique voulait donc que le président Carter autorise Laker Airways à exploiter son « train du ciel ». Mais il n'en a pas moins préservé les droits des transporteurs américains, Pan Am et TWA. Dans ces conditions, la compagnie britannique pourra-t-elle tenir longtemps son pari ? Son coup d'audace — la mise en ligne d'avions-autobus — serait sans grande portée, si, en définitive, il ne devait se réduire qu'à une baisse de tarifs, spectaculaire mais sans lendemain.

J.-J. B.

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la huitième session du comité mixte franco-yougoslave et du séjour à Paris de M. Janko Smole, membre du conseil exécutif fédéral, l'ambassadeur de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, Radomir Radovic, a donné un cocktail mardi 14 juin.

Naissances

— M. et Mme Hervé Jouanjean ont la joie d'annoncer la naissance de

Thomas.

Paris, le 7 juin 1977.

— M. Alain Hollande et Mme, née Marie-Christine Chausson, ont la joie de faire part de la naissance de

Isaline et Olivia,

le 8 juin 1977.
111, rue de Courcelles, Paris.

— Philippe Besnard et Marie-France, née Latil, Emilie et Joséphine *ont la joie d'annoncer la* naissance de

Quentin,

à Aix-en-Provence, le 8 juin 1977.

— Bure, Mal et Anne Melander ont la joie d'annoncer la naissance de

Ingrid.

Monaco, le 9 juin 1977.
12, rue Bosio, Monaco (MC).

— Le docteur et Mme Bertil-Bécart sont heureux d'annoncer la naissance de

Stéphane.

13 juin 1977.
14, rue la Condamine.

— Catherine et Patrick Motte ont la joie de faire part de la naissance de leur fils

Guillaume.

Le 11 juin 1977.

Fiançailles

— M. Robert Picard et Mme, née Taufflieb,
M. Philippe Renard et Mme, née Potel,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,

Françoise et Olivier.

132, boulevard Saint-Marceaux, 51100 *Reims.*
Marizy-Sainte-Geneviève,
02470 Neuilly-Saint-Front.

Décès

— Mme Edmond Antoine, son épouse,
Les familles Soulayres, Deregnaucourt, Toxé, Kopff, Barenton, Charrère, Prugier, Lafont, Vincent,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Edmond ANTOINE,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

survenu le 12 juin 1977, dans sa quatre-vingtième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 16 juin, à 10 heures, en l'église de La Loupe. Réunion à l'église.
42, *rue de l'Eglise, La Loupe.*

— M. Raymond Bernheim, son frère,
Mlle Renée Kahn,
M. et Mme Lucien Everard,
M., Mme et Mlles Kauffmann,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Jacqueline BERNHEIM,

survenu le 11 juin 1977, à l'âge de quarante-quatre ans.
On se réunira à l'hôpital Saint-Antoine, 23, rue de Chaligny, à Paris (12e), le jeudi 16 juin 1977, à 14 heures.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Bagneux-Parisien.
55, boulevard de Charonne,
75011 Paris.

— Les familles Carmillet et Colin ont la douleur de faire part du décès de

Jeaninne CARMILLET,
née Colin,

survenu à Paris le 11 juin 1977, à l'âge de quarante-sept ans, à la suite d'une brève maladie.
La levée du corps aura lieu à l'amphithéâtre de l'hôpital Laennec, *le mercredi 15 juin, à 7 h. 30.*
Les obsèques seront célébrées en l'église de Neuves-Maisons (54), le 16 juin, à 10 h. 30.

— M. et Mme Henri Senneller, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Adaglio-Chopin et sa fille,
Mme Louis Chopin,
Le docteur et Mme Jacques Chopin et leurs *enfants,*
ont la douleur de faire part du décès de leur sœur, belle-sœur, tante et grand-tante,

Mlle Aimée CHOPIN,

survenu le 9 juin 1977, dans sa quatre-vingt-onzième année.
Les obsèques religieuses ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
19, rue de Mons, 91200 Athis-Mons.

— Le conseil médical d'Europ Assistance a la douleur de faire part du décès, survenu le 10 juin 1977, dans sa quatre-vingtième année, de

M. le professeur Jean CREYSSEL,
président du conseil médical d'Europ Assistance,
professeur honoraire
de la faculté de médecine de Lyon,
associé national
de l'académie de chirurgie,
chirurgien honoraire
des hôpitaux de Lyon,
président d'honneur
du Syndicat national des médecins des hôpitaux publics,
officier de la Légion d'honneur.

— Vitry-le-François.
M. *et Mme Paul Noël, ses* enfants,
M. Jean-Louis Noël,
M. et Mme Philippe Noël,
Ses petits-enfants,
Mme Alexandre Farlet, sa sœur,
Ses neveux, nièces,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Arthur DEMARET,
née Adèle Devarenne,

survenu le 12 juin 1977, dans sa quatre-vingt-cinquième année.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Saint-Amand-sur-Fion.
Cet avis *tient lieu de faire-part.*
26, place d'Armes,
51300 Vitry-le-François.

— La comtesse Pierre de Malleray de Barre et ses enfants, Delphine et Pierre-Alain,
ont la douleur de faire part du décès accidentel du

comte Pierre de MALLERAY
de BARRE,

survenu le lundi 30 mai 1977, à l'âge de cinquante-deux ans.
Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité, en l'église de Castagnola, Lugano.
Un service religieux sera célébré à Paris le mercredi 22 juin, à 11 h. 30, en l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique.
22, via Cortivo, 6976 Castagnola, Lugano (Suisse).

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Henri PRANGEY,
née Solange Bonafous,

survenu subitement le 11 juin 1977, à son domicile, dans sa quatre-*vingt-sixième année.*
Ses obsèques ont été célébrées mercredi 15 juin, en l'église Saint-Charles de Monceau, sa paroisse.
De la part de
M. et Mme Pierre Lancrenon,
M. et Mme Jean Démogé,
M. et Mme Louis Prangey,
M. et Mme Bernard Marcus,
Mlle Geneviève Prangey,
Ses enfants,
M. et Mme Philippe Lancrenon et leurs enfants,
M. et Mme Vincent Bouée et leurs enfants,
M. et Mme Gérard Prangey,
M. et Mme Pierre-Henri Prangey,
Mlle Béatrice Prangey,
Le lieutenant de vaisseau et *Mme Claude Marcus,*
M. et Mme Thierry Marcus et leur fils,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Henri Noël, sa sœur,
Mmes A. Sayet, J. Ducuing, D. Prangey et M. Prangey, ses belles-sœurs.
22, place Malesherbes,
75017 Paris.

— Mme Pierre Vacher, son épouse,
M. et Mme Gilbert Manuellan,
M. et Mme Georges Vacher,
ses enfants.
Marguerite et Max Butlen,
Isabelle Manuellan et François George,
Pierre-Etienne Manuellan,
Bernard et Françoise Vacher,
ses petits-enfants,
Florence Butlen, son arrière-petite-fille,
Francis Vacher et Hélène Klihm, son frère et sa belle-sœur,
M. et Mme Jacques Cohen,
Jean-Pierre Vacher,
ses neveux et nièce,
Mme A. Roigt, sa belle-mère,
Mme M. Roigt, sa belle-sœur,
Le docteur et Mme Jean-Pierre Roigt, ses neveu et nièce,
Les familles Golfier et Pavis,
font part de la mort de

M. Pierre VACHER,

survenue le 7 juin 1977.
Les obsèques civiles ont eu lieu le 9 juin à Pompadour (Corrèze).
Pompadour (Corrèze).
21, allée de Trévise, Sceaux.
Résidence La Terrasse, Brive (Corrèze)

— Saint-Benin-d'Azy (Nièvre)
On nous prie d'annoncer le décès de

Rosemonde de SAINT-PHALLE,

survenu accidentellement à Paris le 11 juin 1977.
Les obsèques religieuses seront célébrées le jeudi 16 juin, à 10 h. 30, en l'église de Saint-Benin-d'Azy.
De la part de la famille de Saint-Phalle.
Château de Montgoublin,
58271 Saint-Benin-d'Azy.

— Nous apprenons la mort de

M. Paul TARASCON,
grand-croix de la Légion d'honneur,
médaille militaire,

décédé le 12 juin, dans sa quatre-vingt-quinzième année.
[Né le 8 décembre 1882 au Thor (Vaucluse), M. Tarascon prépara, entre les deux guerres, la traversée de l'Atlantique en collaboration avec Potez, puis Bernard. Créateur du terrain d'aviation de Cannes-Mandelieu, il fut administra*teur de la firme Bugatti, de 1955 à 1965.* Ancien pilote militaire de chasse pendant la première guerre mondiale, il était vice-président de l'Association nationale des *as.]*

— Mme Jean Thomas-Gehu, à Denens,
M. et Mme Marcel Bourdon-Thomas et leurs enfants, à Boulogne,
M. et Mme Pascal Thomas et leur fille, à Pully,
Les familles parentes, alliées et amies, en Suisse et à l'étranger,
ont le profond chagrin de faire part du décès du

docteur Jean THOMAS,

leur très cher époux, papa, beau-père, grand-papa, parent et ami, enlevé à leur affection le 14 juin 1977, à l'âge de soixante-quinze ans, muni des sacrements de l'Eglise.
L'ensevelissement aura lieu à Denens (Suisse), le vendredi 17 juin 1977, à 15 h. 30.
Messe de sépulture au Centre funéraire de Montoie (Lausanne), *chapelle B, à 14 h. 45.*
Honneurs et départ à 15 h. 30.
Domicile mortuaire : Centre funéraire de Montoie, Lausanne.
Domicile de la famille : « Terre Amie », Denens.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. Henri Vischoff,
Mme veuve Marjem Weksler,
Mme Anne Piszow,
Le docteur et Mme Maurice Weksler et leurs enfants,
Mlle Malka Weksler,
Mme Cécile Piszow,
M. et Mme Marc Monkowicki, et leur fille,
M. et Mme Noël Schumann et leurs enfants,
M. et Mme Isidore Lévy et leurs enfants,
Le docteur et Mme André Chouraqui et leurs enfants,
Les familles Amar, Crouzat, Rinieri, Tieger, Schumann, Le Huede, Mitelsbach, Denenberg, Matey,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de leur frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle et tante,

M. Jacques VISCHOFF,
Mme Jacques VISCHOFF,
née Yvonne Schumann,

survenu accidentellement le 13 juin.
Cet avis *tient lieu de faire-part.*
Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

— Le conseil d'administration,
Le personnel des Editions Lidis et de la librairie Lidis,
ont la tristesse de faire part du décès de leurs administrateurs,
M. et Mme Jacques VISCHOFF,
survenu accidentellement le 13 juin.
Les *obsèques auront* lieu *dans la* plus stricte intimité.

— Le conseil d'administration,
Le personnel de la S.A. Diffusion,
ont la tristesse de faire part du décès de leur président et de son *épouse,*
M. et Mme Jacques VISCHOFF,
survenu accidentellement le 13 juin.
Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

— Roger Wild,
Frédérique et Pierre Prud'hon,
Laurent, Anne, Blaise, Denis Prud'hon,
Suzanne Labaye,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Germaine Wild,

Germaine Labaye, artiste peintre.
La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 16 juin, à 10 h. 30, en *l'église Saint-Saturnin d'Antony* (Hauts-de-Seine).
42, rue du Cherche-Midi,
75006 Paris.

Erratum

— Dans l'avis de décès de
Me Serge WEILL-GOUDCHAUX,
il fallait aussi lire médaille de la Résistance.

Remerciements

— Mme Suzanne Serrad-Skosowsky,
Ses enfants,
Sa famille,
dans l'impossibilité de remercier personnellement tous ceux qui leur ont manifesté leur affection et leur ont apporté leur soutien lors du décès du

docteur Jean
SERRAD-SKOSOWSKY,

les prient de bien vouloir trouver ici l'expression de leur très profonde gratitude.

— Saint-Beauzire, Paris.
Mlles Anne-Marie et Lucienne Roux,
M. et Mme Charles Roux et leurs enfants,
M. et Mme Francis Perron et leurs enfants,
très touchés par les nombreuses *marques de sympathie* qui leur *ont* été témoignées lors du décès de

Mlle Marguerite ROUX,

remercient toutes les personnes qui par *leur présence,* leurs *messages* et envois de fleurs, se sont associées à leur peine.

— Mme Albert N. Chaperau, née Madeleine Soriano, et son fils Jean,
M. et Mme Henry Benaroya,
Anne et Catherine Benaroya,
profondément touchés de la sympathie que vous leur avez témoignée dans leur grande douleur, vous expriment leur reconnaissance émue.

Anniversaires

— Pour le deuxième anniversaire de la mort de

Henri LEBÈGUE,

il est demandé à tous ceux qui l'ont connu et aimé de penser plus particulièrement à lui.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

— Jeudi 16 juin, à 15 heures, université de Paris-VIII, bâtiment H, salle 228, Mme Christine Faure : « *Désir* et *Révolution* : *essai sur le* populisme russe et la formation de l'Etat soviétique ».

Communications diverses

— *L'Association des étudiants de* l'Institut national des langues et civilisations orientales (AIGLON) reçoit jeudi 16 juin 1977, de 17 heures à 22 heures, au siège de l'Institut, 2, *rue de Lille, Paris (7e),* des auteurs de livres consacrés à la Chine ou à la langue chinoise, qui présenteront et dédicaceront leurs *ouvrages. Au cours de cette* rencontre, une discussion libre ne manquera pas de s'instaurer entre les invités et le public.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux trop éloignés d'une agglomération d'être assurés de lire le Monde, *nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :*

FRANCE :	
Quinze jours	22 F
Trois semaines	30 F
Un mois	39 F
Un mois et demi	57 F
Deux mois	74 F
ETRANGER (voie normale) :	
Quinze jours	37 F
Trois semaines	52 F
Un mois	69 F
Un mois et demi	102 F
Deux mois	134 F
EUROPE (avion) :	
Quinze jours	46 F
Trois semaines	65 F
Un mois	87 F
Un mois et demi	128 F
Deux mois	170 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre accompagnés du règlement correspondant une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les noms et adresses en lettres majuscules.



Visites et conférence[s]

JEUDI 16 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 15, entrée de l'exposition, Grand Palais, Mme Garnier-Ahlberg : « Les arts de l'Islam ».
15 h., gare de Palaiseau, Mme Chapuis : « *Une maison des champs de* George Sand ».
15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois, Mme Magnani : « Hôtels de Rohan et de Soubise ».
15 h., 128, rue du Bac, Mme Pennec : « Le séminaire des Missions étrangères ».
21 h. 30, 6, place des Vosges : « Le Marais illuminé » (Caisse nationale des monuments historiques).
15 h., 2, rue de Sévigné : « Jardins et vieux hôtels du Marais » (A travers Paris).
14 h. 30, 7, rue des Réservoirs, Versailles : « Quartier Notre-Dame ».
15 h., 25, rue de la Lune : « Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et l'hôtel de Saint-Chaumond » (Histoire et Archéologie).
15 h., 158, boulevard Haussmann : « La collection Hammer » (Paris et son histoire).
CONFERENCES. — 20 h. 30, 26, rue Bergère, Suryakanta : « L'ascension de la conscience » (l'Homme et Connaissance).
21 h., Centre culturel Jean-Vilar, à Rosny-sous-Bois, M. Jacques Nantet : « Les mille et une Jérusalem », entrée libre.
18 h., hôtel de Chaulnes, 9, place des Vosges, M. Pierre Randet : « L'architecte en son temps » (Académie d'architecture).
20 h., chez D. Nicolle, 76, rue Bonaparte : « Etats de conscience supérieurs et méditation transcendantale », entrée libre.

A L'HOTEL DROUOT

Jeudi

EXPOSITIONS

S. 1. - Très bx obj. d'art d'Extr.-O[rient]
S. 2. - Bijoux. Objets de vitrin[e]. Argenterie ancienne et moderne.
S. 4. - Art 1900. Affiches.
S. 7. - Livres.
S. 11. - Gravur. Tableaux. Faïence[s]
S. 14. - Art 1900. Boul. presse-papi[ers]
S. 16. - Tableaux. Livres.

VENTES

S. 8-9. - Tableaux anc. Objets d'a[rt]. *Meubles.*

PAVILLON GABRIEL

Exposition 11 h. à 18 h., 21 h. à 23 [h.] Dessins. Tableaux anc de success[ion] du marquis d'Argenson et à div[ers] amateurs. Objets d'art et de [bel] ameublement principalement 18e.

PALAIS D'ORSAY

VENTES

14 h. - Statuettes de Saxe. Meub[les]. Objets d'art 18e. Tableaux ancie[ns].
21 h. - Art d'Orient et d'Extr.-Orie[nt].

PUBLICATION JUDICIAIRE

EXTRAIT D'UN ARRET DE [LA] 11e CHAMBRE DE LA COUR D'APP[EL] DE PARIS

Pour :
M. Charles FORD
Me Hervé C[...]

Contre :
M. Gaston HAUSTRATE
M. Albert CERVONI
La Revue « Cinéma 75 »
Me Schlissing[er]

Considérant que Charles FORD [a] fait citer HAUSTRATE et CERVONI, journaliste, du chef de diffamation [en] raison d'un article signé de CERVONI paru dans le numéro de janvier 19[75] de la revue « Cinéma 75 » concerna[nt] le « Dictionnaire des cinéastes contem*porains »,*

Que les prévenus se réclament de [la] liberté de la critique,

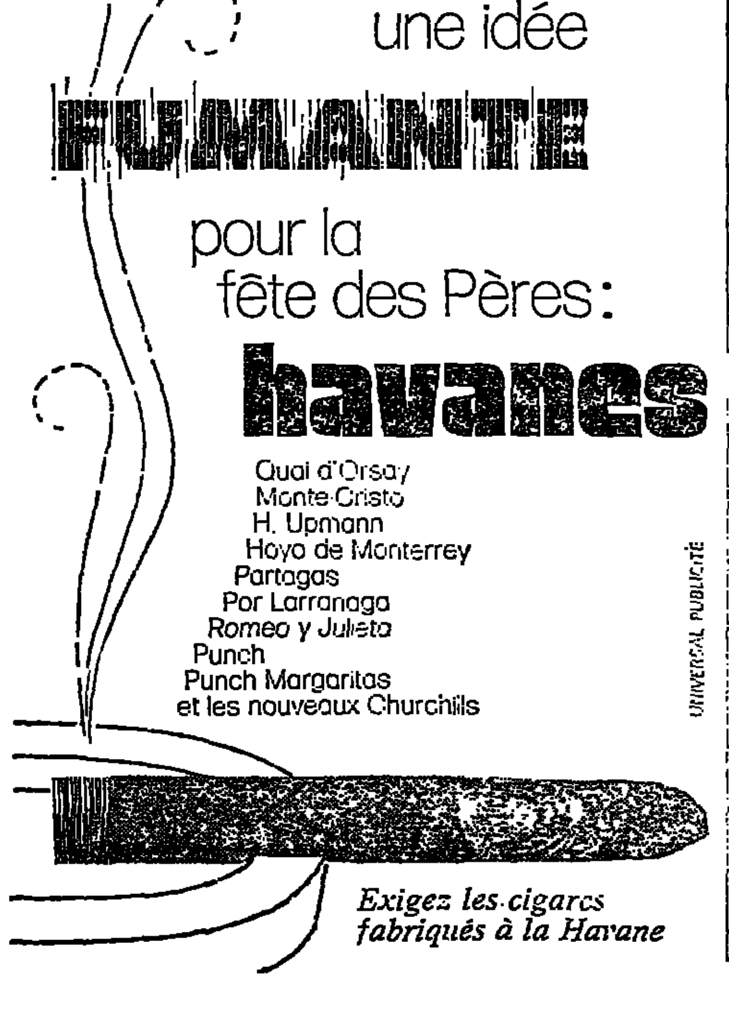
Mais, considérant qu'ils ont outr[e]passé les limites de cette liberté [en] assortissant cet avis de digressio[ns] diffamatoires qui attaquent la pe[r]sonne même de l'auteur,

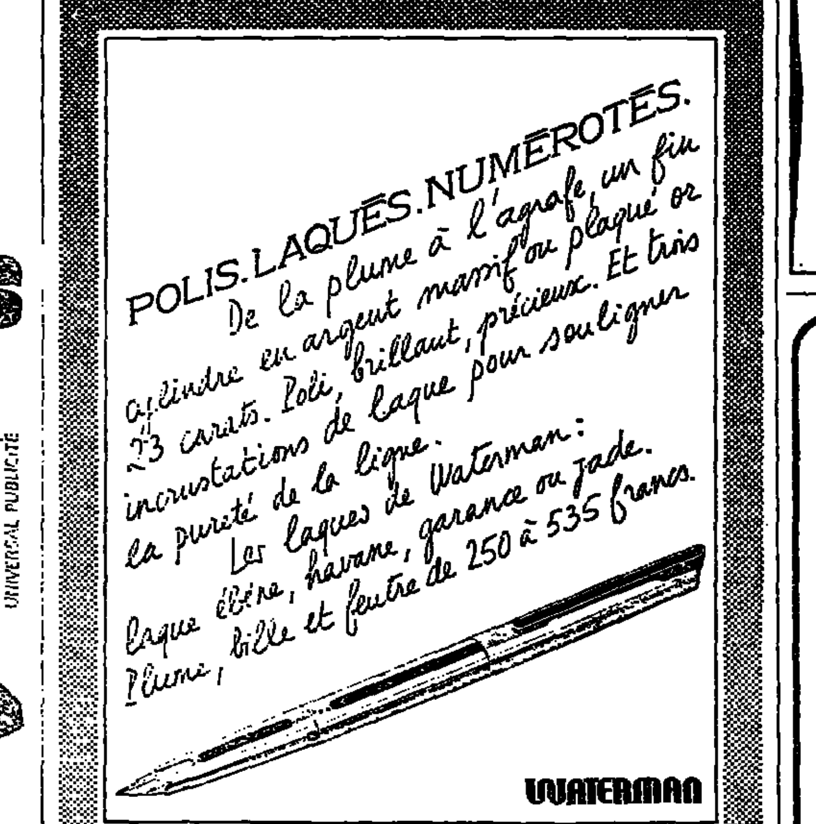
Que l'indignation de CERVONI [ne] saurait légitimer la violence du to[n] *soulignée par les expressions inj*[u]rieuses, ni le caractère outranci[er] d'imputations propres non seuleme[nt] à déconsidérer l'ouvrage de Fo[rd] mais aussi à lui inspirer du mép[ris] pour son auteur, que ces excès, q[ui] relèvent du dénigrement systématiq[ue] et de l'animosité, sont exclusifs [de] la bonne foi.

PAR CES MOTIFS

*Condamne HAUSTRATE et CER*VONI à 1.500 F d'amende pour diff[a]mation, à l'égard de Charles FOR[D].

Les condamne à *5.000 F* [de] dommages-intérêts et à la publicati[on] de l'arrêt dans la revue « Cinéma 75 » et dans deux journaux.





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

SOCIETE D'INGENIERIE (150 personnes) spécialisée dans les équipements d'ouvrages fluviaux et maritimes « offshore »

recherche pour son SERVICE SOUS-TRAITANCE

acheteur confirmé

Poste convenant à un candidat agé de 30 ans minimum, de formation supérieure et parfait bilingue anglais.

Il sera chargé des achats d'équipements très divers en France et à l'Etranger et le suivi contractuel des commandes (assistance d'une section suivi-relance) pour des installations offshore.

Lieu de travail : Boulogne 92.

Envoyer lettre de candidature manuscrite, C.V., photo et prétentions s/réf 2011M à: PRO / JETS 37 rue de Ponthieu 75008 Paris.

SOCIÉTÉ FRANCO-AMÉRICAINE ARGENTEUIL

recherche

INGENIEUR

Expérimenté en brûleurs, fours sidérurgiques. Anglais souhaité.

Envoyer C.V. et prétentions sous n° 5.000 B à : BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES, qui transmettra.

La filiale française d'un groupe international cherche

un directeur d'exploitation

Sous l'autorité du directeur général, il dirige vingt centres d'exploitation en France (450 collaborateurs, 200 MF de CA).

Ce cadre dirigeant — ingénieur ou grande école commerciale — de 38 ans minimum, a occupé des postes de responsabilités opérationnelles de gestionnaire, de commerçant, d'animateur d'hommes dans des affaires comme : **transit, transport, shipping, négoce international** (matières premières, produits de base, céréales). Sa réussite le conduit à des fonctions plus importantes dans le groupe.

Ecrire à G. BARDOU ss réf. 3144 LM.

Un des premiers cabinets français de courtage d'assurances de notoriété internationale

cherche pour son siège parisien

un chef de service au département incendie R.I.

Responsable d'une dizaine de collaborateurs, il est chargé des relations clientèle et compagnies : études des garanties, tarification, négociations, gestion des contrats.

C'est un cadre de 30 ans minimum, de formation supérieure possédant bien les techniques d'assurances incendie par une expérience en cabinet ou en compagnie.

Ecrire à G. BARDOU ss réf. 3225 LM.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON-LILLE-BRUXELLES-GENEVE-LONDRES

Administrateur de Biens Saint-Lazare

COLLABORATEUR

pour gérance et copropriété, expérience souhaitée.

Ecr. avec C.V., réf., prétent., n° 44.828 P.A. SVP, 37, rue du Général-Foy, 75008 PARIS.

URGENT. Pour carrières COTE-D'IVOIRE, recherchons

CHEF CARRIÈRE
CHEF MÉCANICIEN

Tél. pr R.-Vs 585-30-28 ou écrire immédiatement aux Ateliers BERGEAUD-MACON, 140, r. du Chevaleret, Paris-13e.

ASSUREURS PARIS recherche

JNE HOMME

ANGLAIS PARFAIT. BILING.

Pour relations écrites et parlées. Formation assurée. Adresser C.V. s-réf. 501 A, CENORSA, 5, r. Provence (9e).

Hôpital privé à but non lucratif recherche pour

LINGERIE IMPORTANTE
AGENT DE MAITRISE

Pour entrée service juillet 1977, conditions trav. et salaires intéressants. Tél. : 533-23-60, poste 403.

Moyenne entreprise performante ayant en quinze ans imposé sa marque sur le marché du matériel électroménager à encastrer pour la cuisine (hottes filtrantes, fours, tables de cuisson, etc...)

recherche

chef des ventes

En étroite liaison avec la Direction Commerciale, il anime et contrôle sur le terrain sept inspecteurs visitant la clientèle de la moitié ouest de la France plus la région parisienne. *Il assure personnellement le suivi de certains clients.*

De formation supérieure, il justifie d'une expérience de la vente de produits de préférence similaires et de l'animation d'une équipe de commerciaux.

C'est un homme entreprenant, ayant le goût *des responsabilités et le sens des affaires.*

Salaire 78.000 F + primes d'objectifs + frais. Poste basé à Paris.

Merci d'adresser C.V., lettre manuscrite, photo et rémunération actuelle sous ref. 681 M à notre Conseil

centor — DEPARTEMENT EMPLOI

13 bis, rue Henri Monnier - 75009 PARIS.



emplois régionaux

AFPA

Vous êtes **Cadre Administratif**

Vous avez
- 35 ans au moins
- un diplôme d'études supérieures en Commerce ou en Economie
- 10 années minimum d'expérience professionnelle, dont au moins 5 de Direction d'un Service Commercial ou Financier d'une Entreprise industrielle ou commerciale.

Vous êtes intéressé(e) par les problèmes pédagogiques, les relations humaines, le travail en équipe...

L'AFPA – Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes

vous propose le poste de

PROFESSEUR COORDONNATEUR

chargé d'assurer le bon déroulement des formations de Secrétaires de Direction, dans son centre de **CAEN.**

Le poste implique des responsabilités en matière d'animation et d'encadrement d'une équipe enseignante, ainsi que la dispense de certains cours. La formation pédagogique nécessaire vous sera donnée.



Si cette offre vous intéresse, adressez votre C.V. très détaillé à Alain DESPOIS, AFPA, 13, place de Villiers, 93108 Montreuil.

Les candidatures seront traitées de manière confidentielle.

HAVAS CONTACT

SINTRA

DEPARTEMENT INDUSTRIEL

recherche plusieurs

AGENTS TECHNIQUES PRINCIPAUX

de MAINTENANCE

pour le suivi en clientèle (Région NORD et ORLEANS) de systèmes de contrôle de processeurs industriels

De bonnes connaissances sont demandées en :
- — LOGIQUE CALCULATEUR et PERIPHERIQUES d'INFORMATIQUE.
- — CIRCUITS ANALOGIQUES.

Plusieurs années d'expérience dans ces domaines sont souhaitables

Ecrire avec curriculum vitae et prétentions à :

SINTRA
DIRECTION du PERSONNEL
26, rue Malakoff. — 92600 ASNIERES.

Jeunes cadres financiers

L'établissement industriel de BELFORT (2000 personnes) de CII HONEYWELL BULL recherche 2 CADRES FINANCIERS DEBUTANTS pour occuper des postes en Comptabilité Générale et Industrielle dans le contexte suivant :

- Méthode de gestion financière très avancée
- Utilisation de l'Informatique particulièrement poussée
- Encadrement financier expérimenté et compétent
- *Programme interne de formation à la Gestion Financière*
- Environnement agréable.

Ces postes qui nécessitent une connaissance satisfaisante de l'anglais, s'adressent à des Diplômés de l'Enseignement Supérieur de Gestion, libérés des obligations militaires.

Service Recrutement
6, avenue des Usines
90001 BELFORT

Cii Honeywell Bull

Importante Société recherche

ATTACHÉ DE DIRECTION

pour promotion vente matériel équipement garages et carrosseries en FRANCE exigeant très haute compétence, commerce et organisation. Important salaire assuré, place d'avenir. Ecrire C.V. RADIANCE, 1, rue E.-Vineuse, 87100 Limoges, qui transmettra.

LEADER dans branche quincaillerie, bâtiment, recherche responsable agence parisienne desservant 40 départements. Devra animer l'équipe commerciale, augmenter et améliorer la clientèle sur marché très porteur. Homme énergique habitué à diriger par l'exemple. *Stage rapide si capable.* Ce poste ne peut intéresser que ceux qui veulent et peuvent tout mettre en œuvre pour s'élever rapidement. Si disponible fin juin. Ecrire avec C.V. détaillé et prétentions à STORES LE SOLEIL, 23, bd de la Madeleine - 06000 NICE.

FILIALE FRANÇAISE EN PLEINE CROISSANCE D'UN GROUPE INTERNATIONAL COMMERCIALISANT DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION

recherche

Son « RESPONSABLE DES PLANS »

Son rôle :

Tourné vers l'avenir, il devra, avec le Directeur Financier dont il dépend directement, et en liaison avec tous les Directeurs de Département auprès de qui il recueille les données nécessaires, et la Direction Générale qui fixe les orientations :
- *— Préparer les plans de la société à court et moyen terme ;*
- *— Les suivre, les ajuster aux réalités ;*
- *— Les traduire en termes financiers et les expliquer.*

Son profil :

Ce poste convient à un jeune diplômé possédant des connaissances comptables et financières de base, avec ou sans expérience professionnelle, connaissant parfaitement l'Anglais écrit et parlé, ayant le sens du contact et de l'analyse et le goût de la gestion à haut niveau.
— Formation au poste assurée.

Lieu de travail : MARSEILLE.

Adr. C.V. en anglais et photo récente ss n° 7.147 à « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e qui transmettra.

METRO DE LYON

SEMALY

— recherche : Réf. M7157

POUR REALISER LES ETUDES MECANIQUES DES NOUVEAUX MATERIELS ROULANTS

INGENIEUR

Centrale - Sup. Aéro - A.M. - etc...
Quelques années d'expérience en matériel de transport terrestre ou aérien seraient appréciées.

— recherche : Réf. M7144

POUR LES ETUDES DE NORMALISATION ET LA PROGRAMMATION DES CALCULS *SCIENTIFIQUES*

INGENIEUR

Formation mécanicien ou électricien ayant quelques connaissances en bâtiment. Débutant ou quelques années d'expérience.

Ecrire en précisant la référence à Y.R. VINCENDON

CRES — 11 Place Aristide Briand 69003 LYON

Importante Entreprise de TRAVAUX PUBLICS (C.A. 900 millions - Effectif 5000 personnes) recherche pour son établissement situé à

METZ

(C.A. 45 millions - Effectif 250 personnes)

jeune cadre administratif

Il sera de formation Générale Supérieure (École Supérieure de Commerce, licence Droit ou Sciences-Eco).

Il lui sera notamment confié, en étroite collaboration avec le Chef de Service, l'animation de la gestion administrative (contrôle de gestion, marchés, problèmes d'organisation, problèmes de personnel).

Ce poste est susceptible de convenir soit à un débutant, soit à un candidat ayant déjà quelques années d'expérience dans les fonctions précitées.

Possibilité d'évolution dans une Entreprise nationale en expansion.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous la référence 1909 à :

OP organisation et publicité — 2 RUE MARENGO 75001 PARIS / QUI TRANSMETTRA

ENTR. BATIMENT ET T.P. 100 km au nord de PARIS recherche

INGÉNIEUR

CHEF DE BUREAU D'ETUDES ET METHODES pour son département bâtiment (15 ingénieurs et dessinateurs). Expér. ts corps d'Etat souhaitée.

Ecr. ss réf. R. 348, à ARCHAT, 34, bd Haussmann, 75009 PARIS, qui transmettra.

Organisme Action culturelle Nord de la France, rech. RESPONSABLE information (presse, publicité...). Expérim., 26 ans minimum. Envoy. C.V. à n° T 74.837 M, Régie-Presse, *85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).*

Centre culturel Région Rhône-Alpes, recherche, urgent

ANIMATEUR

POLYVALENT

ayant pratique relations associat. Ecr. Centre culturel communal *de Vénissieux, 68, bd A.-Croizat,* 69200 VENISSIEUX. Tél. : (78) 70-09-16.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

G.I.E

SECRETAIRE GENERAL 90 000+

GIE d'un groupe de Négoces Nationaux

ANNONCE PARUE le 31.5.77

sous la référence 638.638 Régie-Presse

Les personnes ayant répondu à cette offre sont priées d'appeler d'urgence le (40).73.95.60 - Merci

---

GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS recherche pour l'une de ses usines implantée dans le GARD

CHEF COMPTABLE

Titulaire du D.E.C.S. complet ayant une expérience pratique de 5 ans. Dépendant du Directeur de l'usine, il dirigera le service comptable et devra, avec l'aide d'un adjoint déjà en *place, assurer pour son unité et une filiale* commerciale :
- — la production des résultats d'exploitation mensuels ;
- — la préparation de la consolidation trimestrielle du bilan de la division ;
- — le suivi des comptes clients fournisseurs et banque.

Il participera à l'élaboration des budgets et mettra en place un tableau de bord. Il établira le plan trésorerie.

Un poste similaire est à pourvoir dans le Nord. Il ne sera répondu qu'aux candidatures accompagnées d'un C.V. manuscrit et précisant les prétent.

Ecr. à SOCAPA, B.P. n° 1, 34590 MARSILLARGUES.

CONTROLEUR FINANCIER

HEC - ESSEC - ESCAEL

DIPL. EXP. COMPT.

SOCIÉTÉ SECTEUR CONSTRUCTION

REGION RHONE-ALPES

Poste de responsabilité. Rémunération en rapport.

Ecrire HAVAS, 81, rue de la République, 69002 LYON - Référence 8.680.

GROUPE INDUSTRIEL DU NORD

recherche pour son Holding

AUDITEUR INTERNE

Adjoint de Direction administrative et Financière

- Il sera le bras droit du Directeur du Holding et devra définir et mettre en place dans les filiales, les procédures administratives, comptables et financières.
- Il pourrait évoluer vers la Direction Comptable du Groupe, ce qui exige qu'il ait une expérience de consolidation économique et comptable pour présenter des bilans au niveau des grandes Directions Générales.
- *Age minimum 32 ans. Expertise Comptable. Résidence région LILLE.*

Adresser Curric. Vitae détaillé à L.P.A. M. GENEVAY, 11, square Jasmin, 75016 Paris qui est chargé du recrutement.

FONDERIE SOUS PRESSION D'ALLIAGES LEGERS (40 km de Strasbourg) appartenant à un important groupe national

recherche

INGÉNIEUR FONDEUR

Il assurera la responsabilité technique de la fonderie (30 personnes), de la fabrication des moules et de l'outillage annexe, ainsi que de l'étude des nouveaux produits à mettre au point en liaison avec les services techniques de la clientèle.

Une expérience de la fonderie des alliages de magnésium serait vivement appréciée.

Langue allemande souhaitable mais non exigée.

Poste stable et évolutif, de haute technicité et bien rémunéré.

ECR. SOUS REFER. N° 724 avec C.V. et photo à 5-7, rue Pierre-Perrat, 57000 METZ.

OREST

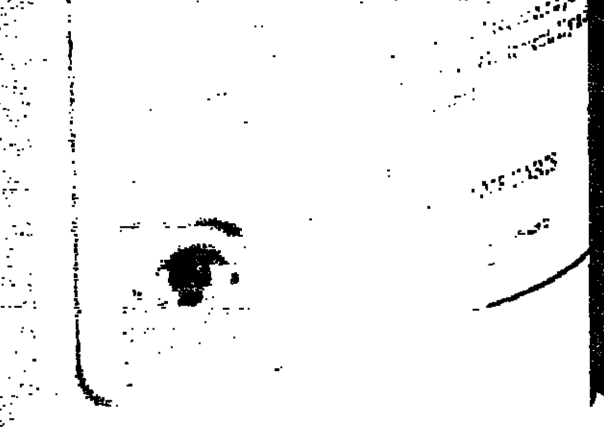
ENTREPRISE TRANSFORMATION PLASTIQUES POUR USINE REGION BAR-LE-DUC (55)

recherche

RESPONSABLE TECHNIQUE et PRODUCTION

Conviendrait à jeune Ingénieur CNAM ou équiv. Compétences mécanique et fluides appréciée. Libre de suite.

Ecrire avec C.V. et photo, n° T 074.824 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e).







offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi



ORES
GROUPE BOSSARD

FACOM
chef de produits

PARIS-SUD

- La Société FACOM, leader européen de l'outillage à main, a réalisé en 1976 un C.A. de 380 millions de F, avec une progression en volume depuis 5 ans de 12 % l'an. Pareils résultats vont de pair avec le renforcement du Marketing. L'équipe Marketing en place est jeune et constituée de techniciens et de commerciaux. Elle désire s'intégrer un nouveau CHEF DE PRODUITS, responsable du suivi de plusieurs familles, mais aussi et surtout chargé de faire l'engineering complet de A à Z des produits nouveaux.
- Ce poste requiert une formation supérieure, de préférence commerciale et marketing, des compétences et du goût pour la technique, une personnalité conciliant autonomie et coopération étroite avec de multiples interlocuteurs.
- Il s'agit d'une fonction intéressante parce que préparant l'avenir d'une Société en constante expansion.

PARIS/RÉF. 2574

ingénieur responsable qualité

SUD-ALSACE 80.000 F+

- Pour un important constructeur électrique H.T.
- Il sera responsable de la qualité vis à vis de l'extérieur, de la mise au point des procédures, du suivi de leur application.
- *Le poste requiert un Ingénieur Grande Ecole Electronique* (E.S.E. Grenoble ou équivalent) ayant 30 ans minimum.
- Poste à fortes responsabilités et évolutif.

STRASBOURG/RÉF. 72013/K

chargé (e)s d'études assurance-vie

PARIS 70.000 F+

- Pour une très importante compagnie française d'assurances.
- Ils (elles) seront chargé(e)s d'effectuer des études juridiques, fiscales, financières ou commerciales sur les assurances-vie individuelles ou collectives.
- Les postes requièrent des diplômes de l'enseignement supérieur (*Droit, Sciences Economiques, Sciences-Po, etc*), ayant 27 ans minimum et de bonnes connaissances en assurance-vie.

PARIS/RÉF. 2804/D

chef comptable

PARIS 90.000 F+

- Pour un groupe de presse.
- Il sera chargé des missions suivantes :
  - créer le service comptable et mettre au point l'ensemble des procédures nécessaires à son bon fonctionnement,
  - *assister, contrôler, animer le service comptable,*
  - assurer les liaisons courantes avec les administrations et les banques.
- Le poste requiert un homme possédant une *formation comptable supérieure et une expérience confirmée en* entreprise, de préférence presse ou publicité.
- Engagement prévu : juillet.

PARIS/RÉF. 2340/A

Adresser C.V. + lettre manuscrite + photo + prétentions sous la référence indiquée à :
ORES CFF : 105, bd Haussmann - 75008 Paris
11, allée de la Robertsau - 67000 Strasbourg

CONTINENTAL EDISON
7, rue Ampère, 91302 MASSY
recherche
pour son Service Formation
AGENT TECHNIQUE SPÉCIALISTE COIFFEUR
pour formation technique
Grande expérience souhaitée

Adr. C.V. et prétent. au Service du Personnel ou tél. pr prendre rdez-vs au 920-84-72, poste 580.

VULCANIC
LEADER DU CHAUFFAGE ELECTRIQUE INDUSTRIEL
recherche
CHEF DE SERVICE TECHNICO-CCIAL
Niveau Ingénieur C.N.A.M. (Electrotechnique)
Expérience bureau d'études indispensable

- Responsable des Technico-ciaux sédentaires, il contrôlera la faisabilité et la rentabilité des propositions, l'exactitude des devis et l'exécution des plans commerciaux.
- Sous l'autorité fonctionnelle de la Direction générale, il coordonnera l'activité de son service avec celle du service Etudes préparation.

Lieu de travail : NEUILLY-SUR-MARNE

Adresser C.V. détaillé, photo et prétentions à :
VULCANIC
Service du Personnel
48, rue Louis-Ampère
Z.I. Les Chanoux
93330 NEUILLY-SUR-MARNE

CLINIQUE BAGNOLET ch. SECRETAIRE MEDICALE EXPERIMENTEE. Très bon salaire. - 858-56-60.

IMPORTANTE SOCIETE D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES INDUSTRIELS recherche

1°/ DIRECTEUR FILIALE allemagne
réf. 10114

35 ans minimum, ESE ou Grande Ecole, connaissant gestion sociétés, capable développer pénétration marché allemand. Poste basé proximité STRASBOURG.

2°/ DELEGUE COMMERCIAL (cimenterie)
réf. 10107

35 ans minimum, ESE ou Grande Ecole. Solides connaissances électricité. Bien introduit milieu (cimentiers et ingénièries).

3°/ CHEF DE CENTRE TRAVAUX
réf. 10103

35 ans minimum. Formation SUDRIA, Violet, AM, etc. Très au fait installations électriques : postes, *BT, MT*, gestion, négociation.
Poste basé en CHAMPAGNE.

4°/ INGENIEUR COMMERCIAL
réf. 10116

30 ans minimum, ESE, SUDRIA, etc. Connaissant bien région Nord de la France, apte à négocier vente équipements électriques.
Poste basé à LILLE.

Adresser candidature manuscrite à la 1ère adresse ci-dessous en rappelant référence avec C.V. — photo — prétentions à



infora conseils

Boite Postale 14 - 38640 CLAIX
(Tél. 76/9807.02)
75008 PARIS 45 rue Boissy d'Anglas
(Tél. 265.59.79 et 99)

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.



THE PAN AMERICAN HEALTH ORGANIZATION
Pan American Sanitary Bureau, Regional Office of the WORLD HEALTH ORGANIZATION

invites applications for a post of Administrative Officer (Manager of the PAHO/WHO Publications and Documentation Center), in Mexico City, Mexico.

The incumbent of this post will :

- carry out the assigned PAHO/WHO publications programme, editorial revision services in accordance with policy established by the PAHO/WHO Policy Committee on Publications ;
- supervise the *staff* and administer the activities of the Center with emphasis on cost-effective controls, cost accounting procedures and quality production within established schedules ;
- provide for the distribution and sale of publications ;
- develop, evaluate and improve procedures for the affective operation of the Center

Applicants should have university education, preferably with specialization in business administration, and thorough knowledge of management techniques including planning, controlling and evaluating a business enterprise. Background in printing and public relations desirable. Responsible administrative experience, preferably in the field of public health publications. Excellent knowledge of Spanish and English.

Interested candidates with the required qualifications should write as soon as possible, enclosing a detailed curriculum vitae and quoting reference VN PASB/WHO No. 77/34 to

PASB/WHO, Personnel Office
***525 Twenty-third Street* N.W.**
Washington, D.C. 20037.

Only candidates under serious consideration will be contacted.

INGÉNIEUR B.E. MÉCANIQUES
80-85.000 F/an

Equipements Automobiles
Paris Nord-Est

Une *société française* (C.A. 450 millions de francs) fabriquant et commercialisant des équipements et accessoires destinés à l'industrie automobile recherche un Ingénieur. Sous l'autorité du Chef du service Logistique, il sera chargé d'animer, coordonner et diriger les activités du B E Machines. En liaison avec les Ingénieurs d'affaires *responsables de projets, il devra réaliser les dossiers de plans* et de nomenclatures en vue de l'usinage des pièces des machines automatiques devant ensuite assurer les fabrications en très grande série. Il orientera les études de façon à améliorer constamment la technologie. Il rédigera les documents d'utilisation et de maintenance des matériels standards *employés* dans la *réalisation* des machines fabriquées par la société pour ses propres besoins. Le candidat retenu, âgé d'au moins 28 ans, aura une formation Ingénieur A. et M., ICAM, ECAM, E N.S.M., I.D.N... et il possédera au moins 5 ans d'expérience acquise en tant que responsable du montage de machines spéciales ou de la maintenance de mécanismes automatiques. Ecrire sous référence 124/M. à :

GRH Conseils
3, avenue de Ségur, 75007 PARIS.

Toutes les candidatures sont traitées confidentiellement.

Entreprise multinationale
recherche pour son siège européen à CLICHY
UN RESPONSABLE EXPLOITATION
analyste-programmeur
bilingue français-anglais
ayant bonne expérience système IBM 3 ou similaire. Connaissant le Cobol et/ou le GAP II.

Ecrire M. HERBAUX, GAMLEN EUROPE, 2, rue Huntziger - 92112 CLICHY.

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
recherche pour banlieue sud :
PHARMACOLOGUE
5 ans d'expérience environ dans laboratoire de pharmacodynamie de l'industrie privée.

Adresser CV à Pub TAVERNIER, s/n° 4564/M
27, avenue de Tassigny, 94220 Charenton

SOCIETE MECANIQUE
recherche pour siège PARIS (17e)
PUPITREUR CONFIRME
Pour démarrage ordinateur *UNIVAC 90/30 (OS/3)*
Niveau BAC
Esprit d'équipe et sens de l'organisation

Sb .X 5 jours Avant. sociaux
Mutuelle Retraite 13e mois
Restaurant entreprise

Poste à pourvoir immédiatement

Adresser C.V. et prétentions : no 16.784 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris (1er).

ÉDITIONS DU SEUIL
recherchent
COLLABORATEUR
pour Service de Fabrication :
- ou bien préparateur de copie, bonne expérience professionnelle *sur textes difficiles ;*
- ou bien titulaire maîtrise de lettres (ou équivalent), susceptible d'acquérir rapidement connaissanc. techniques nécessaires à *lecture* typographique des textes et correction d'épreuves.

Ne pas téléphoner. Adr. lettre manuscrite, C.V. *dét.* et réf. à
Editions du Seuil
Service de Fabrication
57, rue de Seine, 75006 Paris

SOCIÉTÉ DE SYSTÈMES INFORMATIQUES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
AU PREMIER PLAN SUR SON MARCHÉ
recherche

INGÉNIEUR COMMERCIAL

RESPONSABILITES :
Développement des ventes de RESEAUX ET SYSTEMES DE TRANSMISSIONS DE DONNEES.

FORMATION :
TELECOM - ESE - Grande Ecole Ingénieurs ou *Commerciale de premier plan* (H.E.C., etc.).

EXPERIENCE :
prouvée des applications téléinformatiques et procédures et de la négociation à haut niveau dans clientèle : Administration - Privé - Export.

EXIGENCES :
Langue anglaise parfaitement maîtrisée.
Age minimum : 33 ans.

INGÉNIEUR ORGANISATEUR-PLANIFICATEUR INDUSTRIEL

RESPONSABILITES :
— Planification des affaires :
Analyse et planification initiales en liaison avec les services concernés et suivi d'avancement des travaux.
— Organisation de la qualité :
Mise en place et suivi des procédures, contrôle externe des travaux et documents, diffusion et suivi des normes.

FORMATION
Ingénieur (diplômé Grande Ecole).

EXPERIENCE :
Plusieurs années en planification et contrôle de qualité nécessaire.
Pratique en informatique industrielle.

EXIGENCES :
Esprit d'équipe dans poste fonctionnel.

Lieu de travail : BANLIEUE SUD-OUEST PARIS.
Avantages sociaux - Restaurant d'entreprise.

Adresser C.V., photo et prétentions à n° 16.904 Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

International engineering company for its ever-expanding activities seeks its

Recruitement Manager

fluent english, knowledge of italian would be appreciated.

Thi post would suit a candidate with wide and confirmed experience in the search and selection of engineers and technical personnel.

Proposed remuneration will be considerable having regard to the the candidate's experience and to the fact that he must be prepared to travel at short notice.

Please send detailled C.V. to head of personnel services division.

RENARDET S.A.
8, bd Georges-Favon, Case 374
CH-1211 Genève 11 - Tél (022) 29 02 55

IMPORTANTE ENTREPRISE MÉTALLURGIQUE
Proche BANLIEUE NORD
recherche pour son laboratoire
UN INGÉNIEUR Grande École
Libéré des obligations militaires.
Quelques années d'expér. industrielle appréciées.
Spécialité mécanique des fluides et/ou thermiques.
ANGLAIS EXIGE.

Envoyer curriculum vitae et prétentions à n° 17.817, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

Le Groupe CEGOS recherche pour sa Division
"OPERATIONS INDUSTRIELLES"
2 Jeunes Ingénieurs

désireux de participer au développement de ses activités de conseil et de formation.

Les consultants recherchés, diplômés d'une Grande Ecole d'Ingénieurs, sont âgés d'au moins 28 ans et possèdent un très fort niveau technologique.

Ils auront acquis dans l'entreprise une expérience professionnelle réussie :
- le premier, dans un bureau d'études ou un laboratoire de recherche .... Réf. 001/M
- *le second, dans un bureau des méthodes ou dans des services de production* .... Réf. 002/M

Ils seront initialement spécialisés :
- le premier, dans les méthodes nouvelles d'organisation et de gestion des services d'études, de recherche et de développement. Il aura également à mener des actions de conseil et de formation relatives au pilotage de l'innovation industrielle (design to cost).
- le second, développera des interventions relatives aux méthodes nouvelles de productivité (value-process). Il participera également à des opérations de redressement de rentabilité dans une approche technique et industrielle : méthodes, gestion de la production, matières, énergies.

La réussite professionnelle dans les missions proposées dépendra de leur capacité d'assurer leur autonomie dans le cadre d'interventions de style «profession libérale», supposant une grande mobilité géographique.

L'expertise technologique et le sens des relations avec le monde industriel sont indispensables.

Une première expérience du métier de conseil en organisation serait appréciée mais n'est pas indispensable.

Les rémunérations initiales tiendront compte de l'expérience professionnelle.

sélé CEGOS

Nous vous remercions d'adresser : lettre manuscrite, CV détaillé, rémunération souhaitée, photo, sous référence choisie, à : A. GAERTNER - Directeur de la Division «Opérations Industrielles» - Sélé-CEGOS, 33 quai Galliéni 92152 - SURESNES.

Pour Société Commerciale en très forte expansion (Neuilly sur Seine)
chef du département commercial composants électrotechniques
30 ans minimum, c'est un homme de niveau ingénieur ayant fait ses preuves tant sur le plan commercial que sur celui de l'animation des hommes. Une solide formation d'électrotechnicien est indispensable. Salaire à débattre. Discrétion absolue assurée par consultant. Envoyer CV sous référence 510 à

GFC 110, rue de Sèvres 75015 Paris





LA ORGANIZACION PANAMERICANA DE LA SALUD
Oficina Sanitaria Panamericana, Oficina Regional de la ORGANIZACION MUNDIAL DE LA SALUD

solicita candidaturas para un puesto de funcionario administrativo (Director del Centro OPS/OMS de Publicaciones y Documentacion) en Ciudad de México (México).

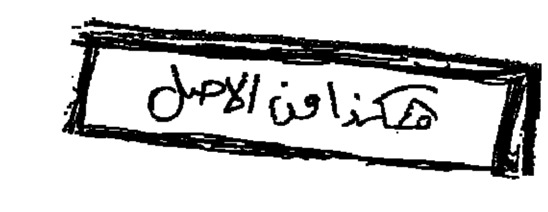
Las funciones del titular seran :

- ejecutar el programa previsto de publicaciones OPS/OMS y prestar servicios de edicion y revision de conformidad con la politica establecida por el Comité OPS/OMS de Politica de las Publicaciones ;
- supervisar al personal y administrar el Centro haciendo hincapié en los controles de costos y eficacia, métodos de contabilidad y calidad de la produccion en funcion de los plazos establecidos ;
- ocuparse de la distribucion y la venta de las publicaciones ; y
- aplicar, evaluar y mejorar los procedimientos requeridos para el buen funcionamiento del Centro.

Los candidatos deben tener formacion universitaria, *de preferencia* con especializacion en administracion comercial, y conocer a fondo las técnicas de gestion, en particular las de planificacion, inspeccion y evaluacion de empresas comerciales. Se tendran en cuenta los conocimientos de imprenta y relaciones publicas. Experiencia en un cargo administrativo de responsabilidad, preferentemente en relacion con publicaciones de salud publica. Excelente conocimiento del español y del inglés.

Los candidatos que posean las calificaciones requeridas deberan dirigirse por escrito lo antes posible, enviando un *curriculum vitae* detallado y *dando como referencia la signatura VN PASB/WHO No. 77/34, a las señas* siguientes :

OSP/OMS, Oficina de Personal
525 Twenty-third Street N.W.
Washington, D.C. 20037.



offres d'emploi

KTI

S.A.

INGÉNIERIE PÉTROCHIMIQUE

Immeuble Liège — SILIC 274
94578 RUNGIS CEDEX — Tél. 687-25-12
Accès par gare et autoroute.

recherche

INGÉNIEUR DE RÉALISATION
installations pétrochimiques

INGÉNIEUR DE RÉALISATION FOURS
diplômé Arts et Métiers, Centrale, E.C.L. ou équivalent

INGÉNIEUR SPÉCIALISTE
machines tournantes, capable dimensionnement et sélection de compresseurs, turbines, etc. Anglais parlé.

ESTIMATEURS POUR INSTALLATIONS
complètes et fours.
Anglais souhaité.

AGENTS TECHNIQUES
pour assister ingénieurs de réalisation possédant bonne expérience technique.

Expérience industrielle 5 ans minimum pour chacun de ces poste.

Ecrire ou téléphoner.

Le Groupe CEGOS recherche pour sa Di[...] "OPERATIONS INDUSTRIELLES" 2 Jeunes Ingénieurs

---

DEUX INGÉNIEURS

PLANNING INGENIERIE

TRÈS IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE ET DE CONSTRUCTIONS D'ENSEMBLES INDUSTRIELS IMPLANTÉE A PARIS, NOUS CRÉONS DEUX POSTES D'INGÉNIEURS PLANNING.

Le premier poste s'adresse à un Ingénieur ayant quelques années d'expérience en ingénierie.

Le second poste peut convenir à un Ingénieur débutant attiré par la planification des études mettant en œuvre des outils informatiques puissants. Au sein d'une équipe, il bénéficiera d'une formation et d'un perfectionnement soutenu.

Ecrire sous la référence 6.786 à PUBLIPANEL, 20, rue Richer, 75441 Paris Cedex 09, qui transm.

ETAP 26, rue Pierre-Curie, 91200 ATHIS-MONS

IMPORTANT CONSTRUCTEUR DE TAILLE INTERNATIONALE D'APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

recherche dans le cadre du développement de son siège de Paris

MEMBRE DU SERVICE COMMERCIAL

RESPONSABLE DE VENTE DE HAUT NIVEAU

pour la promotion d'un produit de qualité et de haute technicité auprès architectes, B.E., promoteurs, clientèle industrielle. Ce poste implique une part importante de contacts personnels et de négociations. Il peut convenir à un candidat ayant des aptitudes technico-commerciales prononcées, la possibilité de traiter à des niveaux élevés.

Situation de responsabilité et d'avenir pour candidat désireux de participer pleinement au travail d'une équipe jeune et dynamique.

Prière adresser curriculum vitae manuscrit et détaillé à l'adresse indiquée ci-dessus.

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

Vous connaissez bien IBM 370/158 sous OS/VS 1.

Le COBOL/ANS n'a plus de secret pour vous.

Vous avez 3 années d'expérience sérieuse en informatique.

Les problèmes BANCAIRES vous intéressent

Vous avez peut-être une expérience dans le domaine de la tenue des comptes, des opérations sur l'étranger et du marché monétaire :

Paris vous plaît mais la proche BANLIEUE OUEST vous attire : FIN 78 votre lieu de travail y sera décentralisé,

Alors vous pouvez poursuivre une CARRIERE EVOLUTIVE dans un grand établissement financier où une FORMATION permanente est assurée

Dès maint. env. votre C.V. + salaire ss le nº 1.130 à COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 Paris, qui tr.
REPONSE ET DISCRETION ASSUREES

Banque privée Champs Elysées
recherche
pour son siège

CHEF DE CAISSE
(HOMME)

Expérimenté - sérieuses références.
Adresser C.V., prétentions sous Nº 3664 à PARFRANCE P.A.
4, rue Robert Estienne 75008 Paris
qui transmettra

IMPORTANT GROUPE DE PRESSE

recherche

pour une de ses PUBLICATIONS
LEADER sur le plan National

UN (E) SPÉCIALISTE VENTE PAR CORRESPONDANCE

chargé (e) de la PROSPECTION et du SUIVI DES ABONNEMENTS

— Expérience presse ou édition indispensable.
— Anglais très apprécié.
— Niveau de rémunération selon expérience.

Envoyer C.V. détaillé à nº 3.040
PUBLICITES REUNIES,
112, bd Voltaire, 75011 PARIS, qui transmettra.

Le Directeur Technique d'une Société de Produits de Beauté en pleine expansion (Paris proche banlieue) recherche

2 ADJOINTS INGÉNIEURS-CHIMISTES

pour diriger les ateliers de FABRICATION et DEVELOPPEMENT de nouveaux produits.

PHARMACIEN

pour prendre en charge la responsabilité des contrôles chimiques, physico-chimiques, bactériologiques et des dossiers techniques.

Une expérience INDUSTRIELLE en COSMETOLOGIE ou en PHARMACIE sera appréciée.

Envoyer curriculum vitae détaillé avec photo et prétentions à ADEP, B.P. 39-08. — 75362 PARIS Cedex 08 qui transmettra. — Discrétion assurée.

MATRA

recherche un

JURISTE D'AFFAIRES

Il est licencié en droit et apporte une expérience de 2 à 3 ans acquise dans un cabinet juridique ou une grande Entreprise.
1º Il assiste les Responsables d'affaires sur les problèmes juridiques et fiscaux et participe à la négociation et la rédaction des contrats.
2º Il oriente et suit personnellement le déroulement des procédures.
3º La maîtrise de l'anglais courant est absolument indispensable.

Adresser C.V., rémunération souhaitée en indiquant la référence NK 202

MATRA Monsieur KORFAN BP. nº 1 - 78140 VELIZY.



Société Filiale d'un Groupe International
ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ENSEMBLES INDUSTRIELS
recherche pour son siège à Paris

COMPTABLE confirmé(e)

— connaissant méthodes de comptabilisation des contrats à l'exportation.

Le candidat retenu devra pouvoir suppléer le chef comptable dans tous les travaux de comptabilité

Ecrire, avec C.V., références et prétentions à

KLÖCKNER INA FRANCE
31, rue Marbeuf — 75008 PARIS.

VINIPRIX

recherche

ETUDIANTS HOMMES

Libres juillet-août pour assurer gestion magasin libre-service alimentation.

5 jours 1/2 par semaine
(du mardi au dimanche midi)

POSTES A POURVOIR :
— 92 - Bois-Colombes
— 93 - Neuilly-Plaisance
— 93 - Aubervilliers
— 93 - Le Raincy
— 93 - Noisy-le-Sec
— 93 - Saint-Denis
— 94 - Joinville
— 94 - Villiers-sur-Marne.

Salaire intéressant.
Moyen-locomotion personnel souhaité.
Tél. pour R.-V. : 637-26-23, poste 614.

CERCI

EN EXPANSION CONTINUE
recherche un

INGÉNIEUR D'AFFAIRES EN SIDÉRURGIE

Pour des projets d'automatisme et d'informatique industriels.

Adresser curriculum vitae manuscrit détaillé à CERCI - Direction du Personnel
22, rue de Charonne, — 75011 PARIS.

GROUPE INTERNATIONAL ROBINETTERIE
banlieue Est recherche

technico-commercial exportation

pour assurer par courrier ou par téléphone tous les contacts techniques et commerciaux avec les agents du groupe, les clients étrangers ou les engineering français.
Des déplacements sont également à envisager, mais ne sont pas la partie essentielle du poste.
Ce poste nécessite une bonne formation technique (niveau BTS minimum), des qualités commerciales certaines, une parfaite maîtrise de l'anglais et si possible une expérience dans le domaine des vannes ou dans l'engineering tuyauterie-pompes.

Adresser C.V., photo et prétentions sous référence 5119 D.M.

egor 5, rue Meyerbeer 75009 Paris.

Pour participer à l'établissement de diagnostics, d'évaluations, de plans redressement,

une Équipe de Consultants Pluridisciplinaire

cherche à s'adjoindre

UN JEUNE FINANCIER
DIPLOMÉ GRANDE ÉCOLE
ayant acquis une expérience d'audit de type anglo-saxon.

Ecr. avec C.V. et photo ss le nº 17.608 à CONTESSE Publ, 20, av. l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui tr.

Le Monde

INFORMATION-EMPLOI

Afin d'aider nos lecteurs dans la recherche d'un emploi, nous publions des informations pratiques, depuis le 29 mars, chaque lundi et mardi, dans nos pages d'annonces classées.

Elles doivent être, bien entendu, adaptées par chacun à sa situation particulière.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

La convention collective est « un accord relatif aux conditions de travail et aux garanties sociales » comme le précise le code du travail. Elle régit les rapports entre le personnel et l'employeur au sein des entreprises adhérentes dans une activité définie telle que bâtiment, chimie, métallurgie, textiles et habillement, transports routiers, verre, etc.

Les principales « clauses générales » d'une convention collective qui s'appliquent à toutes les catégories de personnel sont les suivantes :

- objet et champ d'application ;
- droit syndical et liberté d'opinion ;
- délégués du personnel et comités d'entreprise ;
- emploi et exécution du contrat de travail ;
- rémunérations ;
- hygiène et sécurité ;
- organisation et durée du travail ;
- congés payés et absences ;
- licenciement collectif.

Elles sont habituellement complétées par des avenants précisant les droits et obligations de chaque catégorie de personnel (ouvriers, employés, agents de maîtrise et cadres) dans les domaines suivants :

- contrat de travail ;
- périodes d'essai et de préavis ;
- ancienneté ;
- maladies et accidents ;
- maternité ;
- indemnités de congédiement et de départ à la retraite ;
- clause de non-concurrence ;
- classifications et appointements ;
- définition des classifications (postes de travail), coefficients hiérarchiques et barèmes des salaires minima.

Il est utile de consulter la convention collective applicable à l'entreprise dans laquelle vous allez être engagé :

- au secrétariat du conseil des prud'hommes compétent ou à défaut au greffe du tribunal d'instance du lieu où la convention a été conclue ; le code du travail prévoit (art. R 132-2) que toute personne intéressée peut l'examiner sur place et gratuitement, et peut aussi en obtenir une copie certifiée conforme à ses frais ;
- au « Journal officiel », 26, rue Desaix, 75732 PARIS CEDEX 15, tél. 579-01-95. Toute convention collective ayant fait l'objet d'une procédure d'extension (c'est-à-dire rendant obligatoires ses dispositions à tous les employeurs et tous les salariés inclus dans le champ d'application professionnel et territorial de ladite convention) est publiée par le « Journal officiel ». On peut s'en procurer un exemplaire mis à jour auprès de cet organisme public en indiquant le titre et la date de signature ;
- auprès d'une organisation syndicale de salariés ou patronale signataire de la convention.

Dans le cadre de leur service quotidien « LIAISONS SOCIALES » a publié un numéro spécial sur les « conventions collectives de travail » (nº 4411 de juin 1976). Il peut être obtenu : 5, avenue de la République, 75541 PARIS CEDEX 11, téléphone 805-91-05.

LE PLANNING vous intéresse

- vous êtes ingénieur, technicien ou dessinateur de bon niveau et vous connaissez l'ingénierie,
- vous êtes déjà rompu aux techniques du planning ou vous désirez vous orienter dans cette activité.

Nous sommes une société en pleine expansion implantée à LA DÉFENSE et, dans le cadre de cette activité planning, nous vous proposons de participer à la fourniture d'ensembles industriels, clefs en main, destinés à l'export.

Nous vous remercions d'envoyer C.V., prétentions s/réf. 5424 PLANNING, à P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois 75063 Paris cedex 02 qui transmettra.

IMPORTANTE ENTREPRISE DE T.P. ROUTIERS
recherche
pour sa Division Internationale

UN CADRE DE PERSONNEL

Tout d'abord chargé de recrutement : définition des besoins, étude des postes, recherche des agents (Cadres et Agents de maîtrise) pour différents chantiers à l'étranger (Moyen-Orient notamment). Il devra ensuite mettre en place un service de personnel : paies, contrats, gestion, relations avec les divers organismes...

Ce poste, à caractère évolutif, nécessitant un esprit analytique, le sens des relations humaines et des responsabilités, conviendrait à un jeune cadre ayant acquis une première expérience dans la fonction.

Lieu de travail : proche banlieue Ouest.

Ecrire (photo), C.V., prétentions sous le nº 4.340 à L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 Paris, qui tr.

---

directeur régional des ventes

Paris - Région Parisienne

110 000 F / an

Nous sommes la branche française du 4ème producteur européen de lampes électriques.
Notre agence de Paris assure la commercialisation dans toute la région parisienne de : • NOTRE GAMME DE LAMPES D'ECLAIRAGE ET DE CHAINES HI FI COMPACTES auprès du commerce traditionnel (gros et détail) et des gros utilisateurs (collectivités, industries, etc.).

Le cadre que nous recherchons est avant tout un homme de terrain, excellent animateur. Bénéficiant d'une large autonomie et pleinement responsable, il aura pour tâches :
- l'animation de l'équipe de vente (organisation et contrôle de l'activité, assistance et perfectionnement, stimulation),
- la négociation au niveau des clients les plus importants,
- la gestion de l'Agence (stock, administration, personnel).

Les candidats doivent adresser leur dossier (lettre + C.V. + photo (ret.) + rémunération actuelle) sous réf. FEN7704 à
Option Marketing
13-15 rue Carducci
75019 Paris

option marketing

IMPORTANT GROUPE ÉLECTRONIQUE FRANÇAIS, recherche pour un Centre Région Parisienne (3.000 personnes environ, forte proportion ingénieurs et cadres)

Un Responsable du Personnel et des Relations Sociales

Sous l'autorité du Directeur du Centre, il participera à l'application de la politique sociale du groupe pour le recrutement, la rémunération, la formation et les négociations avec les partenaires sociaux.
Cette fonction nécessite une formation supérieure élargie par plusieurs années d'expérience professionnelle, en milieu industriel.

Envoyer C.V. à nº 17.531, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

Responsable comptabilité administration F75000

La filiale française d'un jeune groupe américain spécialisée dans la vente directe de produits de grande consommation crée le poste de Financial & Administrative Manager.

Dépendant du Gérant, il sera entièrement responsable de la supervision et du bon déroulement de l'ensemble des opérations administratives et comptables et assurera tout le reporting vers la maison-mère. Une partie importante de ses activités sera la gestion de la trésorerie de la filiale.

Ce poste complet au sein d'une société en plein démarrage s'adresse à un candidat âgé de 28 ans minimum. Il aura une bonne expérience comptable de 5 ans acquise de préférence dans un groupe anglo-saxon. L'anglais est indispensable.

Adresser C.V. détaillé sous réf. M 7301 à R.INSONA
Tour Maine-Montparnasse, 33 avenue du Maine,
75755 Paris cédex 15 - Discrétion absolue.

SOCIETE DE PUBLICITE
recherche personne pour

PRISE DE RENDEZ-VOUS AU TÉLÉPHONE

Une première expérience réussie est indispensable.
Travail à

TEMPS PARTIEL
début de matinée
et/ou début d'après-midi.
Ce poste peut aussi convenir à ETUDIANTE (E).
Ecrire avec référence nº 1 891 à ORGANISAT. ET PUBLICITE 2, r. Marengo 75001 PARIS q. tr.

LABORATOIRE DU C.N.R.S.
RERCHERCHE

INGÉNIEUR INFORMATICIEN
ayt expér. systèmes temps réel, mini et micro calculateurs. Connaissance langage évolué et d'un assembleur. DEA informatique ou équiv. Adr. C.V. et prétent., à Mlle Rançon, L.P.N.H.E., Paris VI, 4, pl. Jussieu, Tour 32 R. Ch. 75230 PARIS CEDEX 05.

LABORATOIRE DU C.N.R.S.
RECHERCHE

ÉLECTROMÉCANICIEN
Ayt expér. de réalisations précises et intéressé par problèmes maintenance. Connaiss. de transport de films et de codeurs souh. BTS-IUT section mécaniq. ou équiv. Adr. C.V. et prétent., à Mlle Rançon, L.P.N.H.E., Paris VI, 4, pl. Jussieu, Tour 32 R. Ch. 75230 PARIS CEDEX 05.

offres d'emploi

SOCIETE AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE recherche

COMPTABLE

Envoyer C.V. et photo sous nº 8.265 L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS.

IMPORTANTE SOCIETE ALIMENTAIRE propose un poste d'

ASSISTANT SERVICE STOCKAGE
PARIS

Le titulaire du poste devra, sous la responsabilité du Chef de Service, s'assurer du bon approvisionnement des entrepôts et faire appliquer la politique de gestion des stocks dans les agences de notre Société.

Nous donnerons la préférence à un candidat de formation supérieure ayant 1 à 2 ans d'expérience ds un domaine semblable.

Merci d'envoyer C.V. et prétent. à Régie-Presse s/réf. 696.371 M, 85 bis, r. Réaumur, Paris (2e).

Entreprise tuyauterie indust. recherche

DESSINATEURS
ETUDES E1 - E2
Spécialiste tuyauterie pétrole.

TEL. : 655-89-00.

MUSIC FOR PLEASURE (France) recherche :

UN ASSISTANT
CHEF DE PRODUIT
de formation MARKETING produit grande consommation.

Libre de suite.

Adresser C.V. à M. BERNARD AMBLARD LADURANTIE MFP B.P. 4, 78400 CHATOU.

ASSISTANT (E)
AU CHEF COMPTABLE
Aura responsabilité comptabilité générale et informatique.
Doit être très qualifié (e) et prouver expér. professionnelle. *Présence indispensab.* en août et sept. 77.
Ecr. avec C.V. et prétent. RAWL, B.P. 13, 93101 MONTREUIL CEDEX.

Urgent ch. Pharmacienne pour *le Tchad, salarié. Tél. P.C.V.* 26-37 (15 heures) Senoussi, B.P. 1009 DJAMENA (TCHAD).

Clinique chirurgicale recherche *INFIRMIERES DE* jour ou nuit, postes fixes et remplacements. Se prés. 15, cité Malesherbes. PARIS-9e.

Impte Entreprise Française de Travaux Publics recherche pour Extrême-Orient

CADRE ADMINISTRATIF et COMPTABLE
niveau E.S.C. ou équivalent.
Bonne connaissance de la langue anglaise.
Ce poste convient à personne ayt déjà une dizaine d'années d'expérience, de l'autorité et de l'initiative.
Adresser C.V. et photo sous référence 3701 à
L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle *75002 Paris qui transm.*

Recherchons PROGRAMMEUR CONFIRME PL/1 OPTIMISEUR IBM 370/135
Tél. au 531-85-40.

SOCIETE DE CONSEIL EN GESTION RECHERCHE

5 COLLABORATEURS
Etudiants ou non.

Ils recevront une formation complète au poste de

DÉLÉGUÉ CONSEIL
Il faut apprécier :
Une société jeune.
Contacts haut niveau.
Des rémunérations importantes, motivantes.

Pour plus de renseignements appelez au 886-44-99.

GROUPEMENT D'ORGANISMES PROFESSIONNELS ET INTERPROFESSIONNELS
Services aux Entreprises
Région OUEST rech.

COLLABORATEUR CADRE

Ayant une bonne expérience des problèmes sociaux de l'Entreprise.

Adr. lettre et C.V. manusc. et photo à nº 17.518 Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

ORDINA SCI de dimension européenne recherche

JEUNES INGÉNIEURS
(INSA - ENSI)
début. à 1 an expérience

Connaiss. temps réel, pour particip. à la réalisation de SOFT sur mini-ordinateurs (PDP 11 - MULTI 20 - MITRA 15)

Env. C.V. et prétentions à
ORDIS Conseil en recrutement
15, rue Auber, 75009 PARIS.

secrétaires

Secrétaires de direction

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
d'une Société en pleine expansion
recherche
pour son Secrétariat

une secrétaire de direction

La candidate, âgée de 30 ans minimum, devra :

- Présenter de sérieuses références et posséder une solide expérience dans un poste identique.
- Être excellente sténographe et dactylographe.
- Savoir parfaitement mettre en forme et rédiger un texte ou une lettre sur la base d'idées directrices.
- Être rompue aux relations au plus haut niveau et avoir un sens très développé du contact.

Voiture indispensable pour se rendre sur le lieu de travail (banlieue Ouest, région Versailles).

Écrire en joignant C.V., photo récente et en indiquant prétentions sous référence PALE (mentionnée sur l'enveloppe) à :

Publicis Conseil
EMPLOIS et CARRIÈRES
30, rue Vernet, 75008 PARIS

secrétaires

Secrétaires

Société internationale quartier ETOILE recherche

SECRÉTAIRE-STÉNODACTYLO
TRILINGUE (*anglais, allemand, français*), de préférence de langue maternelle anglaise ou allemande. Adresser C.V. et prétent. nº 17.728, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, PARIS (1er), qui trans.

STE FILIALE D'UN GROUPE IMPORTANT rech. URGENT
SECRÉTAIRE anglais
(écrit) pour NANTERRE (La Boule). Salaire X 13. Cantine. Avant. sociaux. Congés payés 5 semaines. Écrire (service nº 189) Boîte postale M. du MAZET [illegible] PARIS Cedex 02 (qui transmettra)

Sténo-dactylo

Importante Société de produits de beauté banlieue Ouest recherche

UNE STÉNODACTYLO
EXPÉRIMENTÉE aimant les chiffres.
Ecrire nº 2.041, PUBLICITES REUNIES, 112, boulev. Voltaire, 75011 PARIS.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

capitaux ou proposit. com.

Société de grande réputation *dans les domaines* de l'ingénierie, des gds travx et de l'environnement possédant des *usines* et des réseaux commerciaux à travers les Etats-Unis, *le Canada* et les Caraïbes, fabrique, vend, loue et entretient son propre matériel

Recherche des produits spécialisés à caractère technique, des processus et des produits chimiques en vue d'achats de licences, de fabrication et de distribution exclusive sur les marchés d'Amérique du Nord et du Sud.

Ecrire à :

GRIFFIN CORPORATION
881 East 141 Street, Bronx, New York 10454, Etats-Unis.

occasions

PIANOS neufs dep. 6.500. Occas. 3.500. Queue 6.600. Locat. Daudé, 75, av. de Wagram. WAG. 24-17.

demandes d'emploi

ÉCRIVAIN
41 ans - D.E.S.

Etudes : khâgne, licence et D.E.S.
Expérience : douze ans d'expérience de la traduction et de l'interprétation consécutive, dont sept dans une organisation internationale ;
— activités littéraires (deux ouvrages publiés) ;
— nombreux et longs séjours à l'étranger ;
Langues : biling. anglais, espagnol, arabe, italien.
Etudie toutes propositions (journalisme, rédaction, encyclopédie, scénarios).

Ecrire sous nº 7.146 à « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS-9e, qui transm.

DIRECTEUR
SERVICE INFORMATIQUE ET ORGANISATION
38 ans - Nat. allemande - 4 ans en France, dipl. université de Hambourg Sc. Eco. - 7 ans expérience dans Société *Multinationale* avec *gros mat. IBM* recherche
NOUVELLE SITUATION EN FRANCE
Ecr. Déchert, 16, r. Convention-15e ou T. 579-13-83.

INFORMATICIEN
Format. Télécom., anglais cour., large expér. Téléc. et Informat. et rompu contact + ht niveau étud. ttes proposit. à caractère technico-commercial ou autre. *Ecr. nº T 074.846 M, Régie-Pr.,* 85 bis, r. Réaumur, PARIS (2e).

Etudiante garderait enfants du lundi au vendredi. Tél. 742-05-85.

H. 36 ans, actuellem. poste de direction ds un hôtel de 1re cl., ayt facilité de contacts avec la client., parl. franç., angl., ital., arabe, ayt format. comptable et cciale, ch. trav. France ou outre-mer, ds hôtellerie ou tourisme. Ecr. nº 7.145, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET COMPTABLE
Grande expérience gestion entreprise, budget, trésorerie, personnel, assurance, cherche situation dans P.M.E. — Ecrire HAVAS CONTACT, 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, sous référence 66.416.

J.F. débutante D.U.T. *mesures* physiques technique instrumentale. — Ecrire à nº 5.297 B, BLEU, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES, qui transm.

J.F. opératrice *Matra*, exp., ch. emploi *stable, libre suite*, Ecr. Mme Boivin, 9, av. Président-Kennedy, 93360 Neuilly-Plaisance.

Jeune femme 35 ans, licenciée sciences éco, anglais, espagnol, exp. U.S.A., ch. sit. Sud, Sud-Ouest, mark., rel. pub., personn. Ecr. Havas Saint-Raphaël, 1.231.

J. H. 26 ans, libéré O.M., dipl. ingénieur chimiste, ch. situation en rapport région Paris. Ecrire *M. BERARD, Résidence Balzac*, 8, rue Gounod, 95120 ERMONT.

Homme célibataire, bricoleur, cherche gardiennage d'une propriété Côte d'Azur. — Ecrire nº T 74.718 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, PARIS (2e).

ARCHITECTE
Lic. urbanisme amén. territoire, 28 a., 5 a. expér., fr., anglais, étudié tte prop. collab. projets tiers-monde, dispon. octobre 77. Ecr. nº 7.151 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

32 ans, licence, maîtrise I.A.E. marketing, expérience, cherche *poste cadre commercial ou administrat.* ventes, région Nice. Christian BERNIER, C/O CROS, 29, boulev. Victor-Hugo, NICE.

H. nat. franç., posséd. maîtrise de gest. option finance, contrôle de gestion, lic. en droit, conn. angl. et ital., 26 a., dég. O.M., expér. analyse financ., ch. poste assistant de gestion, rég. parisienne, libre suite, examin. ttes proposit. Ecr. à M. DEROURE, Agce Dolci, 90, Champs-Elysées, 75008 PARIS.

Hme 27 ans Allemand diplômé école commerce, angl. courant, notions fondées en franç., 6 ans expér. ds exportation, ch. situat. ROLF Ludwig an Jantzen park 365-2864 Hambergen (ALLEM.).

SECRETAIRE DE DIRECTION 31 a., form. Chambre de comm., sténo française, anglaise, libre à partir d'août, ch. situation de préfér. dans service EXPORT. Ecr. nº T 74 809 M Rég.-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

DIRECTRICE GLE ADJOINTE *55 ans, longue expérience achat* PRET-A-PORTER, rech. poste. Ecr. nº T 74 871 M Rég.-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

Fam. angl. ch. pr leur fille 16 a. au pair ds fam. franç. pr 1 m. entre 8 juill. et 6 sept. Garde enfts préf. S'adr. Vialard château Cissac - Cissac - Médoc, 33250 Pauillac. T. (56) 59-48-13.

Cadre 48 a., Ing.-Chim., expér. papet., rech. applic. fabr., couchage, surfaçage, trait. d. eaux, etc. Rech. emploi papeterie ou indust. annexes labo. ou fabric. Ecr. nº 7 154, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Cadre 46 *ans, expér. notariale*, foncière, expropriation, négociation, rech. poste peu sédentaire. Ecr. nº 11 873, « *le Monde* » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JEUNE FEMME 26 ANS — *excellente présentation* — exp. secrét., triling., angl., alle., B.T.S. comm. intern., dynamiq. Libre voyager, étud. ttes propos. TEL. : 607-89-59.

CHARGÉ D'ÉTUDES
29 ans, doct. géogr. urbaine, fonction Ingénieur Transports, 3 a. expér. Agence d'Urbanisme d'agglom. (élabor. doc. urban., études pré-opérat., étud. transp.) cherche septembre empl. prov. Ecr. nº 1.164 « le Monde » Publ. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. Fme, 31 ans, D.E.S. DROIT I.C.H., expér. COFACE et construct. cherche poste
JURISTE CONSTRUCT.
Ecr. nº T 74.656 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

J.F. 22 ans, BAC G.I., D.U.T. technique commercialisat. 2 ans expérience, ch. poste — RESPONSABLE (Ventes) — ATTACHEE COMMERC. Tél. : 577-10-10, poste 478.

PROFESSEUR HOMME, 38 ans, licencié d'enseignement lettres classiques, 14 ans d'expérience professionnelle dont 12 dans le même établissem. sous contrat, recherche poste similaire dans établissement privé sous contrat ou hors contrat Paris ou proche banlieue. Ecrire nº 1.171, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. Fille B.T.S. secrétariat triling. angl., all., ch. 1er empl. après stage. Tél. 16-36-26-81-11 ou écr. Agoyer, 44, Gde-Rue. 18130 DUN-SUR-AURON.

J. F. 28 ans
MAITRISE GESTION
+ 3e cycle, 3 ans audit externe dans cabinet anglo-saxon. cherche poste ENCADREMENT ADMINISTR. FINANCIER ou COMPTABLE. Ecr. nº T 074 821 M R.-Presse, 85 bis rue Réaumur Paris-2e

information divers

COMMENT OBTENIR L'EMPLOI QUE VOUS VOULEZ ?

Nos psychologues vous rendront plus efficaces :
— pour rédiger votre curriculum vitae ;
— sélectionner les annonces ;
— vous présenter à l'employeur ;
— MAITRISER L'ENTRETIEN DE RECRUTEM. ;
— négocier votre salaire.

Nous vous proposons stages de formation et suivi. Petites groupes.

SODEFOP CARRIERES, Association loi de 1901 sans but lucratif 181, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

924-41-33

automobiles

vente

12 à 16 C.V.

MERCEDES 280 E - B.A. 77 6.000 km. - Tél. : 222-91-16.

MERCEDES 280 SEL 70 Etat exceptionnel. - 222-91-16.

Part. MERCEDES 450 SE 74, excellent état. - 686-10-86.

D.S. 21 Pallas, B.A., neuve, état parf. Px 11.300 F. Tél. 808-12-34.

R 30 TS 77 Gris métal. 4.000 km 31.500 F. Tél. 606-03-37.

divers

TOYOTA
32 modèles à partir de 16.480 F.
Tél 737-92-45

BMW FRANCE [illegible] Tél. : 657.13.13 poste 2477

Princess - Allegro - Mini - Innocenti
nombreux modèles disponibles. Leyland
à partir de 15.600 F clés en main
Leasing, sans apport, sur 3 ou 4 ans avec loyer mensuel ou prêt personnel 30 mois
GARAGES FOCH 35 rue Paul Valéry 16e 727 31 02 · OPTIMA 11 bis Bd Raspail 7e 548 40 51

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

BEAUBOURG
EN FACE DU
CENTRE POMPIDOU
« Les FONTAINES de VENISE »
STUDIOS, 2 - 3 et 4 P.
en construct. Livrais. fin 1977 et 2e trimestre 1978.
PIERRE BATON
704-55-55

RUE DE LA
POMPE
2 et 4 PIÈCES
GRAND STANDING
BALCONS-TERRASSES
VUE - JARDIN - SOLEIL
Chambres service. Parkings.
C.P.I.I. - 766-52-90 Poste 283

EXCEPTIONNEL
Mº TEMPLE, imm. XVIIIe Grd **2 P.** Tél., poutres, refait neuf. Propriétaire. ODE. 56-72.

EXCEPTIONNEL
PASSY, GD 2 P., TEL. Poutres. Refait neuf. Propriét. 325-75-42.

MARAIS
RUE CHARLES-V, 4e arrondis., studio, caract., 3e ét., poutres appar., bains, cuis., 50 m2. Prix 280.000 F. - Tél. : BAL. 39-40.

RÉPUBLIQUE
Imm. gd stdg. 4e étage, 7 P., 200 m2, idéal profession libér. Jeudi-vendredi 14 h. 30-17 h. 30, 21, RUE BERANGER ou SEGONDI S.A. : 874-08-45.

17e - FACE SQUARE
Imm. de stdg, grands studios, tout cft. Livraisons immédiates. 34, RUE EMILE-LEVEL. 13 à 19 h. 627-78-84 - 340-75-91.

Près PORTE DORÉE
Bel imm. bourgeois, 2e ét., asc., APPT 5/6 P., cuis, 2 S. de B., 2 w.-c., 2 caves, 153 M2 + TERRASSE 37 M2 + chambre serv. au 6e étage. Peut convenir 2 ménages sans transformation, 2 P., cft, 66 m2 + terr. 18 m2, 3 P., cft, 87 m2 + terr. 18 m2. 900.000 F. Crédit possible. SERU : 336-35-50 - 51.

AV. MONTAIGNE
Propr. vend LIV. + 2 CHBR. Balcons, soleil, tout confort. Tél., Heures Bureau, 734-99-75.

13, PLACE DES VOSGES
IMMEUBLE RESTAURE APPTS DE 108 à 235 M2. 227-91-45 ou 755-98-57.

NIEL - IMM. STANDING
5 P. 2 bains, 2 chbres service. PRIX EXCEPTIONNEL A SAISIR - 261-52-46

VIIIe PL. EUROPE
Dans immeuble pierre de taille AFFAIRE EXCEPTIONNELLE 4e étage - Asc. - Soleil - Balcon
GD 7 PIECES Très bon plan 240 m2 environ
2 bains, 1 s. d'eau, 2 wc, tt cft. JOLIE RENOVATION Poss. profession libérale
PRIX 1.200.000 F
Vis. jeudi, vendr. 14 à 18 h., **2,** RUE DE LENINGRAD Tél. : 292-29-92

BON 16e Imm. p. de t. vend dble liv., ch., cuis. éq., bns + ch. serv. Excel. état. 523-39-33

PARIS-9e CONSERVATOIRE ART DRAMATIQUE Gd stdg. 7 p., 218 m2, 2 ch. serv. 1 park. Tt cft. Poss. prof. libér. CHUBERN INTERNATIONAL **526-60-91**

IENA IDEAL profession libérale. 9 pces, 270 m2. CALME - SOLEIL - 5e étage URGENT - Tél. : 225-18-30

SENTIER, vue s/sq. IMMENSE dble liv. + gde chbre, tt cft. CHEMINEE, POUTRES XVIIe Prix exceptionnel vu urgence **526-00-35**

90 bis, AV. VERSAILLES Mº MIRABEAU 5e sans asc. Beau 3 pces, balc. S/parc. 298.000 F. - Jeudi 16, de 14 à 18 h. - Calme. - 331-89-46.

PASSY (CHARLES - DICKENS) Entrée - Double living + 2 chbres + 2 s. de bains, w.-c. Tout confort. Refait neuf. 723-38-48

12e DAUMESNIL Petit immeuble CALME 2 P. DUPLEX de caractère, poutres, cheminée, 4, R. DE LA BRECHE-AUX-LOUPS. 340-75-91.

17e Très bel immeuble Splendide 2 pces duplex, tt cft. 165.000. Propriét. 229-04-92.

POMPE 2e ét. - Dans bel imm. anc. Calme - Clair - S/jardins. 6 PCES. Tout conft en 220 m2. 1.250.000 F. — 522-45-52.

BEAU 4 P PARC MONCEAU (près). Cuis., bns. Parfait état. Calme. - 293-51-07.

BEAU 17e - Près AV. NIEL Bel imm. pierre [illegible]

CENTRE POMPIDOU [illegible]

RENOVATION DE PRESTIGE [illegible]

[illegible]

BASTILLE - Beau grenier très éclairé. A AMENAGER. Imm. XVIIe en rénovation - 293-62-16.

PRES PORTE DAUPHINE 6 p., standing, étage élevé, gd balcon, soleil - 254-41-34.

TROCADERO. Part. vend appt 235 m², 8 p., gd stdg, profess. libér., calme, façade imm. remarq., 1.500.000 F. 655-30-00 H.B. ou 727-44-26 après 19 heures ou sam. Valable jusq. 15 juillet.

30, r. de BERRI, s/parc privé, Grand DUPLEX 6e-7e étage. Immeuble en souscription. Rens. GICA, 16, bd République 06400 CANNES - (93) 99-55-90.

BUTTES-CHAUMONT Près PARC, récent, standing, 2-3 p., 60 m², impeccab., parkg. 290.000. - FONCIAL, 266-32-35.

Ranelagh, très bel appt 4-5 p., 120 m², 4e étg., imm. P. de T. de stdg. Récent. Calme, soleil, sur rue et jardin. Sur place, 94, rue de l'Assomption, 4e étg. Ce jour, de 14 h. à 17 heures.

SUR PLACE WAGRAM Part. à part. vd tr. beau 3 p. dans imm. P. de T., ref. nf, étage élevé, vue av. 65.000 + mens. Vis. s/pl. jeudi, vendredi, 14-18 h., 63, boulev. Pereire, *ou téléphoner 747-95-29.*

Vend 2 pièces, 45 m², terrasse, cave, parking, 20e. Tél. à M. Benquet, 203-57-33.

EUROPE/LIEGE Immeuble P. de T., 200 m², possible partie professionnelle, 1er étage, ascens., téléphone, service : 1.000.000 F. 874-70-47.

16e. Urgent, appt 230 m², 4 ch., triple livg. poss. prof. libérale. Vis. sur place jeudi 14 h.-19 h., 8, r. de Maupassant. 705-38-15.

PHILIPPE-AUGUSTE Imm. récent, 111 m², gd cft, 5 p., 2 bains - 343-13-10.

CHAMPS-ELYSEES (même) Propriétaire vend TRES BEAU STUDIO tout cont. TEL., étg. élevé, heures bur. - 734-99-75.

A 200 mètres O.R.T.F. 3 p., 80 m². Prix 480.000 F. *Tél. 769-15-27.*

NATION. Très bel imm. récent, vaste 4 pces, entrée, cuis., wc, s. de bs, chff., balcon, box, soleil, calme, 530.000 - 346-63-85.

PORTE VINCENNES. Récent, beau 3 p., ent., cuis., wc, s. bns, chauff. 248.000 F - 344-71-97.

8, rue de Courcelles. Beau studio 37 m² + balc., cuis. éq., tél., parking, renseignements. *COSEMITC - 766-51-71.*

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels **F.N.A.I.M.** agréés PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél.
Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

Paris Rive gauche

CENSIER-DAUBENTON Propriétaire vend plusieurs STUDIOS confort ds immeuble rénové - 254-39-91.

14e. Très beau 5 pces, récent balc., verd., 6e ét., asc., park. ALGRAIN - 285-09-54.

ALÉSIA
bel imt. 4 p. tt cft 85 m2 + loggia. S/pl. jeudi 14 h. 30-18 h. 30. 8, PASSAGE MONTBRUN, SENEZE. Tél. : 231-68-80.

7e INVALIDES
RENOVATION DE CLASSE
Immeuble pierre de taille
18, rue d'Estrées (angle avenue Duquesne)
6 appartements de 35 à 150 m² disponibles
Visites sur place : lundi, jeudi, vendredi, samedi de 11 h à 13 h et de 14 à 19 h, ou SINVIM et Cie : 704.72.00
sinvim

LE MARQUIS
19-21, rue Cambronne, Paris-15e.
2 pièces (49 m2) : 331 000 F.
4 p. (101m2+logg.) 651 000 F.
Appt modèle s/place : 783-64-32. Ts les jours de 14 h. à 19 h. 30 ou sur rendez-vs : Tél. 766-25-32.

6, R. DE LA SORBONNE
STUD., 2 et 3 p. de qualité, asc. S/pl. ts les jrs 14-18 h. 329-01-91.

24, RUE CENSIER
dans bel IMM. pptaire vend Libre 3 p. 56 m2 2e et 3e ét., balc. Px 248 000 F. Au 2e ét. possibilité réunion 2 appartements *d'une surface de 103 m2.* S/place jeudi de 13 h. à 19 h. TEL. : 260-38-15.

LUXEMBOURG
PPTAIRES VENDENT direct. *PLUSIEURS STUDIOS* & 2 P. cuisine, bains, W.-C. S/PLACE [illegible]

RUE MOUFFETARD [illegible]

PANTHEON [illegible]

[illegible]

Mº SEGUR [illegible]

6e - R. HAUTEFEUILLE
IMMEUBLE RESTAURE APPTS DE 85 m2 à 170 m2 227-91-45 ou 755-98-57.

7e arrdt - SUR QUAI
TRES BEL IMMEUBLE
XVIIIe SIÈCLE
RESTE A VENDRE 3e et 4e étage 2 APPARTEMENTS
135 m2 CHACUN
POSSIBILITÉ DUPLEX
EMPLACEM. ET VUE EXC.
Visite jeudi 16 juin de 14 à 19 h. 1, rue de Beaune.

7e BOSQUET Ds immeuble rénové STUDIO, 2 PIECES refaits neuf, ent., cuis., bs, chf., moq. 261-72-00

15e *Dans bel imm. p. de taille* 2 APPTS Double living + 2 chbres, bains, wc, cuis., chff. cent., pl. soleil. *Chbres de service 5e-5e étages.* MERCREDI, JEUDI, 14 à 18 h : 25, RUE DU LAOS ou 723-38-48

RUE BEAUNIER, XIVe, Imm. en rénova., 33 appts à rénover, 5e et 6e ét., ensemb. ou sépar., 50 m2 chacun. Tél. : 337-88-14.

PORT-ROYAL. Part. à Part. vd 3 P., tt cft, asc., tél., calme, soleil. — Téléphone : 707-44-50.

18, RUE SAINT-SIMON Propriét. vend dans bel imm. en rénov. 7 P., entr., S. de B., cuisine, 156 m2, ascenseur. Sur place, jeudi 16 et vendredi 17 juin de 14 heures à 18 heures.

ST-MICHEL. Propr. vd 2 Pces, cuis., WC, S. de B. T. 227-19-75.

XVe - PROCHE VIIe Ds imm. lux., imm. nf, 4 Pces, 110 m2 + balc., park., tél. S/pl., après-midi, 46, rue Cambronne, ou Téléphone : 567-68-73.

Ve - VIe, appartements à rénover, grands et petits, sur cour et rue ou sur jardin, R.-de-C., 6e étage av./ss ascenseur, dans l'état ou bien aménagés pour vous (devis gratuit). TRANSEIL : 325-10-56, *26, rue Condé, PARIS (VIe).*

32, rue Monge, 49 m2, studio rénové, charpente apparente, mezzanines, cheminée, S. de B., moqu., tél. Visite, dimanche, de 14 à 19 heures. Avec 60.000 F + mensualités. - Tél. : 359-43-73.

CHERCHE-MIDI - Montparnasse DUPLEX, SEJ. + 2 CH., VUE, Soleil, Rénov. LUX. ODE. 42-76.

VAUGIRARD-MONTPARNASSE *Asc., Séj., 3 Ch., 2 Entr., s/jard.* BOX. LOGGIA. - ODE. 95-16.

15e, limite Montparnasse, 15, rue Georges-Pitard, immeub. récent, studio, cuis. équip., bns, rang., chff. centr. - 164.000 F. [illegible]

MONGE - GOBELINS Début co-propriété à vendre : APPTS CALMES ET ENSOL. 1º) STUDIO, vraie cuis., entrée, wc, S. d'eau 30 m2 ; 2º) QUELQU. 2 et 3 P., wc, bns, chf. centr. Refait nf ou à rénov. Prix 165.000 à 275.000. Vis. 12 bis, avenue Gobelins, jeudi-vendredi, 14 h. 30 à 19 h.

SUR PARC MONTSOURIS *Propriét. vd dans petite maison* 2 P., rez-de-jardin, tout confort. Heures de Bureau : 734-98-06.

PROX. CHAMP-DE-MARS
5 P. 122 m2, 770.000 F.
4 P. 93 m2, 685.000 F.
3 P. 64 m2, 300.000 F.
JEAN FEUILLADE, 566-00-75.

LUXEMBOURG
100 m. DU JARDIN STUDIOS ET 2 P. dans imm. récent tout confort. LE CABINET DE PARIS 329-71-00.

5e - Pr. FACULTÉ JUSSIEU
Bel imm. caractère, rénové APPART. EN DUPLEX 78 m2 Tout confort - 723-39-74.

PORT-ROYAL
URGENT 8 p. tt cft, asc., soleil, 305 000 F à débatt. T 325-60-80.

MONTPARNASSE
dans imm. neuf de luxe magnifique 2 pièces 55 m² + cave + parking + tél. 434.000 F. Prix justifié.
Sur place t. les jrs 14 à 19 h. 30
4 à 6, RUE FERMAT
ou Tél. : 766-13-14.

TOUR EIFFEL
Imm. anc., gde qual., 4e étage. 5 pièces princip. + une petite. **130 m2** ENVIR. 2 gds balc. + ch. serv. par ascens. Direct pr propriét. - 766-96-96.

ST-GERMAIN-DES-PRÉS [illegible]

Région parisienne

NOISY-LE-ROI [illegible]

BOULOGNE (près métro) [illegible]

Part. vd L'HAY-LES-ROSES, dans magnifique parc 2.500 m² avec tennis, appt grand stdg. 5 p., 125 m², Px 650.000 F à déb. Tél. 660-43-36 après 18 h.

VALLEE DE CHEVREUSE 5' Mº GIF, joli F-4 ds pet. rés. 240.000 F - Tél. 907-79-97.

MONTROUGE *5 minutes Porte d'Orléans*, à vendre appartement pouvant convenir à profession libérale, immeuble récent, 9e étage, ascenseur, 2 entrées séparées, 176 m², grande entrée, living double 41 m², 5 chambres, 3 s. de bains, 2 wc, 1 dressing-room, placards, cuisine, moquette, téléphone, 3 places parking couvert. Tél. Heures Bureau 735-96-50 ; après 20 heures, 736-38-39.

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels **F.N.A.I.M.** agréés PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél.
Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

JOINVILLE, limite St-Maur. Tr. bel immeub., appt 4 p. 100 m², standing. Valeur 530.000 F. TRES URGENT 440.000 F à DEBATTRE. S/PLACE, 1, rue Beaubourg.

10 minutes GARE, 5 min. lycée SAVIGNY-S-O., part. vd appt 100 m² tt cft, liv. dble, 3 chb., gar., calme, verd., vue impr. 905-47-58, apr. 19 h.

Résidence près VERSAILLES 7/8 p. (172 étg.), 161 m², Sud-Ouest, jard. privatif, 2 caves, 2 park. [illegible] F - [illegible]

VAUCRESSON. Dans résidence avec Parc et Tennis, appt 80 m² + 18 m² loggia, séj. 2-3 chbr., cave, calme. [illegible] URGT. 350.000 F à débattre, J.M.B. - 970-79-79.

BOUGIVAL. Appt 1972 : Très soigné, 60 m² + balcon, séjour, 1 chbre, cave, parkg. OUEST, vue exceptionnelle. URGENT, 250.000 F. Discussion possible. J.M.B. - 970-79-79.

L'HAY-les-ROSES. Part. vd tr. beau 4 p., 103 m² ds résid. boisée, très calme, parking-gar., prox. écoles, commerces, site excelt. et rare. Px très justifié. Tél. 660-96-59, après 17 h.

MEUDON/BELLEVUE Dans très beau parc séjour + 3 chbres, tout cft. Impeccable. MARTIN, Dr Droit. - 742-99-09.

BOULOGNE. Porte St-CLOUD Imm. réc., vue s/jardin, séj. + 2 chbres, c., s. bs, parkg. Px 220.000. - ROUSSEL 620-36-49.

NEUILLY/St-PIERRE. 100 m², liv.+chbre, 6e étg., plein soleil, box fermé - 567-22-88.

NEUILLY/CHATEAU-ROULE Imm. 1930, 2 pièces, cuisine, wc, ch. cent., téléphone, soleil, 205.000 F - 874-70-47.

BOULOGNE Très bel imm., 2e étg., gd appt, séjour + 2 chbres, cuis., bains, ch. individuel, gar. Px 380.000, ROUSSEL - 620-36-49.

SAINT-MAUR près R.E.R. LE PARC beau 4/5 p., 125 m2, 4e étage, tout confort, ds imm. pierre de taille récent, 2 salles de bains, 2 w.-c., balcon, grande cave, garage. S.N.C.M., 18, rue André-Bollier, 94100 SAINT-MAUR. TEL. : 283-61-74.

LE VÉSINET
calme, verdure, dans imm. bon état, BEL APPARTEMENT séj., 2 chbres, cuis., bains, confort. PRIX [illegible] AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET ; 976-05-90.

NEUILLY - MAIRIE
bel immeuble pierre de taille PETIT STUDIO - 70.000 FRS. Téléph. : 225-91-45 ou 755-98-57.

VINCENNES Immeuble 1965 Propriétaire vend DUPLEX 5e-6e ét. 130 m2, liv., 4 chbres, bains + s. d'eau, wc, cuis. aménagée, balc. + terrasse 100 m2. 650.000 F - *Sur place 9-18 h* : 5, AV. PAUL-DEROULEDE ou tél. heures bure : 254-39-91 ; après 18 h : 808-38-89.

NEUILLY prox. BOIS. Elégant appart., gd séjour + 2 chbres tt confort. - 266-92-15.

NEUILLY Calme - Verdure 3 p. moderne, 80 m2. Px 500.000 F. Sur place jeudi 16, 14 h à 17 h : 1, rue Pierret.

ST-GERMAIN, orée Forêt 5' RER. Beau 4-5 P. Prix très intéressant. - 973-25-83.

ST-GERMAIN, R.E.R. - Vds 3 pièces. Rapport 8 %. 135.000 F - 973-25-83.

RUEIL Centre ville, calme Pour prof. libérale. Imm. stand. 4 pièces, 85 m2, tt cft, asc. 320.000 F. - 967-62-83.

FACE BOIS VINCENNES 4 P. CONFORT Garage, 2 jardins privés + 2 services. Cave. TRU. 07-61 matin, ou 67, av. de Gravelle, Charenton, lundi-merc.-jdi, 13-16 h.

Province

Part. vd F 5, stdg, réc., 107 m2, vue mer, balc., garage ; à 9 km. de La Baule. Px 240.000. Rens. 3, rue des Caboteurs, 44-Saint-Nazaire - Tél. : 22-80-82 - (40).

MONTPELLIER. Part. vd appt [illegible]

appartem. achat

Part. recherche APPT [illegible]

DISPOSE PAIEMENT COMPT. [illegible]

L'immobilier

locations non meublées Offre

Paris

PARIS (19°)
Métro Place-des-Fêtes
SANS COMMISSION
immeuble tout confort, 45 m2, loy. 876 à 993 F., ...es 208 F, parking 120 F. ...dresser au régisseur : ...9, rue des Lilas, PARIS.

POMPE A VENDRE ou A LOUER
...profess. neufs 51 et 75 m2 ...de-ch. + 150 m2 ss-sol à ...ag. Possib. de REUNION.
...L. - **766-52-90** Poste 283

...portante Société loue SANS COMMISSION ...ements neufs tout conft PARIS-19°, ...17, rue Henri-Ribière, métro Place-des-Fêtes, ...85 m², loyer 1.432 F, ...375 F, parking 118 F.

... - Magnifique **5 P.** ...tél., cheminée ...3.465 F net. 250-20-35.

...OME Propr. loue studio tt cft. T. 622-52-29.

... Luxueux appart., récept. 3 p., cuis., bns, 3.500 F. - 770-10-44.

...mobilier (...formation)

...ATIONS SANS AGENCE ...CE DES LOCATAIRES ...La Michodière, M° Opéra. ...frais 310 F - 742-78-93

Région parisienne

PUTEAUX
Résidence BELLERIVE
Cuisine équipée, tél., parking

STUDIO	30 m2 environ	1.000 F + charges
2 P.	46 m2 environ	A partir de 1.190 F + ch.
3 P.	79 m2 environ	A partir de 1.890 F + ch.
4 P.	96 m2 environ	A partir de 2.430 F + ch.
5 P.	110 m2 environ	A partir de 2.650 F + ch.

VISITE SUR PLACE :
Mardi, jeudi, samedi, de 13 h à 17 h 30, bâtim. D, 7° ét. Accès : 34, quai National - Puteaux

OU SUR RENDEZ-VOUS
JOHN ARTHUR ET TIFFEN
766-04-66 174, boul. Haussmann

immeubles

5 min. PTE D'ITALIE
vends petit immeuble
SOUS-SOL et R.-DE-CH.
A USAGE COMMERCIAL
1er et 2e ÉTAGE
A USAGE HABITATION
avec COUR ET JARDINET
650.000 F - Tél. : 726-18-78

locations non meublées Demande

Paris

DIRECTEUR DE SOCIETE étrangère recherche
GRAND APPARTEMENT ou **HOTEL PARTICULIER**
DE PREFERENCE
NEUILLY-ST-JAMES ou PARIS
7° ou 8° arrondissement.
MINIMUM 4 chambres, 2 salles de bains, jardin privatif ou terrasse, long bail. Tél. 225-31-71.

Région parisienne

Pour Société européenne ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02.

locations meublées Offre

Paris

PRES TOUR EIFFEL
MACSON
43, rue St-Charles, 75015 Paris, loue à la SEMAINE, QUINZAINE ou MOIS, studios et appartements. Téléph. 577-54-04.

au lieu de courir pour trouver votre appartement... consultez
Information Logement
525.25.25
Un choix de 40.000 appartements et pavillons neufs à l'achat.
Centre Étoile
49, avenue Kléber, 75116 Paris
525.25.25
Centre Nation
45, Cours de Vincennes, 75020 Paris 371.11.74
Centre Maine
210, avenue du Maine, 75014 Paris 539.22.17
Publiscope

maisons individuelles

(77) A LA GRANDE-PAROISSE
Jolie maison bourgeoise, murs 55 cm épaiss., s/780 m2. Jardin agrément. Bains. Luxe. 280.000 F. Dépend. Garage. Tél. : 432-21-24.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

maisons de campagne

YVELINES, 40 KM PARIS
Maison rurale 1 ét. ds bourg, tt cft, tél., 1 séjour, 3 chambres + pavillon gardien 2 pces, wc. S/360 m2, clos par mur, état excellent, 330.000 F - 874-70-47.

appartements occupés

MONTMARTRE
VUE PANORAMIQUE
Dans immeuble P. de taille
4 PIECES. Asc., balcon
PROPRIETAIRE - 387-57-04.

VINCENNES - CHATEAU
Dans immeuble standing, un très beau 4 p., 105 m², tt cft, et un 2 p. 46 m² + jardinet. Visites sur place de 17 à 19 h., 2, Villa-d'Idalie (angle 7, avenue de Nogent)

PONT-NEUF, rue DAUPHINE appt 2 p. occupés, récupération possible, prix intéressant. Vis. sur place, 11, rue de Nesle, 10-13 h., 16-19 h. T. 329-76-26.

viagers

LIBRE 8° François-Ier - 2 pces, 55 m2, 7° asc., parking. 100.000 F Rente 4.900 F. Hme 71 ans. Peut être loué 3.500 F par mois.
F. CRUZ 8, rue La Boëtie 266-19-00

PASSY. Gd 3 p., b imm. 170.000 + 1.000 F. Occupé couple 75 ans
F CRUZ 8, rue La Boëtie 266-19-00

MADELEINE. Gd 4 p. tt cft, tr. bel imm. pierre de taille. 6° asc. Occupé 350.000+2.700. Fme 76 a
F. CRUZ 8, rue La Boëtie 266-19-00

Rech., libre ou occupé, Appt. villa pour clients sérieux importants. - LODEL, 355-61-58

LIBRE, 15°, rue d'ALLERAY Appt. standing, 3 pièces, cuis., 6° ét., ascens., 1 tête, 210.000 F + 3.000 rente - LODEL, 700-00-99

hôtels-partic.

MOULIN de la GALETTE (prox.) - HOTEL PARTICUL. sur verdure : hall, cuis., living, 3 chbres, 2 salles de bains + salle d'eau, bureau, 3 w.-c., chauff. cent. fuel, terrasse, garage, buanderie. Etat général impeccable. - 387-75-02.

RUEIL Secteur résidentiel Hôtel Partic. 18° 220 m2 habitables, sur 800 m2. 1.050.000 F - 967-62-03.

fonds de commerce

POUR VENDRE VOTRE COMMERCE ou BOUTIQUE dans de bonnes conditions **LIIP**
352-00-45 - 834-09-24

COTE D'AZUR - Part. vd cause maladie, Hôtel restaurant ***, murs et fonds, état neuf, façade classée, sur 6 étages, 81 chbres, restaurant panoramique, salles pr récept., bar américain, plein centre ville Toulon. Pr ts rens. écrire M. Simonpiéri, 2 imp. de la Bade, Cap-Brun, 83000 TOULON ou tél. : 93-59-50

terrains

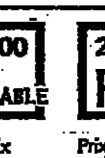
MONTMORENCY (centre ville)
Part. à part. TERRAIN de 400 m et plus pr. constr. individuelle dans propriété boisée de caractère, clos de murs. Renseign. 747-12-10, poste 516.

LA CELLE-SAINT-CLOUD
Terrains à bâtir 1.000 m2 envir. A partir de 340.000 F le lot. J.M.B. - 970-79-79

LE MONDE IMMOBILIER PARIS.



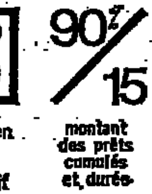
N° Arr. — Prix moyen du m²



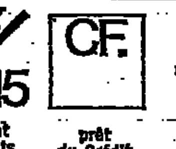
Prix moyen du m² ferme et définitif



montant des prêts cumulés et durée



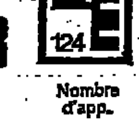
prêt du Crédit Foncier



année de livraison et trimestre




Nombre d'app.


Parkings en surface


Garages en sous-sol ou box



Métro

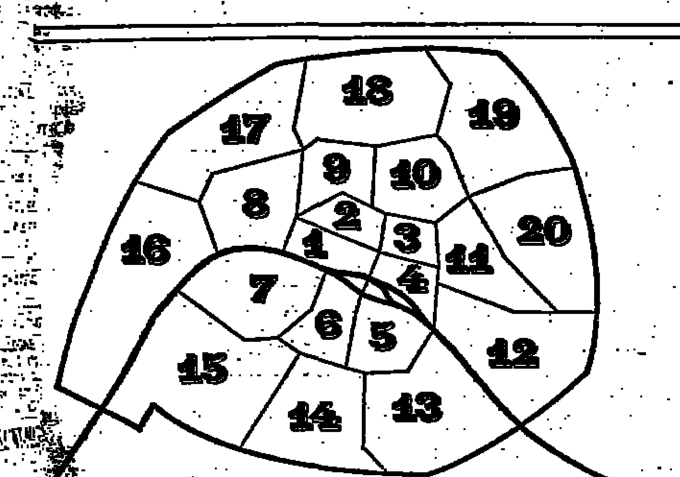

Autobus

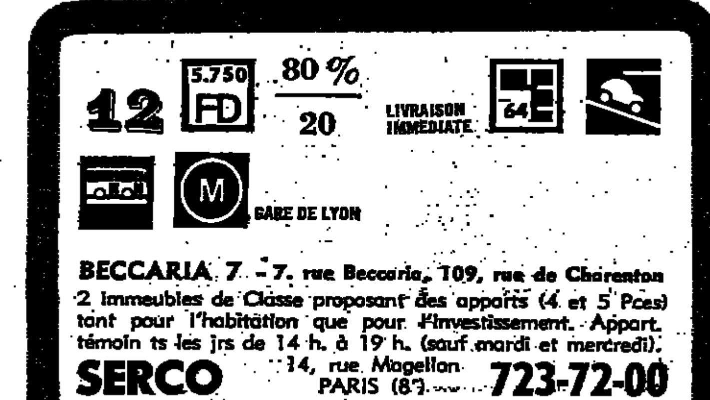


R.E.R. Station

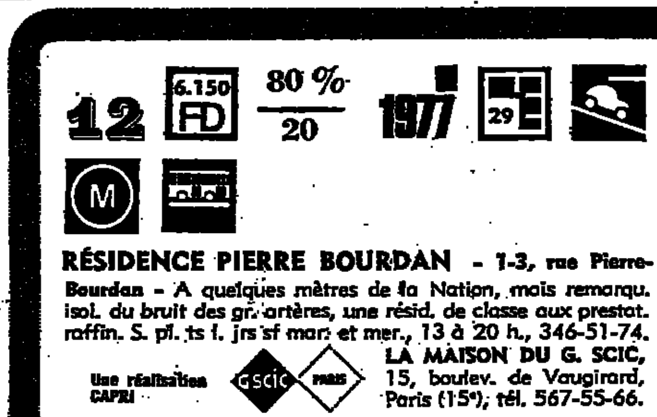



Autoroute ou périphérique

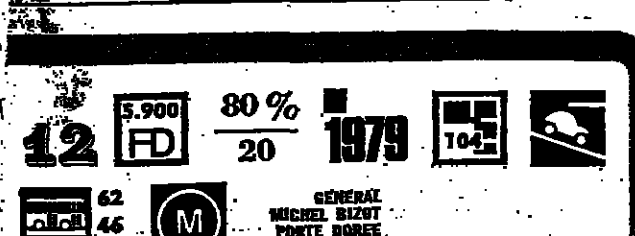




BECCARIA 7 - 7, rue Beccaria, 109, rue de Charenton
2 Immeubles de Classe proposant des apparts (4 et 5 Pces) tant pour l'habitation que pour l'investissement. Appart. témoin ts les jrs de 14 h. à 19 h. (sauf mardi et mercredi).
SERCO 14, rue Magellan PARIS (8°) **723-72-00**



RÉSIDENCE PIERRE BOURDAN - 1-3, rue Pierre-Bourdan - A quelques mètres de la Nation, mais remarqu. isol. du bruit des gr. artères, une résid. de classe aux prestat. raffin. S. pl. ts l. jrs sf mar. et mer., 13 à 20 h., 346-51-74.
Une réalisation CAPRI — GSCIC PARIS
LA MAISON DU G. SCIC, 15, boulev. de Vaugirard, Paris (15°), tél. 567-55-66.



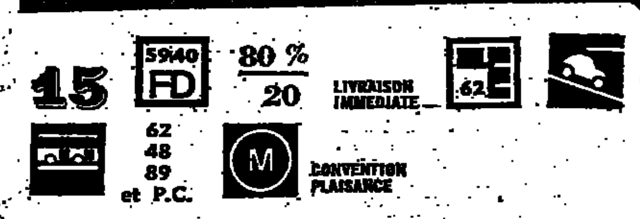
LES JARDINS DE WATTIGNIES - 78, rue de Wattignies à 500 m du Bois de Vincennes au calme d'une *voie privée, 3 immeubles av. Jardins. Nombreux produits* investisseurs, Prix de Lancement Bureau de vente s/place de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h (sauf mardi et mercredi).
SERCO 14, rue Magellan PARIS (8°) **723-72-00**

13 — 5.800 FD — 80 % / 20 — LIVRAISON IMMEDIATE — 125
Autobus 21 57 62 67 P.C. — Métro CITE-UNIVERSITAIRE

KELLERMANN 102 102, bd Kellermann, limite 13° et 14° arrond. - A 300 m. Parc Montsouris, 3 petits immeubles *à l'architecture élégante, jardins intérieurs agréablement* aménagés, Studios, 3, 4 et 5 pièces avec Balcons, Appartement témoin ouvert tous les jours de 14 heures à 19 heures.
SERCO 14, rue Magellan PARIS (8°) **723-72-00**

13 — 5.200 FD — 80 % / 20 — 1978 — 123
Métro — Autobus — à 200 m. Autoroute du Sud

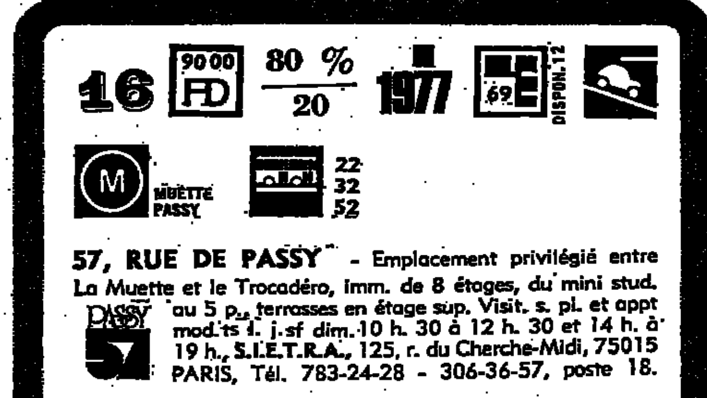
« CAP SUD » - Place de Rungis - A proximité du Parc *Montsouris, une gamme d'appart. bien conçus, du studio au 6 pièces. Sur place lundi, jeudi, vendredi de 14 h. à 20 h., sam., dim., de 10 à 12 h. et de 14 à 20 h.* Tél. 589-71-21.
Une réalisation CAPRI — GSCIC PARIS
LA MAISON DU G. SCIC, 15, boulev. de Vaugirard, Paris (15°), tél. 567-55-66.



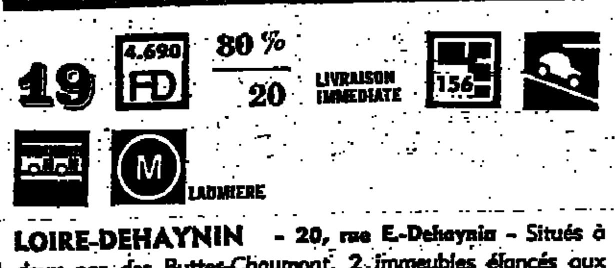
VOUILLÉ-PLAISANCE - 3° tranche, 56, rue Labrouste quelques apparts de 5 pièces, 107 m2 + Balcon, double exposition s/rue et sur jardin intérieur, Appart. témoin ts les jours de 14 h. à 19 h. (sauf mardi et mercredi).
SERCO 14, rue Magellan PARIS (8°) **723-72-00**

15 — 7.000 FD — 80 % / 20 — LIVRAISON IMMEDIATE — 212
Autobus 42 62 70 — Métro CHARLES-MICHEL

PANORAMA - 60, Rue Emériau, sur le front de Seine, nouveau quartier de Paris, des appartements raffinés. Renseignements 21-25, quai André-Citroën, 75015 Paris. Tél. *577-94-77*, ouvert ts les jrs de 10 h 30 à 19 h. et dimanche de 14 h à 19 h.
JOHN ARTHUR & TIFFEN



57, RUE DE PASSY - Emplacement privilégié entre La Muette et le Trocadéro, imm. de 8 étages, du mini stud. au 5 p., terrasses en étage sup. Visit. s. pl. et appt mod. ts l. j. sf dim. 10 h. 30 à 12 h. 30 et 14 h. à 19 h., S.I.E.T.R.A., 125, r. du Cherche-Midi, 75015 PARIS, Tél. 783-24-28 - 306-36-57, poste 18.



LOIRE-DEHAYNIN - 20, rue E.-Dehaynin - Situés à deux pas des Buttes-Chaumont, 2 immeubles élancés aux vastes loggias en bordure du quai de la Loire. 4 et 5 pièces. Appartement témoin tous les jours de 14 heures à 19 heures (sauf mardi et mercredi).
SERCO 14, rue Magellan PARIS (8°) **723-72-00**


« Le Monde Immobilier »

est une rubrique de publicité ouverte à tous les constructeurs-promoteurs.
Elle est destinée à faciliter la démarche de nos lecteurs dans la recherche et le choix d'un programme immobilier.

...et un prêt CDE financera votre achat :



Comptoir des Entrepreneurs
6 rue Volney Paris 2e - Tél. : 260.35.36.
Tous les financements immobiliers depuis 1848.

L'immobilier

l'agenda du Monde

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

COMMERCE

Un mélange « civique »

LE « PETIT NOIR »

Le « petit noir » va-t-il remplacer l' « express » ? A l'instar des ménagères soucieuses d'économies qui utilisent de la chicorée, les cafetiers-limonadiers vont offrir à la dégustation gratuite de leurs clients, lundi 20 juin, ce mélange qui dès le lendemain serait vendu au comptoir au prix-pilote de 1,20 F, celui du café « express » qui ne laisse qu'une marge commerciale de 35 centimes, jugée dérisoire par les professionnels.

Si la direction de la concurrence et des prix accepte ce principe, le « vrai » café serait vendu selon les règles de la libre concurrence. Les cafetiers assurent qu'il resterait alors à un prix « raisonnable », de l'ordre de 1,60 F.

Qui aurait cru que la chicorée, cette plante torréfiable, mi-salade mi-racine, dont la France est le premier exportateur mondial, pourrait contribuer à économiser des devises ? C'est en tout cas l'argument que les affichettes lançant le mélange « civique » mettront en avant.

● *La production mondiale de café* devrait augmenter de 14,50 % au cours de la saison 1977-1978, estime le département américain de l'agriculture. Elle devrait atteindre 70,4 millions de sacs, contre 61,5 millions au cours de la saison passée, grâce aux meilleures récoltes probables au Brésil (+ 80 %), en Colombie et au Mexique. Mais elle ne retrouverait pas le niveau de la saison 1975-1976 : 73,6 millions de sacs.

INVESTISSEMENTS

LES INDUSTRIELS DE L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE DEMANDENT UNE RELANCE

Le groupe syndical des industries de matériels d'équipement électrique (GIMEE) s'inquiète de la détérioration du marché français depuis quelques mois. Les industries regroupées dans le GIMEE ont réalisé en 1975 un chiffre d'affaires de 12,8 milliards de francs, dont 5,7 milliards à l'exportation. La balance commerciale du secteur présente un excédent de 3,6 milliards de francs. Les industries françaises assurent 14 % du commerce mondial, ce qui les place au troisième rang derrière l'Allemagne fédérale (23 %) et les Etats-Unis (19,4 %), mais devant le Japon (13,4 %). Pour maintenir ce rang, faut-il disposer d'un solide marché intérieur. Or « *celui-ci semble se dérober* », a indiqué le 13 juin M. Delattre, président du *GIMEE*, puisque la croissance en volume des ventes en France n'atteindra que 2,7 % en 1977.

« *Cette tendance à la dégradation du marché intérieur ne pourra s'inverser*, d'après M. Delattre, *que si les pouvoirs publics s'engagent délibérément dans une politique de relance des investissements, notamment dans le secteur des biens d'équipement.* » La situation de l'emploi (les effectifs stagnent depuis trois ans) en serait confortée. La priorité devrait être donnée aux investissements « *stratégiques* », c'est-à-dire à ceux qui sont consacrés à la recherche de nouveaux produits et de nouveaux marchés. La profession souhaiterait pouvoir obtenir dans ce but des prêts à des taux bonifiés.

O.I.T.

COMPROMIS AU SUJET DES LIBERTÉS SYNDICALES EN ISRAËL

(De notre correspondante.)

Genève. — Un compromis est intervenu, après plusieurs jours de négociations serrées, au cours de la soixante-troisième conférence internationale du travail qui réunit à Genève, jusqu'au 22 juin, quelque mille quatre cents délégués représentant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de plus de cent pays, — entre le directeur général du B.I.T. (Bureau international du travail), M. Francis Blanchard et les délégations arabes.

Dans une lettre adressée au président de la conférence et qui a été lue en séance plénière, jeudi 9 juin, dans l'après-midi, M. Blanchard s'engage à présenter un nouveau rapport en 1978 et en 1979 sur les mesures prises pour donner effet à la résolution de 1974 exigeant la cessation « de la violation des libertés et des droits syndicaux pratiquée par les autorités israéliennes en Palestine et dans les autres territoires occupés ». D'ici au 22 juin, des experts vont examiner en commission la situation sociale dans les territoires arabes occupés. M. Blanchard se rendra lui-même en Israël afin d'examiner la situation sur place.

Il y a toute chance que ce compromis soit adopté par la conférence.

Les Américains ont, de leur côté, obtenu qu'Israël ne soit pas, une fois de plus, *condamné* et que le dossier soit envoyé aux experts. Reste à savoir si cette satisfaction suffira à les convaincre de ne pas se retirer de l'O.I.T. (Organisation internationale du travail) en novembre prochain, conformément au préavis de démission donné par M. Kissinger, en raison de la politisation croissante de l'O.I.T.

ISABELLE VICHNIAC.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *La société Bouygues* aurait l'intention de revendre la participation de 33 % qu'elle détient dans le capital de la Compagnie française d'entreprises métalliques (C.F.E.M.), l'un des principaux constructeurs mondiaux de plates-formes pétrolières. Usinor et Wendel-Sidelor détiennent chacun un tiers du capital de la C.F.E.M.

● *Le Crédit commercial de France* (C.C.F.) et un autre groupement bancaire français dont le nom n'est pas précisé se proposent d'acheter conjointement la petite banque d'affaires londonienne Brow Harriman and International Bank, spécialisée dans les opérations monétaires internationales, notamment en euro-devises, avec un actif de 87,5 millions de livres sterling. Le C.C.F. détenait déjà 6 % du capital de cette banque conjointement avec plusieurs banques américaines et les établissements du club bancaire Inter Alpha.

● *La société Essilor*, premier fabricant français d'optique-lunetterie et d'instruments de topographie, a signé avec une firme vietnamienne deux contrats d'un montant de 3,894 millions de francs pour la fourniture de matériel de topographie destiné à l'agriculture et au bâtiment. Ces contrats se situent dans le cadre des accords gouvernementaux franco-vietnamiens conclus en décembre 1975 et juin 1976.

● *Aux Etats-Unis, les entreprises* consacreront 135,3 milliards de dollars à leurs dépenses en capital en 1977, ce qui représente une augmentation de 0,6 % seulement par rapport à leurs prévisions de mars, mais une progression de 7,5 % en valeur réelle par rapport à 1976. Les investissements ont augmenté de 4 % pendant le premier trimestre de cette année. Ils devraient s'accroître de 3,3 % pendant le second, de 1,8 % au troisième, et de 1,6 % au quatrième. — (A.F.P.)

A l'étranger

● *A la demande du gouvernement de Washington*, Taiwan a accepté de limiter ses exportations de chaussures vers les Etats-Unis à 122 millions de paires pendant la période de douze mois qui débutera le 28 juin. En vertu d'un accord qui vient d'être conclu pour quatre ans, entre les deux pays, ce plafond d'exportations, qui concerne tous les types de chaussures sauf celles en caoutchouc, sera relevé de 3 millions de paires chaque année jusqu'à son expiration. (Les ventes aux Etats-Unis de chaussures fabriquées à Taiwan ont totalisé 88 millions de paires en 1974, 103 millions de paires l'année suivante et 156 millions de paires l'an dernier, non compris les articles en caoutchouc.)

Parallèlement, Washington négocie actuellement un accord similaire de limitation des importations, également pour les chaussures, avec la Corée du Sud ; sa signature devrait intervenir très prochainement, et l'on estime que le plafond imposé à ce pays serait de 33 millions de paires par an. — (Agefi.)

● *L'évolution des prix en Europe et au Canada*. — En Suisse, les prix à la consommation ont baissé de 0,1 % en mai, après avoir augmenté du même pourcentage en avril. En un an, par rapport à mai 1976, la hausse s'établit à 1,3 %.

En revanche, le coût de la vie a augmenté en mai de 0,4 % (+ 3,8 % en un an) en Allemagne fédérale et de 0,5 % aux Pays-Bas. Au Canada, les prix ont augmenté de 0,8 % en mai et de 7,6 % en un an.

Emploi

● *M. André Bergeron*, secrétaire général de Force ouvrière, sera reçu successivement par le président de la République et par le premier ministre, dans les quinze jours qui viennent. Le bureau de F.O. précise que les entretiens porteront sur l'emploi, car, *estime-t-il, le nombre des* chômeurs s'accroîtra en août et augmentera encore ensuite avec l'arrivée des jeunes.

● *Tour de France C.G.T. pour l'emploi des jeunes*. — M. Georges Séguy a donné, le 14 juin, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), le départ d'un Tour de France de quatre-vingt-cinq jours, destiné à sensibiliser la population sur l'ampleur du chômage, en particulier celui des jeunes. Six jeunes militants de la C.G.T. parcourront la France, jusqu'au 9 septembre, à bord d'un autobus décoré de dessins multicolores et portant, en huit langues régionales, « *le droit de travailler au pays* ».

Au cours des quarante-trois étapes prévues, l'équipage de l'autobus, aidé par les responsables locaux ou départementaux de la C.G.T., suscitera des débats sur le thème de l'emploi à la porte des entreprises, des agences de l'emploi, dans les cités H.L.M., dans les campings, sur les plages et les marchés.

Conflits et revendications

● *Deux membres de la direction d'Usinor-Thionville*, MM. Friry et Lasblais, ont été retenus, pendant plusieurs heures, mardi 14 juin, dans les locaux administratifs de l'entreprise, par des ouvriers qui entendaient ainsi protester contre le démantèlement de cette unité d'Usinor. Le directeur adjoint et le directeur du personnel ont été « libérés », après qu'un *ouvrier eut exposé*, par téléphone, à la direction générale à Paris, les revendications des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. Cette action marque « *un durcissement du conflit avec la direction d'Usinor* », ont assuré les manifestants.

● *A l'usine d'embouteillage des eaux minérales d'Evian*, à Amphion-les-Bains (Haute-Savoie), mille cent ouvriers ont débrayé vingt-quatre heures, le *mardi* 14 juin, pour protester contre la suspension des accords salariaux, intervenue en application du plan Barre.

● *Le tribunal d'instance de Bordeaux* a débouté une entreprise de travaux publics de Cenon (Gironde) qui avait congédié un de ses employés, M. Gilbert Bercuing. Ce dernier, conseiller municipal communiste d'Ambès, s'était absenté à diverses reprises pour exercer les charges que lui imposait son mandat électif. Le tribunal a estimé qu'un conseiller municipal ne peut être licencié s'il justifie ses absences au travail par les obligations de son mandat.

Retraites

● *L'accord du 13 juin sur* l'extension de la pré-retraite concerne tous les salariés âgés de soixante ans et plus du secteur privé de l'industrie, du commerce et des services, « *quelle que soit la taille d'une entreprise* », précise-t-on au C.N.P.F. La Confédération générale des petites et moyennes entreprises a d'ailleurs été l'une des co-signataires de cet accord.

Sécurité sociale

● *Une campagne de pétitions pour la « reconquête de la Sécurité sociale »* a été lancée, le 14 juin par les vingt-cinq organisations syndicales (C.G.T., C.F.D.T., FEN), politiques (P.C., P.S., M.R.G., P.S.U.), familiales et mutualistes, signataires de la plate-forme « Santé - Sécurité sociale ». Le tract-pétition, édité à un million d'exemplaires, dénonce les mesures d'économie prises ou envisagées par le gouvernement en matière de Sécurité sociale et récapitule les revendications des signataires de la plate-forme : remboursement des frais d'hospitalisation à 100 % et des frais médicaux à 80 %, gratuité des soins pour les personnes âgées et les enfants, généralisation du tiers-payant, nationalisation de la « grande industrie pharmaceutique », augmentation de 30 % des allocations familiales, etc. « *Nous voulons*, conclut la pétition, *rebâtir ce grand instrument de solidarité nationale qu'avait voulu le législateur en 1945.* »

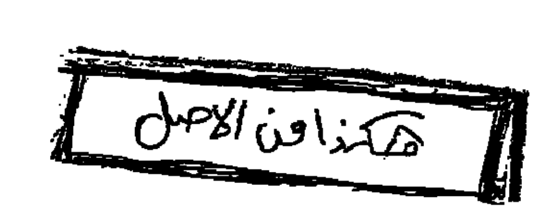
Syndicats

● *Les déclarations de M. Beullac sur la C.F.T.* sont dénoncées par la fédération C.G.T. de la métallurgie. Cette fédération accuse le ministre du travail d'assimiler la C.F.T. à un syndicat et, à propos du meurtre de Reims, de vouloir « *répartir les responsabilités entre les victimes et les assassins* ». La fédération invite l'ensemble des syndicats C.G.T. de la métallurgie à faire signer une pétition nationale pour la dissolution « *des milices patronales et des groupes factieux* ».

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Fr. suisses		Fr. français	
48 heures.	4 7/8	5 7/8	3 1/4	4 1/4	2 1/2	3 1/2	9 1/8	9 1/[illegible]
1 mois ..	4 7/8	5 3/8	3 5/8	4 1/8	3 1/2	4	9 1/2	9 3/[illegible]
3 mois ..	5 1/4	5 3/4	3 3/4	4 1/4	3 5/8	4 1/8	9 7/8	10 1/[illegible]
6 mois ..	5 5/8	6 1/8	3 3/4	4 1/4	3 5/8	4 1/8	10 1/4	10 1/[illegible]





LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

ÉDITION

Flammarion devient majoritaire chez Arthaud

Créée à Grenoble en 1882, la Société des éditions-librairie Arthaud conserve sa raison sociale mais est contrôlée, depuis le 7 juin, par sa doyenne Flammarion qui vient d'y acquérir 70 % du capital.

Cette situation nouvelle est la conséquence des difficultés financières que connaissait Arthaud et qui l'avaient amené à envisager le dépôt de bilan. C'est en raison de cette imminence que Flammarion a décidé de devenir majoritaire dans l'affaire, ayant préalablement consenti à Arthaud des prêts importants, mais qui se révélaient inutiles.

En outre, des accords avaient été passés entre les deux sociétés aux termes desquels, à partir du 1er juillet, les services de diffusion des éditions Flammarion se chargeraient de la diffusion des productions Arthaud. Comme Arthaud avait initialement son propre service de diffusion — trente-cinq personnes sur un effectif d'environ deux cents salariés, — ce département devenait inutile et les trente-cinq employés furent licenciés, avec l'autorisation de l'inspection du travail, précise-t-on chez Flammarion.

M. Jacques Arthaud, qui était président de la société qui porte son nom, tout comme M. Benjamin Arthaud, qui était directeur général, ont quitté la maison. C'est M. Henri Flammarion qui devient président-directeur général, tandis que le fauteuil de directeur général est donné à M. Sylvain Contou, jusque-là directeur littéraire d'Arthaud. La société Flammarion ne dissimule pas son intention de « *remettre de l'ordre dans une gestion qui laissait trop à désirer* ». Pour l'heure, les grandes collections qui firent la réputation d'Arthaud — et de ses deux librairies de Grenoble et de Paris, elles aussi reprises par Flammarion — demeurent : « Grandes civilisations », « Histoire générale de la littérature », « Le monde en images » et aussi les diverses collections de récits d'aventures, de livres de montagne et de mer, de tourisme et de monographies régionales.

A L'ÉTRANGER

L'U.R.S.S. COMPTE RÉDUIRE SES IMPORTATIONS DE PRODUITS NON AGRICOLES AMÉRICAINS

Washington (*A.F.P., U.P.I.*). — L'U.R.S.S. a informé les États-Unis de son intention de réduire sensiblement, au cours des deux années à venir, ses achats de produits américains non agricoles, a indiqué le 10 juin, Mme Juanita Kreps, secrétaire d'État américain au commerce, à l'issue d'une réunion de la commission commerciale américano-soviétique. Le niveau actuel des exportations américaines en question est d'environ 800 millions de dollars (4 milliards de francs) par an. En 1976, les ventes totales des États-Unis à l'U.R.S.S. ont atteint 2,3 milliards de dollars et les importations seulement 220 millions.

Le secrétaire américain au Trésor, *M. Michael Blumenthal*, a précisé que, selon les Soviétiques, leur décision est en partie la conséquence du manque de crédits accordés par Washington.

Au Japon

LES SALAIRES ONT ÉTÉ AUGMENTÉS EN MOYENNE DE 8,8 %

Tokyo (*U.P.I.*). — Selon une étude publiée par la Fédération du patronat japonais, les travailleurs des principales industries ont obtenu une augmentation moyenne des salaires de 8,8 % lors du renouvellement des contrats de travail au printemps.

C'est la troisième année consécutive que l'augmentation moyenne des salaires reste inférieure au taux de l'inflation, la hausse du coût de la vie pour l'année fiscale écoulée étant évaluée à 9,4 %. Dans trois secteurs seulement (hôtellerie, radiodiffusion et alimentation) les majorations de salaires ont été supé-inférieures à 6 %. Elles ont été inférieure à 6 % dans l'industrie textile qui souffre actuellement de la crise.

● *En Italie*, le coût de la vie a augmenté de 1,3 % en mai contre 1,1 % en avril. En un an, par rapport à mai 1976, la hausse s'établit à 19 %. — (*A.F.P.*)

ÉNERGIE

Le shah propose à la France d'échanger du pétrole contre des centrales nucléaires

Le shah d'Iran est prêt à acheter quatre centrales nucléaires à la France. Interrogé le mardi 14 juin par France-Inter, le souverain iranien a précisé : « *Si cela vous est agréable nous sommes prêts à échanger cela entièrement contre du pétrole... Nous attendons la réponse française.* »

Ces quatre centrales nucléaires reviennent périodiquement dans les propos des responsables français et iraniens. Il s'agit d'un projet qui pourrait être attribué à la France, mais aussi à l'Allemagne, voire à d'autres fournisseurs.

Pour le moment, on tente de mettre la dernière main au texte définitif du contrat pour la construction des deux centrales nucléaires, Iran 3 et Iran 4. Les P.D.G. des entreprises françaises (Framatome, Creusot-Loire, Alsthom Atlantique et Spie-Batignolles) sont à Téhéran pour négocier un avenant technique qui permettrait de commencer les travaux de ces deux centrales en juillet avant la signature des contrats qui traîne quelque peu en longueur.

[Avant de discuter le projet de construction de quatre autres centrales nucléaires, il faut donc s'occuper d'abord des deux premières. L'Iran avait déjà souhaité lier la fourniture de ces centrales à des livraisons de pétrole brut. Le gouvernement français se refuse à négocier officiellement un tel accord de troc. Mais, dans les faits, les achats de pétrole à l'Iran ne cessent d'augmenter et, lors du dernier voyage de M. Fourcade à Téhéran, il semble que l'on se soit mis d'accord sur des enlèvements supplémentaires de 1 million à 2 millions de tonnes.]

L'IRAN AURAIT PLACÉ ALSTHOM-ATLANTIQUE SUR SA « LISTE NOIRE »

Téhéran. — M. Hoveyda, premier ministre d'Iran, a accusé la société française Alsthom-Atlantique d'être responsable de la pénurie actuelle de courant électrique en Iran, pour avoir provoqué un retard de plus d'un an dans la construction de la centrale hydro-électrique de 1 000 mégawatts du plus grand barrage du pays. Le premier ministre, qui parlait samedi 11 juin au cours de la réunion de la commission impériale de l'inspection, a ajouté que la société française avait négligé ses responsabilités en effectuant des calculs erronés basés sur des sondages superficiels du terrain sur lequel devait être construit le barrage, sur la rivière Dez, dans le sud-ouest de l'Iran. Selon le *Teheran Journal*, la société Alsthom-Atlantique aurait été mise sur la liste noire et de ce fait n'obtiendrait plus de contrats en Iran.

Critiquant violemment « *les vendeurs de technologie qui n'accordent aucune importance à leurs engagements et considèrent l'Iran comme un laboratoire pour leurs expériences* », M. Hoveyda a déclaré que les entreprises étrangères qui nuisent ainsi à l'économie nationale seront désormais rendues responsables des dommages causés, si toutefois il est établi qu'elles ont agi avec légèreté. — (*A.F.P.*)

[Chez Alsthom-Atlantique, on s'étonne de la « vivacité » de la réaction iranienne. La centrale électrique de 1.000 mégawatts aurait dû effectivement entrer en service il y a un an. Mais la mise en eau du barrage, qui ne dépend pas du constructeur français, a pris du retard et n'est intervenue qu'il y a une quinzaine de jours. C'est alors que plusieurs incidents techniques (survenus sur le premier groupe de 250 mégawatts) ont empêché l'entrée en service de la centrale.

Les techniciens et le directeur général de Neyrpic qui fabrique les turbines proprement dites sont sur place. Chez Alsthom-Atlantique on est persuadé qu'il ne s'agit pas d'un problème de conception mais d'incidents techniques. L'Iran est-il un « laboratoire », comme l'affirme M. Hoveyda ? La société française a, en tout cas, déjà livré plusieurs turbines de même modèle que celui fourni à l'Iran, dont certaines étaient plus puissantes (500 mégawatts au Canada).

M. Pierre Loygues, P.-D.G. d'Alsthom-Atlantique, qui est à Téhéran pour discuter des contrats sur les centrales nucléaires, devait rencontrer mercredi le ministre iranien de l'industrie pour examiner cette « affaire ».]

LES PRIX DES CARBURANTS AUGMENTENT LE 15 JUIN

Les prix des carburants ont augmenté le mercredi 15 juin, à 0 heure. Le litre de super est passé de 2,31 F à 2,37 F, celui de l'essence ordinaire de 2,14 F à 2,19 F et celui du gas-oil de 1,39 F à 1,43 F. Cette augmentation purement fiscale de 2,5 % a été décidée par le gouvernement dans le cadre du programme d'action présenté par M. Raymond Barre au Parlement le 26 avril 1977. Inscrite dans la loi de finances rectificative de 1977, cette hausse de la fiscalité sur les carburants a été approuvée par les parlementaires. Les ressources attendues par le Trésor s'établissent à 1 510 millions de francs. Elles permettront de financer une partie des mesures en faveur des personnes âgées et de l'emploi des jeunes.

● *Succès parlementaire pour le programme Carter.* — Le programme énergétique du président Carter a remporté, le 14 juin, une importante victoire à la commission des voies et moyens de la Chambre des représentants qui a approuvé par vingt et une voix contre seize le projet de taxation du pétrole à la production afin de porter son prix au niveau mondial d'ici 1985. La commission a rejeté une proposition d'un démocrate visant à ristourner aux compagnies pétrolières une partie de cet impôt sous forme de subventions à la recherche. L'administration, de son côté, veut restituer le produit de la taxe sur le pétrole aux contribuables sous forme de crédits d'impôts.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

FISCALITÉ

DE NOUVELLES CONCESSIONS AUX COMMERÇANTS

Quand M. Monory enfourche la loi Royer...

Entre les nécessités de la rigueur économique et les tentations de la facilité, la route qui mène aux *élections législatives* est encore jalonnée d'obstacles pour le gouvernement. L'un des plus difficiles à passer risque d'être, à la rentrée, la discussion par le Parlement du budget de l'Etat pour 1978, dont le vote final interviendra en décembre, trois mois seulement avant la grande *échéance...*

Dans la mesure où presque toutes les décisions que pourra prendre le gouvernement pour *améliorer le climat social* dépendront du budget (allégements fiscaux, création d'emplois dans la fonction publique, dépenses d'investissements...), on imagine les pressions que les députés exerceront sur M. Barre pour que celui-ci consente enfin à tempérer une austérité dont il n'a *jusqu'à présent pas voulu démordre*. En attendant les assauts des parlementaires, c'est au sein du gouvernement que se produisent dès à présent les premières escarmouches.

Sans doute s'agit-il plus de tâter le terrain — c'est-à-dire la détermination de MM. Barre et Boulin — que de développer une action d'envergure. Il n'empêche que certaines réponses faites à la fin de la semaine dernière par *M. Monory à l'Assemblée nationale* ont de quoi inquiéter les tenants d'une politique de fermeté. A M. Royer, qui lui faisait remarquer « *le retard pris* » dans l'application de la loi du 27 décembre 1973 (1) — notamment pour ses articles 5, 9 et 10 — le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat a répondu qu'il avait « *bon espoir que les problèmes encore en suspens trouveraient une solution d'ici à la fin de l'année* ».

Or, que contient l'article 5 de la loi Royer, sinon la promesse d'« *aboutir à l'égalité fiscale au 1er janvier 1978* » entre commerçants, artisans et salariés ? L'égalité fiscale, cela veut dire accorder aux commerçants et aux artisans l'abattement de 20 % dont bénéficient actuellement les salariés sur leur revenu imposable. L'affaire n'est pas mince...

L'origine de cette promesse faite aux commerçants et aux artisans est bien plus ancienne que la loi Royer. On la retrouve dans une déclaration de M. Giscard d'Estaing lui-même, le 3 septembre 1970. Le ministre de l'économie et des finances de l'époque voulait « *réconcilier les Français avec l'impôt* », selon la formule qu'il aimait employer. Pour cela, il avait promis que son administration cesserait de considérer la fraude comme un état de fait auquel on ne peut rien, mais dont il faut — fiscalement — tenir compte. Hostile à l'idée que, puisque les commerçants peuvent frauder, il faut accorder aux salariés qui ne le peuvent pas un abattement de 20 % sur leur revenu imposable, M. Giscard d'Estaing considérait cette méthode comme le plus sûr moyen d'inciter les commerçants à tricher. En traitant tout le monde sur le même pied, pensait-il, on arriverait à supprimer la fraude « *comme phénomène social, pour la ramener aux proportions d'un phénomène isolé, réprouvé par l'opinion* ». Une condition, toutefois, avait été mise à l'amélioration du régime fiscal des non-salariés : que des progrès soient constatés dans la connaissance de leurs revenus.

Cette condition, on ne la retrouve que de façon ambiguë dans la loi Royer. C'est *in extremis*, en effet, que le ministère de l'économie et des finances a pu ajouter une restriction à ce texte, lors de son vote au Parlement, alors que le vent soufflait très fort en faveur des commerçants. L'article 5 fut ainsi rédigé : « *Le rapprochement du régime de l'impôt sur le revenu, applicable aux artisans et aux commerçants, avec celui applicable aux salariés sera poursuivi à l'occasion de chaque loi de finances, en tenant compte, en particulier, des progrès constatés dans la connaissance des revenus. Ce rapprochement devra aboutir à l'égalité entre ces catégories de contribuables.* » Le troisième paragraphe du même article précise : « *Le gouvernement étudiera (...) les mesures propres à favoriser le rapprochement des régimes fiscaux (...) en vue d'aboutir à l'égalité fiscale au 1er janvier 1978.* »

Pour réduire cette ambiguïté, le gouvernement avait imaginé de commencer à appliquer le rapprochement des régimes fiscaux en accordant un abattement de 10 % aux seuls commerçants et artisans qui confieraient leur comptabilité à des « centres de gestion agréés ». Comme des conditions étaient mises pour le recours à ces centres (2), le nombre des entreprises qui ont jusqu'ici bénéficié de la réduction de 10 % a été limité à onze mille et la moins-value fiscale pour l'Etat à quelque 100 millions de francs par an.

Mais, outre qu'il n'est pas certain que cette méthode fasse vraiment reculer la fraude fiscale (un expert comptable ne certifie pas qu'une comptabilité — aussi bien faite soit-elle — ne recouvre pas une fraude), *M. Monory demande maintenant* que soit relevé l'avantage donné aux commerçants et artisans qui confient leur comptabilité à ces centres. On peut se demander si l'idée de M. Monory n'est pas d'accorder — comme le voudrait M. Royer — l'abattement fiscal de 20 % au plus grand *nombre possible* de commerçants et artisans.

Quelques chiffres donnent une idée des sommes en jeu : si tous les commerçants et artisans bénéficiaient de l'abattement de 20 %, il en coûterait 3 milliards de francs par an à l'Etat en perte de recettes. Et comme il est évident que cet avantage serait réclamé par toutes les autres professions non salariées (agriculteurs, titulaires de bénéfices non commerciaux), on peut estimer à plus de 4 milliards de francs par an les pertes de recettes qui en résulteraient pour l'Etat.

Certes, beaucoup de commerçants vivent difficilement, voire très difficilement. Mais cela n'est *pas vrai pour tous et, dans l'ensemble*, le commerce a, depuis la crise pétrolière et la dépression mondiale consécutive, beaucoup mieux tiré son épingle du jeu que les autres secteurs de l'économie. Le gouvernement n'a d'ailleurs pas ménagé ses efforts pour l'y aider : loi Royer *restreignant la concurrence des* supermarchés, taxe professionnelle remplaçant la patente et reportant 60 % de la charge fiscale de cet impôt local sur les moyennes et grosses entreprises (allégeant du même coup la charge de 70 % des contribuables, petits commerçants et artisans dans *de très nombreux cas*).

Alors que les salariés voient bloquée la progression de leur pouvoir d'achat (peut-être même y aura-t-il eu recul au cours du deuxième trimestre, la forte hausse des prix de détail n'étant compensée qu'avec retard par des relèvements de salaires), *alors* que beaucoup d'experts gouvernementaux s'interrogent sur les marges bénéficiaires de la distribution, il serait paradoxal que de nouveaux cadeaux soient faits au commerce. C'est bien d'ailleurs ce que certains membres du gouvernement ont répondu à M. Monory.

Une question essentielle se pose maintenant : M. Barre pourra-t-il persuader les membres du gouvernement qu'on ne *gagne pas des élections en favorisant* des intérêts professionnels, mais en faisant prévaloir une certaine idée de l'intérêt commun ?

ALAIN VERNHOLES.

(1) Loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, plus connue sous le nom de loi Royer.

(2) Les plafonds qui permettent aux commerçants et artisans, en adhérant aux centres agréés, de bénéficier d'un abattement de 10 % de leur revenu imposable sont actuellement fixés à 1 million de francs de chiffre d'affaires annuel pour les commerçants et à 300 000 F pour les prestataires de services.

AGRICULTURE

La querelle coopératives-industries : du lait sur le feu

Comme s'il n'y avait pas d'affaire plus pressante, les *coopératives* et les *industriels* laitiers recommencent à se crêper le chignon. Motif : les commentaires de plus en plus aiguisés de M. Francis Lepâtre, président de la Fédération des industriels laitiers (F.N.I.L.), qui évoque à chaque occasion, sous la jeune *bannière de l'Association des industries agro-alimentaires* (ANIAA), « les disparités en faveur de la coopération ».

*Historiquement, dit-il, les coopé*ratives ont répondu à un besoin ; mais les temps ont changé car les prix du lait ne dépendent plus de la concurrence sur le terrain mais des décisions de la C.E.E. Comme les coopératives ne paient pas le lait plus cher au producteur et qu'elles ne vendent pas non plus leurs produits moins cher aux consommateurs, pourquoi continuer à les exonérer des charges fiscales que supportent les industriels ? Les sommes qui seraient ainsi recueillies à des titres divers — impôt sur les sociétés, taxe professionnelle, taxe sur les plus-values de cession d'actif, contributions sociales de solidarité, participation à l'effort de construction, participation des salariés aux fruits de l'expansion, bonifications diverses des taux d'intérêts, subventions spéciales... — pourraient être accordées sous forme d'aide directe aux agriculteurs *les plus défavorisés*.

M. Lepâtre appuie son raisonnement sur le fait que les coopératives ne sont pas un rempart contre la constitution de monstres *financiers multinationaux*, puisqu'elles se concentrent, elles aussi, et qu'elles s'implantent à l'étranger. Le rôle social des coopératives ne peut pas non plus servir *d'alibi au maintien de leurs privilèges* puisque, dans certaines régions, elles découragent les petits producteurs que le secteur privé accepte d'accueillir ou de maintenir en activité (les « paysans-travailleurs », ces « gauchistes » de l'agriculture ne tenaient pas un langage substantiellement différent au moment de leur « guerre du lait » contre les coopératives de l'Ouest).

« Les vrais problèmes »

Les coopérateurs ont d'abord pris de haut ces propos. « *Le secteur agro-alimentaire peut-il se permettre le luxe d'une guerre de religion ?* », demande M. *Benoît Aurion, dans la Voie lactée,* organe des coopératives laitières, président de la Confédération des coopératives agricoles et de l'importante coopérative de la région Rhône-Alpes France-Lait. Il ne répond pas directement à ce qu'il appelle « *des attaques malveillantes* ». Il se contente d'affirmer : « *Notre dossier est excellent.* » Pour le reste, il renvoie aux propos du président de la République lors du dernier congrès de l'Alliance coopérative internationale à Paris : les coopératives, avait dit M. Giscard d'Estaing, « *constituent des pôles de résistance efficaces à l'exode des travailleurs et à la dévitalisation des campagnes* ».

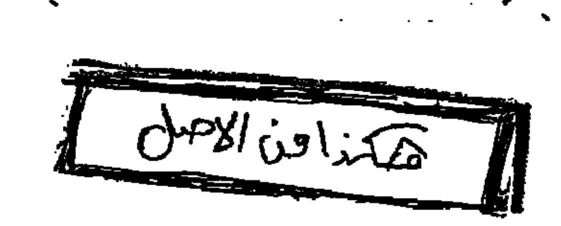
Pourtant M. Lepâtre n'en démord pas. Sa démonstration, inlassablement répétée, finit par ébranler les convictions. Ne rencontre-t-on pas aujourd'hui de hauts fonctionnaires de l'agriculture qui répondent, embarrassés : « *Effectivement... Il faudrait voir !* » Les coopératives laitières comprendraient-elles que la guerre de religion ne tournera pas forcément à leur avantage ? Toujours est-il que *la Voie lactée* vient de publier un nouvel éditorial, anonyme cette fois, pour « *poser les vrais problèmes* ». La F.N.C.L. « *ne peut admettre que le représentant officiel des industriels laitiers, par des déclarations intempestives, tende à induire en erreur l'opinion publique sur les finalités, ses contraintes* ». La vraie question pour la Fédération des coopératives laitières est que « *le secteur laitier est depuis plusieurs années mal rémunéré. Sous l'action conjuguée de décisions communautaires défavorables et de politique d'encadrement des prix sévères, les marges des entreprises se réduisent de plus en plus dans tout le secteur agro-alimentaire (...). Cependant, si, comme on a pu l'observer, les entreprises privées ont la faculté de se dégager pour investir dans les secteurs les plus rentables, les coopératives sont naturellement sollicitées pour assurer les débouchés des producteurs les plus déshérités* ». Autrement dit, si M. Lepâtre met en cause « *bien inutilement et bien imprudemment* » l'organisation coopérative, c'est parce qu'il « *cherche de faux prétextes à l'insuffisante rémunération du lait à la production* ». Cette stratégie inopportune de la F.N.I.L. ne *pourrait-elle finalement* « *annoncer de nouvelles restructurations industrielles qui échappent à sa maîtrise* » ?

Qui héritera de Préval ?

C'est donc ça ! Une querelle pour savoir qui héritera de Préval. Quels prodiges d'hypocrisie pour en arriver à cette petite phrase, glissée sous forme interrogative, dans un éditorial faussement vengeur ? Nul n'ignore que la société Perrier, après bien des déboires avec Genvrain, a perdu le goût du lait. Elle cherche à se défaire de la branche constituée dans ce secteur. Unions coopératives et industriels *privés* sont sur les rangs. Si la coopération l'emporte, le secteur laitier contrôlé par l'industrie privée tombera de 47 % du total de la *collecte à quelque* 40 %, position de faiblesse que les industriels envisagent sans plaisir.

La querelle engagée par M. Lepâtre n'est donc pas aussi inopportune que les coopératives veulent bien le dire. Il s'agit de savoir si les avantages qui leur sont assurés doivent être maintenus et si cela doit leur permettre d'évincer peu à peu du secteur les capitaux privés. Choix de politique économique qui conduit à une question subsidiaire : qu'y gagneront les petits producteurs de lait et les salariés des entreprises laitières ?

ALAIN GIRAUDO.



OCIALE

AGRICULTURE

La querelle coopératives-industriels du lait sur le feu

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

La grogne des agents des impôts

III. — Contrôles en chaîne

par MICHEL CASTAING

Les fonctionnaires des im-
pôts se plaignent d'être vic-
times d'une double offensive :
l'une part, les agisssements
du CID-UNATI, animé par
M. Gérard Nicoud, « l'ennemi
fiscal numéro un » ; d'autre
part, la volonté du pouvoir
de leur faire supporter, selon
eux, la responsabilité de la
politique économique et fis-
cale du gouvernement
(le Monde des 14 et 15 juin).

*Messieurs les employés supé-
rieurs et agents concernés par le
contrôle fiscal veilleront à ce que
le nombre de dossiers transmis
[en vue des dépôts de plaintes
pour fraude fiscale] soit plus
important que par le passé* » : [la]
direction des services fiscaux
[de] l'Hérault conclut ainsi une
récente note administrative.

Aux yeux des syndicats du ministère de l'économie et des finances, cette recommandation illustre, de façon très claire, la « fâcheuse *tendance* » à laquelle céderait, depuis déjà quelque temps, la direction générale des impôts (D.G.I.) : le rendement à tout prix. « *Il faut faire du contrôle à tout va,* dit un inspecteur-vérificateur. *C'est la consigne...* »

Sensiblement freiné par l'explosion de colère poujadiste — qui s'est traduite en 1956 par l'élection de cinquante et un députés à l'Assemblée nationale, — le rythme des contrôles a progressivement repris à la fin des années 60, pour aller en s'accélérant. De 1969 à 1975, le nombre des vérifications de comptabilités d'entreprises a presque doublé, passant de 25 730 à 44 216, et celui des « examens approfondis », qui ont trait à la situation des gros contribuables, a grimpé de 2 717 à 13 449.

Aucune catégorie socio-professionnelle n'est maintenant à l'abri de la « *curiosité* » du fisc, qui s'intéresse aussi de plus en plus aux personnes physiques. Les démêlés de tel grand patron de la médecine ou de telle vedette de la chanson avec l'administration des impôts en témoignent, encore qu'il soit permis de s'interroger sur les véritables intentions du pouvoir : clouer au pilori fiscal le professeur Judet ou M. Charles Aznavour, n'est-ce pas faire, à bon compte politique, des « exemples » assurément « publics » ?

Si les fonctionnaires de la D.G.I. parlent aujourd'hui de « cadences », ils ne souhaitent pas pour autant un allégement des contrôles, quelle que soit la virulence de la vague néo-poujadiste reflétée par le CID-UNATI. Au contraire, ils déplorent qu'une même entreprise ne puisse être vérifiée, en moyenne, que tous les six ou sept ans — dans le cas des grosses sociétés — ou tous les quinze à dix-huit ans — dans le cas des P.M.E. Ils dénoncent, de la même manière, la « coutume » qui consiste à éviter tout télescopage entre devoir fiscal et devoir électoral : aucun avis de vérification ni aucune proposition de forfait ne sont, sauf exception, adressés quand on appelle aux urnes. Cet « usage » a été encore respecté en mars dernier pour les élections municipales.

Douze vérifications par an

[M]ais, si les inspecteurs et [con]trôleurs des impôts évoquent [ave]c tant d'insistance les rigueurs [du] « *travail à la chaîne* », c'est [qu'i]ls se considèrent de plus en [plu]s comme des « *O.S. du fisc* ». [Mu]ltiplication des tâches et sta[gna]tion des effectifs, critères de [pro]ductivité et exigence d'un tra[vail] de qualité : voilà, disent-ils, [que]lles sont présentement les [con]ditions d'exercice de notre [mét]ier.

« *Tout ceci est incompatible,* [souli]gne un fonctionnaire. *Un [vérif]icateur doit, en huit jours, [avoir] fait le tour d'une compta[bilité] d'entreprise portant sur les [trois] dernières années; alors [qu'un] commissaire aux comptes, [par] exemple, dispose d'un mois [et de]mi pour faire un rapport [sur u]n an de gestion.* »

« *Aucune instruction écrite,* [préci]se un inspecteur, *ne stipule [le n]ombre de vérifications qu'il [nous] faut de faire dans l'année. [Mais] l'obligation est tacite : [selo]n nos attributions, nous [devo]ns établir huit, douze — c'est [la m]oyenne — et parfois quatorze [dossi]ers par an. Certes, tous les [étab]lissements n'ont pas la taille [de] Dassault ou de Citroën. Mais [imag]inez seulement la gestion [d'un]e filiale de société multi[nati]onale, avec toutes les rami[fica]tions fiscales qu'elle implique. [Nou]s passons facilement plusieurs [mois] sur une seule vérification. De deux choses l'une,* explique [un] autre fonctionnaire. *Ou bien [nous] faisons le nombre de contrô[les] demandés et la qualité du [trav]ail s'en ressent automatique[men]t. Ou bien nous vérifions en [prof]ondeur et nous n'atteignons [pas] la production exigée.* » Gare [à ce]lui qui n'a pas le rendement [mini]mum : il peut être sanc[tion]né soit dans son salaire, soit [dans] sa notation administrative, [d]onc dans son avancement. Il [f]aut, en tout cas, se justifier [contin]uement auprès de ses supérieurs hiérarchiques. « *La D.G.I.,* constatent les syndicats, *fait souvent fi de la conscience professionnelle des agents.* »

M. Philippe Rouvillois, directeur général des impôts, n'est pas d'accord. « *Les éléments modulables de la rémunération des fonctionnaires,* indique-t-il, *sont de 4 à 5 %. On ne peut donc pas dire qu'ils soient payés au rendement. D'autre part, il paraît normal de demander une production moyenne dans l'année. Mais l'appréciation porte avant tout sur la qualité du travail fourni. Le métier de vérificateur général est en fait une profession libérale et il est loisible de s'organiser pratiquement comme on l'entend. S'il existait tant de contraintes, de tels postes ne seraient pas si convoités, comme c'est le cas.* »

Pour les syndicats, l'objectif de la D.G.I. est d'affecter l'ensemble des fonctionnaires des impôts du cadr A — environ quatorze mille fonctionnaires — aux opérations de contrôle fiscal. Conséquences : d'une part, tous les agents n'ont pas, on l'a dit, la formation psychologique adéquate pour être des « hommes de terrain » et, d'autre part, certaines tâches sont ainsi négligées. La solution préconisée est évidemment d'accroître les effectifs, dans les secteurs qui « souffrent » du renforcement du contrôle fiscal. « *Au total,* estime le SNADGI-C.G.T., *il manque douze mille agents, dont trois mille dans la seule région parisienne. Or, on ne trouve rien de mieux, en ce moment, que de licencier des auxiliaires par centaines.* »

La situation des auxiliaires, vacataires et autres temporaires, ces « parias » de la fonction publique remerciables à merci, est en effet précaire : la D.G.I. ne le conteste pas, surtout pour ceux qui sont en poste depuis moins d'un an ; elle reconnaît qu'elle ne dispose pas de crédits suffisants pour remédier à cet état de fait. Mais, explique M. Rouvillois, il s'agit moins de « *gonfler éternellement* » les effectifs que de procéder, « *sans pour autant faire du taylorisme* », à une meilleure organisation du travail : réduire, par exemple, les tâches qui sont faites à la main. Déjà, le traitement de la fiscalité locale a été radicalement transformé par le recours à l'informatique.

Trois millions et demi de croquis en retard

L'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires de la D.G.I. passe nécessairement par une simplification de la fiscalité, qui doit entraîner elle-même une plus grande justice devant l'impôt : ce postulat n'est pas contesté, et si la réforme du ministère de l'économie et des finances doit « humaniser » quoi que ce soit, c'est bien dans ce sens-là. Les textes élaborés par les « têtes pensantes » de la Rue de Rivoli sont trop nombreux, trop complexes, trop prolixes. Les inspecteurs des impôts se plaignent d'avoir à jongler avec des centaines de formulaires différents. En apprenant que l'entrée en vigueur de la loi sur les plus-values était retardée d'un an, ils ont dû pousser un soupir de soulagement, ne serait-ce que pour cette bonne raison : la note d'application comporte cent vingt pages, imprimées en petits caractères...

« *Le problème est insoluble,* témoigne un vérificateur. *Pour connaître à fond la législation fiscale, il faudrait y consacrer le plus clair de son temps : de nouvelles circulaires paraissent chaque jour. Nous avons évidemment d'autres choses à faire. Mais, si nous ne connaissons pas cette littérature par cœur, comment appliquer la législation sans erreur ?* »

Les lois fiscales pourraient être simplifiées sans trop de peine, assurent les syndicats. Si la réglementation actuelle est aussi touffue, la faute en incombe d'abord au gouvernement et au Parlement, qui cèdent trop facilement aux exigences « corporatistes » des divers groupes de pression : ne l'a-t-on pas encore constaté, précisément, lors du débat-marathon relatif à la loi sur les plus-values ?

De privilèges en dérogations, il s'est constitué un labyrinthe de textes dans lequel le contribuable moyen s'égare comme Thésée sans fil d'Ariane, mais où évolue avec une certaine aisance le Minotaure de la « fraude légale », expert dans l'art de détourner réglementairement la loi. Un amendement peut toujours en cacher un autre. Aussi la volonté de défricher ce maquis fiscal ne peut-elle être que politique.

En attendant, les fonctionnaires de la D.G.I. doivent supporter les conséquences de cette inflation paperassière. Engorgée, la machine administrative a des ratés de plus ne plus fréquents. Les retards s'accumulent : entre vingt et trente mille réclamations, concernant les seuls impôts locaux, attendent une réponse dans les services fiscaux de la Seine-Saint-Denis, des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Pour l'ensemble de la France, la moitié des réclamations n'avaient pas été traitées à la fin de 1976.

La situation dans les services du cadastre est encore plus catastrophique : on évalue officiellement à trois millions et demi le nombre de croquis de conservation en retard à confectionner d'ici à 1980. Ces croquis sont particulièrement précieux, puisqu'ils servent à la mise à jour du plan cadastral et au calcul des taxes foncières. Certes, un plan de rattrapage est prévu : la D.G.I. doit affecter à cette tâche la majorité des jeunes techniciens géomètres sortant de l'école de Toulouse, dégager d'autres travaux administratifs les mille six cents géomètres en poste et faire appel, pour six cent mille croquis, à des géomètres privés. Mais les syndicats dénoncent, justement, cette « *privatisation du cadastre* ».

Autre sujet de mécontentement : la taxe professionnelle. Les « *constantes modifications* » apportées par le Parlement ont entraîné, pour les agents de la D.G.I., un « *surcroît de travail* ». « *Ce n'est pas la faute des personnels des impôts,* dit le SNADGI-C.G.T. dans un récent communiqué, *si le passage de la patente à la taxe professionnelle a été mis en œuvre sans que toutes les conséquences en aient été suffisamment pesées.* »

Dans le même temps, les inspecteurs du fisc déplorent de ne pas disposer d'un arsenal suffisant pour vérifier les revenus des non-salariés. Ainsi, le régime des forfaits est particulièrement mis en cause, et, lors de son dernier congrès, le S.G.I.-F.O. demandait sa suppression et la généralisation du système déclaratif.

« *La majorité des forfaits sont ridiculement bas* », affirme un contrôleur, qui cite ce spectaculaire exemple : « *Je connais, dans la région Rhône-Alpes, une commune où le premier contribuable est le facteur, alors que le maire, exploitant agricole, est milliardaire en anciens francs. Mais, fiscalement parlant, ce propriétaire terrien est indigent : ses enfants bénéficient même de substantielles bourses d'études.* »

« Bête noire » du CID-UNATI, « agent rouge » pour le pouvoir, l'inspecteur des impôts, en butte à des impératifs de rendement et à une législation amphigourique, plonge aujourd'hui dans la « *désespérance* », selon le mot d'un syndicaliste. Cet état d'âme se traduit, assure-t-on, par une augmentation des départs volontaires (démissions ou retraites anticipées). « *Il ne faudra pas nous reprocher d'avoir négligé de tirer la sonnette d'alarme* », préviennent les délégués de la D.G.I. Mais tout le monde ne peut pas imiter cet inspecteur, cinquième échelon, trente et un ans, 4 400 francs net par mois, qui vient d'accepter, dans le secteur privé, un poste de conseil fiscal rétribué 10 000 francs. Un cas isolé ou symbolique ?

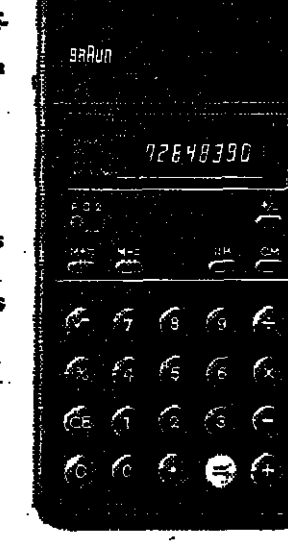
FIN













LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

AFFAIRES

B.A.S.F. PREND LE CONTROLE DU GROUPE PHARMACEUTIQUE SEGEDIT - BIOSEDRA...

La firme chimique B.A.S.F. vient de prendre le contrôle à 100 % du petit groupe pharmaceutique français SEGEDIT - BIOSEDRA, en rachetant la moitié de son capital. Depuis 1971, la B.A.S.F. détenait déjà une participation de 50 % dans ce groupe. Les sociétés les plus importantes du groupe SEGEDIT sont les laboratoires BIOSEDRA de Malakoff, connus pour leurs spécialités destinées aux traitements des angiomes, des thromboses et des insuffisances de calcium, et la Pharmasynthèse S.A. de Saint-Pierre-lès-Elbeuf (Seine-Maritime), spécialisée dans la fabrication de principes actifs pour l'industrie pharmaceutique. En 1976, le groupe SEGEDIT a réalisé un chiffre d'affaires de *75 millions de francs. Ses* effectifs atteignent quatre cents personnes.

Ainsi, la menace d'une nationalisation de l'industrie pharmaceutique française par un éventuel gouvernement de gauche ne semble pas avoir fait reculer la B.A.S.F. En fait, tout se passe comme si la firme allemande voulait devancer les événements pour se trouver, le cas échéant, en conformité avec le plan de restructuration mis au point par le P.S., qui imposerait aux firmes étrangères de faire de la recherche (BIOSEDRA dispose d'un centre important) et de fabriquer de principes actifs.

... ET S'ALLIE A BELL AND HOWELL POUR LANCER SA CAMÉRA VIDÉO COULEUR AUTONOME

Le groupe chimique allemand B.A.S.F. a décidé de s'allier à la firme américaine Bell and Howell pour mettre au point la caméra amateur vidéo couleur entièrement autonome qu'il envisage de lancer sur le marché dans moins de deux ans (*le Monde* du 7 avril). L'accord signé prévoit que B.A.S.F. apportera sa technologie dans l'électronique et Bell and Howell son savoir-faire dans le matériel cinématographique.

Cette caméra qui incorporera à la fois une cassette pour l'enregistrement et les batteries d'alimentation, aura un poids d'environ 2,4 *kilogrammes. Son prix* devrait se situer aux alentours de 10 000 francs.

Le lancement de cet appareil et de la table de duplication, destinée à effectuer le montage des bandes magnétiques, est prévu pour les fêtes de Noël 1979. Chez B.A.S.F., l'on estime toutefois qu'il pourrait intervenir plus tôt. Ces produits seront commercialisés sous la marque Bell and Howell - B.A.S.F.

D'autres accords du même type pourraient être noués entre la B.A.S.F. et des firmes spécialisées dans les matériels de cinéma.

LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN S'OPPOSE AUX POURSUITES CONTRE LES SIDÉRURGISTES EUROPÉENS.

Le gouvernement américain est catégoriquement opposé aux poursuites entamées par la société U.S. Steel à propos du remboursement de la T.V.A. sur les produits sidérurgiques européens.

U.S. Steel avait, on le sait, porté plainte l'an dernier devant le tribunal fédéral des douanes de New-York, affirmant que le remboursement de la T.V.A. constituait une subvention et que les importations d'acier en provenance d'Europe devaient être frappées d'un droit compensateur. Elle a demandé la semaine dernière au tribunal de rendre un jugement immédiat, sans attendre le procès prévu pour décembre.

L'ÉTAT FACILITERA L'INSTALLATION DE CENTRES DE CRÉATION INDUSTRIELLE DANS LES RÉGIONS.

Les pouvoirs publics veulent « doter les régions qui le souhaiteront de centres de création industrielle dans lesquels les innovateurs pourront se retrouver et disposer des différents services dont ils ont besoin », a déclaré M. Rufenacht, secrétaire d'État à *l'industrie*, à l'occasion de l'inauguration, le 15 juin, de la troisième Semaine mondiale de l'innovation Inova 77.

Plusieurs grandes villes (Montpellier, Strasbourg, Rennes, Bordeaux) ont d'ores et déjà proposé des projets en ce sens. « Si l'État, a indiqué M. Rufenacht, peut aider aux investissements nécessaires [...], je souhaite que le fonctionnement permanent, qui se limite dans un premier temps à quelques animateurs qualifiés, soit pris en charge par une coopération des centres techniques industriels, de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR), du Conservatoire national des arts et métiers et des chambres de commerce et d'industrie, dans des proportions variables selon chaque région. »

CONJONCTURE

Certains grands programmes d'investissements devront être différés

annonce M. Boulin

S'adressant mardi 14 juin aux contrôleurs d'État réunis en séance de travail, M. Robert Boulin a fait un éloge discret mais remarqué des entreprises publiques. Le ministre délégué à l'économie et aux finances a notamment déclaré que juger la qualité de la gestion de ces firmes au travers des concours de l'État et des déficits enregistrés ne pouvait amener qu'à des conclusions sommaires et superficielles. Cette défense des entreprises nationales révèle un ton nouveau, puisque aussi bien MM. Barre et Fourcade que plusieurs membres de la majorité avaient, il y a quelques mois, critiqué la gestion de ces firmes, dans le but évident de fournir des arguments défavorables aux nationalisations proposées par la gauche.

Le gouvernement s'est-il rendu compte qu'il était politiquement malhabile d'attaquer des entreprises qui, pour beaucoup de Français, représentent la sécurité de l'emploi et la garantie du progrès social ?

« *Un certain malentendu semble subsister, tant dans l'opinion qu'au sein des entreprises, sur la politique du gouvernement à l'égard des entreprises publiques. Ce malentendu, il convient de le dissiper* », a déclaré mardi 14 juin M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, à l'occasion d'une réunion de travail avec les contrôleurs d'État.

Parlant de certains « *motifs de préoccupation* », M. Boulin a poursuivi : « *C'est, tout d'abord, l'évolution du montant des concours du budget de l'État aux entreprises publiques qui a pratiquement doublé en quatre ans, passant de 12,8 milliards de francs en 1973 à 24,8 milliards de francs en 1976. Après le vote de la loi de finances rectificative pour 1977, c'est à près de 27 milliards de francs que s'élèvent pour le moment les concours prévus pour 1977.*

» *C'est ensuite l'évolution de la situation financière des entreprises, qui s'est incontestablement détériorée : le cumul des résultats d'exploitation des cinq plus grandes entreprises s'est, en 1976, traduit par un déficit de 2,5 milliards de francs (contre 600 millions cinq ans plus tôt) : le taux d'autofinancement de l'ensemble des entreprises dont les programmes d'investissement sont examinés par le conseil de direction du F.D.E.S. (1), qui dépassait 50 % en 1973, n'atteignait plus que 35 % en 1976, ce qui a entraîné une augmentation considérable du montant des emprunts à moyen et long terme qui sont passés de 6 milliards de francs en 1973 à 14,3 milliards de francs en 1976.* »

« *Il ne sera pas possible*, a déclaré M. Boulin, *d'enrayer rapidement cette évolution. Compte tenu des contraintes actuelles de la politique économique, on ne peut que l'infléchir dans l'immédiat. Il faut donc savoir que les concours budgétaires aux entreprises publiques continueront à croître en 1977 et probablement en 1978, et que les situations financières des entreprises ne s'amélioreront pas en 1977, année où la plupart d'entre elles dégageront à nouveau des déficits d'exploitation.* »

La qualité de la gestion publique

« *De ce constat, il faut se garder de tirer, en ce qui concerne la qualité de la gestion des entreprises publiques, des conclusions globales qui ne pourraient être que sommaires et superficielles. Il existe des explications simples, encore que trop peu connues, à la situation que nous constatons aujourd'hui* », a poursuivi le ministre.

« *Dans les quelque 24 milliards de francs de concours budgétaires de 1976, il y a, en chiffres arrondis, 6 milliards de francs qui constituent la contrepartie de différentes obligations de service public imposées aux entreprises par l'État, 7 milliards de francs justifiés par la situation des régimes particuliers de Sécurité sociale de certaines entreprises, 5 milliards de francs qui constituent les concours de l'État au financement des investissements et environ 6 milliards de francs qui revêtent le caractère de subventions d'équilibre. Ces chiffres doivent être rapprochés de certaines grandeurs qui les relativisent. Ainsi les 5 milliards de francs de concours en capital et de prêts du F.D.E.S. contribuent à financer une trentaine de milliards de francs d'investissements. Ainsi, les subventions d'équilibre sont à rapprocher du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises concernées qui est de l'ordre de 120 milliards de francs.*

» *La détérioration des conditions de financement est la traduction de l'excédent de la croissance des investissements sur celle de l'autofinancement. Mais l'accélération des programmes d'investissement enregistrée depuis 1974 correspond, pour l'essentiel, à des orientations délibérées du gouvernement, notamment en matière de politique énergétique. Enfin, les comptes des entreprises publiques, comme ceux des entreprises privées d'ailleurs, conservent les traces d'une politique qui a privilégié, au-delà de ce qui était raisonnable, compte tenu de la situation du pays, les salariés dans la répartition de la valeur ajoutée créée par les entreprisess.* »

L'arbitrage de l'État doit s'exercer pleinement

Après avoir souligné que les entreprises publiques contribuent beaucoup à la politique de lutte contre l'inflation, M. Boulin a insisté sur le fait que cette action se traduirait par des déficits importants de leurs comptes d'exploitation en 1977 :

« *Je suis tout à fait conscient des distorsions que sont susceptibles d'entraîner des politiques tarifaires qui s'éloigneraient trop longtemps de l'objectif qu'il me paraît souhaitable de poursuivre, c'est-à-dire la tarification à leur prix de revient réel des biens ou services fournis par les entreprises publiques à leurs usagers.* »

Faut-il se décourager pour autant, a demandé M. Boulin : « *Je ne le pense pas. Tout d'abord, parce que, pour des entreprises gérant des services publics, dont les tarifs sont fixés par les pouvoirs publics, les résultats financiers ne peuvent constituer le seul critère permettant d'apprécier la gestion. Ensuite parce que cette situation* [de déficit] *est temporaire.* »

M. Boulin a alors cité un passage du rapport Nora :

« *Il ne s'agit ni de rogner les » prérogatives des pouvoirs publics ni d'amputer les moyens » d'action des entreprises publiques, mais bien au contraire de » permettre aux uns et aux autres » d'accomplir leur mission avec le » maximum d'efficacité.* » (2.)

« *Les entreprises ont spontanément tendance à concevoir et à proposer aux pouvoirs publics des projets qu'elles considèrent utiles pour la collectivité et pour leur développement propre. Naturellement, les programmes de développement des entreprises ne peuvent dépendre de la seule appréciation de leurs dirigeants. (...) Entre les aspirations des entreprises et les possibilités de la collectivité, il faut un arbitrage que l'État se doit d'exercer pleinement.* »

« *Pour parler clair*, a poursuivi M. Boulin, *c'est au problème du financement des années 1979 et 1980 qu'il faut d'ores et déjà réfléchir. Notre pays est engagé dans différents grands programmes d'investissement intéressant les secteurs de l'énergie, des transports, des télécommunications qui répondent chacun tant à leur logique propre qu'à des besoins de la collectivité (...). Tenir le langage de la vérité, c'est dire au pays comme aux entreprises publiques que, compte tenu des perspectives de croissance, la réalisation de tous ces projets n'est probablement plus possible dans les délais escomptés et qu'il faudra, à mon sens, privilégier ceux des programmes qui conditionnent notre indépendance énergétique.* »

M. Boulin a conclu en suggérant la création de plans pluriannuels d'entreprises dont « *la généralisation permettrait d'appréhender les conséquences à un horizon donné de la somme des ambitions particulières (...). L'accord intervenu entre les pouvoirs publics et les responsables des entreprises sur les perspectives d'évolution pourrait, dans certains cas, être matérialisé par l'élaboration de contrats définissant les objectifs particuliers assignés à l'entreprise, les perspectives concernant son financement et l'évolution de ses rapports financiers avec l'État* ».

(1) Fonds de développement économique et social.

(2) Un rapport sur les entreprises nationales avait été demandé, en avril 1966, à M. Simon Nora. Ce rapport fut remis un an plus tard au gouvernement ; il ne fut publié que dix-huit mois plus tard.

○ *Le principe de la taxation d'office par les services fiscaux* est un peu abusif, a reconnu M. Boulin, au cours de l'émission télévisée « Les dossiers de l'écran », qui traitait, mardi soir 14 juin, de la fiscalité. Le ministre délégué à l'économie et aux finances a reconnu qu'il faudrait revoir les dispositions du code des impôts qui permettent à l'administration d'évaluer elle-même, dans certains cas, le bénéfice d'une entreprise, la charge de la preuve contraire étant laissée à cette dernière devant la justice. D'autre part, le Syndicat national des agents de la direction générale des impôts C.G.T. s'étonne, dans un communiqué, de n'avoir pas été invité à participer aux débats, faisant remarquer que, avec vingt-huit mille adhérents et 35 % des voix aux élections professionnelles, il est de loin le premier syndicat de la direction générale des impôts.

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE FRANÇAISE A BAISSÉ DE 1,5 % EN AVRIL

L'indice de la production industrielle a baissé en France de 1,5 % en avril, s'inscrivant, après correction des variations saisonnières, à 127 contre 129 en mars sur la base 100 en 1970 (bâtiments et travaux publics exclus). Par rapport à avril 1976, la progression est de 4,1 % (contre + 5,7 % entre mars 1976 et mars 1977).

Ce recul s'explique pour moitié par la baisse de la branche « *gaz naturel et produits pétroliers* », qui passe de l'indice 120 en mars à 109 en avril. Si l'on met à part ce mouvement qui ne semble pas avoir de signification conjoncturelle, c'est la mauvaise tenue des secteurs produisant des biens intermédiaires qui est préoccupante. Le ministère de l'économie et des finances a publié mardi 14 juin un communiqué déclarant notamment : « *Le résultat d'avril fait surtout apparaître la faiblesse persistante de la production des industries de base. Si certaines branches comme la chimie ont maintenant retrouvé leurs meilleurs niveaux d'avant la récession, d'autres, comme la sidérurgie, la première transformation des métaux ou le papier carton, gardent un niveau de production inférieur à celui de 1974. Cette situation, qui contraste avec celle des industries les plus liées à la consommation, est à rapprocher des difficultés financières qu'ont connues les entreprises, qui les conduisent à conserver une grande prudence dans leurs achats.* »

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Cotée depuis le 28 juin 1976 à la Bourse de Paris, la Société Générale procédera prochainement à une nouvelle attribution d'actions gratuites, la deuxième en moins de quatorze mois

Après avoir décidé l'an dernier une distribution d'actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne, le conseil d'administration de la Société Générale a décidé d'affecter à une augmentation de capital par incorporation de réserves une somme égale à celle (64 millions de francs) qui avait été distribuée comme dividende au titre de l'exercice 1975.

En donnant à la répartition aux actionnaires la forme d'une attribution d'actions gratuites (2 actions nouvelles pour 25 actions anciennes), le conseil a traduit son souci de renforcer les moyens d'action de la Société Générale afin de maintenir son potentiel de croissance, mais tout en poursuivant une politique favorable aux actionnaires ; ceux-ci enregistreront ainsi en moins de quatorze mois une progression de 116 % de leur capita nominal.

Plus de 560 000 actions Société Générale se trouvent actuellement réparties dans le public, dont 110 000 sont déjà négociables. Jusqu'alors essentiellement animé par des investisseurs institutionnels et les membres du personnel, le marché du titre pourra désormais s'ouvrir plus largement au public ; celui-ci trouvera dans l'action Société Générale une valeur bancaire sûre lui offrant l'occasion de participer au développement d'une entreprise nationale dynamique. Sur la base du cours actuel de 200 francs, l'action capitalise moins de 3,5 fois le bénéfice net estimé consolidé du Groupe Société Générale en 1976, hors intérêts minoritaires.

Les résultats de la Société Générale comme sa politique vis-à-vis de ses actionnaires feront l'objet d'une toute prochaine réunion d'information présidée par M. Lauré, président du conseil d'administration.

CHAMPEX
S.D.R. DE CHAMPAGNE ARDENNE

Paiement d'un dividende brut de 11,92 F le 1er juillet prochain

L'assemblée générale réunie le 13 juin 1977, à Reims, a approuvé les comptes de l'exercice 1977, qui se soldent par un bénéfice net de 2 578 307 francs, soit 24,89 francs par action (contre 20,90 francs en 1975).

L'assemblée a décidé la mise en paiement le 1er juillet 1977, au profit des 104 000 actions anciennes, d'un dividende de 9 francs (contre 8,60) assortis d'un avoir fiscal de 2,92 F (contre 2,56), soit un dividende brut de 11,92 francs.

La rentabilité dégagée en 1976 a permis à nouveau un substantiel renforcement des fonds propres par la mise en réserves de 1 642 307 francs et la constitution de provisions à caractère de réserves pour 867 169 francs.

Depuis le début du présent exercice, l'activité a été assez soutenue grâce à la réalisation des prêts sur les emprunts nationaux pour les Moyennes et Petites Entreprises d'octobre 1976 et avril 1977, encore qu'un certain fléchissement dans le rythme des investissements des entreprises soit perceptible.

Depuis l'augmentation de 50 % du capital social, réalisée avec succès entre le 31 janvier et le 4 mars derniers, le cours du titre s'est maintenu au niveau de 121 francs malgré le contexte boursier défavorable.

AVIS AUX ACTIONNAIRES DES SICAV ACTIGEST ET ÉTOILE SÉLECTION

Il est rappelé à Messieurs les actionnaires d'Actigest qu'ils sont convoqués en assemblée générale mixte, le lundi 4 juillet 1977 à 10 h. 30, au siège social de la société, 6, rue Rabelais, Paris-8e,

— et à Messieurs les actionnaires d'Étoile Sélection qu'ils sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le même jour à 9 h. 30, 16, avenue Matignon, Paris-8e.

L'objet de ces deux assemblées est principalement d'adopter le principe et d'approuver la réalisation de la fusion par voie d'absorption des Sicav Actigest et Étoile Sélection.

Cette opération sera faite sur la base des dernières valeurs liquidatives connues précédant la tenue des assemblées.

Pour faciliter la réalisation de ces opérations, il n'y aura ni souscription ni rachat d'actions le vendredi 1er juillet 1977.

Des informations plus complètes sont tenues à la disposition des actionnaires au siège social d'Actigest, 6 rue Rabelais, Paris-8e, et au siège social d'Étoile Sélection, 56, rue de Provence, Paris-9e, ainsi qu'aux guichets de la banque Louis-Dreyfus.



RADAR S.A.

L'assemblée générale vient d'approuver les comptes de l'exercice de l'année 1976.

Elle a fixé le dividende net par action à 20 F auquel s'ajoutera l'impôt déjà payé au Trésor de 10 F, soit un revenu global de 30 F, identique à celui de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires consolidé de 1976 est en progression de 17,38 % sur celui de 1975, atteignant 4,72 milliards de francs contre 4,02 milliards de francs. Le bénéfice net consolidé s'établit à 38,48 millions de francs, mais après 28,46 millions de francs contre 70,52 millions de francs aux amortissements contre 54,76 millions de francs en 1975.

Dans son allocution, le président François Thiault a souligné les deux axes de développement de la société en 1976.

— Expansion commerciale : rachat, dès janvier 1976, des établissement Lemaire, à Hazebrouck, soit vingt-quatre magasins et 20.305 mètres carrés de surface de vente. Continuant son effort de restructuration dans le nord, Radar a également repris début 1977 l'intégralité du capital de la société Janiprix dont elle détenait la moitié depuis 1969.

Rachat et création de points de vente cumulés, la surface de vente nouvelle a atteint, en 1976, 52.000 mètres carrés contre 12.744 mètres carrés en 1975, soit une progression de + 308 %.

— Au plan de la logistique : l'exercice a été marqué par deux importantes réalisations : doublement de la capacité de l'entrepôt exploité par Grogedis à Rungis, et création, à Rungis également, d'une centrale viande équipée pour livrer jusqu'à 12.000 tonnes par an, dans un rayon de 150 à 200 kilomètres.

Grâce à ces diverses mesures, l'année 1977 devrait connaître une forte accélération des ventes, tant en volume qu'en valeur. Depuis le début de l'exercice, le rythme de progression est supérieur à 19 %.



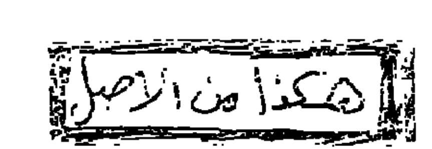
LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE A STOCKHOLM

Le 14 juin 1977, M. Maurice Lauré, président de la Société Générale, a officiellement inauguré le bureau de représentation de cet établissement pour la Scandinavie et la Finlande. Ce bureau sera dirigé par M. Jean-Louis Gave.

A cette occasion, M. Lauré s'est entretenu avec de nombreuses personnalités du monde de l'industrie, de l'économie et des finances, et notamment avec le ministre du commerce, M. Staffan Burenstam-Linder, le gouverneur de la Banque royale de Suède, M. Carl-Henrik Nordlander, M. Marcus Wallenberg et le président du patronat suédois, M. Curt Nicolin.

La Société Générale développe ainsi sa présence en Europe du Nord afin de contribuer davantage à l'expansion des échanges franco-scandinaves et à la progression des exportations et des investissements français.

Implantée au cœur de la péninsule scandinave, la Société Générale rayonne ainsi sur les pays de l'Europe du Nord : la Suède, la Norvège, la Finlande, le Danemark et l'Islande.



هكذا في الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
14 JUIN
Soutenu

Quoique assez irrégulière, la tendance est restée assez bien orientée ce mardi à la Bourse de Paris, où, malgré la relative faiblesse des transactions, les valeurs françaises ont poursuivi leur lent mouvement de redressement. A l'issue de la séance, l'indicateur instantané enregistrait une avance moyenne de 0,5 %.

Dans presque tous les compartiments, hausses et baisses se sont, à peu de chose près, équilibrées, notamment à la construction électrique, aux magasins, au bâtiment et aux établissements de crédit. Les métallurgiques et la construction mécanique, en revanche, se sont alourdies. Paris-France, Moulinex et Aquitaine ont enregistré les meilleurs scores de la séance. A l'inverse, Nobel-Bozel, Marine-Wendel et Chiers ont subi les plus fortes pertes.

Dans un communiqué, la Chambre syndicale précise que les cotations effectuées vendredi 10 juin n'ont pas été annulées comme nous l'avions indiqué dans le bulletin de lundi, mais que, compte tenu de leur faiblesse, les volumes de transactions n'avaient pas été retenus dans les statistiques.

Aucun élément particulier n'a vraiment influé sur le marché. Les boursiers ont simplement retenu de l'actualité politique, que le R.P.R. se refuserait, quoi qu'il arrive, à voter une éventuelle motion de censure, si le gouvernement posait la question de confiance sur l'épineux problème de l'élection du Parlement européen.

Le titre Navigation mixte a été coté 215 francs. La demande qui portait sur trois cent cinquante mille titres a été servie à 34 %, dont dix-neuf mille titres ayant été offerts.

Meilleure tenue générale des valeurs étrangères, où seules les mines d'or ont continué de s'effriter.

Sur le marché de l'or, cent vingt-cinq lingots ont été échangés à 22 800 F (contre 23 000 F), tandis que le napoléon perdait 0 F à 238,30 F, après 238,50 F.

LONDRES

Le marasme des cours persiste après la défaite du gouvernement aux Communes sur son projet fiscal. Redressement de B.P.

OR (ouverture) (dollars) : 137 20 contre 137 10

VALEURS	CLOTURE 14/6	COURS 15/6
Beecham	488 ...	488 ...
British Petroleum	870 ...	874 ...
Courtaulds	129 ..	129 ..
De Beers	238 ...	237 1/2
Imperial Chemical	398 ...	398 1/2
Rio Tinto Zinc Corp.	213 ...	212
Shell	548 ...	545 1/2
Vickers	169 ...	174 ...
War Loan 3 1/2 %	28 ...	28 ...
*West Driefontein	19 5/8	18 3/4
*Western Holdings	13 7/8	13 7/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	14/6	15/6
1 dollar (en yens)	272 60	272 50

NOUVELLES DES SOCIETES

TELEMECANIQUE. — Un dividende global de 21,75 F a été fixé pour l'exercice 1976 contre 10,50 F pour 1975.

BRITISH PETROLEUM. — Les 66,78 millions d'actions mises en vente par le gouvernement britannique (17 % de sa participation globale) ont été entièrement souscrites, au prix unitaire de 8,45 livres, par dix grandes banques d'affaires londoniennes. Le total de la transaction s'est élevé à 564 millions de livres. D'autre part, B.P. a décidé d'offrir au public américain 18,69 millions de certificats, représentant chacun 1 livre sterling d'action ordinaire.

POCLAIN. — La reprise des cotations du titre pourrait avoir lieu au plus tard début juillet, après l'augmentation de capital donnant au groupe américain Case-Tenneco le contrôle de la société.

LA REDOUTE. — L'exercice clos le 28 février 1977 s'est soldé par un bénéfice net consolidé de 43,52 millions de francs, soit une progression de 9,4 %. Un dividende global de 27 F sera distribué (dont 3 F en janvier 1978) contre 22,50 F. Pour l'exercice en cours, les dirigeants de la société s'attendent à une progression de 10 à 15 % du chiffre d'affaires et des résultats.

GENERALE OCCIDENTALE. — A l'issue de l'OPA qu'elle a lancée sur sa filiale à 51 % Cavenham, la Générale occidentale a recueilli 40 % sur ce qui restait dans le public, mais n'en achètera que 25 %, comme les termes de l'OPA l'y autorisent.

NEW-YORK
Vigoureuse reprise

Une forte reprise a été enregistrée mardi, à Wall Street, où, à l'issue d'une séance très active, l'indice Dow Jones a monté de 10,17 points, pour s'établir à 922,57.

Le volume des transactions est passé de 20,25 millions de titres à 25,39 millions de titres.

Sur 1 928 valeurs traitées, 1 055 ont progressé, 424 ont reculé, tandis que 449 restaient inchangées.

Les opérateurs, plutôt indifférents à la décision de la City Bank de maintenir son taux de base à 6 3/4 %, ont, en revanche, très favorablement accueilli l'initiative prise par la Morgan Guaranty Trust d'abaisser le sien à 6 1/2 %, au moment même où, disent les banquiers, les tensions à la hausse du loyer de l'argent s'accroissent.

De fait, aucun autre établissement de crédit n'a encore suivi la Morgan sur le chemin de la détente.

Nul doute que les prochaines séances seront conditionnées par ce qui se produira sur le front des taux d'intérêts.

Indices Dow Jones des transports, 238,36 (+ 1,75) ; services publics, 113,62 (+ 1,21).

VALEURS	COURS 13/6	COURS 14/6
Alcoa	53 7/8	54 3/8
A.T.T.	62 1/2	63 ...
Boeing	57 ..	57 1/2
Chase Manhattan Bank	32 3/4	33 1/4
Du Pont de Nemours	114 7/8	115 3/4
Eastman Kodak	58 5/8	60 1/2
Exxon	51 3/8	52 1/4
Ford	55 7/8	58 3/4
General Electric	56 3/4	57 1/8
General Foods	34 ...	34 1/8
General Motors	68 1/4	69 3/8
Goodyear	20 1/8	20 1/4
I.B.M.	253 3/4	253 1/2
I.T.T.	34 3/8	34 7/8
Kennecott	27 7/8	28 1/4
Mobil Oil	67 ...	67 7/8
Pfizer	26 1/4	28 5/8
Schlumberger	65 1/2	65 ...
Texaco	27 7/8	28 ...
U.A.L. Inc.	21 1/2	22 ...
Union Carbide	50 3/8	51 1/8
U.S. Steel	40 5/8	41 ...
Westinghouse	21 1/8	21 3/4
Xerox	46 3/4	48 1/8

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	13 juin	14 juin
Valeurs françaises	83,7	83,9
Valeurs étrangères	98,8	98,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	54,3	54,8

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 8 15/16 %

BOURSE DE PARIS - 14 JUIN - COMPTANT

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 14-6	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 944	4 944	4 940
Allemagne (100 DM)	210 000	209 870	209 500
Belgique (100 F.)	13 728	13 718	13 650
Pays-Bas (100 fl.)	200 000	199 770	199 500
Danemark (100 krd)	81 825	81 870	82
Suède (100 krs)	111 980	111 870	111 500
Norvège (100 k.)	93 850	93 810	94 250
Grande-Bretagne (£ 1)	8 500	8 501	8 550
Italie (1 000 lires)	5 587	5 584	5 650
Suisse (100 fr.)	198 780	198 530	198 500
Autriche (100 sch.)	29 433	29 434	29 350
Espagne (100 pes.)	7 146	7 143	6 975
Portugal (100 esc.)	12 805	12 805	12 250
Canada ($ can. 1)	4 680	4 680	4 685

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14-6
Or fin (kilo en barre)	23010	22600 ..
Or fin (kilo en lingot)	23000 .	22600 ..
Pièce française (20 fr.)	240 ..	238 30
Pièce française (10 fr.)	209 50	210 .
Pièce suisse (20 fr.)	215 50	215
Union latine (20 fr.)	196 50	195 10
Souverain	225 40	220 10
Pièce de 20 dollars	1039 60	1040
Pièce de 10 dollars	564	565 .
Pièce de 5 dollars	313 20	... ..
Pièce de 50 pesos	922 .	900 ..
Pièce de 10 florins	209 ..	208

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 15 juin 1977 a été tiré à 552 388 exemplaires.

AU CONSEIL DES MINISTRES

M. René Lenoir fait le bilan de l'action sociale en faveur des personnes âgées

M. René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale, chargé de l'action sociale, a fait une communication au conseil des ministres ce mercredi 15 juin sur le bilan et les perspectives de la politique menée en faveur des personnes âgées, dont c'est actuellement la semaine nationale (« le Monde » du 15 juin). Cette politique, devait-il rappeler, a connu une évolution rapide. Du 1er janvier 1974 au 1er janvier 1977, les pensions et les rentes ont augmenté de 58,2 %, tandis que les prix augmentaient de 36,7 %. Pour la seule année 1977, l'augmentation des pensions et des rentes sera de 16,3 %, puisque la revalorisation qui doit intervenir le 1er juillet sera de 7,1 %, celle du 1er janvier dernier ayant été de 8,6 %.

La politique de « maintien à domicile » des personnes âgées a fait l'objet de programmes prioritaires, qui, dans le cadre des VIe et VIIe plans, visent la mise en place de secteurs d'action gérontologique : quatre cents ont déjà été créés. L'aide ménagère a cru de façon spectaculaire, passant de 50 millions de francs en 1970 à 500 millions de francs en 1976 ; environ deux cent mille personnes en bénéficient, elles devront être trois cent cinquante mille en 1982. Enfin, l'allocation de logement est actuellement versée à cinq cent cinquante mille personnes âgées, pour un montant d'environ 900 millions de francs, alors que *l'allocation de loyer qu'elle a remplacée* ne concernait que cent mille personnes en 1971.

Ainsi que l'a précisé M. Lenoir, deux dispositions très importantes de la loi du 30 juin 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales vont entrer prochainement en vigueur : l'une porte sur l'association des usagers à la gestion des établissements ; l'autre sur le maintien de certains invalides dans les établissements sociaux. Dans ce dernier domaine, des décrets sont actuellement examinés par les caisses de sécurité sociale et le Conseil d'Etat : ils instituent pour la première fois en France un « prix de journée », c'est-à-dire une prise en charge forfaitaire, par l'assurance maladie, du coût des soins dispensés aux assurés sociaux dans les institutions d'hébergement social pour les personnes âgées. Ces textes permettront en même temps la création de « sections de cure médicale » dans ces institutions, pour éviter des transferts traumatisants et inutilement coûteux.

M. Giscard d'Estaing devait également évoquer ces problèmes dans sa déclaration télévisée ce mercredi 15 juin, à 20 heures, après avoir reçu à déjeuner à l'Elysée, cent cinquante personnes âgées appartenant à divers clubs et associations du troisième âge de la région parisienne.

LE COLONEL-BRIGADIER JEANMAIRE RECONNAIT AVOIR TRANSMIS DES DOCUMENTS A UN ATTACHÉ MILITAIRE SOVIÉTIQUE.

Lausanne (*A.F.P., UPI*). — Dès la première audience du procès du colonel-brigadier Jean-Louis Jeanmaire, accusé d'espionnage au profit de l'Union soviétique (*le Monde* du 15 juin), les défenseurs de l'accusé ont affirmé que celui-ci n'avait agi ni pour de l'argent — la valeur totale des cadeaux, toujours en nature, qu'il a reçus des Soviétiques n'excédait pas 4 000 francs français — ni pour des motifs d'ordre idéologique.

Le colonel-brigadier Jeanmaire, de son côté, a fait devant ses juges une déclaration dans laquelle, selon le porte-parole du tribunal, *« il a reconnu formellement avoir transmis à un attaché militaire soviétique en poste à Berne, de 1959 à 1964, des documents d'un intérêt variable, dont certains étaient confidentiels et secrets »*. L'accusé aurait ajouté : *« Ce fut la gaffe de ma vie, un accident. Je ne me suis pas encore remis de cette erreur. J'étais pris dans un engrenage, j'avais peur du scandale, je vivais dans une crainte perpétuelle. Aujourd'hui, je suis soulagé. »* Le contenu des documents remis à l'attaché militaire soviétique à Berne n'a pas été révélé.

L'ENLÈVEMENT DE M. REVELLI-BEAUMONT

Seize personnes ont été entendues par la police

Seize personnes au total ont été interpellées, mardi 14 juin, à propos de l'enquête sur le rapt de M. Luchino Revelli-Beaumont (nos dernières éditions). Deux d'entre elles, dont M. Hector Aristy, l'ami de la famille et ancien ministre de Saint-Domingue, sont toujours entendues dans les locaux de la police judiciaire au quai des Orfèvres, ce mercredi 15 juin, leur garde à vue ayant été prolongée de vingt-quatre heures.

La plupart des personnes interrogées appartiennent à l'entourage de M. Aristy ou font partie d'une société d'import-export dont le siège est au Liechtenstein, mais qui dispose de bureaux en France : la société Ifatco-France.

Pour ce qui concerne l'enlèvement proprement dit, Mme Revelli-Beaumont et son fils Paolo affirment qu'aucun contact n'a été établi avec les ravisseurs depuis que la police a procédé à cette série d'interpellations.

M. Pierre Ottavioli, chef de la brigade criminelle, a, de son côté, affirmé, mardi 14 juin, que la police n'était pas en relation avec les ravisseurs et que, en ce qui concerne l'ultimatum qui était fixé au mardi soir à 0 heure, il ne fallait pas en tenir compte, car *« il n'y avait pas d'échéance »*.

Selon M. Jean Ducret, directeur de la police judiciaire, *« Il était normal et logique de demander à M. Aristy des renseignements sur ses contacts avec les ravisseurs »*.

Celui-ci a été arrêté à son domicile, rue Benjamin-Godard, à Paris, 16e, et conduit, menottes aux poignets, dans les locaux de la police judiciaire. Son épouse, d'origine pakistanaise, a également été interrogée par les enquêteurs, mais relâchée au bout de quelques heures.

Le chef de la brigade criminelle a eu un long entretien avec deux avocats italiens représentant la firme Fiat, MM. Castagnola et Chiusano, dans la nuit du mardi 14 au mercredi 15 juin.

M. Castagnola, chargé de la coordination des personnels de la société turinoise à l'étranger, et M. Chiusano, membre du conseil d'administration, faisaient partie de la délégation qui, le 15 avril dernier, était venue spécialement d'Italie pour tenter d'étudier les conditions d'éventuelles négociations avec les ravisseurs. Les deux avocats auraient également rencontré les membres de la famille Revelli-Beaumont à leur domicile, 183, rue de la Pompe.

Dans l'état actuel de l'enquête, aucune hypothèse sérieuse ne peut encore être avancée. Il faudra sans doute attendre la fin de la période de garde à vue de M. Aristy et de son ami, soit jeudi, à 10 h. 30, pour savoir si l'enquête a progressé. M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, a réuni mardi soir les responsables de la police judiciaire afin de faire le point sur cette affaire. Aucune déclaration n'a été faite au terme de cet entretien.

A LA TÊTE D'UN MOUVEMENT D'EXILÉS

Le 30 mai 1961, après trente ans de règne sans partage sur la République Dominicaine, le général Rafael Leonidas Trujillo meurt assassiné. M. Hector Aristy, alors âgé de vingt-h[illegible] ans, est dans l'opposition. Jeune, il est particulièrement actif et milite au sein des mouvements de la jeunesse révolutionnaire dominicaine. Ses idées ? Il est contre la dictature ; il combat « l'impérialisme nord-américain » ; il veut établir « un socialisme démocratique à visage humain ». Les faits ? Il a été emprisonné par le président Trujillo (« le Monde » daté 3-4 décembre 1972).

Mais Trujillo n'est plus. Ce sont les présidents Joaquin Balaguer, Juan Bosch, Emilio de Los Santos, Donald Reid Cabral qui lui succèdent pendant la période qui conduit jusqu'à la révolution d'avril 1965. Durant ces années, M. Hector Aristy acquiert « une surface politique » importante.

En 1963, sous le gouvernement de Juan Bosch, il est ministre. Lorsque éclate le mouvement armé du 24 avril 1965, il est secrétaire général du Parti libéral pour l'évolution. Le mouvement armé est populaire... et militaire. M. Hector Aristy y est favorable. Il travaille aux côtés du colonel Francisco Alberto Camaño, chef du mouvement de tendance marxiste. Il [illegible] ministre de la présidence [illegible] le gouvernement très [illegible] du même colonel.

Le 28 avril 1965, M. Lyndon Johnson, président des Etats-Unis, décide l'envoi de l'infanterie de marine pour lutter contre « le soulèvement communiste ». Le Brésil, le Paraguay, le Nicaragua, le Honduras et le Costa Rica suivent cet exemple.

Que devient M. Aristy ? On le retrouve rapidement à la tête de l'un des deux mouvements d'exilés politiques dominicains, le « Mouvement du 24 avril » (« le Monde » du 17 mars 1972). Est-ce à dire que M. Hector Aristy persévère dans l'opposition ? Il ne semble pas. En septembre 1968, M. Aristy devient délégataire de son pays, avec rang d'ambassadeur, près de l'Unesco.

Mais il *démissionne* de sa fonction au mois de juin 1969 et rompait alors toute relation avec le gouvernement de Saint-Domingue. Pourtant, à ce qu'il semble, M. Aristy se trouve à Saint-Domingue en avril 1970 où il est arrêté par la police secrète et expulsé vers la France (« le Monde » du 4 avril 1970).

Son gouvernement *lui reproche* ses déclarations contre les élections et pour le retrait immédiat de la mission militaire des Etats-Unis. Non inscrit sur les fichiers des réfugiés politiques, il ne bénéficie pas de l'asile politique.

M. Hector Aristy se serait longuement rendu au Venezuela en *1972-1973*. Il est très proche de plusieurs mouvements de libération d'Amérique latine, l'Unité populaire chilienne et le péronisme argentin.

L'ÉLECTION MUNICIPALE D'ISSY-LES-MOULINEAUX EST ANNULÉE

Le tribunal administratif de Paris a décidé, lundi 13 juin, d'annuler l'élection municipale d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), à la suite d'un recours déposé par M. Guy Ducoloné, député communiste. M. Ducoloné conduisait la liste d'union de la gauche qui, au second tour, avait obtenu 10 097 voix contre 10 141 à celle de la majorité, dont le chef de file était M. Raymond Menand, M. D. S. F., réélu maire depuis lors.

Les électeurs d'Issy-les-Moulineaux devront retourner *aux urnes* sauf s'il est fait appel, devant le Conseil d'Etat, de cette décision du tribunal administratif de Paris.

CRÉATION D'UN CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU PARTI SOCIALISTE

La première réunion du Conseil du développement culturel (C.D.C.) a eu lieu mardi 14 juin à l'Assemblée nationale, sous la présidence de M. Mitterrand.

Près de quatre-vingts personnalités des lettres, des arts et des spectacles (parmi lesquelles MM. Yves Navarre, Lucien Attoun, Marcel Maréchal, Jack Lang, François-Régis Bastide, Mme Edmonde Charles-Roux) sont donc chargées d'ici la fin de 1977 de préciser les orientations générales d'une politique socialiste de l'action culturelle. Les représentants du secteur scientifique et du monde universitaire devraient être appelés à participer aux travaux du C.D.C.

Les problèmes les plus urgents à traiter ont été évoqués au cours de la discussion, ainsi que la question du financement des mesures à prendre. Cependant, les « propositions concrètes » ne seront faites qu'à la rentrée. M. Mitterrand a souligné la nécessité d'organiser, dans le domaine de la culture, *« les contre-pouvoirs essentiels au bon fonctionnement de la démocratie, à l'épanouissement des libertés »*. Le premier secrétaire du parti socialiste insistant sur la défense des cultures régionales, estime que le développement d'une politique culturelle suppose une décentralisation des moyens et des décisions à l'échelle régionale.

Une réunion des maires des municipalités socialistes et des responsables de maisons de la culture, et des centres d'action culturelle devrait avoir lieu dès septembre.

Il a été aussi question de la nouvelle philosophie : « *Ces nouveaux philosophes ont raison de s'interroger, de nous interroger* », a déclaré M. Mitterrand. *Mais leur réponse politique est pauvre, le débat culturel du pays ne doit pas se limiter à ce qui se dit dans les cercles parisiens.* »

★ Les rencontres sur l'audio-visuel que devait organiser le parti socialiste à Grenoble les 3 et 4 juillet sont reportées au mois de septembre.

M. D'ORNANO DÉCRÈTE L'« INTERDICTION TOTALE » DE DEUX FILMS

En même temps qu'il autorisait aux mineurs le dernier film de Robert Bresson (lire page 19), M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et ministre de l'environnement, annonçait sa décision, prise sur l'avis de la commission de contrôle des films cinématographiques, d'interdire totalement la distribution de deux films : *le Camp des filles perdues* et *Mondo Homo*, *« en raison de leur caractère pornographique et, surtout, de leur caractère gravement attentatoire à la dignité de l'homme du fait pour le premier de l'évocation purement réprobatrice, mais en fait complaisante, de tortures nazies ; et, pour le second, de la spéculation des manifestations sado-masochistes et d'une complaisance pathologique dans l'ignominie »*, précise un communiqué.

NOUVELLES BRÈVES

● *Une conspiration contre le gouvernement de la République du Cap-Vert et le P.A.I.G.C.* (Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et des îles du Cap-Vert) a été déjouée la semaine dernière par les autorités *de ce pays, affirme dans son numéro* du 14 juin le quotidien indépendant de gauche portugais *Diario de Lisboa*. Sur une quarantaine de personnes arrêtées dans l'île de Saint-Vincent, la moitié, dont plusieurs Portugais, aurait déjà été libéré. — *(A.F.P.)*

● *Une vingtaine de personnes* ont commencé, mardi 14 juin, une grève de la faim à l'intérieur des locaux de la mission économique de l'ONU à Santiago-du-Chili pour obtenir des renseignements sur le sort de membres de leurs familles emprisonnés au Chili. — *(A.F.P.)*

B C D E F G